



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 152 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 17 novembre 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 novembre 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux certificats de nomination: l'un concernant la Société du crédit agricole, qui est renvoyé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et l'autre concernant la nomination du bibliothécaire parlementaire, qui est renvoyé au Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement.

* * *

• (1005)

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-76, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (adoption).

— Monsieur le Président, je ne saurais laisser passer une occasion de vanter les mérites de ce projet de loi et de celui que je présenterai tout de suite après.

[Français]

Ce sont deux projets de loi que tout le monde attend depuis longtemps.

[Traduction]

Je pense que la Chambre leur réservera un bon accueil. Le premier porte sur l'adoption internationale, et le second, sur les interdictions relatives aux activités criminelles à l'étranger. Je pense qu'il y aura consentement unanime à l'égard des deux.

Les deux projets de loi sont le fruit du travail du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Ils traduisent en outre les intérêts des Canadiens, où qu'ils habitent, ainsi que les vœux de tous les partis, qui ont accueilli ces deux modifications, pour ainsi dire, en retenant leur souffle.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (interdictions).

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA GESTION DES URGENCES

L'hon. Jacques Saada (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la protection civile) demande à présenter le projet de loi C-78, Loi concernant la gestion des urgences et modifiant et abrogeant certaines lois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le treizième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC) demande à présenter le projet de loi C-448, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (carburant pour véhicule automobile).

— Monsieur le Président, je suis fier de présenter aujourd'hui une mesure législative qui corrigerait l'injustice faite aux consommateurs, qui paient trop cher pour le carburant. Cette mesure éliminerait la TPS prélevée sur les taxes d'accise fédérale et provinciales partout au Canada et, de ce fait, laisserait plus d'argent dans les poches des Canadiens qui travaillent dur.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD) demande à présenter le projet de loi C-449, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (parrainage d'un parent).

Affaires courantes

— Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce matin un nouveau projet de loi d'initiative parlementaire dont l'objectif est de modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin de permettre aux citoyens canadiens ou aux résidents permanents de parrainer, une fois dans leur vie, un parent qui n'est pas membre de la catégorie « regroupement familial » de la loi.

Ce projet de loi, surnommé dans ce coin-ci de la Chambre le projet de loi de « l'occasion unique au cours d'une vie », vise à reconnaître que, pour bon nombre de Canadiens, le concept de famille est très ouvert et qu'un grand nombre de relations familiales ne sont pas couvertes par nos lois sur l'immigration.

Ce changement fait partie d'un engagement de longue date du Nouveau Parti démocratique. En tant que néo-démocrates, nous sommes d'avis que la réunification des familles doit être une réalité des lois canadiennes sur l'immigration, pas un simple vœu pieux.

Les familles jouent un rôle fondamental au Canada et je crois que ce projet de loi aiderait à faire en sorte que les familles canadiennes puissent être unies pour faire ce qu'elles font de mieux: aider, appuyer, encourager et aimer chacun de leurs membres.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1010)

PÉTITIONS

LES ARTS MARTIAUX

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter à la Chambre deux séries de pétitions signées par des électeurs qui demandent au Parlement de modifier l'article 83 du Code criminel du Canada de manière à prévoir une exemption pour tous les arts martiaux et les concours et compétitions d'arts martiaux. Ils ont énuméré le nom des compétitions et demandent au Parlement de reconnaître cette exemption.

[Français]

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN TUNISIE

Mme Meili Faïle (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer la première partie d'une pétition sur le Sommet mondial sur la société de l'information et le droit à la liberté d'expression en Tunisie.

La pétition est une initiative d'une large coalition qui rassemble trois centrales syndicales québécoises, soit la FTQ, la CSN et la CSQ, ainsi que Droits et Démocratie, la section canadienne francophone d'Amnistie internationale et la Ligue des droits et libertés.

Les pétitionnaires demandent fortement au premier ministre du Canada d'exiger que toute organisation non gouvernementale tunisienne indépendante et tout défenseur de droits de la personne en Tunisie aient accès aux activités du sommet mondial qui se tient à Tunis et puissent s'y exprimer librement. Ils réclament aussi du gouvernement tunisien qu'il libère les prisonniers, les jeunes internautes de Zarzis et de l'Ariana, ainsi que les autres prisonniers d'opinion.

Je tiens d'ailleurs à féliciter les 20 groupes des écoles d'Amnistie internationale de partout à travers le Québec pour cette belle campagne.

Cette première partie de la pétition est signée par 10 000 personnes.

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'interviens pour déposer une pétition au nom des électeurs de Langley, en Colombie-Britannique, soit l'une des plus belles localités du Canada.

Les pétitionnaires sont d'avis que la TPS imposée sur la taxe d'accise fédérale constitue en fait une double imposition. Ils en ont assez de cette double imposition et demandent à la Chambre des communes d'adopter une loi éliminant l'imposition de la taxe sur les produits et services sur la taxe d'accise fédérale et sur les autres taxes provinciales et fédérales. Ils veulent que cesse la double imposition. D'ailleurs, le projet de loi d'initiative parlementaire qui vient tout juste d'être présenté est très approprié.

L'AUTISME

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par les électeurs de ma circonscription concernant les enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Cette maladie affecte un enfant sur 195.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes pour que l'intervention comportementale intensive et les analyses comportementales appliquées soient considérées comme un traitement médical essentiel pour les enfants atteints d'autisme.

Ils demandent aussi au Parlement de contribuer à la création de chaires universitaires dans chaque province pour que ce traitement puisse être enseigné à tous les cycles universitaires afin de former des professionnels qui traiteront les enfants au Canada.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition au nom de mes électeurs de Langbank, en Saskatchewan, concernant la fermeture des bureaux de poste en milieu rural. Les pétitionnaires indiquent que le nombre de fermetures dans les localités rurales a considérablement augmenté et que la Société canadienne des postes croit qu'une localité comptant près de 700 points de remise n'est pas un emplacement viable pour un bureau de poste fédéral. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'empêcher la fermeture du bureau de poste de Langbank et de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

LES TERMINAUX DE GNL

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une autre pétition signée par des citoyens de partout au pays qui s'opposent à la circulation des méthaniers dans le passage Head Harbour. Beaucoup d'autres pétitions semblables ont été déposées à la Chambre. Le passage de Head Harbour est la voie maritime la plus dangereuse du Canada. Les Canadiens demandent au gouvernement de traiter cette question comme il traiterait n'importe quelle autre question liée à la souveraineté. Ce sont les eaux intérieures canadiennes qui sont concernées. Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à la circulation de ces navires, qui représentent un danger pour les citoyens, l'économie et, bien sûr, l'environnement du Canada.

•(1015)

L'AUTISME

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition à la Chambre au nom d'habitants de la région de Hamilton, qui demandent que l'autisme soit inclus dans le programme de traitement et de thérapie prévu par la Loi canadienne sur la santé et qu'une chaire soit établie dans les universités qui conviennent dans les provinces et les territoires.

[Français]

AMNISTIE INTERNATIONALE

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de déposer une pétition issue de l'initiative du groupe d'Amnistie internationale des écoles secondaires de ma circonscription qui, à elles seules, ont recueilli plus de 2 500 signatures.

Félicitations aux écoles secondaires du Chêne-Bleu et de la Cité-des-Jeunes pour cette belle campagne.

La présente pétition demande au gouvernement du Canada de presser le gouvernement tunisien de se conformer aux engagements pris à Genève en 2003, en ce qui a trait au Sommet mondial sur la société de l'information.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

Le Président: Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Greg Thompson: Merci, monsieur le Président. Je signale à la Chambre que le gouvernement doit répondre aux questions inscrites au *Feuilleton* en temps opportun. Le gouvernement traîne les pieds. J'ignore ce qu'il tente de cacher, mais nous en avons déjà parlé hier. Mercredi était le seul jour où la présidence pouvait appeler à l'ordre du jour les avis de motions portant production de documents. Nous en avons discuté hier. Pourquoi le gouvernement tarde-t-il à fournir une réponse à certaines des questions les plus importantes qui assaillent le pays quand on sait qu'il pourrait y répondre en un seul après-midi?

Monsieur le Président, je sais ce que vous allez dire. Vous êtes tenu de vous conformer au Règlement. Nous le devons tous. Je sais que le gouvernement dispose d'un maximum de 45 jours, mais certaines de ces questions sont faciles à répondre. Nous avons besoin de ces informations pour faire notre travail. Que tente de cacher le gouvernement relativement à certaines des questions au *Feuilleton*?

Le Président: Je constate que le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest ne fait que des conjectures. Il n'y a pas vraiment là matière à recours au Règlement puisqu'aucune disposition du Règlement n'empêche le gouvernement d'attendre le 45^e jour pour répondre à une question.

Si le secrétaire parlementaire souhaite réagir aux propos au député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, il peut le faire brièvement. Sinon, nous considérons que la question est close.

Les crédits

Je souligne qu'il n'y a pas matière à recours au Règlement en l'occurrence, car aucune disposition du Règlement n'a été enfreinte. La présidence n'a pas à rendre de décision sur la question de savoir si le gouvernement ou le député traîne les pieds. Il n'y a rien là-dessus dans le Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION—LE PARLEMENT DU CANADA

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le Premier ministre devrait, durant la semaine du 2 janvier 2006, demander à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada de dissoudre la 38^e législature et d'établir la date du scrutin de la 39^e élection générale au lundi 13 février 2006;

Que le Président transmette cette résolution à Son Excellence la Gouverneure générale.

L'hon. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la motion dont nous sommes saisis et dont vous venez de donner lecture. J'aimerais vous soumettre qu'elle est irrecevable, car elle vous demande, en qualité de Président, de faire l'impossible. C'est une impossibilité constitutionnelle qui va à l'encontre de la pratique ainsi que des modalités prévues dans la Constitution concernant les communications entre la Chambre et Son Excellence le Gouverneur général. En effet, cette motion vous demande de transmettre, conditionnellement à son adoption, une motion de la Chambre à Son Excellence.

J'attire l'attention sur la page 37 de la cinquième édition du *Beauchesne*, où est défini le rôle du Président en tant que représentant des députés de la Chambre. On y définit les rapports de la Chambre avec Son Excellence le Gouverneur général. Selon *Beauchesne*, il y a trois situations où cela peut se produire. Premièrement, aussitôt après votre élection, vous priez le Gouverneur général de reconduire les privilèges des Communes. Deuxièmement vous présentez personnellement une Adresse grossoyée en réponse au discours du Trône prononcé par le Gouverneur général. Troisièmement, ce qui est l'exemple le plus fréquent, vous prenez la tête des députés lorsque ceux-ci sont priés de se rendre à l'autre endroit.

Si la Chambre souhaite communiquer collectivement avec Son Excellence, il faut absolument que ce soit en s'adressant directement à Son Excellence. C'est ce que dit la Constitution. C'est la seule façon appropriée pour la Chambre de communiquer avec Son Excellence.

Monsieur le Président, je vous signale que la page 125 de la cinquième édition du *Beauchesne* définit une forme d'adresse pour le cas où la Chambre voudrait communiquer avec Son Excellence. Sauf pour répondre au discours du Trône, il est très rare que la Chambre souhaite s'adresser à Son Excellence le Gouverneur général. L'histoire nous montre que cela est très rare, en effet.

Les crédits

Reportons-nous à l'époque du règne de Guillaume IV en Grande-Bretagne, peu avant celui de la reine Victoria. À cette époque, il est arrivé que la Chambre des communes veuille communiquer avec le roi. Elle le faisait au moyen d'une adresse. C'est une forme de communication très particulière. À ma connaissance, jamais une adresse de la Chambre n'a pris la forme qui est énoncée dans cette motion.

Monsieur le Président, la Constitution prévoit une façon particulière de s'adresser au Gouverneur général et la motion, si elle est adoptée, exige que vous transmettiez cette résolution à Son Excellence la Gouverneure générale. Mais quelle forme prendra cette transmission? S'agira-t-il d'un courriel? D'un appel téléphonique? D'un messenger livrant la résolution de la Chambre? C'est une drôle de manière de procéder étant donné que la Couronne est l'autorité et la source du pouvoir dans cette enceinte.

Par conséquent, comme cette transmission n'est pas définie et qu'on ne sait pas comment on communiquerait avec la Couronne, qui est représentée par Son Excellence la Gouverneure générale, j'estime que cette résolution est impossible d'un point de vue constitutionnel. Elle présente également une impossibilité tout simplement parce que nous ne savons pas ce qu'est une transmission. Je vous demande donc de la juger irrecevable.

• (1020)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, concernant le même rappel au Règlement, j'aurais quelques commentaires à formuler. Tout d'abord, je suis époustoufflée d'entendre ce député prendre la parole pour invoquer le Règlement de la sorte. Il s'agit clairement d'une manigance politique de la part de ce député et vraisemblablement d'autres députés de son groupe parlementaire qui veulent tenter de faire en sorte que l'on ne débâte pas de cette motion aujourd'hui.

Je vous signale, monsieur le Président, que la motion est tout à fait recevable. Son libellé est tout à fait conforme au libellé normal d'une motion de journée d'opposition. Elle commence par: « Que, de l'avis de la Chambre... ». On donne ainsi au premier ministre un avis fondé sur l'opinion de la Chambre, qui vous serait alors transmis, monsieur le Président, et transmis ensuite au Gouverneur général.

Je tiens à signaler que le libellé de la motion a fait l'objet de discussions avec le Bureau, de sorte que l'on a veillé à y inclure notamment le mot « transmettre ».

Il faut bien dire que l'intervention du député libéral relève de la fanfaronnade politique. Il faut avoir de très vilaines intentions pour tenter d'empêcher la discussion sur cette motion. L'intervention du député est très antidémocratique. Nous souhaitons simplement que la motion soit débattue à la Chambre, de manière à ce qu'elle fasse l'objet d'un vote et que l'avis qu'elle contient soit donné.

La procédure ne diffère pas de celle qui s'applique lorsqu'une Adresse en réponse au discours du Trône est faite et transmise au Gouverneur général.

Je demande au Président de ne pas donner raison au député. La motion est recevable. Nous espérons maintenant que le débat sur cette motion très importante va pouvoir commencer.

• (1025)

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je dois dire que l'argument soulevé par le gouvernement est absolument non venu à l'heure actuelle. En effet, la résolution déposée par le Nouveau Parti démocratique est tout à fait recevable, en vertu de notre Règlement.

Je me permettrai simplement d'apporter deux éléments pour appuyer ma plaidoirie. Ce ne sera donc pas très long, mais ce devrait être convaincant.

Dans un premier temps, l'ouvrage de Marleau et Montpetit dit, à la page 724:

Les députés de l'opposition peuvent proposer des motions pour débattre toute question relevant de la compétence du Parlement du Canada ainsi que les rapports de comité portant sur le Budget des dépenses. Le Règlement donne énormément de latitude aux députés pour les motions de l'opposition présentées lors des jours consacrés à l'étude des subsides et à moins que la motion ne soit nettement et indubitablement irrégulière (c'est-à-dire qu'on ne puisse réellement pas soutenir, du point de vue de la procédure, qu'elle est recevable), la présidence n'intervient pas.

Cela me semble très clair.

En deuxième lieu, on ne peut prétendre qu'il s'agit là d'une motion anticonstitutionnelle. En réalité, elle dit que « le Premier ministre devrait, durant la semaine du 2 janvier 2006, demander à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada de dissoudre la 38^e législature ». Un bon nombre de motions déposées en ce Parlement ont exactement la même portée. En effet, selon la Constitution canadienne, il appartient au premier ministre de désigner son Conseil des ministres, et rien n'empêche aucun député de ce Parlement de déposer une motion demandant au premier ministre d'exiger la démission d'un ministre. Ce n'est donc pas anticonstitutionnel.

Tout le monde sait que la politique des affaires étrangères du Canada dépend du gouvernement et du premier ministre. Il n'est pourtant absolument pas anticonstitutionnel de déposer une motion en cette Chambre visant à demander au gouvernement du Canada de modifier sa position en politique internationale. Ce n'est absolument pas anticonstitutionnel.

Tous les pouvoirs du gouvernement inscrits dans la Constitution canadienne peuvent être remis en question par la voie d'une résolution proposée en ce Parlement. Celui-ci a la liberté — et c'est le sens même des journées de l'opposition — de s'exprimer et de suggérer au premier ministre et au gouvernement des façons de faire, même dans des domaines qui dépendent essentiellement de leur responsabilité sur le plan constitutionnel.

La motion du NPD répond en tous points à ces critères. On ne peut absolument pas la juger irrecevable du point de vue de la procédure. Quant à son contenu, il est semblable à celui de toute proposition qu'on pourrait soumettre, par exemple, celle de demander au premier ministre de congédier quelques membres de son Conseil des ministres. C'est sa responsabilité, mais on pourrait le faire et le gouvernement devrait recevoir cette motion, selon la bonne foi qu'il puisse exprimer ou non.

En ce sens, je crois que nous devrions clore cette discussion, accepter la motion du NPD et procéder au débat.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder indûment le processus puisque j'estime que le rappel au Règlement de mon collègue libéral est futile.

On tente tout simplement, comme l'ont souligné mes collègues du NPD et du Bloc, de retarder l'examen de cette question et la tenue d'un débat en bonne et due forme.

Les crédits

Je voudrais vous rappeler, monsieur le Président, tout en sachant que ce rappel n'est pas nécessaire, que vous êtes au service de la Chambre et que, d'après ce que je sais, la Chambre pourrait en arriver à une décision et vous demander d'agir. C'est de cela dont il est question.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, toujours au sujet du même recours au Règlement, je tiens à ajouter que, selon moi, l'allégation voulant que les questions soulevées soient motivées par des raisons d'ordre politique porte atteinte aux droits du député de Sarnia—Lambton. Il a tout à fait le droit d'invoquer le Règlement. Il a présenté ses arguments, voilà ce que je voulais dire.

Le Président: La présidence a entendu les instances de tous les députés sur ce point. Je tiens à remercier le député de Sarnia—Lambton d'avoir soulevé la question et le député de Mississauga-Sud d'être intervenu à ce sujet.

• (1030)

[Français]

Je remercie également les honorables députés de Vancouver-Est, Prince George—Peace River et Roberval—Lac-Saint-Jean de leurs importantes interventions portant sur la question.

Je note que l'honorable député de Sarnia—Lambton n'a pas mentionné le premier paragraphe, au regard de sa source d'objection, lors de son rappel au Règlement. Cela concernait seulement le deuxième paragraphe.

[Traduction]

Le député prétend que le Président n'a pas la capacité de transmettre quoi que ce soit à Son Excellence à la demande de la Chambre sauf une adresse, et en fait seulement l'Adresse en réponse au discours du Trône.

À cet égard, je dois dire que je ne suis pas certain que le député ait raison. Je remarque que la Chambre reçoit de Son Excellence, la Gouverneure générale, de nombreux documents, par exemple des lettres indiquant que Son Excellence se rendra dans la salle du Sénat plus tard ce jour-là pour donner une sanction royale, pour faire un discours ou je ne sais quoi. C'est le Président qui transmet ces messages à la Chambre.

De même, je pourrais renvoyer un message au besoin pour dire que j'étais empêché de me rendre à la salle du Sénat, s'il y avait un problème, si la Chambre ne siègeait pas par exemple.

Cependant, je suis surpris d'entendre le député affirmer que le Président aurait du mal à transmettre à Son Excellence l'opinion de la Chambre telle qu'exprimée dans une motion de la Chambre. Si cette motion est adoptée, et je ne dis pas qu'il est probable ou non qu'elle le soit, mais en supposant qu'elle le soit, le Président serait en mesure de la transmettre.

Je reconnais que la motion ne dit pas comment, mais je pense que je peux trouver une méthode permettant de réaliser cet objectif. Je pourrais peut-être aller rencontrer Son Excellence et lui remettre une copie de la motion ou l'envoyer sous la forme d'une lettre que je signerais. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait possible de la transmettre.

Selon moi, la motion respecte les paramètres définissant une journée de l'opposition. Elle n'exprime que l'opinion de la Chambre ce qui, à mon avis, est parfaitement légitime.

Ainsi, le recours au Règlement n'est pas fondé. Je ne considère pas qu'il est frivole comme on l'a laissé entendre, mais il n'est pas justifié

et nous allons passer au débat sur la motion, qui est recevable, selon moi.

Le chef du Nouveau Parti démocratique sera ainsi le premier à prendre la parole.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, c'est un jour historique pour la Chambre, puisqu'une proposition lui est soumise qui pourrait rassembler tous les partis dans un esprit de compromis, compte tenu de la situation de gouvernement minoritaire, en vue d'atteindre un certain nombre d'objectifs communs. En acceptant cette proposition, la Chambre ferait un geste salutaire. Nous devons donc l'étudier très sérieusement. Nous devons examiner les arguments qui nous disent qu'un tel choix serait non seulement raisonnable, puisque la proposition est dictée par le bon sens, mais qu'il servirait les intérêts des Canadiens comme nous avons la responsabilité de le faire.

L'objectif est d'accomplir certaines choses pour les Canadiens au cours des prochaines semaines, puis de tenir une campagne électorale après les Fêtes, en janvier, pour que le vote ait lieu à la mi-février.

Trois partis représentés à la Chambre ont fait preuve de l'esprit de compromis qui leur a inspiré cette proposition. Le seul parti qui, jusqu'à maintenant, a refusé tout compromis, qui ne veut pas collaborer pour emprunter une voie raisonnable permettant d'atteindre des objectifs importants pour les Canadiens, est malheureusement le même parti dont la conduite immorale est à l'origine de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Absolument rien n'empêche le premier ministre de fixer une date d'élections selon l'avis du Parlement. C'est l'arrogance typique des libéraux, si je puis m'exprimer ainsi, qui leur fait dire qu'un vote majoritaire du Parlement doit être balayé du revers de la main ou considéré simplement comme un obstacle.

Ce n'est pas parce qu'une solution n'a jamais été employée qu'elle ne peut pas constituer une très bonne idée. Le premier ministre a promis les transformations qui, selon lui, sont nécessaires pour combler le déficit démocratique. Nous sommes d'accord. Cependant, il refuse maintenant de faire un compromis même si la majorité de la Chambre a l'intention de voter pour la proposition. Autrement dit, le premier ministre ne veut pas respecter la volonté du Parlement.

À mes yeux et, selon moi, aux yeux des Canadiens, on dirait que nous ne sommes pas sur la bonne voie pour combler le déficit démocratique. En fait, on pourrait même dire que le déficit démocratique prend de l'ampleur. Nous sommes en présence d'un parti politique qui a recueilli seulement 37 p. 100 des votes et qui cherche à ignorer le point de vue de la Chambre des communes, tel qu'exprimé par les partis qui représentent presque les deux tiers des Canadiens. Je crois qu'une telle conduite n'est pas celle que l'on attend du premier ministre du Canada, ni de son parti politique.

Examinons quelques-uns des enjeux. D'abord, le premier ministre et les membres de son parti nous ont dit qu'il y avait un écart de « seulement huit semaines » entre la date que nous proposons et celle que le premier ministre a déjà fixée. Il s'est déjà dit d'avis qu'il fallait tenir des élections pour déterminer si son parti pouvait continuer de gouverner, compte tenu des conclusions et des recommandations d'un juge respecté qui a examiné un scandale et en a fait rapport.

Les crédits

Le premier ministre a dit que les Canadiens devaient avoir l'occasion de juger des conclusions, des recommandations et du parti politique qui a fait l'objet de l'enquête. Nous sommes d'accord. La seule question est quand.

Il propose les environs du 1^{er} mars. Dans notre proposition, qui sera présentée par la majorité des députés lorsque nous tiendrons le vote la semaine prochaine, il est question du début de janvier. D'où l'écart des huit semaines en question.

• (1035)

Que doit-il se passer pendant ces huit semaines? D'abord, la Chambre ne siègera pas pendant cinq d'entre elles. Autrement dit, le processus démocratique qui permet aux députés de proposer à la Chambre des mesures sur des enjeux clés touchant les Canadiens et d'interroger le gouvernement sur ses actions et de lui demander des comptes, de même que la possibilité d'examiner des dépenses ou des mesures législatives pour corriger les nombreux problèmes non résolus qui stagnent depuis 12 longues années, tout cela ne pourra pas se faire pendant cinq de ces huit semaines.

Le premier ministre laisse-t-il entendre que, en quelque sorte, ces cinq semaines ne comptent pas pour les Canadiens? Nous estimons que, si des élections ont lieu en mars, ces semaines seront des semaines de travail perdues pour les parlementaires qui représentent les Canadiens. Le gouvernement n'a donc aucun argument efficace et convaincant à présenter contre la tenue d'élections plus tôt, car nous ne pourrions pas siéger de toute façon pendant ces cinq semaines.

Bien sûr, pendant ces cinq semaines, il se passera quelque chose. Nous pouvons être certains que les Challenger seront régulièrement réservés, qu'il y aura beaucoup de communiqués et d'annonces d'un bout à l'autre du Canada, tout cela payé, en passant, par les contribuables. Ces annonces et ces dépenses auront déjà été décidées par la Chambre des communes. D'ailleurs, ce qui se passera pendant ces cinq semaines dont nous parlons, ce sera une campagne de relations publiques qui n'aura rien à voir avec les travaux de la Chambre des communes.

Nous assisterons à une campagne de relations publiques payée à même les deniers publics. Ensuite, la Chambre reviendra siéger pendant trois semaines de plus. Que se passera-t-il pendant ces trois semaines? Un budget sera déposé, mais on ne pourra pas le mettre aux voix parce que le premier ministre a déclaré qu'il y aurait des élections le 1^{er} mars ou vers cette date. Donc, un budget qui ne précipitera ni ne produira rien de positif dominera ces trois semaines.

Avec notre proposition, nous affirmons simplement qu'il est faux de prétendre que ces huit semaines permettraient de régler les dossiers qui importent pour les Canadiens. Le travail qui doit être fait à la Chambre pourrait être fait d'ici l'ajournement des fêtes, et c'est ce que nous voulons.

• (1040)

[Français]

Il existe une solution à la situation qui prévaut au Parlement aujourd'hui. Elle découle du simple bon sens.

Au printemps, nous avons réussi à ce que se poursuivent les travaux du Parlement, parce que les libéraux ont accepté certaines de nos bonnes idées. Cet automne, nous avons soumis des propositions, mais malheureusement les libéraux ont choisi de ne pas travailler de concert avec nous en vue d'obtenir des résultats favorables aux gens.

Le Parti libéral n'a pas le droit de décider du moment où il devra être jugé. Les gens n'ont pas élu un gouvernement majoritaire, et tous les partis doivent être prêts à faire des compromis.

Je crois qu'il existe une solution raisonnable. D'autres choix s'offrent à nous que des élections pendant les Fêtes, ce dont personne n'a envie. De plus, personne n'a envie d'un Parti libéral qui croit être le seul à pouvoir choisir le moment où sa conduite sera jugée.

Par cette motion, nous réclamons le déclenchement des élections au début de janvier pour la tenue d'un scrutin à la mi-février. Cette proposition permettra ainsi au Parlement d'adopter des projets de loi de nature administrative, dont quelques-uns sont très importants, et favorisera la tenue de la première réunion des premiers ministres et des dirigeants autochtones. Elle donnera également l'occasion de faire l'indispensable ménage dans la politique canadienne afin de revenir aux choses fondamentales, soit d'en arriver à des résultats concrets, bénéfiques pour les gens.

[Traduction]

La différence entre le printemps dernier et cet automne, c'est que, le printemps dernier, la corruption des libéraux avait créé une crise parlementaire. Lorsque le NPD a présenté de bonnes idées pour que des choses soient faites au profit des Canadiens, les libéraux ont été contraints d'accepter. Cet automne, la corruption des libéraux a de nouveau provoqué une crise, mais, cette fois-ci, les libéraux ont refusé de faire des choses pour la population, comme le suggérait le NPD, qui voulait notamment protéger notre système de santé public.

Le gouvernement minoritaire que nous avons est inhabituel parce que ses entorses aux règles d'éthique le caractérisent depuis le premier jour, ce qui a poussé le premier ministre à imposer une limite artificielle à la vie de la législature. Rien ne se passera après les fêtes sauf une campagne préélectorale libérale coûteuse qui se fera aux frais des contribuables. Fixons officiellement la date des élections. Puisque la campagne débutera de toute façon et se fera aux frais des contribuables, faisons en sorte qu'elle se déroule selon les règles d'Élections Canada à compter d'une date officielle, fixée en janvier.

D'ici là, adoptons le projet de loi C-55, pour protéger les salaires et les pensions des travailleurs en cas de faillite, une mesure que notre parti réclame depuis des années. Trois gouvernements libéraux majoritaires successifs n'ont pas produit ce projet de loi. Il a fallu un gouvernement minoritaire pour qu'il voie le jour parce que le NPD fait des choses pour les travailleurs.

Adoptons le projet de loi C-66 afin que les gens puissent obtenir les prestations prévues pour compenser la hausse des coûts de l'énergie. Tous les partis ont réclamé que le gouvernement prenne des mesures pour gérer la crise des coûts de l'énergie.

Faisons en sorte que les fonds destinés au transport en commun et aux mesures d'efficacité énergétique soient versés. Je rappelle à la Chambre que c'est grâce aux propositions du NPD que ces fonds ont été ajoutés au budget le printemps dernier. Nous avons alors obtenu que les réductions de l'impôt sur les revenus des sociétés prévues dans le budget soient remplacées par ces investissements qui répondent aux besoins des gens.

Faisons en sorte que la réunion des premiers ministres et des chefs autochtones ait lieu. Un règne libéral de 12 ans n'a en rien amélioré les conditions de vie des autochtones, qui sont parfois comparables à celles des pays du tiers monde. Il est temps que les choses changent.

La culture du « tout m'est dû », pour reprendre l'expression du juge Gomery, se porte très bien, et c'est malheureux. Le Parti libéral croit qu'avec l'appui de 37 p. 100 de la population, il peut s'arroger 100 p. 100 des pouvoirs. Il est insensé de penser qu'il est inutile de collaborer avec les représentants des Canadiens qui appartiennent aux autres partis, lesquels ont reçu collectivement l'appui de 63 p. 100 de la population.

Le compromis de bon sens que nous avons proposé permettrait aux gens de prendre connaissance du deuxième rapport du juge Gomery, qui sera publié avant le jour du vote. Ce compromis permettrait aux Canadiens de prendre en compte les recommandations du juge Gomery, recommandations dont les partis discuteront. De fait, quelques partis ont déjà avancé des propositions de réforme. Je suis fier des propositions avancées par le député d'Ottawa-Centre, pour ne citer qu'un exemple de ce que nous verrons.

Toutefois, en proposant le 1^{er} mars comme date pour le déclenchement d'élections, le Parti libéral agit comme s'il lui appartenait de régler le scandale qui lui est associé, ou du moins de prétendre le faire, en déclenchant de bonne grâce des élections.

Il est vrai que le compromis de bon sens est celui-là même à l'égard duquel le premier ministre s'était engagé le printemps dernier. Il pensait alors que le juge Gomery publierait son rapport final le 15 décembre. Nous proposons que des élections aient lieu au moment même où le premier ministre a promis qu'il y en aurait.

Le premier ministre tire avantage du fait que le juge Gomery a demandé une prolongation pour le dépôt de ses recommandations et que la Chambre ne siègera pas à ce moment-là. Cela permettrait aux libéraux et à tous les ministres du Cabinet de se promener aux quatre coins du pays, aux frais des contribuables, pour vanter leurs propres mérites. Comme la Chambre ne siègerait pas, il n'y aurait donc pas de travail de fait à cette période.

C'est honteux. Ce que nous voulons, c'est en arriver à un compromis.

● (1045)

Je pose à nouveau une question fort simple, que j'ai déjà posée à la Chambre. Pourquoi, alors que trois des quatre chefs de parti acceptent de faire un compromis, comme ce devrait être le cas dans une situation de gouvernement minoritaire, le quatrième chef refuse-t-il de le faire?

Il n'y a aucune règle qui empêche le premier ministre de faire un tel compromis. Nous avons entendu des gens dire, à tort, qu'une telle motion ne serait pas constitutionnelle. Ceux qui prendront le temps de l'examiner, maintenant qu'elle a été rédigée et déposée à la Chambre, se rendront compte qu'elle l'est. Je peux citer des sources. Les députés ne sont pas obligés de me croire sur parole.

Julius Grey, un avocat de droit constitutionnel bien connu, a déclaré que rien n'empêchait l'adoption d'une mesure comme celle-là.

J'aimerais vous faire part de certains des commentaires d'Hugo Cyr, professeur de droit constitutionnel à l'Université du Québec à Montréal.

[Français]

Je cite:

Il n'y a rien d'inconstitutionnel dans cette motion.

Le Parlement peut être dissous pour plusieurs raisons. Le Parlement peut être dissous suite à un vote de censure, un vote de non-confiance, mais aussi suite à une décision de la gouverneure générale, de l'avis du premier ministre ou simplement parce qu'il a atteint sa durée maximale de cinq ans. En d'autres mots, la perte de confiance n'est pas le seul motif pour lequel le Parlement peut être dissous.

Les crédits

Puisque rien n'empêche le premier ministre d'annoncer à l'avance le moment où il demandera à la gouverneure générale de dissoudre le Parlement, ce que le premier ministre a d'ailleurs fait à plusieurs reprises, rien n'empêche celui-ci d'affirmer à l'avance, dans une motion présentée en Chambre, à quelle date cette demande sera faite.

Rien n'empêche la Chambre d'indiquer au premier ministre ce qu'elle croit être un bon moment pour demander à la gouverneure générale de dissoudre le Parlement.

[Traduction]

Je citerai aussi une professeure de droit de l'Université de l'Alberta, qui a été procureure générale du pays, et qui est aujourd'hui vice-première ministre, qui a dit que rien n'empêchait le premier ministre de suivre ces conseils.

J'attire simplement l'attention de la Chambre sur le fait que la situation de gouvernement minoritaire dans laquelle nous trouvons est une occasion historique pour faire ce que les Canadiens et le premier ministre ont dit vouloir faire: d'abord, accomplir des choses cet automne; ensuite, éviter de tenir des élections pendant les vacances de Noël; et enfin, mettre entre les mains des électeurs les conclusions et les recommandations du juge Gomery à propos de la corruption des libéraux. Tous ces objectifs valent la peine d'être atteints.

Nous pouvons accomplir beaucoup de travail cet automne. Il serait préférable que les Canadiens n'aient pas à participer ou à prêter attention à une campagne électorale à une période de l'année où leurs enfants sont à la maison et où ils veulent passer du temps avec leur famille à célébrer les valeurs qui leur sont chères et à penser à l'avenir.

Le compromis que nous proposons à la Chambre permettrait d'atteindre ces trois objectifs. Le seul qui ne serait pas atteint n'a jamais été énoncé publiquement. Le gouvernement n'a pas présenté les travaux qu'il comptait accomplir cet hiver, il n'en a même pas parlé. Pendant la période en question, la Chambre ne siège pas et rien d'important ne pourrait donc être accompli. On nous a seulement donné un plan pour l'automne. Nous proposons de travailler ensemble à sa réalisation. Le Parti libéral et ses dirigeants ont laissé entendre qu'ils ne souhaitaient pas participer. Ils préféreraient faire cavalier seul en janvier et se vendre à nos dépens. Nous ne saurons le tolérer.

Nous voulons que notre compromis soit accepté et nous demandons aux Canadiens d'exiger du gouvernement qu'il abandonne l'arrogance dont il fait preuve depuis 12 ans et qu'il commence à travailler avec les députés que les Canadiens ont élu.

● (1050)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la Présidente, le député de Toronto—Danforth a commencé ses remarques en disant que l'on vivait aujourd'hui un moment historique à la Chambre. L'expression est un peu pompeuse. C'est peut-être un moment historique parce que la motion dont nous sommes saisis comporte de nombreuses lacunes.

Le député de Toronto—Danforth sait pertinemment, ou devrait savoir, que notre gouvernement ne peut absolument pas accepter cette motion. Le premier ministre et notre gouvernement ont dit très clairement que les Canadiens doivent avoir l'occasion de prendre connaissance du deuxième et dernier rapport du juge Gomery. Ceux-ci porteront ensuite un jugement en fonction de ce document. Le gouvernement a dit qu'il déclencherait des élections dans les 30 jours suivant le dépôt de ce rapport.

Les crédits

Comment pourrait-il maintenant dire qu'il a révisé sa position et que cette motion permet d'éviter une campagne électorale durant le congé de Noël, lorsque nous avons dit qu'il fallait, par principe, attendre les conclusions du juge Gomery avant de déclencher des élections?

Le député de Toronto—Danforth parle de toutes les mesures législatives que la Chambre pourrait adopter, du bon travail qu'elle pourrait accomplir et du fait que tout cela risque de ne pas se faire. Pourtant, il sait pertinemment que le gouvernement ne peut accepter la motion, ou à tout le moins il devrait le savoir.

De la même façon qu'une femme ne peut pas être à moitié enceinte, le gouvernement a, ou n'a pas, la confiance de la Chambre. Si les députés d'en face avaient le courage de leurs convictions, ils déposeraient une motion à la Chambre pour demander si celle-ci a ou non confiance en notre gouvernement. Mais ils n'ont pas fait cela. Ils ont présenté une motion insipide qui est une insulte et un affront aux Canadiens et à la Chambre.

Il pose la question au député de Toronto—Danforth. Pourquoi ne pas attendre que le juge Gomery ait terminé son bon travail, afin que les Canadiens puissent porter un jugement en pleine connaissance de cause? Ensuite, nous tiendrons des élections.

L'hon. Jack Layton: Madame la Présidente, cela surprendra peut-être certains députés, mais si l'on met de côté toutes les belles paroles que nous venons d'entendre et si nous en venons au fait, à savoir s'il ne conviendrait pas que les Canadiens aient vu le deuxième rapport Gomery avant les élections, je suis d'accord avec le député. Notre motion assurerait que ce soit le cas.

Il y a une chose que notre motion n'assurerait pas. Le premier ministre a dit, et le député vient de le répéter, que les Canadiens doivent avoir la possibilité de voir le rapport Gomery avant de voter, mais ce n'est pas exactement ce qu'ils voulaient dire. Ce qu'ils voulaient dire, c'est qu'ils voulaient avoir la chance de donner aux députés du Parti libéral plus de temps, à leurs frais, pour se vendre, pour se purifier et pour offrir toutes sortes d'excuses et proposer de prétendues mesures à la suite du rapport Gomery. Ils comptent sur le fait que, le jour des élections, les Canadiens auront en grande partie oublié le rapport ou seront passés à autre chose. Mais comment les Canadiens pourraient-ils passer à autre chose?

Pour détourner leur attention, il serait possible d'envoyer des ministres, aux frais des contribuables, accompagnés de divers assistants et employés, à bord d'avions fournis par les Canadiens, sillonner le pays à un moment où la Chambre ne siègerait pas et où les députés des partis d'opposition ne pourraient pas prendre la parole à la Chambre pour demander des comptes au gouvernement. Au cours de cette période, les libéraux pourraient à leur guise dépenser les fonds publics. C'est ce que le gouvernement cherche à faire, et ce n'est pas acceptable.

C'est vrai que les Canadiens devraient pouvoir consulter le rapport Gomery, mais il est inadmissible qu'on donne carte blanche au Parti libéral pour qu'il puisse utiliser l'argent des contribuables afin de vendre sa salade. Nous avons vu ce qui se produit lorsque le Parti libéral tente de se faire valoir avec notre argent. Cela a donné lieu à ce qu'on appelle le scandale des commandites, celui-là même dont parle le rapport Gomery et la raison même de notre présente discussion.

•(1055)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, avant de poser ma question, je veux préciser dès le départ que le Parti conservateur du Canada a toujours préféré depuis la mi-avril la tenue d'élections en avril dernier ou au début de cet automne,

à la lumière des révélations de la Commission Gomery qui montraient bien à quel point ce gouvernement est corrompu. Je tiens à le souligner.

Nous parlons maintenant de cette question en particulier. J'ai été intrigué par la réponse du secrétaire parlementaire, cette échappatoire voulant qu'on attende la présentation du rapport Gomery. En fait, nous sommes confrontés ici à l'arrogance d'un gouvernement qui pense qu'il détient encore une majorité.

Dans le cadre de notre régime parlementaire, lorsqu'un gouvernement est minoritaire, cela veut dire que les Canadiens ont envoyé un message à tous les partis politiques pour leur demander de travailler ensemble. Ils ont dit à tous les partis politiques que tous les jours, le premier ministre doit être en mesure de prouver qu'il a la confiance de la majorité dans cette enceinte. C'est le mode de fonctionnement de notre régime. Pourtant, ce n'est pas ce que fait le premier ministre. Il a eu l'arrogance d'affirmer qu'il est le seul à pouvoir déterminer quand les prochaines élections auront lieu. Ce n'est pas son droit. Il l'aurait eu s'il avait réussi à faire élire un gouvernement majoritaire, mais il n'en est rien.

On a eu droit à cette déclaration ridicule voulant que le gouvernement libéral ait fixé la date des élections, alors que les libéraux ne veulent même pas d'élections à date fixe. Ils n'ont jamais été en faveur de cette notion, mais tout à coup, parce qu'ils ont choisi une date, c'est devenu une date fixe.

Même les partis, comme le nôtre, qui croient aux élections à date fixe, reconnaissent que sous un gouvernement minoritaire, une politique d'élections à date fixe deviendrait caduque si le gouvernement perdait la confiance de la Chambre.

Notre collègue de Toronto—Danforth devrait peut-être nous dire ce qu'il en pense. En réalité, dans le cadre du scénario du premier ministre, même si le rapport du juge Gomery n'est pas retardé davantage et s'il est présenté le 1^{er} février, le premier ministre pourrait attendre 30 jours, soit jusqu'au 3 mars, avant de déclencher les élections et il y aurait alors 35 autres jours de campagne. Cela nous amènerait au lundi 10 avril au moins pour la tenue d'élections, et tout cela si le rapport du juge Gomery n'est pas retardé davantage. C'est presque dans cinq mois d'ici.

Après les conclusions accablantes contenues dans le rapport présenté par le juge Gomery le 1^{er} novembre, le premier ministre s'attend-il à ce que le Parlement et les Canadiens doivent attendre au moins cinq autres mois avant de se prononcer là-dessus?

•(1100)

L'hon. Jack Layton: Madame la Présidente, c'est vrai qu'il y a une différence d'approche. Le député a tenu à exprimer officiellement le souhait de son parti de tenir des élections plus tôt, non plus tard. C'est là que nous divergeons d'opinion.

Nous avons présenté une proposition visant un compromis. J'estime que c'est une attitude qu'on devrait voir plus fréquemment à la Chambre, particulièrement dans le contexte d'un gouvernement minoritaire.

Les crédits

Si on revient à la promesse que le premier ministre a faite aux Canadiens, on se rend compte que les Canadiens, après avoir entendu cette prétendue promesse, ont réprimandé le premier ministre et le Parti libéral et leur ont refusé la majorité des sièges à la Chambre. Les Canadiens ont édifié un autre genre de Chambre des communes, une Chambre où le parti au pouvoir doit collaborer avec les autres partis afin de réaliser des choses dans l'intérêt des citoyens. L'électorat canadien n'a pas cru que le Parti libéral pouvait y arriver seul. Les électeurs ne voulaient pas accorder leur confiance exclusivement au Parti libéral. Voilà ce que les résultats des élections ont révélé.

Le problème, c'est que le Parti libéral n'accepte pas ce jugement. Les libéraux ne le reconnaissent pas, sauf au moment où leur règne est menacé. C'est ce que nous avons vu le printemps dernier.

Dans la proposition que nous avons présentée à la Chambre, nous suggérons un compromis pouvant permettre d'atteindre nos objectifs collectifs. Le député a raison de souligner également l'incertitude accrue quant à tout retard éventuel dans la publication du rapport Gomery. Le premier ministre suggère-t-il que, advenant la publication du rapport Gomery après le 1^{er} février, il maintiendra sa position et ne déclenchera pas d'élections?

Le premier ministre a dit aux Canadiens qu'ils doivent avoir le droit de juger le Parti libéral. En qualité de premier ministre, il a proposé de mettre fin à la présente législature. Le premier ministre a indiqué qu'il croit fort possible que les Canadiens n'aient pas confiance dans son gouvernement et que, de ce fait, il veut sonder l'opinion des citoyens. Le premier ministre a proposé le 1^{er} mars comme échéance.

Pourquoi le premier ministre devrait-il être le seul à envisager une date pour la tenue des élections? Nous l'exhortons à se joindre à nous dans le cadre d'un compromis raisonnable et à faire les choses correctement pour une fois à la Chambre, dans l'intérêt des Canadiens.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, selon moi, la motion dont l'opposition nous saisit aujourd'hui pose un certain nombre de problèmes. Je vais en mentionner quelques-uns.

Premièrement, cette motion est fondamentalement incompatible avec les principes de base de la démocratie parlementaire qui nous ont guidés tout au long de l'histoire de cette institution. C'est très grave de vouloir changer, sans égards pour les futurs députés de la Chambre, des principes et des pratiques établis depuis longtemps.

En fait, les partis d'opposition veulent se livrer à des jeux politiques et partisans au détriment de nos conventions constitutionnelles. Nous pouvons les entendre rigoler de l'autre côté de la Chambre. Les Canadiens ne s'attendent de toute façon à rien d'autre que du chahut et de la rigolade lorsque les partis d'opposition parlent de la Constitution, pour laquelle ces partis n'ont de toute évidence aucun respect.

Je tiens à faire dès maintenant quelques observations. Ensuite, pendant la période de questions et réponses, nous pourrions permettre aux députés d'en face de prendre la parole et tempêter, comme nous nous y attendons. Néanmoins, je saisis cette occasion pour faire moi-même quelques observations.

À une certaine époque, les députés travaillaient et collaboraient assez harmonieusement à la Chambre, même face aux difficultés causées par les initiatives des partis d'opposition. En fin de compte, les Canadiens veulent voir la Chambre promouvoir leurs initiatives. La Chambre doit travailler au nom des citoyens.

Les Canadiens veulent que leurs députés s'occupent des affaires publiques. Ils ne veulent pas les voir se préoccuper des ambitions personnelles d'un chef de parti. La population veut que les parlementaires débattent de questions importantes pour les Canadiens, qu'ils s'occupent de leurs problèmes courants et de leurs inquiétudes. En effet, les Canadiens continuent d'attendre des mesures législatives ou des politiques susceptibles de rendre leur vie meilleure, plus prospère et plus sûre. Pourtant, les partis d'opposition ne leur offrent que des querelles, des joutes et des manœuvres politiques sans fin qui ne visent de toute évidence qu'à leur assurer un avantage électoral.

Les députés d'en face ne se privent pas pour citer les Canadiens dans le but d'étayer leur position du moment. J'ai moi aussi parlé aux Canadiens et ils m'ont dit que ça ne tournait pas rond au Parlement et que les députés n'en finissaient plus de crier et de s'invectiver. Je continue de croire que nous avons présenté et adopté des initiatives importantes. Pourtant, voilà que les partis d'opposition, en particulier le chef du NPD, présentent une motion incompatible avec les exigences constitutionnelles.

D'ailleurs, je ne suis pas le seul à le dire. Je ne suis pas le seul à affirmer que la motion présentée aujourd'hui va à l'encontre des principes et usages démocratiques établis de longue date au Parlement. Le parti de l'opposition officielle a dit, tout comme vient de le faire, si je ne m'abuse, le leader de l'opposition à la Chambre, que le gouvernement doit avoir la confiance de la Chambre. Il a tout à fait raison. C'est ainsi que notre système fonctionne. Notre système repose sur des principes démocratiques établis depuis fort longtemps.

Les partis d'opposition, tous ensemble — puisqu'ils appuient tous la motion en question — et par la voix du chef du NPD, disent qu'ils veulent faire adopter une motion de défiance dès maintenant, mais ils veulent en reporter les conséquences quelque part en janvier, essentiellement parce que ce serait plus commode pour eux sur le plan politique. Ils disent ne pas vouloir tenir d'élections pendant le temps des Fêtes, mais ils souhaitent tout de même faire adopter une motion de défiance maintenant et repousser les élections à plus tard. D'ici là, la Chambre pourrait tout bonnement continuer de siéger et adopter diverses mesures considérées comme importantes pour les Canadiens et présentées par le gouvernement; les partis d'opposition voteraient en leur faveur, exprimant du coup leur confiance envers le gouvernement, après avoir affirmé qu'ils ne lui font pas confiance. L'opposition tient à défaire le gouvernement, mais préfère attendre encore un mois et demi, ou à peu près.

Ce n'est pas ainsi que le Parlement fonctionne, et les Canadiens le savent pertinemment. On ne peut accorder sa confiance de façon partielle. C'est impossible. On ne peut avoir confiance pour certaines choses mais pas pour d'autres. On ne peut pas dire : « Nous pouvons adopter tel projet de loi, qui est assimilable à une motion de confiance, ce dont nous sommes conscients. Nous adoptons ce projet de loi, mais nous ne faisons pas confiance au gouvernement. Le gouvernement ne devrait pas pouvoir présenter des programmes en allant puiser dans les poches des contribuables canadiens, parce que nous ne lui faisons pas confiance. Mais nous attendrons patiemment que le gouvernement s'exécute, puis nous reviendrons en janvier pour dire que nous ne faisons toujours pas confiance au gouvernement. »

Les crédits

● (1105)

Soit que le gouvernement a la confiance de la Chambre, soit qu'il ne l'a pas. C'est aussi simple que cela. Le système fonctionne ainsi depuis toujours. Pour les Canadiens, il ne fait aucun doute que le gouvernement doit être capable de prendre des décisions qui ont des répercussions sur eux et doit pouvoir le faire en sachant qu'il a la confiance de la Chambre ou, du moins, de la majorité des députés qui y siègent. Certains pourront ne pas faire confiance au gouvernement. Toutefois, si le gouvernement n'a pas la confiance de la majorité de la Chambre, alors il sera incapable de remplir ses fonctions.

Ce que nous disent les partis d'opposition essentiellement, par leurs propos et dans les déclarations qu'ils font à la presse, c'est qu'ils ne font pas confiance au gouvernement, mais qu'ils ont peur d'assumer les conséquences que cela pourrait avoir.

Lorsqu'une motion de défiance est présentée à la Chambre des communes, que les partis d'opposition votent en faveur de cette motion et qu'elle est adoptée, des élections ont lieu. Les partis d'opposition doivent en assumer la responsabilité. Ils devraient pouvoir dire: « Nous provoquons la tenue d'élections pendant les Fêtes. Nous allons ramener les Canadiens aux urnes, même si les deux tiers d'entre eux sont d'accord avec le premier ministre, qui propose la tenue d'élections au printemps, 30 jours après le dépôt du rapport du juge Gomery. »

Le député d'en face a dit qu'il nous faudrait alors attendre encore cinq mois. Il est parfaitement libre de dire cela, et je ne le contredirai pas, car c'est la position que les partis d'opposition ont adoptée, mais, ce qu'ils doivent faire dans ce cas, c'est présenter une motion de défiance, et non une motion qui laisse entendre qu'ils n'ont pas confiance au gouvernement en ce moment, mais qui aura un effet plus tard, parce qu'ils ne veulent pas d'élections pendant les Fêtes. Ils essaient de s'arranger pour ne pas avoir à assumer la responsabilité de la tenue d'élections pendant les Fêtes, mais les Canadiens sauront qu'ils seront responsables de cette situation.

Les partis d'opposition ont eu l'occasion de présenter une motion de défiance. Ils en avaient la chance, à la Chambre, aujourd'hui, et ils ne l'ont pas fait, même s'ils disent aux médias qu'ils n'ont pas confiance dans le gouvernement. Ils ont eu l'occasion de le faire mardi, et ils ne l'ont pas fait. Ils auront l'occasion de présenter cette motion mardi ou jeudi prochains. Ils ont l'occasion d'exprimer leur méfiance envers le gouvernement en votant contre des projets de loi remettant sa confiance en cause ou contre des projets de loi importants pour le gouvernement. Ils ont l'occasion d'exprimer leur méfiance et de voter contre des prévisions budgétaires du gouvernement qui affectent des fonds à des programmes actuels.

Le fait que les partis d'opposition aient décidé de ne pas passer aux actes montre clairement aux Canadiens que ce n'est pas qu'une question de confiance qui est vraiment en jeu, mais également des considérations politiques partisans.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a parlé de quelques experts constitutionnels, mais la majorité d'entre eux se sont ralliés à l'approche du gouvernement au sujet de cette motion. Les partis d'opposition continuent de dire que, en situation de gouvernement minoritaire, le premier ministre n'a pas le droit de fixer la date des élections.

Ned Franks, professeur à l'Université Queen's, a dit:

Le premier ministre peut demander à la Gouverneure générale de dissoudre la Chambre, mais le Parlement n'a pas ce pouvoir. C'est très clair.

David Docherty a dit:

[L'opposition] dit: « Nous aimons ce que vous avez fait, mais si vous ne laissez pas l'opposition décider de la date des élections, nous ferons tomber le gouvernement. En plus de ne pas accomplir ce qui est important à nos yeux, nous n'accomplirons pas surtout ce qui est important aux yeux de nos partisans. » En fait, l'opposition ne peut tout simplement pas procéder ainsi. Au Parlement, la notion de défiance est très précise. Il y a défiance lorsqu'il y a un vote à cet égard. La défiance peut être exprimée clairement lors du vote sur un projet de loi de finances, sur le discours du Trône, sur une question définie par le gouvernement comme une question de confiance ou sur une motion de défiance.

C'est ce que nous disons. Les Canadiens ne doivent pas se laisser prendre au jeu. Il y a beaucoup de belles paroles politiques lancées à la Chambre, mais soit le gouvernement a la confiance de la Chambre, soit il ne l'a pas. Ce sont les partis de l'opposition qui se doivent de l'exprimer.

● (1110)

Quand les Canadiens ont élu leur premier gouvernement minoritaire en 25 ans, ils s'attendaient à ce que leurs représentants travaillent de concert. C'est toujours ce qu'ils souhaitent. Ils veulent que nous poursuivions nos travaux dans les dossiers prioritaires pour les Canadiens et non pour les partis de l'opposition.

Le premier ministre a pris un engagement envers les Canadiens. Il a dit à la télévision nationale qu'il déclencherait les élections dans les 30 jours suivant le dépôt du second rapport Gomery. Il a pris cet engagement et il veut le respecter.

Je crois que les Canadiens veulent que leur gouvernement et leur Parlement donnent des résultats et c'est exactement ce que le gouvernement et moi essayons de faire. Le Parlement est saisi de quelque 90 projets de loi.

Les partis de l'opposition ont dit que le gouvernement n'avait pas la confiance de la Chambre des communes; or, le gouvernement a survécu à plus de 40 questions de confiance et a pu poursuivre ses travaux.

Notre bilan est très solide pour ce qui est des lois adoptées sur la santé, sur la péréquation, sur le nouveau pacte pour les villes et les collectivités, sur les accords sur les ressources extracôtières, sur les changements climatiques et sur l'éducation préscolaire et la garde d'enfants. Les Canadiens se prononceront en fonction de ce bilan des plus solide.

Nous savons que les Canadiens veulent que le gouvernement et le Parlement s'intéressent à leurs priorités. Ils ne veulent pas d'élections prématurées. Ils ne veulent pas que leurs représentants se livrent à l'électoralisme. Ils veulent que le gouvernement et le Parlement prennent des mesures concrètes, et c'est exactement ce que nous faisons.

Nous continuons de travailler sur ces priorités. Le ministre des Finances a présenté cet automne sa Mise à jour économique et financière dans laquelle il propose d'autres réductions d'impôt pour les Canadiens, un nouveau plan visant à promouvoir la prospérité à long terme et accorde des baisses d'impôt de 30 milliards de dollars pour l'exercice en cours et les cinq prochains. Plus de 95 p. 100 de ces baisses d'impôt toucheront les particuliers.

Les crédits

Malheureusement, à l'occasion de la seule journée de l'opposition qui lui est consacrée dans le présent cycle des crédits, le NPD a choisi de torpiller la Chambre plutôt que de travailler à l'édification du pays. Je dois dire que la motion de l'opposition d'aujourd'hui, par laquelle les partis de l'opposition veulent montrer que le gouvernement n'a plus la confiance de la Chambre sans présenter de motion de défiance à la Chambre ni dire que la Chambre ne fait plus confiance au gouvernement, motion dont les effets ne se feront sentir qu'au mois de janvier, est assez alambiquée. Aucun expert n'est parvenu à comprendre cette motion.

Nous voulons attendre le dépôt du second rapport du juge Gomery. Je sais que les partis de l'opposition font valoir que le rapport sera déposée de toute façon et que ce n'est qu'une affaire de stratégie.

Quand il a pris cet engagement envers les Canadiens à la télévision nationale, le premier ministre a dit que les Canadiens avaient le droit de connaître tous les faits découverts par la Commission Gomery et toutes ses recommandations. Toutefois, ils ont aussi le droit d'entendre la réponse du gouvernement et celle des partis de l'opposition avant d'aller aux urnes. L'opposition devrait pouvoir dire aux Canadiens pourquoi elle a peur d'attendre le dépôt du rapport final de la Commission Gomery avant le déclenchement des élections. Si les partis de l'opposition n'ont pas peur, qu'ils le disent.

L'engagement pris par le premier ministre a été très clair. Il a dit que 30 jours après le dépôt du rapport final, il déclencherait les élections. De toute évidence, cela ne satisfait pas l'opposition. Celle-ci veut qu'il y ait des élections en février, soit de quatre à huit semaines plus tôt que celles promises par le premier ministre aux Canadiens, mais c'est son choix. Mais c'est qu'elle ne devrait pas faire, c'est se cacher derrière une motion embrouillée que ne comprennent pas les Canadiens.

Nous parlons de quatre à huit semaines. S'ils veulent des élections plus tôt, ils devraient alors présenter leur motion et laisser les choses suivre leur cours normal à la Chambre. Si la Chambre n'a pas confiance au gouvernement, les Canadiens devront aller aux urnes durant la période des Fêtes et se prononcer. Voilà la façon d'agir.

Les partis d'opposition affirment avec insistance que si nous n'acceptons pas la motion d'aujourd'hui, ils adopteront une motion de défiance. Ou bien ils ont confiance au gouvernement, ou bien ils n'ont pas confiance. Nous voulons faire avancer d'importantes initiatives gouvernementales et non passer la journée à débattre d'une motion sans effet.

Comme je l'ai dit, l'opposition a le droit de défaire le gouvernement si elle ne lui accorde plus sa confiance, mais arrêtons-nous un instant aux conséquences d'un renversement du gouvernement avant d'avoir mené à bien l'actuel programme législatif.

•(1115)

Nous avons le projet de loi C-67, qui concerne les excédents imprévus, le projet de loi C-68 sur la porte d'entrée canadienne du Pacifique, le projet de loi sur les dénonciateurs auquel les parlementaires ont apporté des amendements à l'étape du comité et qui est actuellement au Sénat et le projet de loi C-37, qui porte sur la liste d'exclusion et qui, lui aussi, est au Sénat.

Si le gouvernement est défait, il ne pourra adopter son budget supplémentaire, de sorte que le ministère de la Défense nationale ne touchera pas le 1,1 milliard qui lui était destiné, des investissements de près de 200 millions de dollars ne pourront être faits dans l'infrastructure publique et près de 120 millions de dollars ne

pourront être affectés à la promotion de la paix et de la stabilité dans des États fragiles.

Les partis d'opposition réduisent aussi la possibilité que des mesures concrètes découlent de la rencontre des premiers ministres et des chefs autochtones à Kelowna, la semaine prochaine. Phil Fontaine, chef de l'Assemblée des Premières Nations, est contre la motion de M. Layton et a déclaré que l'engagement de ce dernier à défaire le gouvernement pourrait compromettre l'excellent travail accompli jusqu'à présent.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je rappelle au député de ne pas désigner les autres députés par leur nom.

L'hon. Tony Valeri: Je suis désolé, madame la Présidente. Phil Fontaine s'oppose à la motion du chef du NPD.

M. Fontaine a clairement dit au *Globe and Mail*: « Il s'agit d'une déclaration non partisane ». Il a ajouté:

Je ne peux parler qu'au nom des citoyens des premières nations, mais il est clair que nous voulons tous transformer la pauvreté en prospérité et renforcer la fédération. Le bien-être de nos citoyens vivant dans des réserves et de ceux qui quittent leurs collectivités est une considération qui devrait transcender la partisanerie.

M. Fontaine m'a dit qu'une rencontre n'est pas suffisante pour les gens si rien n'en découle. Il estime que le gouvernement doit être en mesure d'agir à la suite de la rencontre et, pour ce faire, il a besoin d'un pouvoir clair, pas d'une possibilité de défiance.

Le chef de l'opposition officielle a déjà fait savoir qu'il allait présenter une motion de défiance le 24 novembre, alors que commencera la réunion des premiers ministres. Le cas échéant, nous ne pourrions pas prendre de mesures à la suite de la discussion, comme nous le demande M. Fontaine. Les partis d'opposition nous en empêcheront.

Qui plus est, si l'opposition décide de renverser le gouvernement, la confiance des participants à la conférence sur le Protocole de Kyoto qui doit se tenir à Montréal le mois prochain, tribune sur laquelle le Canada fait preuve de leadership, s'en trouvera compromise. Elizabeth May a déclaré, dans une entrevue radiophonique, que l'on a besoin d'un gouvernement qui fonctionne, pas d'un gouvernement en pleine campagne électorale ou qui fait l'objet d'une motion de défiance, quand on est l'hôte d'une telle conférence.

Je crois que les Canadiens veulent connaître les réponses que le second rapport Gomery fournira et la réaction du gouvernement et des partis d'opposition à ce rapport avant de retourner aux urnes. D'ici là, les Canadiens souhaitent, je crois, voir leurs dirigeants politiques à la Chambre des communes débattre des priorités canadiennes, et non du moment où se tiendront les prochaines élections.

Le gouvernement va continuer de faire progresser son programme législatif tant et aussi longtemps que les partis d'opposition ne saisiront pas la Chambre d'une motion de défiance qui sera adoptée. Entre-temps, j'espère qu'ils mettront de côté leurs mesquins intérêts partisans, contribueront à faire avancer les mesures législatives gouvernementales et, d'ici la fin du présent débat, se rendront compte que la motion à l'étude ne peut pas être adoptée. Cette motion n'a aucune crédibilité au regard de la Constitution et elle ne contribue pas au bon fonctionnement de la Chambre.

Les crédits

Le gouvernement a besoin de la confiance de la Chambre pour gouverner; autrement, il incombe aux partis d'opposition de faire savoir aux Canadiens qu'ils veulent dissoudre le Parlement et les forcer à retourner aux urnes afin de servir leurs propres intérêts partisans. Cela ne vaut rien, une motion qui, comme celle-ci, exprime de la défiance envers le gouvernement, mais ne prendra effet que plus tard parce que les partis d'opposition ont peur de dire ouvertement aux Canadiens que, incapables d'attendre de quatre à huit semaines pour que les élections aient lieu au printemps, comme le premier ministre l'a promis, ils vont les forcer à retourner aux urnes en pleine saison des fêtes.

• (1120)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, comme des députés de tous les partis voudraient probablement poser des questions au leader du gouvernement à la Chambre, je serai bref même si je pourrais commenter pendant une heure encore les propos qu'on vient d'entendre.

Le leader du gouvernement a déclaré que les Canadiens s'attendent à ce que tous les députés travaillent ensemble et pourtant, depuis le début de la législature en cours, le gouvernement continue de se conduire comme s'il était majoritaire.

Les libéraux disent que les Canadiens veulent que tous les députés collaborent et adoptent leurs projets de loi. Or, les Canadiens veulent un gouvernement correct et intègre. Ils veulent avoir la certitude que leur gouvernement protège l'argent de leurs impôts, et non qu'il les vole.

Le leader du gouvernement a soulevé la question de la collaboration. Je suis retourné en arrière et j'ai constaté que dans le cas d'à peu près 72 projets de loi sur lesquels nous avons eu à nous prononcer à une étape ou à une autre et que nous avons adoptés, nous, au Parti conservateur du Canada, en avons appuyé environ 60 p. 100. C'est cela collaborer.

Regardons maintenant ce que le gouvernement a fait. Sur à peu près 17 motions de l'opposition dont la Chambre a été saisie depuis un an et demi, le gouvernement en a voté 3, soit environ 13 p. 100. C'est ce qu'il appelle collaborer. La majorité des députés se sont prononcés en faveur des motions de l'opposition qui ont été adoptées, parce qu'elles étaient dans l'intérêt des Canadiens.

Le député a parlé de gouverner dans l'intérêt des Canadiens. Le gouvernement n'a pas tenu compte des motions qui ont été adoptées ni de la volonté exprimée par la Chambre, et voici qu'il s'apprête à faire la même chose encore une fois. Rien dans notre régime n'empêche le gouvernement de réagir à cette motion qui représente un compromis.

J'ai dit publiquement que le Parti conservateur du Canada aurait préféré que des élections aient déjà eu lieu de telle sorte que les Canadiens auraient déjà eu l'occasion de dire ce qu'ils pensent de ce gouvernement corrompu.

Cependant, dans un esprit de collaboration et de compromis, nous acceptons que le premier ministre détienne le pouvoir de fixer la date des élections. Il pourrait décider de le faire, conformément à cette motion. Rien ne l'en empêche. Il pourrait en donner le signal aujourd'hui. Il n'a même pas à attendre le vote. J'invite le leader du gouvernement à la Chambre à donner son opinion là-dessus.

Il peut donner toutes sortes de raisons pour expliquer pourquoi son gouvernement veut continuer pendant des mois à dépenser et à utiliser ses jets pour se promener d'un bout à l'autre du pays aux frais des contribuables, mais il ne peut pas nier le fait que les

Canadiens veulent des élections. Ils veulent avoir l'occasion de dire ce qu'ils pensent de ce gouvernement corrompu et immoral.

• (1125)

L'hon. Tony Valeri: Madame la Présidente, oui, il y a des exemples de cas où tous les partis qui forment le Parlement actuel ont travaillé ensemble. Je pense à la première semaine de la législature et aux amendements qui ont été apportés au discours du Trône et à l'Adresse en réponse à ce dernier. À d'autres occasions, les comités ont accepté des compromis. Il y a de nombreux exemples.

Je dois dire que l'opposition officielle n'a pas toujours collaboré et que les autres partis ont collaboré à certaines occasions, et nous avons adopté des mesures législatives très importantes pour les Canadiens. Même lorsque l'opposition officielle rejette un projet de loi, nous pouvons trouver des appuis dans cette Chambre.

L'essentiel, c'est que nos initiatives obtiennent l'appui de la majorité des députés à la Chambre et que nous maintenions la confiance de celle-ci.

Le député parle de la motion et indique que le premier ministre est en mesure de faire ce qu'on lui demande. Sa question montre cependant qu'il ne fait pas confiance au premier ministre. Or, il a laissé passer une journée de l'opposition mardi, lors de laquelle l'opposition officielle aurait pu présenter une motion de défiance. Pourquoi n'a-t-il pas présenté cette motion mardi?

S'il veut représenter le point de vue des Canadiens, il devrait savoir que les deux tiers d'entre eux souhaitent que l'élection ait lieu au printemps, pas pendant les vacances de Noël.

Même si les gens d'en face aiment répéter qu'ils sont ici pour représenter les Canadiens, dans cette histoire, ce sont leurs propres intérêts politiques et partisans qu'ils représentent. Cela doit être clair. S'ils veulent faire adopter une motion de défiance, qu'ils aient au moins le courage de le faire et d'assumer la responsabilité de ce qui se passera ensuite : beaucoup de projets de loi resteront lettre morte et les Canadiens devront aller voter pendant la période des Fêtes.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, compte tenu du climat qui règne ici, je suis surpris des propos du député, qui a parlé de la nécessité de travailler ensemble et d'obtenir l'appui de la majorité à la Chambre afin que le gouvernement minoritaire fonctionne. Nous sommes arrivés ici, dans ce contexte de gouvernement minoritaire, en étant fermement convaincus que l'on allait mettre de côté les allusions à des élections, faire des compromis et adopter des mesures législatives pour le bien-être des Canadiens.

Les crédits

Je dirais que, dans ma région, il y a deux questions qui revêtent une importance fondamentale. La première est : comment mettre fin au système de favoritisme, de corruption et de copinage qui caractérise ce gouvernement et qui, d'ailleurs, a entraîné l'élection d'un gouvernement minoritaire, parce que les gens en avaient ras le bol. Notre parti a formulé des propositions très claires, par l'entremise de quelqu'un qui est probablement l'un des plus éminents parlementaires de la dernière génération. Celui-ci a présenté des propositions afin que nous puissions travailler ensemble et mettre fin au système de favoritisme et de corruption, mais le Parti libéral a fait fi de ses propositions. Les libéraux ne voulaient pas entendre parler de cela.

La santé est la deuxième question très importante pour nous. En fait, c'est la question prioritaire pour les Canadiens. Nous avons dit au gouvernement que nous voulions collaborer avec lui, que nous allions nous efforcer de formuler des propositions très claires et très simples afin de protéger le système public de santé. Là encore, le gouvernement nous a ignorés.

Le député pourrait-il nous dire comment il peut croire que des discussions ont eu lieu sur la façon de collaborer afin que le Parlement puisse fonctionner efficacement, étant donné que son parti refuse systématiquement de faire des compromis et de travailler de concert avec les autres partis?

• (1130)

L'hon. Tony Valeri: Madame la Présidente, les partis d'opposition ont souligné à bon nombre de reprises ce matin que le gouvernement n'était pas prêt à faire des compromis. Je tiens toutefois à souligner que des compromis ont été nécessaires pour faire avancer les choses à la Chambre. Il suffit de penser à toutes les mesures législatives qui ont été adoptées. Pour faire adopter ces lois par la Chambre des communes, il a fallu une majorité des voix, et pour y arriver, il a fallu faire des compromis. J'ai collaboré avec le leader du parti du député à la Chambre dans bon nombre de dossiers que nous avons pu faire avancer grâce à des compromis.

En ce qui a trait à la protection de notre système de santé publique, je suis persuadé que le porte-parole du NPD et le ministre de la Santé se sont rencontrés pour discuter de la question. Une proposition a été faite et le NPD l'a refusée. Le système de santé nous tient à coeur. Nous avons même investi 41 milliards de dollars dans ce système. Nous tenons résolument à réduire les temps d'attente. Nous savons que c'est la principale préoccupation des Canadiens. Nous sommes les défenseurs des soins de santé et nous continuerons de l'être. Que le NPD décide de collaborer avec nous ou non, nous irons de l'avant dans ce dossier, parce que nous savons que c'est très important pour les Canadiens.

Il y a eu des compromis, mais ce que le député ne comprend pas, c'est que quand une mesure n'est pas acceptable, comme c'est le cas de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous ne pouvons l'appuyer. Nous nous y opposons pour des raisons de principe, parce qu'elle est mauvaise, et pas parce que nous ne voulons pas faire de compromis.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, lorsqu'il a pris la parole devant la Chambre, le chef du NPD a déclaré que les libéraux n'avaient pas le droit de déterminer le moment de leur jugement. Voilà qui me semble plutôt curieux, étant donné que je suis passablement certain que le gouvernement peut dissoudre le Parlement à tout moment et approcher ensuite le Gouverneur général. Il m'a donc semblé plutôt intéressant qu'il fasse une telle déclaration.

Il a dit également qu'il ne se fera aucun travail en janvier puisque la Chambre ne siègera pas. Or, pour ma part, j'ai vu des comités siéger alors que la Chambre ne siégeait pas officiellement. J'ai également vu les partis d'opposition tenir des réunions et des discussions et effectuer divers travaux. J'ai constaté également qu'il arrive que le gouvernement continue de faire beaucoup de travail alors que la Chambre ne siège pas officiellement.

On a soulevé à diverses reprises la question de la confiance. Il me semblerait utile que le leader du gouvernement à la Chambre nous dise comment le gouvernement fonctionne lorsqu'il jouit de la confiance de la Chambre. Je dois supposer que nous disposons de la confiance de la Chambre tant que quelqu'un ne détermine pas que nous ne l'avons pas.

L'hon. Tony Valeri: Madame la Présidente, le député a très bien exprimé la notion de confiance. C'est la raison pour laquelle les députés d'en face vont déposer une motion de défiance et assumer la responsabilité de ce qu'il adviendra lorsqu'on aura obligé les Canadiens à retourner aux urnes.

Pour ce qui est de l'éventualité que la Chambre ne siège pas en janvier, je suppose que le chef du NPD a siégé, à Toronto, à un conseil qui ne siégeait pas sans interruption. J'espère que le député ne veut pas nous laisser entendre que la ville de Toronto cesse de fonctionner et cesse de gouverner lorsque son conseil ne siège pas. Le gouvernement continue d'agir lorsque la Chambre ne siège pas. C'est bien ce qui se passerait en janvier. Le gouvernement continuerait de fournir des services aux Canadiens. Le gouvernement poursuivrait son travail.

Je dirais aux députés que, tant qu'une motion de défiance n'aura pas été déposée devant la Chambre des communes, nous allons continuer à mettre en oeuvre notre programme. Nous allons continuer à faire des choses importantes pour les Canadiens. Il reviendra aux partis d'opposition de dissoudre le Parlement et de forcer les Canadiens à voter à nouveau. Ils doivent en assumer l'entière responsabilité.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Madame la Présidente, je tiens à faire une observation au leader du gouvernement à la Chambre. Je sais qu'il écouterait, quelque part dans l'enceinte parlementaire.

Le leader du gouvernement parle sans cesse de la Constitution. Il répète que la motion est irrecevable et ne pouvait être mise à l'étude. Or, le Président a déjà statué qu'elle était bel et bien recevable.

Je crois que le gouvernement a déjà perdu la confiance de la Chambre. Cela deviendra officiel la semaine. Cela dépend de la réponse du gouvernement.

Il suffit que le premier ministre dise oui. Il n'y a rien dans la Constitution qui l'empêche de le faire. Aucune règle parlementaire ne l'empêche de dire simplement qu'il veut éviter de tenir des élections dans le temps de Noël.

Tous les autres partis à la Chambre ont fait des compromis. Je peux dire publiquement, sans équivoque aucune, que le Parti conservateur est convaincu au-delà de tout doute que le gouvernement aurait dû mordre la poussière il y a six mois. Nous n'avons jamais changé d'idée.

Les crédits

Nous maintenons cette position non seulement à cause du comportement du gouvernement pendant tout le scandale des commandites, au sujet duquel nous avons eu la réponse du juge Gomery — je vais entrer dans ces détails —, mais aussi à cause de la réaction que le gouvernement a eue ensuite. Nous croyons que le gouvernement aurait dû être renversé il y a six mois. Notre position ne changera pas.

Toutefois, nous admettons aussi que les trois partis d'opposition doivent se liquer pour renverser le gouvernement. Les chefs des trois partis d'opposition se sont entendus sur une proposition éminemment raisonnable. Ce n'était pas notre solution préférée, mais elle a été choisie dans un esprit de compromis. Cela n'a rien à voir avec la Constitution. Si le premier ministre nous avait appelés au téléphone et avait pris l'engagement de déclencher des élections en janvier, nous aurions pu éviter tout cela. Nous ne serions pas en train d'étudier cette motion à la Chambre.

Le gouvernement a tort de dire que nous devons lui faire confiance à 100 p. 100 ou pas du tout. Ce n'est pas vrai. Le gouvernement aurait pu dire oui, simplement, et éviter tout cela. La réaction des libéraux, cette seule réaction, va rendre les élections inévitables, cela ne fait aucun doute. Il y aura des élections parce que le gouvernement refuse tout compromis.

Le gouvernement a perdu la confiance de la Chambre. Quel est l'enjeu? La motion à l'étude a été proposée par le NPD. Puisque personne ne veut d'élections dans le temps de Noël, le NPD a présenté une proposition disant que le gouvernement a perdu sa confiance, et la motion donne aux libéraux le moyen d'éviter des élections à Noël.

Les députés libéraux prétendent qu'il faut attendre de voir le contenu du deuxième rapport du juge Gomery. Je dirai ceci. Ce qui se trouvera dans le rapport du juge Gomery, ce sont des recommandations, seulement des recommandations, sur les moyens à prendre pour limiter le risque que se reproduise un scandale semblable. On ne peut l'empêcher tout à fait, et je m'expliquerai là-dessus dans un instant, mais on peut réduire les risques au minimum. Je suis persuadé que tout gouvernement qui suivra, y compris un gouvernement conservateur, ce qu'il sera, je l'espère, va donner suite à toutes les recommandations du juge Gomery.

Je peux dire aux députés qu'un gouvernement conservateur suivrait toutes ses recommandations. Nous mettrions en œuvre ses recommandations. Nous travaillerions avec le juge Gomery pour que tout ce qui doit se faire se fasse. Nous scruterions le rapport dans ses moindres détails. Bien sûr, c'est dans notre intérêt. Le chef du Parti conservateur et de l'opposition officielle a déjà réagi par une loi sur la responsabilisation fédérale, qui mettrait en place des règles pour éviter ce genre de dérive.

Disons rapidement que personne ne doit oublier que le scandale des commandites s'est étalé sur neuf ans. Des millions de dollars ont été volés à des contribuables qui travaillent fort et remis en douce au Parti libéral. Le Parti libéral — aux dernières nouvelles, ce sont les gens qui siègent en face, mais pas uniquement, car il y a aussi des néo-démocrates en face de moi — s'est rempli les poches avec l'argent des contribuables canadiens qui travaillent si fort.

• (1135)

C'est un fait. Les libéraux l'ont admis. Ils ont admis qu'ils avaient volé des millions de dollars pour se remplir les poches simplement en disant qu'ils devaient rembourser 1,14 million de dollars, même si nous savons qu'en fait ce devrait être beaucoup plus. Donc, s'ils ont remboursé l'argent, c'est qu'ils l'avaient volé.

Il y avait beaucoup de règles. Elles ont été ignorées par le sommet de la pyramide, c'est-à-dire par le premier ministre, le ministre des Finances, qui est maintenant premier ministre, et par tous ceux qu'ils dirigeaient. Toutes les règles au monde ne pourront jamais empêcher quelqu'un de voler de l'argent. Si un escroc entre dans la maison de quelqu'un et décide qu'il veut y voler quelque chose, alors il le fera. Néanmoins, je crois que, si les règles avaient été plus sévères, nous aurions pu mettre ces agissements au grand jour beaucoup plus tôt.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais parler maintenant de la réaction du gouvernement après le pire scandale de l'histoire politique du Canada, car je ne doute aucunement que le premier ministre actuel savait exactement ce qui se passait. Il a été là huit ans. Tout s'est déroulé en plein devant lui. Des membres de son propre cabinet, c'est-à-dire son personnel à titre de ministre des Finances, faisaient des appels et exerçaient des pressions pour obtenir de l'argent dans le cadre du programme des commandites. Des libéraux lui ont envoyé des lettres lui disant que de l'argent du programme des commandites servait à des fins partisans pour le Parti libéral et qu'il devait mettre fin à cette pratique. Tout cela a été ignoré. Ce sont des faits. Nous savons tout cela.

Qu'a-t-on fait par la suite? Rien n'a changé. M. Dingwall, un ancien ministre libéral, était assis là lorsque les libéraux se remplissaient les poches avec l'argent des Canadiens. Le premier ministre a décidé de lui donner un demi-million de dollars en guise d'indemnité de départ lorsqu'il a quitté ses fonctions de président de la Monnaie royale canadienne, au milieu d'un autre scandale. M. Dingwall a déjà été ministre des Travaux publics. Il connaît les règles. Il a fait partie du Cabinet. Pourtant, il a agi comme agent politique pour des entreprises canadiennes souhaitant recevoir des subventions fédérales, dans le cadre du Programme de partenariats technologiques, et il a récolté ce faisant de 350 000 \$ à 400 000 \$ en honoraires, ce qui est absolument illégal.

Le gouvernement a-t-il demandé à M. Dingwall de rembourser cet argent? Non. Comment peut-on laisser un parti exercer le pouvoir alors que son arrogance est si flagrante et qu'il croit manifestement que tout lui est dû? Comment pouvons-nous faire confiance aux libéraux pour diriger le pays ou, pire encore, pour réparer ce gâchis? Je ne crois pas que nous puissions nous le permettre. En tant qu'opposition officielle, nous avons la responsabilité constitutionnelle de renverser ce gouvernement. Nous pensons que cela aurait dû être fait dès que des révélations ont été faites et que nous avons su en détail ce qui s'était passé. Aucune démocratie moderne ne peut se permettre de laisser un tel parti au pouvoir. Voilà pourquoi nous sommes fermement convaincus que ce gouvernement doit tomber.

Le gouvernement dit que nous devrions présenter une motion de défiance. Cette motion sera présentée dans une semaine exactement. Pour le moment, les trois chefs de l'opposition — et je reconnais le mérite du chef du NPD, qui présente la motion dont nous sommes saisis — veulent offrir une possibilité d'éviter des élections à Noël. Le chef du NPD mérite des éloges, car c'était son idée. Mais ce n'est pas nécessaire que la motion soit adoptée, même si je comprends les motifs qui la sous-tendent. Nous essayons de faire comprendre au premier ministre, avec sa tête dure, qu'il est possible d'être rationnel et raisonnable. Ce n'est pas la motion qui doit être adoptée, même si nous savons déjà que c'est là la volonté du Parlement. Il suffit que le premier ministre l'accepte. Il n'a qu'à dire oui. Rien dans la Constitution n'empêche le premier ministre de prendre la parole pour dire « d'accord, j'accepte ce compromis, même si ce n'est pas ce que j'aurais préféré ». Ce n'est pas non plus ce que les conservateurs auraient préféré.

Les crédits

●(1140)

Cela permettrait au gouvernement de réaliser certaines choses critiques pour les Canadiens — non pas des choses qui doivent être faites selon lui, mais des choses qui doivent être faites selon le Parlement en entier. Mais non, les libéraux nous demandent de présenter une motion de défiance, de renverser le gouvernement et d'ainsi déclencher des élections dans le temps des Fêtes. Ils pourraient éviter tout cela, mais ils choisissent de faire fi de cette possibilité.

On ne trompera pas les Canadiens avec ces arguments juridiques. Les libéraux ne parviendront pas à leur faire croire que c'est anticonstitutionnel. Rien n'est plus faux. Des ententes faites dans un esprit de collaboration et dans l'intérêt, non pas du Parlement, mais des Canadiens, sont chose courante. Le premier ministre pourrait simplement dire qu'il s'engage, par écrit ou autrement, à déclencher des élections générales dans la première semaine de la nouvelle année. C'est tout ce qu'il faudrait. C'est tout ce qu'on demande.

Nous croyons que les Canadiens doivent se prononcer, et je reviens à la raison pour laquelle ils doivent le faire. Reprenons certains mots du juge Gomery. Les libéraux croient en lui. Je lis ici un extrait de son rapport, qui dit ceci:

L'institution qu'est le PLCQ est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants. Deux directeurs généraux successifs ont directement trempé dans des opérations illégales de financement électoral...

Ensuite, il dit qu'ils ont accepté des paiements en liquide pour leurs services, ainsi que des paiements en contravention de la Loi électorale du Canada. Tout le monde sait ce qui s'est passé.

Quels sont les premiers mots que l'on trouve dans la toute première puce du rapport du juge Gomery? « La preuve incontestable d'une ingérence politique. » Le Parti libéral du Canada a volé des millions de dollars — comme il l'a lui-même avoué —, s'en est mis plein les poches et a ensuite distribué des enveloppes remplies d'argent dans les circonscriptions libérales du Québec. Et qu'a fait le premier ministre au lieu de faire preuve d'un peu d'humilité ou d'exprimer des remords ou des regrets? Il s'est levé à la Chambre des communes et a affirmé combien il était bon d'être libéral, et combien il était fier de l'être. Les libéraux devraient avoir honte.

Il est évident, du moins d'après la réponse du gouvernement et ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, qu'il va y avoir des élections. Une motion de défiance va être présentée à la Chambre. Les libéraux nous disent sans cesse de présenter une motion de défiance claire et de défaire le gouvernement. Ça va être fait. Dans exactement une semaine à compter d'aujourd'hui, une motion sera présentée et mise aux voix. Les Canadiens auront enfin l'occasion de juger le gouvernement.

Je ne peux pas croire que les Canadiens récompenseront le gouvernement pour avoir perpétré le pire scandale de l'histoire du Canada, pour avoir volé leur argent de façon éhontée. Quand on récompense quelqu'un pour ses actes, on l'encourage à continuer de faire la même chose. Malheureusement, les scandales se succèdent, même depuis que le premier ministre a constitué la Commission Gomery. Les libéraux connaissaient tous les faits. Et ce, depuis dix ans. Ils les connaissent depuis le tout début. Ce sont eux les coupables. Ce sont eux qui ont volé de l'argent. Ce sont eux qui étaient impliqués. Ils le savent depuis le début. Même après qu'ils se sont fait prendre et que la preuve a éclaté au grand jour, leur réaction n'a pas changé.

●(1145)

Le chapelet de scandales est long. André Ouellet, un ancien ministre du Cabinet libéral, a dépensé des millions de dollars lorsqu'il était à Postes Canada. Le printemps dernier, le gouvernement a promis aux Canadiens une vérification de ces dépenses. A-t-on entendu parler de cette vérification depuis? Non. Les libéraux ne veulent pas que nous en entendions parler avant les élections. Le gouvernement cache cette information.

Un scandale n'attend pas l'autre. L'ancienne ministre de l'Immigration, qui fut nommée par l'actuel premier ministre, a été impliquée dans un scandale. Des danseuses exotiques qui travaillaient par hasard dans son équipe de campagne avaient obtenu des permis d'immigration spéciaux. Certes, il y a eu des enquêtes, et son chef de cabinet ou des gens de son entourage méritent peut-être de porter le blâme. C'est la réponse classique des libéraux. Or, les ministres ont des comptes à rendre.

Le ministre de l'Immigration qui lui a succédé a facturé aux contribuables des milliers et des milliers de dollars pour des repas. Les libéraux n'ont aucun remords. Le gouvernement trouve toujours des excuses.

Comment le premier ministre a-t-il réagi lorsque Art Eggleton, un ancien ministre libéral, a été impliqué dans un scandale? M. Eggleton a enfreint toutes les règles, dans le même esprit que le scandale des commandites. Il a balayé les règles du revers de la main et accordé des marchés sans appels d'offres à son amie de coeur ou partenaire. Comment le premier ministre a-t-il réagi? Il a nommé Art Eggleton au Sénat. Des choses comme celle-là se produisent tous les jours.

Mon collègue de Calgary a fait un excellent travail dans les dossiers autochtones. Il y a eu le scandale des systèmes de traitement de l'eau et l'inaction des libéraux. Et voilà que ceux-ci se lèvent à la Chambre pour dire « de quel droit osez-vous nous demander de faire un compromis? » Le gouvernement invoque un argument constitutionnel bidon, alors qu'on lui demande simplement d'accepter qu'il n'y ait pas d'élections maintenant. Le gouvernement se trouve face à ceci: des élections la première semaine de janvier ou une motion de défiance la semaine prochaine.

Nous savons tous qu'il y a des choses importantes en jeu. On peut remercier tous les partis de l'opposition, particulièrement le NPD encore une fois, grâce auxquels ce vote sera tenu après la conférence des chefs autochtones. Le gouvernement nous demande de proposer le vote demain. Je sais que le choix du moment est délicat, mais la chose est possible.

Les Canadiens doivent porter un jugement sur le gouvernement actuel. Les faits leur ont été présentés. Le gouvernement du jour aura l'occasion d'examiner les règles qui seront énoncées dans le deuxième rapport Gomery et de les appliquer. Elles le seront fort probablement, car je suis persuadé que les Canadiens ne rééliront pas les libéraux. Ils vont élire un gouvernement intègre, un gouvernement conservateur.

Je suis stupéfait de la réaction du gouvernement face à un vol orchestré avec autant de soin, alors qu'il a été pris la main dans le sac. Je n'aurais jamais cru les libéraux capables d'accepter des enveloppes d'argent pour s'en remplir les poches, puis en faire profiter leurs amis. Je ne l'aurais pas cru, mais le juge Gomery, lui, a cru les preuves recueillies. Le Parti libéral a fait de même; sinon, il n'aurait pas remboursé l'argent. Il n'aurait pas fait un chèque, si ce n'était pas vrai.

Les crédits

Si le gouvernement du Canada tient le moins à éviter la tenue d'élections pendant le temps des Fêtes, il n'a pas le choix, il doit absolument accepter le compromis proposé par tous les autres partis représentés à la Chambre.

• (1150)

Si les libéraux leur demandent, les néo-démocrates leur diront que ce n'était pas le premier choix des conservateurs, mais qu'ils ont accepté un compromis de bonne foi. S'ils s'obstinent, les libéraux vont se retrouver avec une motion de défiance sur les bras d'ici une semaine. Ils le méritent. Ils méritent d'être renversés. Il est temps que les Canadiens aient leur mot à dire.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt mon collègue de l'Île de Vancouver pérorer sur diverses questions, mais je me demande s'il a bien réfléchi à certaines d'entre elles. Il en a abordé un certain nombre, mais je vais restreindre à l'une d'entre elles dans cette période des questions et observations. Il estime que toute personne ayant siégé à la Chambre des communes devrait, de ce fait, ne pas pouvoir être nommée par la suite à une charge publique. Il l'a affirmé très clairement en parlant de David Dingwall, en nous disant que, étant donné que cette personne avait déjà siégé à la Chambre, elle ne devrait pas pouvoir être nommée à une charge publique.

Je dois lui signaler que son prédécesseur, le député réformiste de la Chambre des communes, le colonel d'aviation Fraser, a été nommé par le gouvernement libéral de l'époque, à savoir le gouvernement Chrétien, au Tribunal des anciens combattants. Il faut même dire que le député ne serait pas ici si cette personne n'avait pas été nommée à un autre poste. Or, s'il a été nommé, c'est en raison de sa compétence.

Le gouvernement et M. Chrétien ont reconnu les nombreuses qualités du colonel d'aviation Fraser. Et, à titre de ministre pour la Colombie-Britannique, j'étais tout à fait d'accord que cette personne avait toutes les compétences voulues pour être jugée apte à assumer le poste. M. Fraser a eu le poste et c'est dans l'ordre des choses. Et cette personne était le prédécesseur du député qui a pris la parole à la Chambre pour dire que ceux parmi nous qui ont été au service de la Chambre n'ont pas les compétences voulues et ne devraient pas être nommés par la suite à des charges publiques. Voilà qui constitue une insulte à l'endroit des 308 députés de la Chambre des communes qui devraient certainement pouvoir soumettre leur candidature s'ils le souhaitent, après avoir siégé à la Chambre.

Et j'étends également ma critique au NPD. Le député d'Ottawa-Centre, qui a cessé d'être député durant une certaine période, a été nommé par le gouvernement fédéral à l'Institut des relations raciales, à Montréal. Un autre néo-démocrate, le chef du NPD de l'Ontario, a été nommé ambassadeur aux Nations Unies par le gouvernement fédéral. Il s'agit de Stephen Lewis qui est aujourd'hui évidemment l'envoyé spécial de l'ONU pour le VIH-sida en Afrique. Pensons également à Mike Harcourt, un premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique. Nous avons même un premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique qui a été nommé ministre de la Santé du gouvernement du Canada.

Je dis qu'il faut dénoncer l'hypocrisie des conservateurs et des néo-démocrates en ce qui concerne les nominations. En fait, nombre de députés sont arrivés à la Chambre avec certaines capacités. Le député peut dire s'il a ou non des capacités. Je lui laisse le soin de s'interroger et je laisse les téléspectateurs qui l'ont vu à la télévision en juger. Les députés arrivent au Parlement avec des acquis et s'ils ont des capacités, on ne devrait pas les empêcher de servir les Canadiens à un autre titre dans l'avenir, simplement parce qu'ils ont siégé à la Chambre.

Il est temps de cesser de dénigrer constamment les députés de la Chambre des communes, quelle que soit leur allégeance. Cependant, il est particulièrement important de faire cesser ce genre de discours que nous venons tout juste d'entendre qui diffuse publiquement des critiques sur tous les députés qui représentent le parti majoritaire. En l'occurrence, c'est encore le parti qui compte le plus grand nombre de députés à la Chambre et, de ce fait, c'est lui qui forme le gouvernement. Voilà le genre de comportement qui jette le discrédit sur l'ensemble des députés. On critique tous ceux qui acceptent une charge publique, que ce soit à l'échelon fédéral ou provincial. C'est une honte et il ne faut pas tolérer de tels propos dans cette enceinte.

Il est juste de formuler des critiques sur le Programme de commandites et sur le fait que de l'argent est allé à des gens qui ne le méritaient pas. C'est tout à fait correct et positif. Toutefois, il est fort choquant de diffuser ce genre de critiques en ondes.

Si nous souhaitions diffuser des critiques au sujet des conservateurs à propos de leurs antécédents, nous trouverions énormément de matière, particulièrement en ce qui concerne les contrats d'achat d'hélicoptères sous le gouvernement Mulroney.

Pourquoi le député intervient-il pour insulter les 308 députés de la Chambre de cette façon? Pourquoi n'est-il pas précis? Pourquoi ne reconnaît-il pas que le colonel d'aviation Jack Fraser était un bon député, qu'il méritait cette nomination et que les gens des autres partis méritent également des nominations, si elles leur sont offertes après avoir quitté la vie publique?

• (1155)

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, toutes mes affirmations reposent sur des faits. Permettez-moi de dire quelques mots à propos du colonel Frazer. C'est un très bon ami. Le député a dit que, n'eût été de la nomination du colonel Frazer au sein du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), je ne serais pas ici. C'est tout à fait faux.

Le colonel Jack Frazer a pris sa retraite comme député puis, des mois plus tard, s'est vu offrir la possibilité de siéger à ce tribunal. Ma présence ici n'a rien à voir avec sa nomination. Il avait déjà pris sa retraite. En fait, le colonel Frazer n'aurait sous aucune considération accepté une nomination s'il n'avait pas d'abord cédé son siège. Si le député tente d'insinuer que la nomination du colonel Frazer a un lien avec son départ, alors il se trompe lourdement. C'est probablement l'homme le plus intègre que je connaisse.

J'ai effectivement dit qu'Art Eggleton, qui a été mêlé à un scandale et forcé de démissionner, a été récompensé. Ce sont là les faits. Le premier ministre l'a récompensé en lui offrant un siège au Sénat. L'ancien ministre David Dingwall, lui, a obtenu une nomination et le voilà maintenant éclaboussé par un autre scandale pour avoir accepté des milliers de dollars en pots de vin et en honoraires, ce qu'il n'a pas démenti. Il l'admet. En fait, le ministre actuel...

L'hon. David Anderson: Dites ça à l'extérieur.

M. Gary Lunn: Je le ferai volontiers.

Mais je tiens à le dire ici d'abord. Il a empoché quelque chose comme 350 000 \$ ou 400 000 \$. Il est allé voir l'entreprise qui les lui avait versés et l'a obligée à les rembourser parce qu'il s'agissait d'argent illégal. Ils ont mal agi, et M. Dingwall est toujours des leurs.

Les crédits

Nous avons affaire ici à une culture du « tout m'est dû ». Les libéraux estiment que tout leur est dû. Ils sont arrogants. Voilà quels sont les faits. Voilà ce qui s'est passé. C'est cela dont nous sommes témoins depuis huit ans. Voilà pourquoi ils ont été rattrapés par le scandale des commandites et que d'autres scandales continuent d'éclater. Nous devons défaire le gouvernement pour rétablir l'intégrité de cette institution et y réinstaurer un tant soit peu les principes de responsabilité. Voilà quels sont les faits.

Permettez-moi de rappeler au député que les libéraux ont volé des millions de dollars. Le député clame leur innocence. Peut-il alors m'expliquer pourquoi les libéraux ont remboursé 1,14 million de dollars? C'est un aveu de culpabilité.

Malheureusement, dans notre système de justice, comment la justice libérale traite-t-elle le pire scandale de toute l'histoire du Canada, où des millions de dollars ont été volés? Personne n'est allé en prison. Après un scandale qui perdure depuis plus de huit ans, une personne est présentement assise bien confortablement dans son salon à purger une peine de détention à domicile ou parcourt le pays pour aller enseigner l'éthique dans les universités. Voilà à quoi ressemble la justice libérale. Voilà quels sont les faits. Personne ne peut les réfuter.

Il est temps de se débarrasser du gouvernement. Il est temps de donner la parole aux Canadiens. J'ai hâte à la semaine prochaine, où l'on présentera une véritable motion de défiance. Le gouvernement est trop arrogant pour accepter notre proposition, un compris auxquels sont parvenus tous les autres partis, visant à épargner aux Canadiens des élections en pleine période des Fêtes. Sa propre arrogance est sur le point de lui éclater au visage, et j'ai hâte que la population canadienne puisse enfin trancher.

• (1200)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, j'apprécierais que le député de Saanich—Gulf Islands dise clairement que la position des conservateurs était très différente. Ils ont affirmé sans équivoque qu'ils voulaient que les élections aient lieu aussitôt que possible. Ils voulaient présenter une motion de défiance.

C'est tout à l'honneur de ce parti et du Bloc que leurs chefs respectifs aient présenté, dans un esprit de compromis, la motion que nous débattons aujourd'hui afin de donner au premier ministre un véritable choix. Le premier ministre a la possibilité de tenir des élections qui respectent les critères qu'il a lui-même établis, qui permettent à certains projets de loi d'être adoptés, qui permettent la tenue de la conférence sur les affaires autochtones, qui permettent à la Chambre de poursuivre ses travaux et qui n'ont pas lieu pendant la période des Fêtes.

Je partage l'avis du député que la culture du « tout m'est dû » est profondément ancrée au gouvernement, et même aujourd'hui nous pouvons l'observer chez les députés libéraux. Le député croit-il, d'après le train de mesures en matière d'éthique proposé par le NPD et les mesures semblables proposées par les conservateurs, que cette culture du « tout m'est dû » peut changer?

• (1205)

M. Gary Lunn: Madame la Présidente, je crois que cela peut changer, mais uniquement avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement. Je prends devant la Chambre l'engagement qu'un gouvernement conservateur écouterait les idées de tous les députés de tous les partis et se servirait de ces bonnes idées pour apporter des changements et ramener le respect.

En fin de compte, la seule façon de changer ceux qui croient que tout leur est dû est de s'en débarrasser. Cette attitude s'est répandue

comme un cancer au cours de la présente législature. Ses tentacules ont atteint les plus sombres recoins du gouvernement libéral. La seule façon de ramener l'intégrité, la responsabilisation et le respect au Parlement est de destituer le Parti libéral.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Madame la Présidente, le chef du NPD a déposé aujourd'hui une motion appuyée par le Parti conservateur, le chef de l'opposition officielle et le Bloc québécois. Cette motion constitue le reflet d'un constat commun des trois partis d'opposition qui forment la majorité à la Chambre des communes.

Bien que le Parti conservateur, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois divergent d'opinion sur bien des sujets — c'est presque une vérité de La Palice —, nous sommes en mesure de dire que nous nous entendons sur le fait que le Parti libéral et son chef, l'actuel premier ministre, n'ont plus l'autorité morale pour continuer de gouverner.

En effet, le Parti libéral s'est déshonoré. Il a institué un système de pots-de-vin en sa faveur et a transgressé les règles démocratiques les plus élémentaires. Le chef du Parti libéral nous a promis solennellement qu'il allait faire le ménage. Toutefois, il a fait tout le contraire. Il est celui qui a perpétué la culture libérale du copinage, du patronage et du camouflage. Il est celui qui a trahi sa promesse.

Le chef du Parti libéral du Canada a aussi promis — et cela était presque un engagement lors de sa campagne au leadership — qu'il allait éliminer le déficit démocratique. Qu'est-ce que le déficit démocratique représente? Cela veut dire que la plupart des pouvoirs de ce gouvernement sont centralisés dans les mains du premier ministre, de son ministère, du Conseil privé et, on pourra ajouter dans ce cercle, du leader du gouvernement et d'autres conseillers. Il a promis qu'il allait éliminer le déficit démocratique. Toutefois, il a fait tout le contraire en refusant systématiquement de tenir compte de l'avis de la Chambre des communes et de faire des compromis avec les partis d'opposition qui forment la majorité en cette Chambre.

À mon avis, ici, en cette Chambre, on ne souffre pas d'amnésie collective et les personnes qui nous écoutent ont aussi une bonne mémoire. Le 28 juin 2004, la population du Québec et du Canada a décidé, par le résultat électoral, que le prochain gouvernement serait minoritaire. Dans un système parlementaire d'origine britannique tel que le nôtre, un gouvernement minoritaire signifie qu'il y a plus de députés élus dans les partis d'opposition que dans le parti qui forme le gouvernement. C'est vrai. C'est le gouvernement, mais il est minoritaire. Cela signifie que ce gouvernement ne peut pas faire ce qu'il veut. Il se doit de tenir compte de l'opinion des trois partis d'opposition qui possèdent la majorité numérique en cette Chambre.

Toutefois, le problème avec le Parti libéral et ce premier ministre, c'est qu'ils ont refusé de prendre acte du choix démocratique de la population québécoise et canadienne. Tout le problème découle de là. En cela, encore une fois, le premier ministre a trahi sa promesse. Ce premier ministre n'a également rien appris du scandale des commandites en déposant, lundi de cette semaine, un tel budget. En effet, il faut appeler cela un budget et non pas un énoncé économique, soit le terme officiel que le gouvernement a choisi. Tous les imprimés parlent d'un énoncé économique, mais il n'y a rien de plus faux. Il s'agit carrément d'un budget.

Les crédits

•(1210)

En déposant ce budget, le chef du Parti libéral a fait la démonstration qu'il n'a rien appris du scandale des commandites. Je vous explique cela.

Il s'agit d'un budget électoraliste — reconnaissons-le —, qui perpétue tout ce qu'il y a de pire dans la tradition libérale. Tout d'abord, le gouvernement libéral a fait la démonstration de sa profonde malhonnêteté en trafiquant les prévisions budgétaires. Vous êtes-vous posé la question, monsieur le Président, tout comme les personnes qui nous écoutent, pour savoir comment on pouvait expliquer que ce gouvernement et ce ministre incompetent des Finances font des erreurs manifestes dans l'évaluation des surplus? Cela arrive année après année. La même chose se produisait sous la compétence de celui qui occupait cette fonction avant l'actuel ministre des Finances, celui qui a été ministre des Finances sous le règne de Jean Chrétien pendant neuf ans.

Dans le cas présent, il s'agit d'erreurs de 300 p. 100. Le montant prévu pour les surplus budgétaires était de l'ordre de 4 milliards de dollars, et il s'avère que ces surplus seront de l'ordre de 11,2 milliards de dollars. Je vais reprendre les propos d'un journaliste. Il se demandait pourquoi, si le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, porteparole du Bloc québécois en matière de finances, était capable de prédire les surplus budgétaires, le ministre des Finances n'en était pas capable. Posons-nous la question. De quel côté de la Chambre se trouve la compétence? Cela se produit de façon systématique, année après année.

D'une part, nous trouvons étrange que, juste à la veille d'élections, tout à coup des surplus apparaissent. Cela pousse. C'est comme les framboises qui mûrissent pendant la nuit. En allant cueillir des framboises en fin de journée, on se rend compte que celles-ci ne sont pas mûres; lorsqu'on revient le lendemain matin, elles sont mûres. Sous ce gouvernement libéral, c'est à peu près la même chose qui arrive avec les surplus. Ils poussent au moment de la rédaction des budgets. C'est une autre preuve d'incompétence.

D'autre part, le premier ministre se vante de ces surplus budgétaires, mais il oublie que la reconnaissance de ces surplus faramineux ne fait que prouver l'existence d'un déséquilibre fiscal. Dès ce matin, on pouvait lire un article dans *Le Journal de Québec* ou *Le Journal de Montréal*. De fait, Yves Séguin, l'ex-ministre libéral des Finances du Québec, dit que compte tenu des surplus, comme ceux que le gouvernement fédéral engrange, et compte tenu de la démonstration évidente, jour après jour, du déséquilibre fiscal, il comprend pourquoi une majorité de Québécois sont souverainistes. Il commence à comprendre cela. Il était pourtant un ministre libéral des Finances et il n'a pas la réputation d'être un souverainiste. Il était le député provincial d'Outremont.

À mon avis, il démontre clairement ce que nous, les bloquistes, savons depuis longtemps: ce gouvernement n'a plus l'autorité morale de gouverner et les surplus sont à Ottawa alors que les besoins sont dans les provinces. Pour s'en convaincre, on peut aller parler avec des gens qui essaient de gérer les hôpitaux et les écoles à l'heure actuelle. On assistera alors à une autre démonstration du déséquilibre fiscal. L'argent est ici.

En cela, le premier ministre actuel suit les traces de son prédécesseur, Jean Chrétien. En effet, il multiplie les intrusions dans les champs de compétence du Québec. C'est encore pis: cette fois, compte tenu de ce budget électoraliste, le Parti libéral et son chef tentent d'acheter les électeurs avec l'argent qui appartient à ces derniers. N'oublions pas que lorsque le gouvernement fédéral accuse des surplus de l'ordre de 11,2 milliards de dollars, cela ne provient

des poches d'aucun élu de cette Chambre, ni d'un côté ni de l'autre. C'est l'argent de ceux et celles qui paient des impôts, des gens de la classe moyenne. Ils n'arrêtent pas de nous dire qu'ils paient trop d'impôts, que la feuille de paie, compte tenu des nombreuses déductions, est plus longue que le chèque lui-même.

Nous allons retourner dans nos circonscriptions en fin de semaine et nous saurons alors ce que les gens pensent de ce budget. Ils vont nous dire que le gouvernement ne doit pas penser que c'est un cadeau qu'il leur fait, car c'est leur argent et que cela constitue un très petit remboursement de l'impôt payé à Ottawa.

•(1215)

Cette attitude cynique nous démontre bien que le Parti libéral n'a rien appris du scandale des commandites. Il continue de se comporter comme si de rien n'était; c'est *business as usual*, on ne change rien, tout le monde est beau et gentil. On continue d'opérer selon la bonne vieille méthode de Jean Chrétien. C'est pour cela que nous disons que Jean Chrétien et le premier ministre actuel, c'est blanc bonnet et bonnet blanc.

Les électeurs et électrices ne se laisseront pas acheter par le petit chantage mesquin du premier ministre. Il se trouve que les chefs des trois partis d'opposition, lors d'une fin de semaine ou d'une semaine normale d'activité, rencontrent des citoyens et des citoyennes. Ces derniers ont fait exactement le même constat que je suis en train de faire au nom de mon parti.

C'est dans cet esprit de compromis que les trois chefs se sont entendus pour appuyer aujourd'hui cette motion du NPD. On devrait la relire sérieusement. Le sens de cette motion est de s'entendre pour proposer au gouvernement de terminer la présente session d'automne et de déclencher des élections après les Fêtes, le 4 janvier.

Si, par contre, le premier ministre est sincère et qu'il veut réellement aider les gens touchés par les prix de l'énergie, comme il le nous dit, renverser le fardeau de la preuve pour les produits de la criminalité, ou encore tenir une conférence avec les nations autochtones, rien ne l'empêche d'accepter la proposition soumise à la Chambre, par la motion du NPD. Cela lui donnerait le temps de tout faire cela et de déclencher des élections le 4 janvier. Le premier ministre pourrait faire un compromis, s'il avait une once de bonne foi. Pour l'instant, il refuse, sous le prétexte que le régime parlementaire actuel ne permet pas une telle chose. Il préfère user de démagogie et d'accuser ses adversaires de précipiter des élections en plein hiver, pendant les Fêtes.

Nous devons faire un exercice de mémoire. Nous allons nous rappeler que le premier ministre, lorsqu'il a fait sa déclaration télévisée le printemps dernier, la main sur le coeur, le trémolo dans la voix, s'accrochait désespérément au pouvoir. Il tombait du troisième étage et tentait littéralement de s'agripper aux briques du Parlement.

Souvenons-nous de ce qu'il a proposé. Il a fait une déclaration télévisée à la grandeur du Canada pour laquelle il a mobilisé tous les réseaux. Il a proposé de déclencher des élections au plus tard le 30 décembre. Pourquoi dis-je le 30 décembre? C'est qu'à l'origine le deuxième rapport Gomery devait être déposé le 1^{er} décembre. Il s'est engagé à déclencher des élections 30 jours après le dépôt du deuxième rapport Gomery. Trente jours après le 1^{er} décembre nous amène à quelle date? Au 30 décembre. Est-ce l'hiver à cette date? Est-ce le temps des Fêtes? C'est le premier ministre qui proposait cela. Pourquoi recourt-on à des prétextes fallacieux, comme de dire que cela n'a pas de bon sens d'avoir des élections dans le temps des Fêtes? De toute façon, pour se débarrasser de ce gouvernement, les gens veulent des élections le plus rapidement possible.

Les crédits

Le premier ministre dénonce ce qu'il proposait lui-même, il y a quelques mois à peine, alors que rien, légalement, ne l'obligeait à le faire lors de sa déclaration solennelle à la télévision. C'était sa propre initiative.

La fin de semaine dernière à Montréal, à son congrès bi-annuel, à côté de ses petits atacas tout rouges du Parti libéral, c'était lui le dindon de la farce.

•(1220)

Il ridiculisait la proposition des partis d'opposition, mais c'était lui le dindon de la farce.

Le premier ministre, et lui seul, est responsable de décider de la date des élections. Même si le gouvernement est défait avant la fin de ce mois-ci, la campagne électorale se doit d'être d'au moins 36 jours. Rien n'empêche que ce soit 39, 42 ou 48 jours. Ce sera le premier ministre qui fixera la date; c'est sa prérogative. Or, la motion du NPD vise à lui demander de reporter cette date après la période des Fêtes, après le 4 janvier.

Encore une fois, comme il l'a fait pour le scandale des commandites, le premier ministre tente de se défilier de ses responsabilités. Un compromis est sur la table. S'il refuse l'offre des trois partis d'opposition, ce sera à lui d'assumer sa décision et d'en porter le fardeau.

Le premier ministre souligne à grand trait que la Chambre doit continuer de siéger pour telle et telle raison et il ne cesse d'en inventer et d'en ajouter. Nous considérons que, pour cette question comme pour bien d'autres, le premier ministre fait preuve d'hypocrisie. Si je me trompe et que le chef du Parti libéral veuille effectivement compléter la session parlementaire, je lui rappelle que la motion du NPD lui offre cette possibilité en repoussant le déclenchement des élections au 4 janvier. Qu'il n'utilise pas de faux-fuyants, mais qu'il donne suite plutôt à cette motion du NPD. Les élections seront déclenchées le 4 janvier et il aura pu terminer son programme parlementaire et tenir, en fin de semaine prochaine, la conférence nationale avec les peuples autochtones. Il en a la possibilité. S'il refuse, nous saurons que le premier ministre fait preuve encore une fois d'hypocrisie.

Le premier ministre aime affirmer qu'il se refuse à jouer des petits jeux politiques. C'est pourtant le même homme qui, au printemps dernier, a multiplié les petits jeux procéduriers pour échapper à un vote de confiance, notamment en privant les partis d'opposition de leurs journées de l'opposition déjà déterminées après entente entre les leaders parlementaires. Je ne commencerai pas à dire que mon père et plus fort que le sien et je ne chercherai pas à savoir qui a raison. Toutefois, ce sont clairement des jeux procéduriers que nous avons vus, le printemps dernier, lorsque ce parti et ce leader parlementaire du gouvernement ont annulé les journées de l'opposition pour éviter un vote de confiance. En matière de manigances et de jeux procéduriers, nous n'avons absolument pas de leçon à recevoir du Parti libéral et des gens d'en face.

En conclusion, je dirai que le premier ministre a peur d'affronter l'électorat parce qu'il sait très bien que la population n'est pas dupe. Les gens du Québec et du Canada se souviennent très bien que, pendant toute la durée du scandale des commandites, il était le numéro deux de ce gouvernement, en son rôle de ministre des Finances et de vice-président du Conseil du Trésor et qu'il était candidat à la direction du Parti libéral. Il avait ainsi l'occasion d'arpenter toutes les provinces, toutes les assemblées et toutes les 301 circonscriptions fédérales, à cette époque. Il avait l'occasion d'arpenter le Canada et le parti.

Maintenant, il tente de nous faire accroire qu'il ne connaissait pas Jacques Corriveau, Marc-Yvan Côté, Michel Béliveau ni tous ces autres personnes qui ont été bannies à vie du Parti libéral. Il veut nous faire accroire que, quand il les croisait lors de congrès, d'activités partisanes et de cocktails où se consommaient des petits canapés à 500 \$ la carte, il ne les rencontrait pas et ne leur parlait pas de tout cela.

Les gens du Québec et du Canada ne sont pas dupes. Ils savent qui est responsable du scandale des commandites. Ils savent quel parti a trempé dans la corruption. Ils savent quel parti a créé un système de pots-de-vin. Ils savent quel parti s'est déshonoré. Ils savent quel parti a tenté d'acheter les élections de 1997 et quel parti a fait preuve de mépris à l'endroit des Québécoises et des Québécois.

•(1225)

C'est le Parti libéral et le chef de ce parti, c'est le premier ministre. S'il ne veut pas déclencher des élections, c'est parce qu'il ne veut pas accepter le jugement qui sera posé par la population lors des prochaines élections.

L'hon. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales), Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris d'entendre les propos du député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord. Il fait preuve de beaucoup de hargne et il s'attaque aux individus. J'en suis d'autant plus surpris, qu'on sait ce qui s'est passé au regard de la maison mère séparatiste à Québec. J'aimerais beaucoup l'entendre à ce sujet.

Quand s'est posé le problème concernant Oxygène 9, c'était tellement grave que M. Landry, le premier ministre de l'époque, n'a pas pris de risque. Il a demandé la démission du ministre Baril et l'a nommé vice-président d'Hydro-Québec au Chili, pour s'assurer qu'il n'y aurait pas d'enquête, donc pas de coupable. En revanche, nous avons reconnu nos responsabilités. Quatre personnes ont fait l'objet d'accusations criminelles. Trente-deux poursuites ont été intentées au civil pour un montant de 57 millions de dollars. Nous avons pris beaucoup de mesures pour que de tels actes ne se répètent plus. Pourtant, on n'entend pas parler de cela.

Aujourd'hui, nous débattons d'une motion qui dit que le gouvernement n'a plus l'autorité morale de gouverner. Cependant, en même temps, il peut continuer de gouverner jusqu'aux Fêtes. C'est une chance que le ridicule ne tue pas, car le député d'en face serait tombé raide mort. On n'a pas l'autorité morale de gouverner, mais on peut le faire jusqu'en janvier.

Ce n'est pas la première fois qu'on entend cela. Le député parle de déséquilibre fiscal. À ce sujet, je voudrais rappeler que le gouvernement a travaillé avec le Parti québécois. Celui-ci faisait des emprunts sur 10 ans avec les municipalités, au lieu de réagir correctement, comme nous l'avons fait, pour réduire la dette de 62 milliards de dollars. Si le gouvernement péquiste avait fait son travail, aujourd'hui, le Québec ne serait pas aussi mal pris qu'il l'est en ce moment.

Toutefois, nous n'en sommes pas à une contradiction près de la part du député de Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord. On l'entend ici régulièrement. Nous avons augmenté de 75 milliards de dollars les transferts aux provinces. Nous avons établi des programmes de services de garde et d'apprentissage à l'enfance, entre autres, et beaucoup d'autres mesures d'aide, en respectant les champs de compétence. Les réductions de crédits que les gens souhaitent se veulent une continuité des 100 milliards de dollars que nous avons injectés sur cinq ans. Nos disponibilités monétaires font en sorte que l'on veut continuer en ce sens.

Les crédits

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, vous ne pouvez pas savoir combien je suis heureux que le député de Beauce me pose une question. Je le voyais prendre des notes. Je pensais à lui et j'avais le goût de lui faire un commentaire. Étant donné qu'il m'a posé une question, je vais pouvoir m'adresser à lui, et je lui poserai une question. Nous serions alors prêts, par consentement unanime, à lui donner la possibilité de répondre à cette question.

Mon premier commentaire concerne les propos qu'il a tenus concernant l'Assemblée nationale du Québec. Je ne sais pas si le député de Beauce est en train de préparer son après-carrière au Parlement fédéral et s'il sera candidat lors des prochaines élections provinciales à Québec.

Toutefois, je suis obligé de dire que je ne peux pas répondre à sa question parce que je ne suis pas dans l'enceinte de cette assemblée. Si nous étions l'un en face de l'autre à l'Assemblée nationale, je serais en mesure de répondre, mais je ne peux pas le faire ici. Nous avons une belle expression chez nous: vous êtes dans la bonne église, mais dans le mauvais banc. Ce n'est pas la place pour parler de cela.

Le député de Beauce a sûrement lu le rapport Gomery. Il a sûrement écouté le témoignage de Marc-Yvan Côté qui disait avoir distribué 120 000 \$ d'argent sale des commandites. Marc-Yvan Côté était responsable de 21 circonscriptions dans l'est du Québec, dont la Beauce. Dix-huit comtés ont reçu de l'argent et une dizaine de candidats en ont reçu personnellement.

J'aimerais que le député de Beauce me dise s'il est l'un de ceux qui a reçu de l'argent sale des commandites de la part de Marc-Yvan Côté.

• (1230)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député très instructif. Le Parti libéral se livre à des spectacles pour le moins étranges, alors que les jours du gouvernement libéral sont comptés.

Le mois dernier, les résultats préliminaires de l'enquête Gomery ont été rendus publics. Ce fut un des jours sombres de l'histoire du Parlement. Le soulagement se lisait sur le visage du premier ministre, lorsqu'il a déclaré que le gouvernement avait été innocenté. Des gens ont effectivement été pris en flagrant délit de vol d'argent, de l'argent appartenant aux contribuables, mais l'argent serait rendu, à ce qu'il disait. Ils se sont fait prendre. Quelle abominable norme d'éthique!

Voilà maintenant que le premier ministre s'en prend aux autres partis qui s'efforcent, eux, de faire des compromis et d'unir leurs efforts. Il nous met au défi de provoquer la tenue d'élections à Noël. Notre parti a clairement fait savoir qu'il ne veut pas d'élections à Noël. Nous estimons qu'il serait préférable de les tenir en janvier. Il y a cependant un parti qui insiste pour aller à l'encontre de la volonté du Parlement. Il fait planer la menace d'élections à Noël sur les Canadiens.

Le député ne croit-il pas que la manœuvre libérale repose soit sur un profond mépris envers les Canadiens, soit sur la peur d'avoir à leur faire face?

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Effectivement, tout le temps que ce gouvernement essaye de sauver pour reporter l'inévitable, l'échéance ultime, ne fait que démontrer que le Parti libéral, dirigé par le premier ministre actuel, n'a aucun respect pour la population et pour les contribuables. Nous avons à tous les jours des démonstrations

d'arrogance. Le budget électoraliste de cette semaine en est une autre preuve évidente.

L'hon. Claude Drouin (secrétaire parlementaire du premier ministre (collectivités rurales), Lib.): Monsieur le Président, on constate que les députés du Bloc sont prêts à attaquer les gens et à essayer de salir des réputations, alors que le rapport Gomery est clair. Tous ceux et toutes celles qui sont au gouvernement présentement ne sont pas concernés.

Avant de poser ma question, je tiens à dire au député que je n'ai pas reçu quoi que ce soit en argent et que tout a été fait dans le respect des lois électorales. À l'avenir, si quelqu'un de son parti veut formuler des commentaires, je l'invite à les faire à l'extérieur de la Chambre. Je m'occuperai de cela avec plaisir. De mon côté, je respecte, au niveau individuel, les députés de l'autre côté de la Chambre. Nous avons tous des familles et des gens autour de nous. On ne devrait jamais attaquer personne. On peut attaquer les idées. Toutefois, quand des députés n'ont pas d'idées, ils attaquent les individus.

Néanmoins, je comprends le député du Bloc de ne pas vouloir répondre à propos de ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Il dit que l'on est dans la bonne église mais pas au bon banc. On ne peut surtout pas parler du scandale du métro de Laval, de la Gaspésia et des intérêts des Québécois et des Québécoises parce que c'est leur maison mère qui était en cause. Toutefois, ils auraient dû les inciter à être prudents. En effet, une grande quantité d'argent a été gaspillée.

Aujourd'hui, on vient nous faire la leçon. Pourtant, nous avons reconnu qu'il y avait un problème. Une personne a déjà reconnu sa culpabilité, d'autres sont en attente de procès et on en poursuit au civil. Tous ces faits démontrent que l'on veut prendre des actions pour corriger la situation et que l'on a la moralité pour continuer de gouverner, et ce, pas jusqu'en janvier, mais 30 jours après le dépôt du rapport final du juge Gomery, comme nous l'avions prévu et comme ils l'avaient accepté.

D'ailleurs, ils ont déposé des motions le printemps dernier et elles ont été rejetées. Ils ne peuvent pas dire qu'ils n'ont pas eu de journées d'opposition. Les motions ont été rejetées. Que peut-on dire de cela? On avait la confiance de la Chambre. C'est leur problème, ce n'est pas le nôtre.

• (1235)

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, je tiens à dire à mon collègue de Beauce que je ne l'ai pas attaqué personnellement. J'ai tout simplement posé une question. On fait une démonstration mathématique. Marc-Yvan Côté, devant la Commission Gomery, dit avoir distribué de l'argent sale dans 18 circonscriptions sur les 21 dont il s'occupait. Cela veut donc dire qu'il y en a trois qui n'ont pas reçu d'argent. Le député de Beauce vient de dire qu'il représente l'une de ces trois circonscriptions. Mme Gosselin, la candidate de 1997 dans Levis, a également dit qu'elle n'avait pas reçu d'argent. Il s'agit donc de deux circonscriptions. Il nous en reste une à découvrir.

Dans cette affaire, il est indécent de constater que le Parti libéral, par l'entremise du système de ristournes de commandites, ait pris l'argent des contribuables pour financer des élections contre le Bloc québécois dans l'est du Québec.

Nous, les députés du Bloc québécois, finançons nos campagnes électorales à coup de deux, cinq et dix dollars provenant de gens ordinaires. Ce sont eux qui financent notre campagne électorale. Le lendemain des élections, nous ne devons rien aux grandes compagnies ni aux banques.

Les crédits

Il est d'autant plus indécent de constater que l'argent des commandites a servi à financer le Parti libéral. Le rapport Gomery est clair à ce sujet. On y mentionne un système de pots-de vin, de gens dans des agences de communication payés par ces agences afin de travailler à temps plein pour le Parti libéral. Ce Parti libéral est corrompu et devrait être chassé aux prochaines élections, et ce, le plus rapidement possible.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, je signale d'abord que je partage mon temps de parole avec le député de Winnipeg Centre.

Le chef du NPD et député de Toronto—Danforth a dit que c'est une journée historique aujourd'hui, vu que cette motion nous permettra de faire quelque chose pour les Canadiens dans les semaines qui viennent et de réaliser un compromis raisonnable auquel trois partis, soit la majorité des députés, sont favorables. Nous pouvons adopter d'importants projets de loi, tels que le projet de loi C-55, protégeant les pensions des salariés, et le projet de loi C-66, autorisant les paiements pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin à acquitter leurs factures de mazout.

On sait que rien n'empêche le premier ministre de fixer une date suivant l'avis du Parlement actuel. Cette motion est vraiment l'occasion de combler le déficit démocratique que le premier ministre a promis de redresser. Reporter les élections au printemps ne ferait qu'empirer ce déficit démocratique. Les libéraux voudraient bien que les contribuables leur paient deux autres mois d'annonces pré-électorales de dépenses et de voyages un peu partout au Canada. C'est inadmissible et cela ne se fera pas.

On a dit à la Chambre que notre démarche risquait de compromettre la tenue de la conférence des premières nations. Cette question est importante pour moi, pour mon parti et pour ma circonscription où se trouvent deux grandes collectivités autochtones, Garden River et Batchewana. Je vais donc m'arrêter sur les préoccupations des autochtones à l'égard d'élections hâtives.

Les leaders des premières nations m'ont dit craindre que le déclenchement d'élections hâtives ne perturbe la réunion des premiers ministres provinciaux, qui doit avoir lieu à Kelowna la semaine prochaine. Le NPD est fier d'appuyer ouvertement, depuis longtemps et nettement plus que les autres partis, les objectifs des premières nations, des Métis et des Inuits.

Le député de Winnipeg Centre a fait campagne contre le projet de loi sur la gouvernance des premières nations. Tous mes collègues ont appuyé l'obstruction opposée par mon parti au Comité des affaires autochtones, afin de centrer l'attention sur les abus commis dans les pensionnats indiens. Les néo-démocrates sont d'avis qu'il y va de l'intérêt de tous d'arriver à une indemnisation équitable pour les survivants et à une réconciliation durable.

Dans son ensemble, le compromis aura pour effet de protéger la réunion des premiers ministres. Tous les partis d'opposition conviennent maintenant que cette réunion doit être protégée. Cela honore également les principes de consensus et de compromis des premières nations.

Je suis venu à Ottawa pour faire de la politique autrement, pour collaborer avec les représentants élus localement, à tous les échelons et de toutes les allégeances. Nous sommes venus à la Chambre des communes, où il y avait un gouvernement minoritaire, pour que le Parlement travaille de façon productive. Au meilleur de notre capacité, nous l'avons fait. Notre budget mieux équilibré a donné des résultats pour les Canadiens au chapitre du logement, de la

protection des pensions, des droits de scolarité postsecondaires, de l'environnement et des collectivités autochtones.

Le gouvernement a refusé d'admettre ce que les Canadiens lui ont dit le 28 juin de l'an dernier. Les Canadiens ont dit non à un gouvernement majoritaire libéral. Les Canadiens ont élu une Chambre ayant une majorité de députés de différents partis plutôt que du Parti libéral. Le rapport Gomery a confirmé l'étendue de la culture du « tout m'est dû » selon laquelle les libéraux pensent d'abord à eux-mêmes et à leur parti plutôt qu'à la population canadienne.

Je me suis présenté au Parlement pour travailler, mais je n'ai pas vu beaucoup de signes montrant que le gouvernement admet qu'il est minoritaire et qu'il veut collaborer.

D'abord, le programme législatif est très léger, si on fait abstraction des projets de loi d'ordre administratif. Et même ces projets de loi, comme ceux qui doivent donner une existence officielle au ministère du Développement social et à celui des Ressources humaines et du Développement des compétences, n'ont été proposés qu'un an après la mise en route de ces ministères, qui menaient leurs activités et dépensaient leurs budgets. Même lorsque nous avons proposé des amendements au projet de loi, ils ont été rejetés jusqu'au dernier.

Au comité, nous constatons que le gouvernement ne reconnaît pas qu'il est minoritaire, car il refuse de travailler de façon productive dans l'intérêt des Canadiens.

Nous avons parlé du traitement déplorable que le gouvernement inflige aux organismes bénévoles dans son nouvel appel de propositions. De façon interminable, au lieu de faire toute la lumière sur cette question, les libéraux ont cherché bien plus à me censurer qu'à faire une enquête. Le ciel soit en aide aux dénonciateurs, quelle que soit la loi qui s'applique, si c'est ainsi qu'on traite ceux qui signalent des injustices graves qu'il faut réparer.

● (1240)

Ma motion proposant de tenir des audiences au Canada sur le transfert social canadien a été adoptée en juin au Comité des ressources humaines. Roy Romanow a dit que ces audiences seraient le dialogue le plus important que les Canadiens puissent avoir, plus important encore que les consultations sur les soins de santé. Toutefois, depuis notre retour, à l'automne, nous n'avons rien vu que des atermoiements au comité, pour éviter de tenir ces audiences. Elles n'ont pas eu lieu, et on ne dirait pas qu'elles auront lieu avant que le gouvernement ne tombe.

Avec leur culture qui leur fait croire que tout leur est dû, les libéraux semblent penser qu'ils peuvent gouverner de droit divin en faisant abstraction de la volonté des Canadiens et du Parlement. Cette culture libérale est bien vivante dans ma circonscription aussi, car les dirigeants libéraux de la circonscription distribuent des déclarations aux médias disant que les électeurs devraient élire un député libéral s'ils veulent obtenir quelque chose pour leur circonscription.

Le Parti libéral n'a-t-il donc tiré aucun enseignement du scandale des commandites? Des ministres ne tiennent aucun compte de la volonté des élus et n'invitent pas les députés aux annonces de dépenses fédérales. Il s'agit de l'argent des Canadiens, dois-je préciser, pas de celui des libéraux, comme ils le croient. Dans ma circonscription, ce problème a amené le conseil municipal à adopter une résolution sans précédent pour faire en sorte que les hommes et femmes politiques de tous les ordres de gouvernement, sans égard à leur allégeance, soient invités à ces annonces.

Les crédits

La motion à l'étude illustre bien ce qui peut se passer dans un Parlement où le gouvernement est minoritaire. D'habitude, il faut un certain temps avant d'accepter un compromis. J'espère que le gouvernement écoutera les Canadiens et la majorité des députés et acceptera cette approche raisonnable.

Le premier ministre lui-même a dit qu'il voulait accomplir du travail cet automne, dont la rencontre des premiers ministres avec les Autochtones et les premières nations. Deuxièmement, il a dit qu'il ne voulait pas d'élections dans le temps de Noël. Troisièmement, il tient à ce que le deuxième rapport Gomery soit connu des électeurs avant de les appeler aux urnes. Voilà ce qu'il voulait.

Nous avons dit oui à tout cela, et notre proposition voulant que les élections soient déclenchées en janvier pour que le vote se tienne à la mi-février permet de respecter toutes ces conditions.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, ce qui m'a surpris en écoutant le député, c'est qu'il a clairement indiqué tout au long de son discours qu'il a confiance dans le gouvernement et dans les nombreuses initiatives que ce dernier met de l'avant. Il a affirmé qu'il souhaite que ces initiatives progressent, qu'elles fassent l'objet d'un vote et que bon nombre d'entre elles soient adoptées sous forme de lois ou de politiques. D'après ce qu'il dit, il a clairement confiance dans le gouvernement.

Il a ensuite reproché au premier ministre de refuser d'accepter une chose non conforme aux règles de la Chambre et aux usages parlementaires. Il a ajouté que puisque les partis d'opposition s'entendent sur cette façon tordue de procéder, le premier ministre n'a qu'à faire fi de la procédure normale à la Chambre et adopter cette autre façon de faire.

Le député ne semble pas avoir la force de ses convictions à mon avis. Veut-il que le gouvernement soit défait ou non? Si c'est ce qu'il veut, je comprends alors mieux ce qu'il vient de dire. Cependant, à l'heure actuelle, je ne sais trop quoi penser de ses propos qui indiquent clairement qu'il ne veut pas que le gouvernement soit défait.

• (1245)

M. Tony Martin: Monsieur le Président, ces dernières semaines, les députés ont pu m'entendre dire, comme les autres membres de notre caucus, que nous avons un compromis pratique et plein de bon sens et que nous espérons qu'il sera accepté par le Parti libéral.

J'ai confiance dans le Parlement qui, comme nous le verrons à la fin du débat ce soir ou lundi, dit au gouvernement de poursuivre ses travaux jusqu'à Noël et de déclencher au début janvier des élections qui se tiendront à la mi-février. Nous estimons être en droit d'agir ainsi.

En fait, la vice-première ministre a déclaré l'autre jour que rien n'empêchait le gouvernement de réagir favorablement au compromis pratique et plein de bon sens dont nous avons saisi la Chambre aujourd'hui.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député a invoqué le bon sens, mais je crois comprendre que la motion d'aujourd'hui demande que des élections soient déclenchées la première semaine de janvier et que le scrutin ait lieu le 13 février. Il sait que les trois partis d'opposition se sont déjà entendus entre eux. En effet, les conservateurs, le Bloc et le chef de son parti ont déclaré sans équivoque qu'ils présenteraient une motion de défiance jeudi prochain. Celle-ci aurait pour effet de conduire immédiatement au déclenchement d'élections. Par conséquent, le scrutin devrait avoir lieu le 9 ou le 16 janvier.

Si cette motion de défiance doit vraiment être présentée à la Chambre et faire l'objet d'un vote, à quoi sert exactement la motion d'aujourd'hui? Elle sera automatiquement court-circuitée, car elle demande que les élections aient lieu le 13 février, alors que la motion de défiance de la semaine prochaine impliquerait la tenue d'élections le 19 janvier. À première vue, la motion de défiance d'aujourd'hui n'a donc tout simplement aucun sens.

M. Tony Martin: Monsieur le Président, j'ignore combien de fois nous devons le répéter au caucus libéral, mais nous proposons aujourd'hui un compromis très raisonnable, qui relève du bon sens et qui permettrait de faire toutes les choses que le premier ministre dit qu'il voudrait encore faire. Comme lui, nous ne voulons pas avoir d'élections à Noël. Il veut que le travail soit fini et il tient à ce que les élections aient lieu une fois que le public aura pu prendre connaissance du rapport final du juge Gomery. C'est ce qui va se produire. Je me demande donc où est le problème et qu'est-ce qui pousse le député et son caucus à rejeter cette proposition raisonnable.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser concernant cette culture du « tout m'est dû ». Dans ma circonscription, la veuve d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale qui touche une pension mensuelle de 3,26 \$ s'est fait dire par le gouvernement fédéral qu'elle n'avait droit à aucun soutien financier pour le déneigement. Quand on voit un ancien ministre libéral présenter des factures plus élevées pour son café Tim Horton que les prestations d'une veuve d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, on comprend ce que signifie la culture du « tout m'est dû ».

Comment le député explique-t-il le mépris du gouvernement à l'égard des simples citoyens?

• (1250)

M. Tony Martin: Monsieur le Président, le député et moi-même, ainsi que d'autres au sein du caucus NPD, sommes ici pour représenter nos électeurs. Nous voulons assurer que les gens, comme la veuve dont le député vient de parler et nombre d'autres personnes que nous représentons, obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Toutefois, le gouvernement se montre incapable de descendre de ses grands chevaux et de faire ce qui s'impose pour ces personnes. Ce matin, nous avons présenté à la Chambre ce compromis très sensé dans l'espoir que les libéraux y réfléchiront demain ou d'ici quelques jours et qu'ils finiront par l'appuyer.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Winnipeg-Centre sont furieux, et à raison, suite aux révélations faites dans le cadre de l'enquête de la Commission Gomery sur le scandale des commandites. Un grand nombre de ces personnes nous ont demandé, à moi et à mon parti, de faire notre possible pour faire tomber le gouvernement et l'empêcher de continuer à agir de la sorte. Je suis moi-même l'une de ces personnes furieuses.

Même si notre motion d'aujourd'hui est raisonnable et qu'elle propose un compromis, il ne faudrait surtout pas croire qu'il n'y a pas de colère et d'indignation de ce côté-ci de la Chambre face à l'ampleur de la corruption et du vol dans le cadre du Programme de commandites et Dieu sait où encore.

Les crédits

Au moment où j'exprime mon appui à ce compromis raisonnable, je tiens à ce qu'il soit clair que le vol organisé qui a eu cours dans le cadre du Programme de commandites, et auquel les libéraux ont pris part, passera à l'histoire comme l'un des pires cas d'abus de pouvoir au Canada.

Je représente la circonscription de Winnipeg-Centre, au Manitoba, mais le scandale des commandites, ce vol organisé, ne touchait pas uniquement le Québec. J'ai de bonnes raisons de croire que les gens de Winnipeg se sont fait avoir en 1999, dans le cadre du Programme de commandites, lors de la tenue des Jeux panaméricains. Je suis assez convaincu de ce que je dis pour le répéter à l'extérieur de la Chambre s'il le faut. Permettez-moi d'expliquer ce qui s'est produit.

Nous avons obtenu un marché de 2,3 millions de dollars dans le cadre du Programme de commandites, mais seulement 650 000 \$ ont été versés au comité exécutif et aux organisateurs des Jeux panaméricains tenus à Winnipeg, en 1999. Le reste de l'argent a été pompé, à titre de coûts de production, par une agence de publicité libérale, qui est en fait le quatrième bénéficiaire en importance parmi tous ceux qui ont profité du programme visé par l'enquête Gomery. Je suis ici pour dire que la ville de Winnipeg s'est elle aussi faite voler dans le cadre du scandale des commandites. Ce ne sont pas seulement les Québécois qui ont été lésés. Tous les Canadiens ont été affectés.

Je l'ai dit et je le répète, je suis fermement convaincu que le Parti libéral du Canada est une institution psychopathe. Il ne connaît littéralement pas la différence entre le bien et le mal. Ce parti veut tellement rester au pouvoir à tout prix qu'il est prêt à ignorer toutes les normes, les prescriptions ou les lois sociales. Ce parti est prêt à toutes les bassesses afin de se maintenir au pouvoir.

Je prédis que, dans son second rapport, le juge Gomery recommandera en premier lieu le démantèlement du Parti libéral du Canada pour cause de déshonneur. À l'instar du régiment aéroporté après les événements en Somalie, le Parti libéral du Canada sera démantelé. Je crois toutefois que nous le délogerons du pouvoir avant.

D'aucuns sont trop bornés pour se sentir embarrassés. Apparemment, certaines personnes ne se sentent jamais mal à l'aise. L'arrogance continue de régner même dans cette tourmente. Quiconque n'est pas psychopathe aurait croulé sous le poids de la honte et se serait mis à genoux en signe de contrition. À la manière de Jimmy Swaggart, le premier ministre du Canada devrait se prosterner devant les Canadiens et implorer leur pardon. On s'attendrait à une réaction du type « Pardonnez-moi mon Dieu parce que j'ai pêché » de la part des libéraux, mais ils n'offrent qu'arrogance, suffisance et effronterie.

Les libéraux ont dit qu'ils étaient conscients que le Parti libéral avait volé les Canadiens et que, pour corriger la situation, ils allaient rendre une partie de l'argent volé. Ce fut leur première réaction, une réaction faible au demeurant. Ils ont ensuite admis que le gouvernement libéral et le Parti libéral avaient volé les Canadiens et affirmé qu'ils devaient être réélus pour veiller à ce qu'aucun gouvernement libéral à l'avenir ne puisse répéter la manoeuvre.

Voilà le genre de raisonnement tordu et compliqué qu'on nous demande à nous, de ce côté-ci de la Chambre, d'accepter. N'importe quelle personne raisonnable trouverait cela choquant. C'est une insulte à l'intelligence des Canadiens que d'essayer de leur faire gober cette logique. Je suis de ceux qui ont dit qu'il fallait les faire sauter à la première occasion. Je suis l'un des faucons de mon parti, je suppose.

● (1255)

Heureusement, la raison l'a emporté. Des sages de mon parti ont exercé une grande influence sur nous. Ils ont dit qu'il ne fallait pas défaire un gouvernement ni déclencher des élections sur le seul coup de la colère ou par pur esprit de contradiction, que ce n'était pas de bonnes raisons. On nous a dit qu'il fallait examiner tous les tenants et aboutissants du geste que nous étions sur le point de poser, parce que des choses louables, qui en valent la peine, étaient en cours de réalisation.

En fait, la plupart des mesures sur la table ont vu le jour grâce aux pressions qu'ont exercées les partis d'opposition sur ce gouvernement minoritaire. Certaines mesures d'intérêt n'ont progressé qu'à moitié. Le gouvernement libéral a affirmé qu'il ne voulait pas d'élections pour le moment en raison de toutes ces mesures qui en valaient la peine.

Nous avons écouté chacun des arguments soulevés par les libéraux, chacune des raisons invoquées pour nous empêcher de les supprimer. Nous en avons pris bonne note, puis nous avons examiné et proposé un compromis raisonnable, que les libéraux ont repoussé du revers de la main.

Tout d'abord, le gouvernement a dit que cette solution était inconstitutionnelle et impraticable. L'affaire était classée en l'espace de 15 minutes, ou quelque chose du genre. Le gouvernement a ensuite soutenu que c'était un procédé antiparlementaire et qu'il n'y avait aucun précédent indiquant que nous pourrions faire appel ultérieurement à la Gouverneure générale. Nous avons fait fi de leur opinion. C'était un argument absurde. Les autorités compétentes nous ont indiqué que notre proposition était tout à fait conforme aux règles parlementaires et constitutionnelles.

Les libéraux s'y opposent maintenant par souci d'objectivité, espérant ainsi pouvoir s'accrocher au pouvoir pendant encore deux ou trois mois, le temps d'acheter des votes — avec l'argent des électeurs. Le gouvernement fait chanter les Canadiens lorsque la menace de se voir défait semble vouloir se concrétiser.

C'est ce qui est vraiment choquant et c'est peut-être ce qui m'a le plus choqué au cours des dernières semaines. Le gouvernement est allé rencontrer les premières nations pour leur tenir à peu près ce discours : « Vous savez à quel point vous avez souffert d'injustice sociale au cours des cent cinquante dernières années. Vous savez que tout ce qu'a apporté la Loi sur les Indiens, c'est 130 années de tragédie sociale. Eh bien, vous savez quoi? Nous allons corriger tout ça. » Le gouvernement a même ajouté que le NDP et les autres partis d'opposition voulaient renverser le gouvernement avant qu'il n'ait la chance de tout réparer, juste au moment où il s'apprêtait finalement à délivrer les premières nations du désespoir et de la misère dans laquelle elles sont plongées. Juste au moment où le gouvernement allait s'attaquer à ce problème, voilà que les méchants néo-démocrates, conservateurs et bloquistes commencent à lui mettre des bâtons dans les roues.

Le premier ministre a dépêché des membres de son cabinet aux quatre coins du pays pour convaincre chaque chef autochtone et chaque chef des premières nations, des Métis et des Inuits de nous appeler et de nous dire : « Les libéraux disent que si vous défaites le gouvernement, alors nous ne pourrions jamais récupérer notre part des dépenses sociales pour résoudre la tragédie humaine que nous vivons. »

C'est de l'exploitation des moins privilégiés de notre société. Jusqu'où un gouvernement peut-il s'abaisser pour exploiter la misère humaine? Mon collègue dit que c'est comme voler les sous dans le chapeau d'un aveugle. C'est honteux.

Les crédits

Je veux dire tout de suite, pour que ce soit bien clair, que nous avons fait tout ce qu'il fallait pour que la rencontre des premiers ministres ait lieu. Notre proposition le prévoit. Ces chefs autochtones devraient appeler le gouvernement libéral et le premier ministre et dire « acceptez la proposition raisonnable des partis d'opposition, parce que cela garantira la tenue de la rencontre des premiers ministres ». Le gouvernement est de mauvaise foi dans sa façon de présenter les faits.

Franchement, ce genre de tactique m'irrite au plus haut point. J'ai essayé d'être raisonnable durant les huit années où j'ai été député. J'ai essayé de ne pas me mettre en colère pour ce genre de choses. Ce fut un exercice très frustrant que de tenter d'obtenir du gouvernement qu'il tienne compte de nos propositions raisonnables.

Il faut que ce soit bien clair aujourd'hui que c'est le gouvernement libéral — et non les partis d'opposition — qui fait que le succès de la rencontre des premiers ministres est menacé. Nous avons trouvé un moyen de tenir compte de ces circonstances tout en donnant aux Canadiens un moyen d'exprimer leur mécontentement face au Parti libéral.

Pour conclure, j'ajoute que ce gouvernement libéral ne devrait pas avoir le droit exclusif de fixer les conditions dans lesquelles il sera jugé. C'est aux Canadiens d'en décider, et non à un gouvernement libéral corrompu.

• (1300)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions au député. La première a trait aux observations faites ce matin par le leader parlementaire du gouvernement. J'ignore si le député les a entendues ou non.

Le leader parlementaire du gouvernement a, essentiellement, parlé de toutes les occasions que nous avons eues pour faire tomber le gouvernement si nous l'avions voulu. Je me demande, quand j'y repense, combien de fois le gouvernement, notamment par le truchement du leader parlementaire, a fait obstacle au droit démocratique de la Chambre. Je voudrais bien entendre le point de vue du député là-dessus.

Ma deuxième question est la suivante: si le député était membre du parti ministériel, ne voudrait-il pas empêcher la tenue d'élections? S'il y a des élections, il pourrait perdre et le gagnant pourrait consulter les livres. Je voudrais connaître le point de vue du député là-dessus aussi.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, le député sait comme nous tous que, dans les prochains jours, nous allons entendre le grondement de camions de dix tonnes transportant des machines à déchiqueter. Ces camions vont aller livrer leurs machines au CPM et au BCP, où une tonne de documents seront déchiquetés. Il n'est pas nécessaire d'être bien savant pour savoir qu'il y aura un changement de régime.

En réponse à la première question du député sur la raison pour laquelle le leader parlementaire a dit que nous avons eu de nombreuses occasions de faire tomber le gouvernement, je dirai que nous avons amorcé la présente législature avec la ferme intention de faire fonctionner le gouvernement minoritaire. Des occasions se sont certes présentées, mais chaque fois où nous sommes venus près d'exercer notre droit, les partis de l'opposition étant majoritaires, le leader parlementaire du gouvernement a fait miraculeusement disparaître nos journées de l'opposition. Les libéraux ont miné et entravé le processus démocratique toutes les fois où il est devenu évident qu'ils étaient en difficulté.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis plutôt troublé de tous ces beaux discours que nous entendons à la Chambre ce matin. Ce sont là des arguments qui visent à détruire la confiance des Canadiens à l'égard de leurs institutions démocratiques.

M. Pat Martin: S'ils cessaient de voler de l'argent, leur réputation s'en porterait peut-être mieux.

L'hon. Andrew Telegdi: J'aimerais que mon collègue néo-démocrate ait la courtoisie de laisser les autres parler sans les interrompre. Permettez-moi de faire un commentaire sur ses accusations relative au vol d'argent.

Il a donné l'exemple d'une personne qui volerait des sous à un aveugle. Souvenons-nous du scandale du bingo en Colombie-Britannique. Pas un seul député néo-démocrate n'a osé dire qu'il y avait un problème. Je ne suis pas intervenu à ce moment-là pour accuser les députés néo-démocrates d'être des criminels, parce que je connais mes collègues à la Chambre et je dirais que ce sont pour la plupart des gens honorables.

Deux choix s'offrent à nous. Ou nous appuyons cette motion sous la contrainte ou l'opposition fera tomber le gouvernement. C'est de l'intimidation et je suis persuadé que le député n'excuserait jamais un gouvernement qui aurait recours à de telles tactiques à l'égard de tout autre groupe.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, le député de Kitchener tente de défendre l'indéfendable. Il essaie de représenter un gouvernement qui s'est couvert de honte au-delà de toute mesure dans toute l'histoire du Canada. S'il n'est pas d'accord avec les termes forts que j'ai employés, qu'il sache que je tente tout simplement d'exprimer le niveau d'indignation évident de mes électeurs de Winnipeg-Centre. Nous avons été floués. Ce n'est pas le Parti libéral du Canada qui est la victime dans le cas présent, mais bien les Canadiens, et les belles paroles du député n'y changeront rien.

• (1305)

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de la motion de l'opposition présentée par le chef du Nouveau Parti démocratique, qui propose que le premier ministre demande à la gouverneure générale de dissoudre la législature durant la semaine du 2 janvier 2006 et d'établir la date du scrutin au 13 février 2006.

Je dois admettre qu'il est un peu décevant que le NPD ne nous ait pas présenté une motion de fond à débattre aujourd'hui. La dernière fois, le NPD avait adopté une approche constructive à l'égard de ses journées d'opposition en les consacrant à l'étude de questions importantes pour les Canadiens. Par exemple, les Canadiens ont pu assister à une discussion approfondie sur des questions telles que l'aspect environnemental des normes d'émissions des automobiles, l'accès à l'assurance-emploi, qui est manifestement une grande préoccupation dans ma circonscription et dans d'autres régions rurales du pays, ainsi que les risques pour la santé que représentent les acides gras trans.

Aujourd'hui, le NPD veut parler du calendrier, des moyens d'ignorer la convention constitutionnelle pour devancer de huit semaines seulement la tenue des prochaines élections générales.

Les crédits

Manifestement, les priorités des députés de l'opposition ont changé. Aujourd'hui, ils s'intéressent davantage aux tactiques procédurales qu'aux questions de fond dont les Canadiens aimeraient voir le Parlement s'occuper. Les partis d'opposition ne s'intéressent pas à la nécessité de gouverner le pays. La motion présentée aujourd'hui, en cette journée de l'opposition, vise à manipuler le calendrier parlementaire et électoral pour servir des intérêts nettement partisans.

[Français]

La motion demande la tenue des élections le 13 février 2006, malgré le fait que le premier ministre s'est déjà engagé à les déclencher au début de 2006.

Le premier ministre a pris cet engagement devant les Canadiens et les Canadiennes le printemps dernier. Nous savons tous déjà que le processus électoral sera déclenché dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport final et des recommandations de la commission Gomery, qui est censé avoir lieu le 1^{er} février 2006.

Selon l'engagement du premier ministre, les prochaines élections se tiendront en mars ou au début d'avril au plus tard. D'ici là, les Canadiens et les Canadiennes seront au courant des recommandations du juge Gomery et pourront tirer profit d'un cadre législatif grandement amélioré.

Toutefois, cela n'est pas assez pour l'opposition qui veut la tenue des élections à la mi-février, soit, au maximum, huit semaines avant la date proposée par le premier ministre devant tous les Canadiens et Canadiennes à la télévision nationale.

Le déclenchement prématuré des élections se produirait avant que le juge Gomery ait terminé ses travaux, et donc avant que les Canadiens et les Canadiennes aient obtenu toutes les réponses sur les problèmes du Programme de commandites et — ce qui est également une chose importante — sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour que pareille situation ne se reproduise plus.

Il incombera aux partis d'opposition d'expliquer aux citoyens pourquoi ils ont perturbé les travaux, non seulement du gouvernement mais aussi ceux du Parlement, afin de forcer la tenue prématurée des élections au coeur de l'hiver, contrairement à la volonté de la majorité des Canadiens et des Canadiennes qui, d'ailleurs, attendent toujours une justification cohérente à cette suggestion.

Les partis d'opposition disent ne pas faire confiance au présent gouvernement. Toutefois, ils veulent utiliser les journées de l'opposition pour confirmer leur confiance pour quelques mois encore. Cette flagrante contradiction met en lumière la motivation purement politique de la motion présentée aujourd'hui.

[Traduction]

Comme le leader du gouvernement à la Chambre des communes l'a indiqué, certains députés de l'opposition semblent croire que la confiance que la Chambre doit accorder au gouvernement est en quelque sorte une notion élastique. Nous pourrions avoir la confiance aujourd'hui, mais il pourrait en être autrement demain. Dans quelques semaines, les députés de l'opposition pourraient décider qu'ils ont perdu confiance. Entre-temps, le gouvernement pourrait continuer à gouverner, jusqu'à ce qu'ils décident de concrétiser cette perte de confiance.

J'ai dit il y a quelques jours que les députés de l'opposition semblent croire que la confiance accordée au gouvernement, dans le sens parlementaire du terme, est comme des lumières de Noël. On les allume le soir, on les éteint le matin, puis on les range en janvier. Les

Canadiens ne se laisseront pas duper par ce genre d'analyse simpliste.

Lorsque le premier gouvernement minoritaire en 25 ans a été élu en 2004, il s'est engagé à changer la façon de faire au Parlement. Les Canadiens s'attendaient à ce que nous, les députés, travaillions ensemble de manière constructive. Et de fait, nous sommes parvenus à de belles réalisations dans de nombreux cas. En 19 mois seulement, une vaste gamme d'initiatives ont donné lieu à des progrès, dans l'intérêt des Canadiens, et ont permis au Canada de maintenir sa place dans le monde.

Par exemple, nous avons adopté une loi pour mettre en oeuvre le plan décennal en vue de renforcer le système de santé. On a procédé à la nomination d'un conseiller fédéral sur les délais d'attente. La démarche se poursuit de manière à ce que nous puissions travailler avec les provinces pour protéger le système public de soins de santé au Canada.

Nous avons adopté une loi visant à mettre en oeuvre des modifications fondamentales du programme de péréquation. Cette approche équilibrée a fait en sorte que tous les Canadiens puissent se prévaloir des services sociaux et avoir la même qualité de vie, peu importe leur province de résidence. Ces améliorations ont accru les ressources et l'argent transférés à ma province, le Nouveau-Brunswick. Les services sociaux, l'éducation, les soins de santé et les infrastructures ont été améliorés dans ma province. Le gouvernement et la population du Nouveau-Brunswick profitent de cette collaboration.

Nous avons adopté une loi concernant le mariage civil pour respecter les valeurs fondamentales que sont l'égalité et les libertés religieuses.

Nous avons adopté une loi pour mettre en oeuvre un nouveau pacte pour les villes et les collectivités. Cette initiative sans précédent regroupe le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et les municipalités, qui veilleront à ce que les infrastructures des collectivités répondent aux besoins des résidents, et soient dynamiques sur le plan culturel et respectueuses de l'environnement. Dans ma circonscription, de petites localités rurales tirent avantage de ce genre d'initiative.

Par exemple, comme versement initial dans le cadre du nouveau pacte pour les villes et les collectivités, nous avons remboursé intégralement aux municipalités la TPS payée. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'organisait pour négocier une entente avec le gouvernement fédéral, les municipalités de ma circonscription et du reste de la province, y compris les petites localités rurales, profiteraient de cette initiative importante.

Nous avons aussi adopté une loi pour appliquer notre plan sur les changements climatiques et respecter nos engagements au titre du Protocole de Kyoto. Dans deux semaines, le Canada sera l'hôte de la conférence des parties au Protocole de Kyoto. Cette conférence se déroulera à Montréal et visera à réaliser des progrès relatifs aux engagements importants pris en matière de changements climatiques.

Pour offrir aux Canadiens les meilleures possibilités d'épanouissement, nous avons adopté une loi visant à mettre en oeuvre les accords sur l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants que nous avons conclus avec de nombreuses provinces.

Pour assurer la sécurité des Canadiens, nous avons adopté des lois offrant une protection contre la pornographie et l'utilisation d'Internet pour attirer des enfants.

Les crédits

Je suis fier du bilan de la présente législature jusqu'à maintenant. Nous avons pu adopter un projet de loi d'exécution du budget qui nous permet d'aller de l'avant dans des domaines prioritaires comme le transport en commun, le logement, l'éducation postsecondaire, la défense nationale et l'aide étrangère.

Nous avons apporté des changements majeurs pour améliorer le régime d'assurance-emploi, ce qui est très important pour les industries saisonnières de ma circonscription. Nous avons éliminé bon nombre des désincitations au travail, qui créaient une situation bizarre, où un employé d'une industrie saisonnière devait peut-être travailler pendant une période plus courte pour des raisons indépendantes de sa volonté. Si la saison de la pêche au homard n'était pas très productive pendant une semaine, si les conditions climatiques ne permettaient pas de faire certaines récoltes, les travailleurs étaient désavantagés par un régime qui calculait les prestations d'assurance-emploi en fonction des récentes semaines, et non des meilleures semaines de travail. Nous avons modifié cela au cours de la législature actuelle, et le gouvernement a très bien répondu aux besoins des industries et des travailleurs saisonniers de ma circonscription.

• (1310)

Contrairement aux partis d'opposition, j'estime qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir. Des élections prématurées risqueraient de mettre en péril plus de 40 projets de loi dont la Chambre est actuellement saisie, des mesures législatives qui offriraient des avantages importants pour le bien-être des Canadiens et la compétitivité du Canada.

Par exemple, le projet de loi C-67, concernant les excédents budgétaires imprévus, reflète l'approche équilibrée du gouvernement à l'égard de la gestion financière, en prévoyant une affectation proportionnelle des excédents budgétaires imprévus à des réductions d'impôt permanentes, à des investissements ciblés et à la réduction de la dette. Notre capacité d'affecter des excédents budgétaires découle directement de la saine gestion financière du ministre des Finances et de ses prédécesseurs.

Le projet de loi C-68, concernant la portée d'entrée du Pacifique, offre les assises permettant d'étendre nos échanges commerciaux avec les économies en plein essor de pays comme la Chine et l'Inde et d'autres pays asiatiques. Notre gouvernement en a fait une priorité. Le gouvernement de la Colombie-Britannique nous a exhortés à agir dans le dossier de la porte d'entrée du Pacifique. C'est ce que fait le gouvernement fédéral pour veiller à ce que l'ensemble de l'économie canadienne puisse prospérer grâce aux grandes possibilités qu'offrent ces marchés.

Le projet de loi C-11, qui porte sur les dénonciateurs, est actuellement à l'étude au Sénat et offre une protection cruciale aux employés qui ont le courage de dénoncer des actes répréhensibles en milieu de travail. Le projet de loi reflète le travail acharné de nombreux députés, notamment ceux de Vegreville—Wainwright, de Winnipeg—Centre et de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques. Je ne crois pas que ces députés veuillent que le projet de loi C-11 meure prématurément au *Feuilleton*.

Le projet de loi C-37, sur les listes d'exclusion, est devant le Sénat. Il a été renvoyé au Sénat avec l'appui de tous les partis. Compromettre ce travail à seule fin de tenir des élections pendant le temps des fêtes ne profitera pas aux Canadiens.

Plus tôt ce mois-ci, le gouvernement a présenté un budget supplémentaire pour demander au Parlement les fonds nécessaires au fonctionnement des programmes fédéraux. Ce budget supplémentaire prévoit des investissements additionnels dans la défense,

l'immigration, la lutte aux changements climatiques, l'infrastructure, la sécurité publique, la santé des Autochtones et les partenariats fédéraux-provinciaux.

Le budget supplémentaire prévoyait notamment 15 millions de dollars pour mettre en oeuvre la charte des anciens combattants, 36,4 millions de dollars pour alléger le sort des sans-abri et prévenir l'itinérance, plus de 230 millions de dollars pour les collectivités autochtones et les Autochtones eux-mêmes, 102,9 millions de dollars pour atténuer les effets de l'ESB, 34 millions de dollars pour aider l'industrie du bois d'oeuvre, 74 millions de dollars pour le cadre stratégique pour l'agriculture, et 1,1 milliard de dollars pour améliorer la défense du Canada.

Ce n'est là qu'un échantillon des programmes productifs que le gouvernement prévoit mettre en oeuvre au cours des prochains mois et nous continuerons d'aller de l'avant cet automne pour respecter nos engagements.

La semaine prochaine, par exemple, il y aura une réunion en Colombie-Britannique des premiers ministres et des chefs autochtones pour discuter des défis que les premières nations doivent relever. Les chefs des premières nations ont insisté sur l'importance de cette réunion pour leurs collectivités. Les partis d'opposition devront expliquer pourquoi ils ont compromis les résultats de cette réunion en déclenchant des élections prématurément.

Plus tard ce mois-ci, le ministre de la Justice dévoilera une stratégie concernant les crimes commis au moyen d'armes à feu et nous savons tous à quel point cela est important pour nos villes et la sécurité de nos collectivités. Lundi dernier, le ministre des Finances a présenté sa mise à jour économique et financière dans laquelle il propose d'importantes réductions d'impôt pour les Canadiens ainsi qu'un plan pour assurer la prospérité future du Canada.

Au cours des cinq prochaines années, plus de 30 milliards de dollars en allègements fiscaux ont été proposés, dont 95 p. 100 pour les particuliers. En outre, des investissements majeurs ont été proposés pour améliorer l'accès aux études postsecondaires et favoriser l'apprentissage permanent afin que les travailleurs Canadiens demeurent concurrentiels sur les marchés mondiaux. Combinés à des investissements et à de la recherche, de l'innovation et du capital social, la mise à jour économique prépare le terrain pour assurer une croissance accélérée et la prospérité du Canada.

• (1315)

Il est important de souligner que, dans l'ensemble du pays, les associations d'étudiants se sont dites très heureuses des investissements qui permettront de faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire. J'ai la chance d'avoir, dans ma circonscription, à Sackville, au Nouveau-Brunswick, l'Université Mount Allison. Les groupes d'étudiants de cette université m'ont à plusieurs reprises parlé du fardeau financier accablant associé aux études postsecondaires. Les mesures annoncées par le ministre des Finances aideront les étudiants de l'Université Mount Allison.

• (1320)

[Français]

Ces mesures aideront les étudiants de ma circonscription qui sont inscrits, par exemple, à l'Université de Moncton. De même, les étudiants de partout au pays profiteront de ces mesures très importantes.

Les crédits

[Traduction]

C'est dans ce dossier que le gouvernement a concentré ses efforts. Les Canadiens en ont marre des jeux partisans que jouent les politiciens. Quand les gens nous voient passer plus de temps à nous préoccuper du moment parfait pour déclencher les élections qu'à travailler dans l'intérêt de nos électeurs, ce n'est pas étonnant qu'ils soient de plus en plus cyniques à l'égard des politiciens.

Les ministériels sont ici pour représenter leurs électeurs et pour faire en sorte que le Parlement fonctionne. J'ai déjà parlé des nombreuses initiatives fort importantes dont nous sommes saisis. Nous savons que les élections suivront la publication du rapport financier du juge Gomery. D'ici là, les Canadiens s'attendent à ce que nous nous retroussions les manches et que nous nous mettions au travail afin de remplir les promesses que nous avons toutes faites à nos électeurs.

Les élections auront lieu au début de 2006. C'est ce à quoi le premier ministre s'est engagé. Cependant, les Canadiens veulent se familiariser avec le contenu du rapport final de la Commission Gomery avant d'aller aux urnes. Le premier ministre s'est aussi engagé à cela. D'ici là, tous les parlementaires devraient étudier les projets de loi dont la Chambre, les comités et le Sénat sont saisis. Ils devraient se pencher sur les nombreuses initiatives parlementaires intéressantes qui sont proposées.

[Français]

En conclusion, je crois que les Canadiens souhaitent que nous travaillions ensemble pour considérer leurs préoccupations et améliorer leur vie, celle des membres de leur famille et celle de leurs concitoyens. Ils espèrent que le travail que nous faisons ici, au Parlement, améliorera leur qualité de vie, et non pas que les débats se terminent en chicanes partisans qui n'apportent pas beaucoup d'honneur à ce Parlement.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, ma question porte sur les mesures d'initiative ministérielle.

Le premier ministre a fait allusion au projet de loi C-66 sur les mesures d'aide liées au coût de l'énergie, soulignant qu'il permettrait à des Canadiens dont le revenu est peu élevé de bénéficier d'un remboursement. Notre parti et le NPD souhaitons voir ce projet de loi être adopté, même s'il n'est pas parfait. Or, selon le premier ministre, si des élections devaient être déclenchées huit semaines plus tôt, rendant impossible l'adoption du projet de loi, la responsabilité en retomberait expressément sur les partis d'opposition.

Voici les faits. Le gouvernement ne nous a pas permis de débattre ce projet de loi à la Chambre les 19, 24 et 27 octobre. De plus, il ne l'a pas placé au haut de la liste de priorité. Il n'en a pas fait une affaire prioritaire hier et, lundi, c'est de la cruauté envers les animaux que nous avons parlé. Le gouvernement sait que la majorité des députés appuie ce projet de loi et accepterait volontiers de l'adopter, aussi imparfait soit-il.

Comment le gouvernement peut-il continuer d'affirmer à la population que nous, députés de l'opposition, n'avons pas une attitude constructive et ne voulons pas adopter ce projet de loi? Comment peut-il laisser entendre que les aînés ne toucheront pas de remboursement à cause du déclenchement hâtif d'élections provoqué par l'opposition? Cette accusation est absolument fausse.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous entretienne précisément de ce projet de loi. Pourquoi le gouvernement l'a-t-il retiré à au moins trois reprises de l'ordre du jour et, à deux autres

occasions, n'en a-t-il pas fait le premier point de l'ordre de priorité, mais seulement le deuxième? Ce sont les ministériels qui empêchent l'adoption du projet de loi, pas les députés de l'opposition.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton—Leduc qui a fait un exposé sur le projet de loi C-66, Loi sur les mesures d'aide liées au coût de l'énergie. Nous estimons que cette mesure législative du gouvernement sera fort utile pour certains aînés particulièrement démunis et pour les familles à faible revenu de tout le Canada. Cette mesure s'impose de toute urgence. C'est pourquoi lors des discussions qui ont eu lieu cette semaine, plus précisément, à la réunion des leaders des divers partis à la Chambre, nous avons envisagé diverses façons de faire accélérer l'étude de ce projet de loi, plus précisément pour les raisons que le député d'Edmonton—Leduc a exposées. Si les parlementaires peuvent collaborer à une mesure si importante qui allège les coûts de l'énergie pour les aînés et les familles à faible revenu, alors c'est le cas.

Toutefois, il ne faut pas s'arrêter là. Il faut s'inspirer de la volonté des partis de collaborer pour faire adopter cette importante mesure législative et la renvoyer au Sénat. Le député d'Edmonton—Leduc sait que si la Chambre unit ses efforts pour faire adopter ce projet de loi, il doit également être adopté au Sénat et recevoir la sanction royale. Par conséquent, dans leur précipitation pour faire déclencher des élections la semaine prochaine, j'espère que les députés de l'opposition sont conscients de cela également.

Toutefois, de ce côté-ci, nous estimons que ça ne devrait être que le début d'une coopération pour faire adopter nombre de mesures législatives importantes actuellement inscrites au *Feuilleton*.

● (1325)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, il est parfois pénible d'observer un champion poids lourd sur le déclin. Le dernier combat est habituellement le plus triste à voir. Depuis ce matin, tous les coups sont permis, sauf que personne n'a essayé de me mordre l'oreille. Pour l'instant.

Le discours du député m'a estomaqué. Il a parlé de la protection des dénonciateurs, mais le gouvernement persécute des fonctionnaires de Santé Canada jusqu'à leur faire perdre leur emploi. Il a parlé de la réforme de l'assurance-emploi, mais les deux-tiers des Canadiens n'y ont plus accès, grâce à son gouvernement. Il a parlé de la protection des enfants contre les prédateurs sexuels, mais le gouvernement n'a pas la volonté morale d'appuyer les autres députés qui veulent hausser à 16 ans l'âge du consentement. Les libéraux refusent de le faire.

Je vais par contre mentionner son insistance sur l'appui des libéraux au Canada rural. On se souviendra de cette année comme de celle où le revenu agricole a le plus baissé de toute notre histoire et où le pays en entier est au désespoir. Pourtant, les députés du parti ministériel parlent sans cesse du Canada rural, même s'ils n'ont absolument rien prévu pour l'agriculture dans le petit sac à surprises électoral que le ministre des Finances nous a présenté.

Mettons de côté un instant le Programme de stabilisation du revenu agricole, un programme qui a été totalement discrédité d'un bout à l'autre du Canada rural et dont les libéraux se servent pour jeter de la poudre aux yeux. J'aimerais que le député nous explique pourquoi le gouvernement a choisi d'oublier complètement l'agriculture et le Canada rural dans leur petite distribution de cadeaux électoraux.

Les crédits

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, le député de Timmins—Baie James n'a peut-être pas compris. Lorsque j'ai décrit les crédits demandés dans le Budget supplémentaire des dépenses, qui pourraient être votés le 8 décembre, j'ai indiqué qu'il y avait 102,9 millions de dollars destinés à atténuer les effets de la crise de l'ESB, 34 millions de dollars pour aider l'industrie du bois d'oeuvre et 74,7 millions de dollars pour l'établissement d'un cadre stratégique pour l'agriculture.

C'est pourquoi j'ai été si surpris lorsque le leader parlementaire libéral a demandé aux leaders parlementaires de l'opposition — et le leader parlementaire du NPD était là — lors du débat sur le projet de loi concernant les mesures d'aide liées au coût de l'énergie, si, dans un esprit de collaboration, ils étaient d'accord pour adopter le plus tôt possible le Budget supplémentaire des dépenses, qui prévoit exactement le type d'aide que réclament les agriculteurs et les producteurs canadiens, et que l'opposition est demeurée muette.

En fait, les leaders parlementaires de l'opposition ne sont pas du tout disposés à adopter le Budget supplémentaire des dépenses, qui accroîtrait l'aide versée aux agriculteurs canadiens. J'espère que le député pourra convaincre le leader parlementaire du NPD de changer d'avis.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député d'en face. Je comprends que les budgets ne peuvent pas couvrir tout et que certains éléments doivent être omis, mais peut-être qu'il pourrait dire à la Chambre quels sont les projets du gouvernement.

Il y a aussi une question à laquelle nous devons être sensibilisés dans nos circonscriptions, et c'est celle de l'autisme. Des représentants de la Société canadienne d'autisme se trouvent actuellement sur la Colline. Récemment, un jeune garçon du Nouveau-Brunswick a dû séjourner en prison parce qu'il n'avait nulle part où aller, ni au Nouveau-Brunswick, ni ailleurs au Canada, en attendant son transfert dans un établissement américain.

J'aimerais que le député nous dise ce que le gouvernement est en train de faire ou a l'intention de faire pour accroître la sensibilisation à la question de l'autisme et régler les problèmes liés à l'insuffisance des installations et des traitements pour les personnes atteintes de cette maladie dans l'ensemble du Canada.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Est a fait beaucoup de travail dans le dossier de l'autisme. Il a raison. J'ai rencontré des gens dans ma circonscription au Nouveau-Brunswick, différents groupes communautaires et des parents qui sont préoccupés. Des membres de ma propre famille sont affligés par cette terrible maladie.

Voilà pourquoi je suis content que le gouvernement ait investi autant d'argent dans les Instituts de recherche en santé du Canada, entre autres. Il a accru considérablement le budget de cet organisme qui subventionne d'importants projets de recherche, notamment dans le domaine de l'autisme. Il collabore avec les provinces et les groupes communautaires. Il a porté à 41 milliards de dollars le financement des ministères provinciaux de la Santé, ce qui représente un investissement important dans les soins de santé.

En travaillant avec les provinces et les personnes qui dispensent les soins de santé, nous pouvons faire d'importants progrès dans un dossier auquel les députés et les familles des personnes atteintes attachent beaucoup d'importance.

• (1330)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je me suis réjoui d'entendre le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la

Chambre des communes parler des nombreuses réalisations du gouvernement au Canada atlantique. Nous sommes heureux que le financement de l'APECA ait été renouvelé. Le Fonds d'innovation de l'Atlantique permet aux universités, aux petites entreprises et aux collectivités de collaborer à des projets innovateurs. Par ailleurs, le budget des ports pour petits bateaux a lui aussi bénéficié d'augmentations intéressantes. Ces cinq dernières années, nous nous sommes employés à dresser un budget comportant plus d'investissements directs visant à assurer la viabilité future de ces collectivités. Un député a parlé de la caisse de l'assurance-emploi. Nous avons fait bien des choses.

Il serait dommage que nous perdions tout cela et que nous ne puissions continuer à travailler sur ces dossiers en raison du désir soudain des socialistes de se joindre à l'alliance peu orthodoxe entre les opportunistes et les séparatistes.

Le député a dit que des gens étaient exclus du marché du travail. Il existe des incitatifs fiscaux pour réintégrer au marché du travail ceux qui travaillent une partie du temps seulement ou qui éprouvent des difficultés.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, le député de Nova-Ouest est aussi un ardent défenseur de certains de ces investissements importants dans l'Atlantique.

Il a mentionné l'APECA. J'avais moi-même oublié de le faire, mais je suis heureux qu'il nous rappelle le réinvestissement substantiel que le gouvernement a fait, par exemple, dans le cadre du Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique. Il ne faut pas oublier non plus le Fonds des collectivités innovatrices qui, je l'espère autant que lui, poursuivra le travail admirable commencé par le Fonds d'investissement stratégique dans les collectivités, le FISC, en matière d'investissement dans les petites collectivités rurales de l'Atlantique. C'est le genre d'initiative qui ne doit pas disparaître.

Le député est un ancien ministre responsable de l'APECA et il a déjà occupé le poste de ministre des Pêches et des Océans. Il a fait un excellent travail en améliorant la qualité de notre infrastructure portuaire d'un bout à l'autre du pays. Le programme des ports pour petits bateaux a profité d'une augmentation substantielle de ses ressources financières lorsqu'il était ministre responsable du dossier. Voilà le genre d'initiatives auxquelles devraient collaborer les députés.

Forcer des élections prématurées signifierait que certains de ces investissements importants seraient compromis, piétinés par cette folle ruée aux urnes n'ayant d'autre but que de satisfaire des intérêts partisans étroits, au détriment du bien-être et du meilleur intérêt de nos électeurs.

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est alloué avec la députée de Winnipeg-Nord.

Aujourd'hui, c'est l'un de ces jours où les Canadiens pourraient dire à juste titre combien il est parfois difficile de saisir la vérité à travers la turbulence parlementaire. Nous avons donc encore eu droit au langage ambigu, digne d'Orwell, que nous a servi encore une fois aujourd'hui le gouvernement au sujet de notre motion. Cet exercice est amusant, mais, à un niveau plus profond, il est triste de devoir entendre les députés ministériels démolir notre motion sous prétexte qu'ils ont l'intention de faire exactement ce qu'elle leur permettrait de faire. Si cela n'est pas de la pure ambiguïté orwellienne, j'ignore ce que c'est.

Les crédits

Le Parlement n'a qu'une alternative: soit qu'il y ait une motion de défiance d'ici peu, ce qui empêcherait les libéraux de faire tout ce qu'ils disent vouloir faire, ou alors que les libéraux acceptent le compromis actuellement à l'étude à la Chambre des communes, ce qui permettrait l'adoption de mesures législatives. Nous pourrions ainsi siéger jusqu'au congé de Noël. Nous pourrions adopter le Budget supplémentaire des dépenses. La conférence des premiers ministres et des premières nations pourrait avoir lieu sans qu'il y ait de distractions. Le gouvernement pourrait s'occuper de la conférence de Kyoto. Le gouvernement pourrait assister aux réunions de l'OMC à Hong Kong. Tout cela serait possible sans qu'il y ait la moindre distraction parlementaire ou électorale.

Tout cela est possible. Tout cela est sur la table aujourd'hui dans cette motion, mais avons-nous entendu une réponse substantielle qui expliquerait pourquoi l'idée est si mauvaise? À la place, le gouvernement demande aux Canadiens de croire qu'en proposant cette motion qui rendrait tout cela possible, nous faisons en sorte que ce soit impossible. Si ce n'est pas le comble, je donne ma langue au chat.

Le seul argument que semble avoir le gouvernement est que le premier ministre a promis à un moment donné qu'il déclencherait des élections après la présentation du rapport Gomery. Nous avons déjà le rapport principal du juge Gomery. Nous avons le rapport qui décrit en détail comment le Parti libéral, en tant qu'institution, a été trouvé responsable de beaucoup de corruption au Québec. Le deuxième rapport du juge Gomery doit porter sur les mesures à prendre à cet égard. Mais le premier ministre dit qu'il a fait une promesse. C'est intéressant aussi, parce que, à ce que je sache, le premier ministre n'a jamais tenu à ce point à remplir une promesse. Comme le montre le livre rouge des libéraux en 1993, le premier ministre a aidé à formuler une longue liste de promesses quand il était dans l'opposition; on pourrait passer toute la journée à rappeler les promesses qui ont été faites à l'époque et qui n'ont jamais été tenues. Pourtant, voici une promesse que le premier ministre va tenir ou sur laquelle il va trébucher.

Il ne s'agit pas d'une promesse faite à la population canadienne. La stratégie libérale consiste entre autres à tenir des élections dans un contexte où le Parlement ne siège pas depuis une couple de mois, où le Parti libéral peut faire campagne en ayant recours aux fonds publics, parcourir tout le pays et faire toutes sortes d'annonces sans avoir à rendre des comptes au Parlement. Plus de temps aura passé entre le premier rapport Gomery qui accuse le Parti libéral et le jour des élections, et plus de temps aura passé entre le premier rapport Gomery et le deuxième. C'est clair comme de l'eau de roche. C'est d'ailleurs la seule chose transparente qu'ait pu faire le Parti libéral, mais les libéraux s'acharment à la brouiller, à la rendre opaque, pour que personne ne voie ce qu'ils sont en train de faire.

• (1335)

Les choses auraient pu se passer autrement. Bien sûr, mes collègues conservateurs tréignent depuis longtemps et souhaitent des élections. Ils ne s'en cachent pas. Ils ont essayé de mettre un terme à la législature le 19 mai. Si les choses s'étaient passées comme ils le souhaitaient, ils auraient déjà pu présenter une motion de défiance, à l'heure qu'il est.

Qu'est-ce que les néo-démocrates ont cherché à faire à la Chambre? D'abord, nous avons essayé de faire fonctionner le Parlement. Nous avons une expérience qui remonte bien avant cette législature-ci pour ce qui est de faire fonctionner un Parlement où le gouvernement est minoritaire. C'est ce que nous avons fait le printemps dernier. Nous avons dit au gouvernement que, s'il voulait modifier son budget dans le sens des besoins légitimes de la

population, tels que nous les percevons, nous étions prêts à permettre au Parlement de survivre et de poursuivre son travail. Honnêtement, nous pensons que c'est ce que les Canadiens attendaient de nous, et je crois que la suite des choses nous a donné raison. Aucun d'entre nous, ou en tout cas très peu, n'a l'impression que les Canadiens se morfondent à l'idée qu'il n'y a pas eu d'élections au printemps dernier.

Arrive l'automne, et les conservateurs veulent toujours renverser le gouvernement. À la Chambre, les néo-démocrates demandent jour après jour au gouvernement ce qu'il va faire dans le dossier de l'éthique, s'il va accepter ce que nous proposons en la matière ou ce que les conservateurs proposent ou encore ses propres mesures. Ils demandent aux libéraux ce qu'ils vont faire pour éliminer le copinage et la corruption, tellement répandus dans la culture politique du « tout m'est dû » qu'ils ont eux-mêmes créée.

Nous n'avons pas eu de réponses. Lorsque nous posons ces questions, les libéraux se lancent des fleurs, battent leur coulpe ou se contentent des balivernes parlementaires habituelles.

Nous avons même eu quelque chose sur la réforme électorale. Si les députés s'en souviennent, cet élément a été crucial pour nous aux dernières élections. Nous avons espéré que, en situation de gouvernement minoritaire, le Parlement accoucherait d'une certaine réforme électorale. Il y a eu une démarche à laquelle le député d'Ottawa-Centre a participé de près. Que s'est-il passé, en fin de compte? Les libéraux ont fait avorter la démarche. Cela n'ira pas plus loin.

Les libéraux regardent tout à travers le filtre du sectarisme politique, à tel point qu'ils refusent d'envisager la représentation proportionnelle; mais je leur demande de songer à ce que serait le Parlement si, par exemple, nous avions la représentation proportionnelle au Québec. Nous n'aurions pas à craindre que le système uninominal majoritaire à un tour nous donne seulement des séparatistes aux prochaines élections. Si les fédéralistes remportaient 45 ou 50 p. 100 des suffrages au Québec, nous aurions la même proportion de députés fédéralistes du Québec. Est-ce que ce ne serait pas une amélioration? N'aurions-nous pas un Parlement bien différent? Ce n'est pas ce que pensent les libéraux. Non, ils s'accrochent encore à l'espoir de diriger le pays avec l'appui de 37 p. 100 des électeurs.

Nous avons avancé d'autres propositions. Nous avons demandé aux libéraux pourquoi ils ne feraient pas quelque chose dans le domaine de la santé. Nous leur avons soumis une proposition pour mettre un frein à la privatisation croissante de notre système de soins de santé. Il y a des gens qui ont appuyé publiquement notre requête, des gens comme Roy Romanow, qui a dirigé la Commission royale sur l'avenir des soins de santé, ce qui validait la demande adressée aux libéraux. Ont-ils accepté? Pas question.

À un moment donné, la situation est devenue intenable pour nous. Nous voulons bien maintenir un Parlement en vie s'il fonctionne, mais nous ne pouvons plus envisager de faire fonctionner un Parlement, d'appuyer un gouvernement et de lui donner notre confiance alors que, à l'évidence, il ne la mérite pas.

Les crédits

Mais nous savions aussi que les Canadiens ne voulaient pas d'élections à Noël et qu'il y avait encore du travail à faire à la Chambre, c'est-à-dire qu'il y avait au *Feuilleton* des projets de loi traitant de l'aide relative aux coûts de l'énergie, de la protection des salaires en cas de faillite et d'autres questions. Nous avons alors dit que nous étions prêts à faire fonctionner le Parlement.

Au lieu d'avoir à choisir dès maintenant entre une motion de défiance et le plan du premier ministre, nous avons cru bon de présenter cette motion par laquelle le Parlement donnera son avis quant à la date du déclenchement des prochaines élections, soit en janvier pour un scrutin à la mi-février, et alors les libéraux pourraient adopter toutes les mesures qu'ils voudraient. Tout ce qu'ils ne pourraient faire, c'est faire campagne en janvier, aux frais des contribuables, quand aucun autre parti ne le fera.

La motion dont la Chambre est saisie n'est pas une motion de défiance. Elle n'est pas une motion de défiance allégée. Elle n'est pas inconstitutionnelle ni antiparlementaire. Le premier ministre a lui-même légitimé la pratique de déterminer la date des prochaines élections quand il a dit qu'elles auraient lieu à une date donnée.

● (1340)

Tout ce que nous disons, c'est qu'à l'instar du premier ministre le Parlement a le droit d'émettre une opinion quant à la date où nous irons aux urnes. Le Parlement exprimera son opinion là-dessus. Il dira au premier ministre: « Déclenchez les élections au début du mois de janvier pour que le scrutin ait lieu à la mi-février. »

Le premier ministre aura alors à déterminer s'il veut rejeter la volonté du Parlement, s'il veut répudier la volonté du Parlement, rendant du même coup impossibles toutes les choses que les députés de son parti ont dit aujourd'hui vouloir être réalisées. En rejetant la volonté du Parlement, le premier ministre montrera que toutes ses déclarations au sujet de la correction du déficit démocratique et tout cela étaient vides de sens.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député est un éminent parlementaire. Je sais qu'il connaît à fond les règles et la Constitution. Ce matin, le chef du NPD a dit que les libéraux n'avaient pas le droit de déterminer le moment de leur jugement. Le député pourrait-il nous entretenir du pouvoir constitutionnel du premier ministre de se rendre chez la Gouverneure générale n'importe quand pour dissoudre la Chambre et déclencher des élections?

Tout d'abord, le député a confirmé qu'il ne s'agit pas d'une motion de défiance. Je pense que tous en conviennent. Le député a ensuite fait valoir très éloquemment que nous devrions respecter la volonté du Parlement, qui est de déclencher des élections durant la première semaine de janvier afin qu'elles aient lieu le 13 février.

Voici maintenant ma question. Si tel est le cas, pourquoi les trois partis dont il veut respecter la volonté se sont-ils entendus pour présenter, dans une semaine, une motion de défiance qui aura pour effet de déclencher des élections plus tôt que ce que propose la motion d'aujourd'hui? Ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Que veulent-ils?

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, le député a un problème...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Bill Blaikie: Les conservateurs me lancent des quolibets, monsieur le Président, je suis perplexe, mais c'est fort bien, cela me rassure.

Le député libéral qui a soulevé ce problème a des difficultés d'ordre spatio-temporel. N'oublions pas la chronologie. Avec notre

initiative d'aujourd'hui, il est possible de ne pas tenir des élections à Noël. Les députés ont ce choix aujourd'hui. Évidemment, les libéraux pourraient faire ce qu'il convient de faire et nous dire: « Fort bien. Nous souhaitons la tenue de la conférence des premiers ministres et des premières nations; nous souhaitons faire aboutir quatre ou cinq mesures législatives; nous voulons en arriver au Budget supplémentaire des dépenses; nous souhaitons participer à l'OMC et à la conférence de Kyoto, etc. Nous allons donc accepter le compromis du NPD ».

Mais ce n'est plus le compromis du seul NPD. Il s'agit d'un compromis résultant du fait que le chef de l'opposition et le chef du Bloc québécois ont été disposés à se réunir pour déterminer dans quelle mesure il était possible de donner satisfaction aux libéraux sur ces divers aspects. Pourtant, le député se rebiffe. Il m'étonne passablement. Je suppose qu'il n'arrive pas à réprimer son esprit de parti. Il est normalement assez réfléchi, suffisamment réfléchi pour ne pas s'obliger à défendre le gouvernement sur cette question, puisqu'il ne défend pas le gouvernement sur n'importe quoi.

Ce qui se passe, au contraire, c'est que l'on présente un faux problème à la population canadienne. Si le gouvernement n'accepte pas la motion aujourd'hui, si les libéraux votent contre cette motion lundi prochain lorsqu'elle sera mise aux voix, alors ce seront eux qui auront précipité des élections à Noël. Il faut choisir entre ce qui nous est présenté aujourd'hui et des élections à Noël.

Pour ce qui est maintenant de permettre au premier ministre de faire tout simplement ce qu'il souhaite faire, même si c'est son droit selon la Constitution, ce que je ne conteste pas, il faut dire que la Constitution nous donne le droit de faire toutes sortes de choses au Canada. Par contre, la notion de consultation existe, et il convient également de respecter le Parlement et de tenter de considérer l'intérêt du pays. Doit-on dire que la Constitution l'emporte sur toutes ces considérations? Je ne le crois pas.

● (1345)

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, le député pourrait-il nous parler de l'affirmation du gouvernement selon laquelle des élections hâtives compromettraient les promesses que le premier ministre a faites aux autochtones, ceux-là mêmes qui doivent faire bouillir leur eau depuis neuf ans?

Le gouvernement affirme que des élections compromettraient l'augmentation de la solde des soldats, ceux-là mêmes qui fréquentent les banques alimentaires pour maintenir leur niveau de vie.

Les libéraux disent que des élections compromettraient les négociations de l'OMC. Nous avons le même problème dans le dossier de Kyoto, qui n'avance d'ailleurs pas.

Le député ne conviendrait-il pas pour dire que n'importe quel gouvernement serait meilleur que le gouvernement actuel, parce que nous ferions avancer ces dossiers, que ce dernier néglige?

L'hon. Bill Blaikie: Monsieur le Président, la seule chose dont je suis persuadé, c'est qu'un gouvernement néo-démocrate serait meilleur que le gouvernement actuel.

Les crédits

En ce qui concerne la conférence entre les premières nations et les premiers ministres, nous tentons, à l'heure actuelle, de réaliser les mêmes objectifs que les libéraux affirment vouloir réaliser, mais qu'ils ne font que compromettre. Malgré la succession de motions présentées à la Chambre, le report du vote à lundi et la motion de défiance qui suivra — en admettant que les libéraux ne décident pas entre temps de respecter les souhaits des Canadiens de ne pas tenir les élections pendant les vacances de Noël — nous tentons quand même de faire en sorte que la conférence entre les premiers ministres et les premières nations ne soit pas mise en péril.

Nous faisons de notre mieux. C'est le gouvernement qui joue au premier qui va se dégonfler dans tout ça. J'ai l'impression que les libéraux pensent que leur comportement les fera mieux paraître, en montrant que le premier ministre ne prend d'ordres de personne, mais c'est bien sûr là le problème. Les libéraux n'acceptent d'ordres, de suggestions, de conseils ou de recommandations de personne dans aucune circonstance et c'est pourquoi les Canadiens en ont marre.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, il serait peut-être utile, à ce point-ci, de rappeler aux députés et aux Canadiens qui suivent notre débat quelle est, au juste, la motion à l'étude.

En écoutant certaines déclarations des libéraux, on pourrait croire que nous discutons d'une idée ridicule et farfelue, mais nous discutons de la motion suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le Premier ministre devrait, durant la semaine du 2 janvier 2006, demander à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada de dissoudre la 38^e législature et d'établir la date du scrutin de la 39^e élection générale au lundi 13 février 2006;

Que le Président transmette cette résolution à Son Excellence la Gouverneure générale.

Il s'agit là d'une proposition très raisonnable, constructive et logique pour dénouer une impasse. Cette motion serait une solution à une situation très difficile, à savoir la perte de confiance dans le gouvernement par les députés de trois des quatre partis à la Chambre et leur volonté d'aller devant les électeurs le plus tôt possible.

La motion reconnaît que les Canadiens préféreraient que les élections n'aient pas lieu pendant la période des fêtes qui s'en vient. Les Canadiens préféreraient aussi que la Chambre termine certains travaux pressants qui ont été promis depuis longtemps et qui pourraient être menés rondement.

Les Canadiens veulent que nous respections nos engagements envers les premières nations. Ils veulent que nous soyons présents aux discussions sur l'accord de Kyoto, mais ils veulent aussi des élections.

La proposition n'est qu'une tentative de réponse à la volonté des Canadiens d'avoir des élections le plus tôt possible, mais pas à un moment où elles interfèrent avec une période de forte spiritualité pour les Canadiens. Est-ce trop demander?

Nous venons d'entendre le doyen à la Chambre, le député d'Elmwood—Transcona, un député qui connaît d'un bout à l'autre les règles de la Chambre, un constitutionnaliste, un spécialiste des affaires parlementaires et un homme d'une grande sagesse. Il nous a présenté une justification très logique de la motion.

Pourquoi continuer nos travaux? Les libéraux ne sont-ils pas encore prêts à rendre les armes? Apparemment pas. Peut-être est-il temps d'abandonner et de laisser le débat arriver à son terme. Que le gouvernement montre qu'il est prêt à faire ce qui serait la chose à faire et ce qui serait raisonnable, qu'il fasse preuve de compassion, qu'il collabore et fasse un compromis. Essentiellement, nous ne parlons que de cela dans notre débat.

Trois partis ayant des points de vue bien différents se sont entendus pour en arriver à un compromis, travailler en collaboration et faire preuve de compassion. Tout ce que nous demandons, c'est que le quatrième parti, le Parti libéral, se joigne à nous pour reconnaître et accepter les désirs des Canadiens.

Comme plusieurs intervenants l'ont souligné avant moi, le Parti libéral n'est pas connu pour être un parti, ou un gouvernement, qui aime faire des compromis. C'est plutôt un parti, ou un gouvernement, qui a des comportements obsessionnels. C'est un parti qui, au cours des ans, a refusé de nombreuses reprises de faire des compromis dans plusieurs dossiers importants. Il est peut-être plus compréhensible aujourd'hui de voir les libéraux refuser tout compromis qui lui permettrait d'adopter une solution aussi logique, pratique et raisonnable pour répondre à une situation très difficile.

Nous avons déjà été à même de constater le comportement obsessionnel du premier ministre. Plusieurs exemples ont été rapportés. Il y a plusieurs points dont nous pourrions parler. Je pense particulièrement à la façon dont il a traité l'ancien premier ministre Jean Chrétien. Il est évident que ce n'est pas un homme qui aime les compromis.

● (1350)

Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que nous ne devons pas essayer, parce que ses collègues reconnaîtront peut-être la nécessité de tels compromis puisqu'ils entendent ce disent les Canadiens. Ils savent combien il est important de respecter les désirs des Canadiens, leurs électeurs.

La collaboration, les compromis et la compassion sont des valeurs inhérentes à notre pays. Ce sont donc des valeurs qui devraient être respectées à la Chambre des communes. C'est évidemment ce qui fait l'art de la politique et ce qui encourage les gens à participer au processus démocratique. Ce sont également bien sûr des valeurs qui sont intimement liées à la soi-disant obsession du premier ministre pour la notion du déficit démocratique au Parlement et au pays.

La vraie question que nous devons nous poser aujourd'hui, c'est: pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'accepter un compromis aussi raisonnable? Est-ce parce que les libéraux ne veulent-ils pas d'élections en hiver? C'est ce qu'on entend dire. Beaucoup d'entre eux ont déclaré dans les médias qu'ils ne voulaient pas demander aux électeurs de se rendre aux urnes en hiver. Comme bon nombre de mes collègues l'ont souligné, la propre proposition du premier ministre, sa proposition initiale du 14 février dernier, évoquait des élections en plein hiver. Rappelons-nous qu'il avait promis que les élections seraient déclenchées 30 jours après le dépôt du rapport du juge Gomery, prévu le 14 décembre. De toute façon, nous aurions eu des élections en plein hiver. Ce n'est ni un argument ni une excuse.

Serait-ce une tentative pour détourner les électeurs des questions liées au scandale des commandites? Peut-être est-ce là une tentative des libéraux de jouer aux magiciens et d'attirer notre attention sur autre chose que les dures réalités du rapport Gomery?

Article 31 du Règlement

Nous savons que le premier ministre est sorti du marécage des commandites libérales les bottes pleines de boue. Il veut davantage de temps pour les nettoyer avant de se présenter à la porte des Canadiens pour leur demander leur vote. Il devrait savoir qu'il faudra plus de 8 semaines, ou 18, pour se débarrasser de l'odeur nauséabonde. Les libéraux devraient emprunter la devise de leur campagne électorale à Shakespeare. Ne serait-il pas logique qu'ils disent: "Va-t'en, damnée tache! »? Je crois que ce serait un slogan électoral très approprié pour les libéraux en ce moment.

Il existe une possibilité réelle, comme l'ont mentionné mes collègues, qu'en fait le gouvernement rejette cette proposition uniquement afin d'avoir plus de temps pour acheter les votes des Canadiens. Le gouvernement veut avoir plus de temps pour faire campagne aux frais des contribuables, notamment en se servant des appareils Challenger et d'autres moyens de communication et de transport, et pour distribuer des cadeaux à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Nous l'avons déjà constaté cette semaine, avec la soit-disant mise à jour économique, qui est en réalité un budget, dont les libéraux se sont servis pour faire des promesses électorales qui entraîneront des dépenses de l'ordre de 39 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Les libéraux disent dans la mise à jour que, selon leurs propres calculs, ils ont gardé en réserve un montant supplémentaire de 15,5 milliards de dollars sur l'excédent prévu au cours des cinq prochaines années.

J'imagine que l'on se demande tous ce que nous réservent les libéraux pour le dernier sprint avant les élections. Il ne faut guère d'imagination pour savoir ce qui va rester de ces 15,5 milliards de dollars le jour des élections. Le premier ministre croit-il réellement que les Canadiens sont dupes au point d'avaloir ses explications?

Si l'on considère que lundi était le premier jour de la campagne électorale des libéraux, nous en sommes maintenant à la quatrième journée. Cela fait quatre jours que les libéraux ont officiellement lancé leur campagne électorale au Comité des finances, et nous voyons encore une fois comment ils s'y prennent.

Des élections s'en viennent. Par conséquent, le ministre des Finances s'amène et fait figure de père Noël en complet rayé en distribuant des cadeaux à tous et chacun, au nom du Parti libéral du Canada. Évidemment, ces cadeaux ne peuvent être ouverts avant le jour des élections, étant donné que ce sont tous des reconnaissances de dette. Ce sont des promesses libérales, parce qu'en réalité ils font partie d'un programme électoral et n'ont rien à voir avec une mise à jour économique. Mais dans l'univers du père Noël, la réalité est bien secondaire. Ce qui importe c'est de gagner.

●(1355)

Les victoires libérales n'entraînent pas la construction de maisons, la purification de l'eau, ou la lutte contre la pauvreté chez les enfants. Les Canadiens attendent toujours la concrétisation des promesses libérales faites lors de campagnes antérieures. Oui, les Canadiens continuent de craindre que, au lendemain des élections, ils constatent que le gouvernement les a encore une fois oubliés. Ils demandent au gouvernement d'accepter ce compromis raisonnable, responsable et sensé. Agissons donc en conséquence.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

●(1400)

[Traduction]

LE RAMADAN

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, Eid-ul-Fitr, l'une des plus grandes fêtes du calendrier musulman, est célébrée à la suite du mois du ramadan, au cours duquel les musulmans jeûnent du lever au coucher du soleil.

Le jeûne du ramadan, qui correspond au neuvième mois du calendrier musulman, est l'un des cinq piliers de l'Islam. Pour les musulmans des quatre coins du monde, le ramadan est un mois de prière, de jeûne et de charité. Il fournit aussi aux musulmans du monde entier une occasion de resserrer leurs liens sociaux et culturels, d'échanger et de bonifier leurs relations communautaires.

Les députés sont tous invités à participer ce soir à la célébration de la diversité culturelle et religieuse de notre grand pays, le Canada.

* * *

LA SANTÉ

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, je suis à la fois honoré et triste de prendre la parole aujourd'hui. Je suis honoré de représenter les gens de Cambridge, ma circonscription, mais je suis triste parce que, une fois de plus, l'incompétence du gouvernement libéral me dégoûte.

En avril, j'ai appuyé une motion accordant une indemnité immédiate à toutes les victimes de l'hépatite C, motion qui a été adoptée à l'unanimité. Le ministre et son parti n'en ont pas tenu compte. Vive la réforme démocratique!

Le ministre de la Santé est inefficace et incapable d'agir dans l'intérêt de la santé d'un petit groupe de Canadiens, sans parler de l'ensemble de la population. C'est un scandale de le voir tergiverser de la sorte sur cette question. Les fonds sont disponibles, le Parlement les a approuvés et les victimes en ont besoin.

C'est le parti qui est en face, le Parti libéral, qui a détruit le système de santé du Canada et laissé la privatisation étendre ses tentacules. Il a là des intentions cachées.

* * *

LA STATION RADIOPHONIQUE CKTB

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour féliciter la station radiophonique CKTB à l'occasion de son 75^e anniversaire, qui a été célébré le 7 novembre 2005.

CKTB a fait beaucoup de chemin depuis ses modestes débuts à St. Catharines, en Ontario. Au moment de sa fondation par Edward T. Sandall, en 1930, la station occupait le deuxième étage de l'hôtel Welland House.

Article 31 du Règlement

Au fil des ans, cette station radiophonique a pris de l'expansion, passant de petite station d'une région éloignée à chef de file des médias de la péninsule du Niagara. En 1936, CKTB s'est affiliée au nouveau réseau de Radio-Canada et, depuis 1965, elle diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7. Source d'information fiable, CKTB se distingue aussi par son traitement des affaires publiques et communautaires et ses émissions de variété. C'est un reflet fidèle de la vie dans la région du Niagara. Sa présence constante restera appréciée pour bien des années à venir.

CKTB mérite des éloges pour son service exemplaire à la collectivité. Je félicite la station, ses employés et son propriétaire, Standard Radio Inc., à l'occasion de cet anniversaire impressionnant.

* * *

[Français]

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, depuis 1989, l'association Reporters sans frontières dénonce le fait que des journalistes soient brimés de leur droit et de leur devoir d'informer.

Aujourd'hui, 186 professionnels des médias sont derrière les barreaux, et ce, dans 23 pays. Pour une 16^e année consécutive, Reporters sans frontières organise une journée de mobilisation pour dénoncer cette situation.

La communication est un processus social fondamental, un besoin essentiel de l'être humain et la base de toute organisation sociale.

Le Bloc québécois réaffirme, comme le stipule l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression », ce qui implique le droit de s'exprimer et d'informer librement la population du monde sans égard aux frontières.

Soutenons ces femmes et ces hommes de partout dans le monde dans leur volonté d'instaurer une société de l'information ouverte et libre.

* * *

[Traduction]

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour porter à l'attention de la Chambre la production d'un film qu'on tourne actuellement dans ma circonscription, *That Beautiful Somewhere*. North Bay et Temagami servent de toile de fond à ce film dirigé par Rob Budreau.

That Beautiful Somewhere raconte l'histoire d'une jeune femme de Cambridge, au Massachusetts, qui termine son doctorat en archéologie et qui, s'étant rendue dans le Nord de l'Ontario pour y étudier une bande autochtone, finit par élucider une histoire de meurtre. Selon M. Budreau, le film s'inspire du roman *Loon*, de Bill Plumstead, un professeur d'anglais à l'Université Nipissing.

Les rôles principaux seront joués par des acteurs canadiens bien connus, comme Roy Dupuis, Jane McGregor, Gordon Tootoosis et David Fox. Des acteurs de la région de North Bay joueront les 25 ou 30 autres rôles.

À sa sortie, *That Beautiful Somewhere* est censé être diffusé sur TMN, la chaîne de films.

Je voulais formuler un mot d'encouragement à Rob Budreau, à Jim Calarco et à tous ceux qui participent à la production de ce film. J'encourage aussi tous les Canadiens à ne pas manquer de le voir.

●(1405)

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous a laissé voir une autre de ses nombreuses faiblesses. Il semble qu'il appuie le gouvernement néo-démocrate du Manitoba, qui compte favoriser le tabagisme dans les réserves indiennes.

Le programme à deux vitesses du gouvernement néo-démocrate du Manitoba, qui vise à interdire l'usage du tabac, accordera une exemption aux réserves indiennes, faisant fi des raisons fondamentales qui ont justifié l'adoption de la loi. La protection de la santé des Canadiens qui vivent et travaillent dans des réserves est sûrement aussi importante que la protection des autres Canadiens.

L'inaction du gouvernement donnera bientôt lieu à des recours collectifs. Les avocats des Autochtones vivant dans les réserves demanderont, à juste titre, au gouvernement d'expliquer pourquoi il n'a pas cherché à protéger la santé de ces personnes. À long terme, ce sont les Autochtones eux-mêmes qui auront à souffrir d'une telle exemption.

Personne n'est à l'abri des effets néfastes de la fumée secondaire ou du tabagisme. Les deux niveaux de gouvernement tentent d'échapper à une querelle de compétence et, ce faisant, ils font passer la santé de leur parti politique avant celle des Autochtones du Canada. Ils devraient avoir honte.

* * *

[Français]

LA CITÉ DES JEUNES A.-M.-SORMANY

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer un groupe d'élèves d'un cours d'entrepreneuriat de la Cité des Jeunes A.-M.-Sormany d'Edmundston au Nouveau-Brunswick pour discuter avec eux de mon rôle de député et du rôle du gouvernement ainsi que des services offerts par mes bureaux de circonscription.

Ces rencontres sont toujours un plaisir pour moi, puisqu'elles me permettent d'échanger sur des sujets d'intérêt pour ces jeunes tout en partageant avec eux mon expérience de parlementaire.

Je désire remercier Julien Pitre, un élève de cette classe, de m'avoir invité dans ce cours, ainsi que tous les élèves et l'enseignante Debbie Martin, de l'accueil remarquable qu'il m'ont réservé.

* * *

LES JOURNÉES QUÉBÉCOISES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

M. Guy André (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le Président, depuis le 10 novembre — et jusqu'au 20 novembre prochain —, se tient la neuvième édition des Journées québécoises de la solidarité internationale. Dans plus de 70 pays se déroulent diverses activités de solidarité internationale.

Au Québec, c'est sous le thème « Un monde sans pauvreté: Agissons! » que la mobilisation des citoyens s'effectue. Tout au cours de l'année, au regard de l'Action mondiale contre la pauvreté, des appels sont lancés aux dirigeants de ce monde afin qu'ils agissent pour éliminer la pauvreté.

Article 31 du Règlement

J'invite la population à participer aux conférences, aux expositions et aux soirées musicales et de poésie sur les enjeux de la pauvreté. Ces activités permettent de mieux faire connaître les diverses formes qu'épouse la pauvreté, ainsi que les solutions possibles pour l'éradiquer.

Entendons les appels lancés par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale. C'est une question d'équité et d'humanisme.

* * *

[Traduction]

LA CAMPAGNE DE CHARITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada est la campagne de charité officielle de la Fonction publique du Canada et elle est devenue la plus importante campagne annuelle au pays. Les fonds recueillis sont versés à United Way-Centraide, aux Partenaires-santé et à d'autres organismes de bienfaisance canadiens enregistrés, selon les instructions des donateurs.

L'objectif pancanadien pour cette année est de 26,7 millions de dollars, et il est de 14,2 millions de dollars ici dans la région de la capitale nationale. Nous avons déjà atteint 96 p. 100 de notre objectif dans la région et la campagne se poursuit.

[Français]

Que ce soit par les fonds qu'ils ont amassés au cours de la campagne annuelle ou par leurs nombreuses heures de bénévolat, les employés et les retraités fédéraux représentent une force puissante au sein de nos communautés. Leur générosité, leur leadership et leur engagement communautaire font en sorte que notre pays est si fort.

La campagne se termine le mercredi 23 novembre, et nous leur souhaitons de bons résultats.

De la part de tous les Canadiens et Canadiennes, nous les remercions de tous les efforts déployés.

* * *

[Traduction]

LES FONCTIONNAIRES

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, je suis fier de représenter les milliers de fonctionnaires qui vivent dans ma circonscription. Ils travaillent dur, paient leurs impôts et respectent les règles établies. Malheureusement, la corruption et les politiques libérales nuisent à leur carrière et à leur réputation.

Le premier ministre libéral a imputé le blâme de la corruption de son parti pendant le scandale des commandites à des bureaucrates sans scrupules. Les libéraux ont commencé à réorganiser la fonction publique et à affecter des postes dans d'autres régions pour acheter des votes. Le maire Bob Chiarelli, lui-même un ardent libéral, a récemment déclaré au *Ottawa Citizen* que certains députés du caucus libéral fédéral considèrent la fonction publique comme leur sac à surprise de récompenses politiques.

Je suis fier d'avoir défendu la cause des fonctionnaires pendant mon mandat. J'ai lutté pour la protection des honnêtes fonctionnaires comme Allan Cutler qui dénoncent la corruption. J'ai lutté contre les tentatives du gouvernement libéral de réorganiser la fonction publique et d'affecter des postes ailleurs, en échange de votes pour les libéraux, et je me suis employé à faire rétablir le principe du mérite dans la fonction publique. Autrement dit, je me bats pour une fonction publique saine et pour la sécurité d'emploi des fonctionnaires.

res. C'est ainsi qu'on fait les choses au Canada. C'est également le plan des conservateurs.

* * *

LE MUSÉE DE ST. CATHARINES

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir pour offrir mes sincères félicitations au personnel, aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration à l'occasion du 40^e anniversaire du musée de St. Catharines.

Depuis ses modestes débuts dans l'ancien hôtel de ville de Merriton, en 1965, jusqu'à son nouvel emplacement à l'écluse 3 du canal Welland, le musée joue un rôle central pour la promotion et la protection de l'histoire de notre collectivité.

Je suis un ardent partisan du musée de St. Catharines et je vais continuer à l'être. Grâce au travail du personnel dévoué, tant dans le passé qu'aujourd'hui, notre musée figure au nombre des meilleurs musées de l'Ontario.

Je salue le curateur Arden Phair et son personnel pour leur engagement, leur valorisation, leur compréhension et leur appréciation de notre patrimoine et de l'importance de le préserver pour les générations futures.

Une nouvelle publication intitulée *St. Catharines-Our Built Heritage* raconte, en paroles et en images, l'histoire de notre collectivité. Cet ouvrage continue d'illustrer l'importance de l'histoire culturelle et sociale de la ville de St. Catharines et du Canada.

Je félicite le musée de St. Catharines qui célèbre son 40^e anniversaire.

* * *

●(1410)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, on a récemment appris que la société de notation financière Standard & Poor's avait révisé à la baisse ses prévisions pour la Commission canadienne du blé, en raison de la perception que les libéraux relâchent leur appui à la commission et ne sont pas prêts à défendre vigoureusement la commercialisation par un organisme unique lors de la conférence de l'OMC qui aura lieu bientôt à Hong Kong, où seront ciblées les entreprises commerciales d'État comme la commission.

Il est essentiel que le Canada ne sacrifie pas la Commission canadienne du blé et les autres organismes de mise en marché ordonnée comme la gestion de l'offre pour faire plaisir à la coalition des fondamentalistes du marché libre et aux multinationales du négoce agricole qui veulent diriger le monde par l'entremise de l'OMC.

Le NPD demande au gouvernement de faire preuve de fermeté dans ce dossier. Pendant que nous y sommes, il pourrait également annoncer l'augmentation du prix initial payé par la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs ont besoin d'aide maintenant. Ils n'ont pas besoin que leur gouvernement les trahisse devant l'OMC.

*Article 31 du Règlement***LES FORCES CANADIENNES**

M. Barry Devolin (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le premier ministre a laissé entendre que des élections hâtives signifieraient l'abolition des augmentations de solde des membres des Forces canadiennes. Cela est très loin de la vérité.

En réalité, ce mardi, des fonctionnaires du Conseil du Trésor ont témoigné devant le Comité sénatorial des finances que les soldats canadiens profitent déjà de rémunérations bonifiées. Le premier ministre devrait avoir honte de se servir de nos soldats dans sa tentative pitoyable de faire peur à l'électorat canadien.

Les Canadiens constatent de plus en plus que le premier ministre est prêt à tout pour s'accrocher au pouvoir. Personne ne le croit lorsqu'il dit qu'il ne savait rien à propos du scandale des commandites. Personne ne le croit lorsqu'il dit qu'il est le seul à pouvoir réparer les dégâts causés par la corruption des libéraux au Québec. Personne ne croit le premier ministre lorsqu'il dit que la seule raison pour laquelle il hésite à déclencher des élections hâtives, c'est que cela perturberait la période des Fêtes.

J'en conclus que le premier ministre n'a ni honneur, ni principes. J'ai la conviction que les électeurs canadiens seront aussi de cet avis lorsqu'ils se rendront aux urnes.

* * *

[Français]

LOUISE LAURIN

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de décerner le titre de Patriote de l'année 2005-2006 à Mme Louise Laurin pour l'ensemble de son oeuvre, mais en particulier pour le leadership qu'elle a exercé dans l'adoption, par les gouvernements québécois, d'une politique scolaire inclusive, notamment en remplaçant l'enseignement religieux par une éducation morale et une introduction aux religions. Pour y arriver, il fallait même une modification de la Constitution.

Louise Laurin, femme d'idéal et de détermination, enseignante et directrice d'école pendant de longues années, notamment en milieu d'immigration, savait qu'une école laïque, accueillant tous les jeunes de la même manière avec la même ouverture, jouerait mieux son rôle d'intégration et de francisation. Malgré la difficulté de l'entreprise, Louise Laurin sut rallier, mobiliser, informer, convaincre, entraîner et, finalement, réussir.

Indépendantiste de la première heure, Louise Laurin a toujours travaillé pour sa patrie inclusive, généreuse, ouverte sur le monde et française.

* * *

[Traduction]

LES NATIONS UNIES

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, il y a quelques jours, le premier ministre de l'Australie, John Howard, a ordonné une enquête sur la possibilité que l'Australie soit impliquée dans le scandale du programme Pétrole contre nourriture des Nations Unies, bien que le rapport Volcker ne contienne aucune preuve directe à cet effet. Le premier ministre australien a ordonné cette enquête à la lumière de « nombreux signaux d'alarme constitués de preuves documentaires et indirectes ».

Le premier ministre de l'Australie tient à faire tout ce qui est en son pouvoir pour dissiper tout doute relatif à la possibilité d'une

implication de l'Australie. Je demande encore une fois à notre premier ministre pourquoi il ne veut pas dissiper les doutes quant à une éventuelle implication du Canada dans le scandale du programme Pétrole contre nourriture, étant donné que son plus proche conseiller et ami, Maurice Strong, a été forcé de démissionner du poste qu'il occupait aux Nations Unies. En effet, une compagnie appartenant au fils de M. Strong a reçu un chèque de 1 million de dollars du programme et la Banque Paribas a participé à la distribution des chèques du programme.

Le premier ministre cessera-t-il de faire de l'obstruction et ordonnera-t-il la tenue d'une enquête pour dissiper les doutes qui pèsent sur ses amis et associés et pour régler une fois pour toutes la question d'une éventuelle implication du Canada dans le scandale du programme Pétrole contre nourriture des Nations Unies? Pourquoi le premier ministre refuse-t-il d'agir dans ce dossier? Qu'a-t-il peur de découvrir?

* * *

● (1415)

L'ORGANISME DE BIENFAISANCE ALL INDIA PINGALWARA CHARITABLE SOCIETY

L'hon. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur le travail de Mme Inderjit Kaur, présidente de l'organisme de bienfaisance All India Pingalwara Charitable Society.

Elle est actuellement au Canada. Elle fait le tour du pays au nom de la branche canadienne de cet organisme. Je lui souhaite la bienvenue au Canada. Son organisme a pour vocation d'aider les pauvres, les déficients intellectuels, les orphelins et les malades en phase terminale. C'est un organisme exceptionnel qui oeuvre pour une noble cause.

Actuellement, cet organisme possède trois écoles pour les pauvres et cinq succursales qui lui permettent de prendre soin de plus de 1 000 patients.

Mme Inderjit Kaur a consacré sa vie à aider les personnes les moins fortunées et celles qui ont le plus besoin de son aide. Rien n'est plus honorable.

Je remercie Mme Inderjit Kaur de son excellent travail.

* * *

[Français]

L'ÉTABLISSEMENT MONTÉE SAINT-FRANÇOIS

M. Robert Carrier (Alfred-Pellan, BQ): Monsieur le Président, l'établissement Montée Saint-François, situé dans ma circonscription, m'a récemment invité, ainsi que de nombreux dirigeants de nouvelles entreprises voisines, à une rencontre d'information sur sa mission de réinsertion sociale.

Des conférenciers ont abordé certains thèmes, dont le processus pénitentiaire, les programmes, les placements extérieurs, la surveillance en communauté, la direction du travail en cuisine avec les détenus, les services Option-vie et le partage de la vie d'un détenu.

Les gens d'affaires ont été impressionnés par la qualité de l'organisation du travail, et les présentations leur ont permis de démystifier le monde carcéral. Plusieurs ont d'ailleurs affirmé être prêts à établir un partenariat avec l'établissement.

Questions orales

Je félicite l'établissement Montée Saint-François pour cette initiative qui ne peut qu'enrichir notre communauté en lui permettant de collaborer à la réinsertion harmonieuse des anciens détenus dans la société.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Monsieur le Président, l'industrie forestière et les collectivités du Nord de l'Ontario sont en crise. Douze années de gouvernements libéraux n'ont pas aidé la situation.

La coalition de l'industrie forestière du Nord de l'Ontario demande 150 millions de dollars, sur une période de trois ans, ainsi que des garanties de prêts qui correspondent aux 5 milliards de dollars retenus à titre de droits sur le bois d'oeuvre exporté aux États-Unis. Le gouvernement doit donner suite à ces deux demandes sans tarder.

Des programmes provinciaux tels que le Fonds de la prospérité n'ont pas aidé pendant la période cruciale qu'est le court terme. Les garanties de prêts aideraient grandement l'industrie à obtenir l'argent dont elle a besoin auprès d'institutions financières privées, afin de reprendre à ses besoins immédiats.

Les représentants de l'industrie forestière me disent que la situation est grave et qu'elle est différente des défis cycliques que doit relever cette industrie. Celle-ci est en train de subir des changements importants et elle a besoin d'aide à court terme et à long terme.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, Marc-Yvan Côté, l'ancien organisateur en chef des circonscriptions de l'est du Québec pour le Parti libéral a reconnu avoir distribué au moins 120 000 \$ en liquide pour aider des candidats libéraux à se faire élire illégalement.

Est-ce que le premier ministre peut nous garantir qu'aucun candidat libéral actuellement sur les rangs pour la prochaine élection n'a encaissé ou utilisé l'argent sale des commandites?

Le Président: Comme le sait très bien l'honorable député de Nova-Centre, les questions concernant le financement des partis politiques ne sont pas acceptables, sauf s'il y a des dépenses de sommes d'argent gouvernementales. Je n'ai rien entendu dans sa question concernant cela. Ce n'est évidemment pas une question qui dérive de la Commission Gomery.

Il est difficile de comprendre pourquoi cette question serait acceptable.

[Traduction]

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le scandale des commandites concernait évidemment le vol des deniers publics. Les caisses électorales des associations libérales de circonscription se sont enrichies pendant les campagnes électorales précédentes, de l'argent volé par les libéraux lors du scandale des commandites. Le premier ministre a promis qu'il irait au fond des choses. Il a dit que les gens seraient tenus responsables de leurs actes s'ils avaient trahi la confiance du public, mais ce n'est pas ce qui s'est

produit. Il a refusé d'identifier les associations libérales de circonscription qui ont bénéficié de l'argent obtenu illégalement par le système de pots-de-vin.

De nouvelles élections se profilent à l'horizon. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de dire quelles associations de circonscription ont reçu illégalement de l'argent? Quand le Parti libéral remboursera-t-il tout l'argent qu'il a volé?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Parti libéral du Canada a remboursé aux contribuables canadiens tout l'argent qu'il n'aurait pas dû recevoir, selon l'analyse des faits effectués par le juge Gomery. En outre, le premier ministre a transmis le rapport du juge Gomery à la GRC, qui fera enquête pour déterminer s'il y a d'autres problèmes.

Nous avons de plus intenté des poursuites contre 28 agences et autres entreprises pour récupérer 57 millions de dollars au nom des contribuables canadiens. Nous avons pris les mesures nécessaires. Nous exigeons que les gens rendent des comptes et nous consolidons les mécanismes de gouvernance.

• (1420)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, il manque encore plus de 40 millions de dollars. Ce vendeur de boniments n'est pas capable de voir la vérité même lorsqu'elle lui est exposée en pleine face.

Le premier ministre a condamné les gens qui ont fait cadeau de l'argent sale des commandites, mais il donne sa bénédiction à ceux qui l'ont reçu, y compris sa secrétaire principale pour sa caisse électorale. Il s'agit du pire scandale de l'histoire politique moderne du Canada.

Le premier ministre se vante d'avoir confié le dossier à la police. Or, la vérificatrice générale était au courant du problème dès 2002. Pourquoi a-t-il attendu tout ce temps? Étant donné que le premier ministre est parti en Corée, même s'il dit qu'il s'emploie à gouverner, la vice-première ministre peut-elle nous dire combien d'enquêtes de la GRC ont lieu actuellement à propos d'associations libérales de circonscription?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, notre premier ministre mérite le respect pour avoir bien agi, pour avoir mis fin au programme des commandites et pour avoir eu le courage et l'intégrité de mettre sur pied la Commission Gomery. Il a soutenu le travail du juge Gomery et il souscrit pleinement à ses constatations.

Tout l'hiver dernier, le député et son parti se sont employés à nuire au juge Gomery et ont essayé de semer le doute au sujet de son travail. Depuis que le juge Gomery nous a fourni son rapport, ils disent qu'il a tort parce qu'ils ne sont pas d'accord avec ses conclusions. Dans ce dossier, les Canadiens croient le juge Gomery, et non les conservateurs.

*Questions orales***LE PRIX DE L'ESSENCE**

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il y a six semaines, nous avons dénoncé le plan des libéraux de hausser l'allocation de kilométrage pour les politiques et les fonctionnaires. Grâce aux dirigeants du Parti conservateur, la hausse de cette allocation pour les députés a été annulée. Les libéraux ont promis de faire la même chose pour les fonctionnaires, mais nous venons d'apprendre que, six semaines plus tard, la hausse de 10 p. 100 de l'allocation de kilométrage pour les fonctionnaires fédéraux n'a toujours pas été annulée, même si le prix de l'essence a diminué. Voilà une autre promesse libérale qui n'a pas été tenue.

Pourquoi les libéraux ont-ils manqué à leur promesse d'annuler la hausse de l'allocation de kilométrage? Pourquoi ont-ils autant de difficulté à tenir parole?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, la réalité, c'est que nous sommes liés par la façon dont ces changements sont énoncés dans les conventions collectives conclues avec nos employés. J'ai demandé, conformément à mes engagements, que cela soit examiné. Cela a été fait, mais le changement a été rejeté. Les pourparlers se poursuivent.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je veux tirer cela au clair. Quand vient le temps de faire passer des dizaines de millions de dollars du gouvernement au Parti libéral, tout est permis. Quand vient le temps de nommer des amis du régime à des postes richement rémunérés, les libéraux n'hésitent pas à violer les règles. Quand vient le temps de prendre soin d'eux-mêmes, les libéraux trouvent le moyen de le faire. Cependant, quand vient le temps d'établir une seule norme pour tous les Canadiens pour qu'ils ne soient pas extorqués à la pompe en payant un prix de l'essence plus élevé à Ottawa, les libéraux ne peuvent rien faire.

Comment se fait-il que le gouvernement parvient toujours à prendre soin de lui-même, mais qu'il ne peut tenir ses promesses?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je constate que les députés d'en face n'ont que faire des décisions que rendent les juges dans nos tribunaux, qu'ils n'ont que faire des décisions prises par les autres ordres de gouvernement et qu'ils n'ont que faire des conventions collectives que nous concluons avec nos employés. Nous, c'est le contraire.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gilles Ducespe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en mai 2002, le Bloc québécois a proposé un plan d'aide complet qui incluait des garanties de prêts pour les entreprises touchées par la crise du bois d'oeuvre. Le fédéral a toujours refusé d'aller de l'avant avec cette proposition du Bloc québécois. Encore récemment, Domtar a été forcé de fermer ses usines à Lebel-sur-Quévillon en raison de la crise du bois d'oeuvre.

Le ministre se décidera-t-il enfin à accorder les garanties de prêts que le Bloc québécois réclame depuis trois ans, de concert avec l'industrie du bois d'oeuvre?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est bien conscient que c'est un défi extrêmement important pour l'économie canadienne et l'industrie forestière. C'est pourquoi je félicite les députés libéraux des caucus de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario, qui ont aidé le

gouvernement dans ce processus qui a conduit à de bonnes idées. Dans l'avenir, le gouvernement fera une annonce.

• (1425)

M. Gilles Ducespe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, cela fait trois ans que les libéraux sont dans l'«avenir» et dans le «bientôt». La crise est urgente. Il y a des communautés qui ferment partout au Québec et dans le reste du Canada. Aujourd'hui, on nous répète qu'il se passera «bientôt» quelque chose. Il est temps qu'ils agissent!

Le ministre peut-il nous dire, aujourd'hui, s'il y aura des garanties de prêts, au lieu de tenir des propos complètement décrochés de la réalité comme les libéraux le font depuis trois ans?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà fait beaucoup de contributions dans le passé. En ce moment, nous considérons l'avenir, et nous sommes très confiants dans le bel avenir de l'industrie forestière. Actuellement, il y a des difficultés, mais le gouvernement fédéral y fera face.

Je remercie encore mes collègues de toutes leurs bonnes idées et de toutes leurs contributions. Nous ferons une annonce d'ici quelques jours ou quelques semaines.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, hier, l'ALENA a rendu une autre décision en faveur des producteurs de bois d'oeuvre canadiens et québécois, mais comme on peut s'y attendre, les Américains risquent bien de poursuivre leur guérilla juridique.

Le gouvernement canadien ne comprend-il pas qu'au-delà des beaux discours creux — comme celui que l'on vient d'entendre —, il doit démontrer sa détermination en mettant sur pied maintenant des garanties de prêts, comme tout le monde le lui demande depuis 2002?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc ne comprend jamais que cela est un problème national. Les conditions de l'industrie forestière varient d'un bout à l'autre du pays. C'est différent en Colombie-Britannique, dans les provinces atlantiques, en Ontario et au Québec.

Le gouvernement doit donc considérer les conditions partout au pays. Nous travaillons très fort au regard de ce dossier et nous ferons bientôt une annonce.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le Bloc réclame des garanties de prêts depuis plus de trois ans, l'industrie pancanadienne au Québec et les autres associations également. Le gouvernement s'est défilé de toutes ses responsabilités pendant ce temps.

Ce gouvernement comprend-il qu'il s'est suffisamment traîné les pieds, que la situation est critique dans des endroits comme Lebel-sur-Quévillon et que c'est maintenant, en cette Chambre, qu'il doit annoncer ce que tout le monde réclame depuis trois ans, soit des garanties de prêts?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la seule chose qui pourrait causer des problèmes au regard de notre annonce, c'est si les bloquistes demandent une élection trop tôt.

Questions orales

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Il y a 12 ans, les libéraux ont promis de réduire de 20 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre. Voilà que nous apprenons des Nations Unies que les émissions du Canada ont grimpé de 24 p. 100. C'est pire que les États-Unis. En fait, après 12 années d'inaction de la part des libéraux, les émissions du Canada augmentent presque deux fois plus vite que celles des États-Unis.

Cela en dit long sur l'échec des libéraux. Au chapitre des émissions de gaz à effet de serre, le rendement du Canada est affreusement pire que celui de George Bush et de son gouvernement.

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, cela n'est pas vrai. Le Canada est le seul pays signataire du Protocole de Kyoto qui exporte du pétrole et du gaz en très grandes quantités. Ce facteur explique en grande partie la situation.

Ce que je m'explique mal, c'est pourquoi le chef du NPD collabore avec le chef du Parti conservateur, qui veut enterrer le Protocole de Kyoto et déclencher des élections au moment où le Canada accueillera le monde à Montréal. Je ne comprends pas. J'espère que le chef du NPD va changer d'avis et nous éviter d'accueillir le monde en pleine campagne électorale.

* * *

LA PÉRÉQUATION

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, une chose est claire. Le Canada et le gouvernement n'ont de leçon à donner à personne, pas même à George Bush, en ce qui a trait aux changements climatiques.

J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Son mini-budget ne prévoit rien pour les régions rurales du Canada. Les revenus tirés de l'agriculture n'ont jamais été aussi bas et les agriculteurs ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts, mais rien n'a été prévu pour eux.

Le premier ministre de sa province dit qu'il est très fâché de voir qu'il n'a pas respecté les principes d'équité à l'égard de la Saskatchewan. Comment se fait-il que le ministre des Finances peut trouver 10 milliards de dollars pour accorder des réductions fiscales aux entreprises, mais qu'il n'a rien à offrir à la Saskatchewan?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en réalité, les paiements de transfert à la Saskatchewan n'ont jamais été aussi élevés. Au cours des 18 derniers mois, le gouvernement du Canada a versé plus de 700 millions de dollars aux agriculteurs de cette province.

Le gouvernement a investi 500 millions de dollars dans les sciences et la recherche, 500 millions de dollars dans l'infrastructure et 300 millions de dollars dans l'éducation, la formation, le logement et l'environnement. Nous avons pris des mesures dans tous ces secteurs. Et cela ne tient pas compte des sommes consenties pour l'éducation préscolaire et les services de garde et pour les municipalités. Le gouvernement du Canada investit dans l'avenir de la Saskatchewan.

● (1430)

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, la culture du « tout m'est dû » est florissante au Parti libéral. Par une étrange coïncidence, David Herle, grand ami du premier ministre et directeur de la campagne du Parti libéral du Canada, a obtenu un contrat sans appel d'offres pour élaborer le message de la prétendue mise à jour économique. C'est à n'y rien comprendre.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils payer le directeur de la campagne du Parti libéral du Canada pour qu'il puisse rédiger le programme du Parti libéral?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député fait erreur. J'ai moi-même rédigé la mise à jour financière, en collaboration avec les fonctionnaires de mon ministère.

Le contrat dont il est question a été conclu avec le ministère des Finances. Les médias ont rapporté aujourd'hui que tout avait été fait selon les règles. Toutes les directives ont été respectées. De plus, tout a été dûment rendu public sur le site web du gouvernement du Canada.

* * *

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le moins qu'on puisse dire, c'est que cela demeure quand même contraire à l'éthique.

Au début de l'automne, le ministre des Finances a laissé planer l'incertitude quant à l'avenir des fiducies de revenu, entraînant des conséquences désastreuses. Voici un extrait de la lettre que Bonnie a écrite à l'Association canadienne des individus retraités:

J'ai été sidérée quand j'ai lu les relevés que m'a envoyés mon courtier ce mois-ci. [...] Nous avons perdu 50 000 \$ en un mois. [...] Nous avons contacté notre courtier [...] qui nous a expliqué que c'était à cause de la déclaration [du ministre des Finances].

Le ministre des Finances nous dira-t-il quand, précisément, il nous fera part de sa décision sur l'avenir des fiducies de revenu, ou va-t-il continuer d'user de faux-fuyants, semant ainsi davantage...

Le Président: Le ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il va sans dire que je veux prendre une décision le plus tôt possible afin d'éliminer toute incertitude.

Je ferais remarquer au député que le déclin de la capitalisation boursière qui a eu lieu en octobre a touché toutes les actions en bourse, et non seulement les fiducies de revenu. Heureusement, depuis, le marché s'est quelque peu redressé.

Le député devrait reconnaître que toutes les actions en bourse, dont font partie les fiducies de revenu, ont perdu de la valeur pendant le mois d'octobre.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, les voyageurs de la région de Toronto paient les frais d'aéroport les plus élevés du monde en raison des politiques du gouvernement. Le transport aérien est crucial pour notre croissance économique et notre prospérité. Ces frais fédéraux exagérément élevés volent les touristes, menacent les affaires et frappent durement les voyageurs ordinaires qui partent en vacances.

Questions orales

Pendant que les libéraux prennent les jets Challenger, les habitants de la région de Toronto sont gardés au sol par escroquerie. Pourquoi le gouvernement s'en prend-il aux habitants du Grand Toronto et écrase-t-il les voyageurs sous les taxes?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, s'il existait un prix pour l'exagération, le député le remporterait.

Franchement, le gouvernement du Canada a réduit le loyer de l'aéroport de Toronto de 5 milliards de dollars sur les 50 prochaines années.

Il y a des problèmes à court terme à l'aéroport de Toronto en raison de la dette élevée et des revenus insuffisants que rapportent les concessions. Habituellement, ces revenus atteignent environ 40 p. 100, mais ils ne sont que de 20 p. 100 à Toronto. Il y a beaucoup de travail à faire. À court terme, nous examinons, à la demande du caucus du Grand Toronto, comment nous pourrions aider directement l'aéroport de Toronto. La situation est très difficile en ce moment.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le ministre présente des faits inexacts. Je suis sûr que c'est par accident. Les taxes augmenteront de 14 p. 100 cette année à l'aéroport Pearson. Cet aéroport est le plus cher au monde pour les voyageurs. Ces dernières 24 heures, le ministre s'est fait un peu hésitant et n'était pas trop sûr de la politique libérale envers l'aéroport Pearson.

Soyons clairs: est-ce que le ministre modifiera la politique libérale actuelle qui consiste à surtaxer l'aéroport Pearson et allégera le fardeau des taxes, oui ou non?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous parlons d'une réduction de loyer de 5 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. La réduction sera de 8 milliards de dollars pour tout le Canada et Toronto à elle seule obtiendra 5 milliards de dollars.

L'aéroport a des problèmes à court terme en raison de son niveau d'endettement. Ce n'est pas nous qui avons endetté l'aéroport, ce sont ses administrateurs. Il existe également un problème de revenu parce que les concessions ne rapportent pas assez: elles rapportent 20 p. 100 quand ce devrait être 40 p. 100.

Le loyer de l'aéroport ne représente que 14 p. 100 de ses frais. Le reste, c'est le service de la dette. Nous aiderons l'aéroport à surmonter le problème...

• (1435)

Le Président: Le député de Richmond—Arthabaska a la parole.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, réunis aujourd'hui en assemblée spéciale, les producteurs laitiers du Québec ont pressé le gouvernement fédéral d'agir. « Les choix sont clairs et le temps presse. Le gouvernement doit choisir et vite », a déclaré Marcel Groleau, président de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Qu'attend le gouvernement pour se mettre à l'oeuvre tout de suite et affirmer clairement que, pour lui, le maintien de la gestion de l'offre est une condition intouchable, préalable à toute négociation?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, Il est tout à fait ridicule que le parti du député nous demande de protéger la gestion de l'offre dans des négociations qui ont lieu à Hong Kong et qu'il vienne à la Chambre pour défaire le gouvernement. Il ne peut pas faire cela. C'est ridicule.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Richmond—Arthabaska a maintenant la parole pour poser sa question complémentaire.

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le Président, on a raison d'être inquiet, puisque le ministre refuse de répondre.

Le gouvernement fédéral ne réalise-t-il pas que son discours actuel n'est pas suffisamment clair et que non seulement les producteurs laitiers sont inquiets, mais les élus de l'Assemblée nationale du Québec le sont également?

Ne devrait-il pas être plus déterminé quand il parle de la gestion de l'offre, afin que ceux qui négocient avec le Canada sachent sans ambiguïté que la protection de la gestion de l'offre est un préalable à toute négociation?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, si un gouvernement est responsable en matière de gestion de l'offre, c'est le gouvernement libéral, lui qui a mis sur pied ce système. Nous voulons aller à Hong-Kong. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, vient de le dire, tout comme le ministre du Commerce international nous l'a dit: nous voulons défendre les agriculteurs du Québec ainsi que la gestion de l'offre partout au Canada.

Et c'est ce parti qui veut renverser le gouvernement et affaiblir nos collègues qui veulent aller négocier en matière d'agriculture et de gestion de l'offre. Ces députés préfèrent leurs intérêts basement partisans, plutôt que de défendre l'agriculture au moment où nous allons à Hong-Kong pour défendre un Canada fort.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Tous les députés aimeraient bien qu'il y ait un peu moins de bruit. À l'ordre, s'il vous plaît!

L'honorable député de Louis-Saint-Laurent a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, hier, la télévision nous a montré des images horribles décrivant les conditions intolérables qui affligent les Autochtones de Kitchisakik, qui vivent sans eau courante et sans électricité. Cette population réclame depuis 20 ans de l'aide pour la construction d'un village qui réponde à ses besoins et ses valeurs.

Combien de reportages comme celui d'hier faudra-t-il voir avant que le gouvernement ne se décide à venir en aide concrètement aux Autochtones de Kitchisakik?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, la collectivité locale a adopté une résolution en février dans laquelle elle demande au gouvernement d'établir une réserve. Nous collaborons avec cette collectivité depuis ce temps. Je rappelle au député que nous aborderons ces différentes questions la semaine prochaine à Kelowna, mais que son parti veut nous en empêcher.

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Monsieur le Président, je rappellerai au gouvernement fédéral que c'est lui, le fiduciaire des Autochtones. Ce qu'on a vu hier est indigne, que cela se passe ailleurs ou ici.

Le gouvernement peut-il s'engager à donner son appui au projet de construction d'un village digne de ce nom où la population de Kitcisakik aura enfin des conditions de vie acceptables?

[Traduction]

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Comme je l'ai dit, monsieur le Président, la résolution a été adoptée en février. Nous collaborons avec la collectivité. Il y aura une réserve à cet endroit. Il est très important pour nous et pour la population que la collectivité participe activement à la solution.

* * *

LES SERVICES DE GARDERIE

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le ministre du Développement social s'adonne à des manœuvres politiques avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick au lieu de fournir des services de garderie de qualité aux familles de la province. Ces familles exigent d'être traitées également par le gouvernement fédéral peu importe où elles habitent ou ce qu'elles font.

Le ministre avouera-t-il enfin que son approche universelle ne convient ni aux habitants du Nouveau-Brunswick ni aux trois quarts des parents canadiens qui se sentent maintenant abandonnés par le gouvernement?

● (1440)

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre, huit ententes de principe et une entente de financement ont maintenant été conclues dans le cadre de notre régime national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

Les huit provinces participantes ont des populations rurales, y compris le Nouveau-Brunswick. Nous avons négocié et conclu une entente finale avec huit provinces, mais l'une d'entre elles, le Nouveau-Brunswick, a reculé à la dernière minute.

Comme je l'ai dit hier, et je ne fais que poser une question: qui, au juste, s'adonne à des manœuvres politiques?

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, hier, j'ai soulevé la question de la violence faite aux femmes dans les collectivités autochtones et j'ai souligné que les femmes autochtones étaient 37 fois plus susceptibles que les autres Canadiennes d'être violentées.

Hier, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit à la Chambre que cette question ferait l'objet d'une discussion, la semaine prochaine, à la rencontre des premiers ministres concernant les affaires autochtones. J'ai l'ordre du jour de la rencontre, et ni la violence faite aux femmes ni les questions de justice n'y figurent.

Le ministre pourrait-il s'engager aujourd'hui à faire en sorte que cette question de vie ou de mort soit soulevée à l'occasion de la rencontre de la semaine prochaine?

[Français]

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je tiens à rappeler que 5 millions de dollars ont été affectés au programme Soeurs d'esprit pour justement contrer la violence. Cela s'ajoute aux 7 millions de dollars que Condition féminine Canada injecte aussi dans ce programme.

Au mois de janvier devrait se tenir une rencontre fédérale-provinciale concernant la violence faite aux femmes, incluant les Autochtones. Toutefois, si nous sommes en campagne électorale, par la faute de l'opposition, nous serons incapables d'avoir cette réunion.

Cela dit, qui s'occupe de la violence faite aux femmes?

* * *

[Traduction]

LA PREMIÈRE NATION DE KEESECKOOSE

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, revenons aux fonds d'éducation de la première nation de Keeseekoose qui ont été volés.

Le ministre a amené la Chambre à croire que le dossier de ces irrégularités financières, pour employer son expression, relevait exclusivement de la première nation et de la GRC. En fait, la bande est cogérée par son ministère et, croyez-le ou non, le vol des fonds a été commis pendant que le ministère versait 2 millions de dollars aux comptables.

Le ministre pourrait-il confirmer qu'un montant de plus de 600 000 \$ a été volé dans le fonds d'éducation des enfants, directement sous le nez de son comptable et de son ministère?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, que cela plaise ou non aux conservateurs, les gouvernements des premières nations prennent la reddition de comptes très au sérieux. Dans le cas qui nous occupe, lorsque des irrégularités ont été découvertes, ils ont communiqué avec la GRC et des accusations ont été portées. C'est ainsi que doit agir tout gouvernement responsable.

Les députés d'en face cherchent à discréditer les dirigeants des premières nations dans tout le Canada. Ils devraient avoir honte.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens savent maintenant que le ministre ne comprend vraiment pas ce qui se passe. Je vais lui donner une chance de tenter de convaincre les Canadiens qu'il n'a pas reçu un coup sur la tête.

Je vais donc parler lentement et distinctement. Des fonds ont été volés aux écoliers. Les libéraux ont été mêlés à cela. Pourquoi le ministre ne se remue-t-il pas le derrière et n'intervient-il pas?

Le Président: Je crois que nous allons poursuivre. Le député d'Ottawa—Orléans a la parole.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, on pouvait lire dans les journaux que les communautés de langue officielle se disaient très inquiètes de ne pas avoir fait l'objet de mention dans l'énoncé économique du gouvernement.

Le ministre responsable des langues officielles pourrait-il nous indiquer si ces communautés peuvent s'attendre à du financement additionnel pour assurer leurs projets prioritaires au regard de leur développement et de leur épanouissement?

L'hon. Mauril Bélanger (ministre du Commerce intérieur, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Parmi la multitude de programmes que l'on retrouve dans le plan d'action, il est vrai qu'il y a deux programmes dont le financement se termine à la fin mars 2006.

J'ai le bonheur et le plaisir d'annoncer aujourd'hui que le financement pour ces deux programmes, un dans le domaine de la santé et l'autre dans le domaine de la formation linguistique dans la fonction publique, sera prolongé au-delà de la fin de cette année financière.

* * *

•(1445)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ TERASEN INC.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a porté un dur coup aux Britanno-Colombiens hier, lorsqu'il a approuvé sans discussion la prise de contrôle de la société Terasen Inc. par Richard Kinder, agent de financement de George Bush, et ce, malgré que des milliers d'entre eux s'y soient opposés. On n'a pas pris les précautions nécessaires. On n'a tenu compte ni du dossier lamentable de la société Kinder Morgan en matière de sécurité et de protection de l'environnement ni des énormes hausses tarifaires qu'exige cette dernière.

On vend le Canada au rabais. Le nombre de prises de contrôle de sociétés canadiennes s'élève à 11 000, et la liquidation du Canada par les libéraux se poursuit. Comme l'inaction du gouvernement dans le dossier du bois d'oeuvre, ce nouvel affront a l'effet d'une gifle sur la Colombie-Britannique.

Comment le gouvernement peut-il liquider le Canada de manière aussi irresponsable?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, cet investissement a été examiné en vertu de la Loi sur Investissement Canada. Quant à moi, j'ai dû me récuser, car j'ai siégé au conseil d'administration de Terasen quand j'étais dans le milieu des affaires.

Nous avons fermement négocié des engagements pour que les emplois canadiens soient protégés, que la gestion environnementale

Questions orales

soit saine et que la société continue d'être fortement axée sur la collectivité et d'avoir en Colombie-Britannique un important centre d'activités. Cela va générer des investissements de plusieurs milliards de dollars au Canada, pour le plus grand bien des Canadiens.

* * *

LE SECTEUR MINIER

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, j'ai écrit ce printemps au ministre des Finances pour lui demander s'il allait prolonger le « super » programme d'actions minières accréditatives. Le Nord du Canada attend toujours la réponse. L'exploration minière est très aléatoire. Les risques y sont élevés et il nous faut des engagements fermes.

Le ministre avait l'occasion d'exprimer son engagement à l'endroit du secteur minier dans le cadre du budget électoral de 39 milliards de dollars qu'il vient tout juste de présenter. On n'y trouvait rien pour le secteur forestier, rien pour l'agriculture et rien pour le secteur minier.

Ma question est fort simple. Pourquoi a-t-il tourné le dos aux collectivités minières du Nord de l'Ontario et du Nord canadien?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, il est tout à fait vrai que le secteur minier est un joyau de l'économie canadienne. Il obtient son financement au Canada, pour l'essentiel. Le gouvernement actuel a accordé un soutien considérable à ce secteur par le passé. Si l'opposition attendait le budget au lieu d'imposer des élections, le gouvernement pourrait peut-être en faire encore davantage.

* * *

[Français]

LES JEUX MONDIAUX AQUATIQUES

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, en 2004, le gouvernement libéral avait investi plus de 16 millions de dollars pour les Jeux aquatiques de Montréal. Beaucoup de petits amis libéraux ont été impliqués dans l'organisation de ces jeux, mais, soudainement, le fédéral a retiré son financement supplémentaire.

Est-ce qu'une vérification a été faite pour savoir qui a reçu cet argent et, si oui, pourquoi le gouvernement ne rend-il pas le rapport public?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, le comité organisateur de la FINA est sur le point de terminer la comptabilité des Championnats du monde de sports aquatiques, qui ont été une grande réussite. Ces jeux, dont Montréal était l'hôte, ont redonné sa place à Montréal à l'échelle internationale comme ville hôte de compétitions athlétiques de grande envergure. Je puis garantir à la Chambre que cette comptabilité sera soumise à une vérification complète. La somme de 1,5 million de dollars a été retenue pour prévenir toute irrégularité dans l'application de l'accord de contribution.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, je suppose que nous pourrions qualifier ces irrégularités de réussite. Si ce fut une telle réussite, comment se fait-il que le gouvernement fédéral retient des montants?

Questions orales

Des noms bien connus liés au scandale des commandites ont pataugé à qui mieux mieux dans le dossier des Championnats de sports aquatiques de 2005. Pensons au sénateur libéral Francis Fox, à Serge Savard, à Marc Campagna et à André Ouellet, tous des partisans indéfectibles du premier ministre actuel.

Devant les révélations selon lesquelles il reste à expliquer des millions de dollars manquants de l'assiette au beurre libérale, pourquoi le gouvernement n'effectue-t-il pas immédiatement une vérification, ou serait-ce que le gouvernement tente tout simplement de protéger les agents de financement préférés du premier ministre?

L'hon. Stephen Owen (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport), Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député n'a pas écouté ma réponse. La vérification n'a pas été effectuée du fait que la comptabilité est sur le point d'être achevée, mais elle ne l'a pas été encore. Les montants retenus le sont pour prévenir toute irrégularité éventuelle. Les résultats de vérification seront rendus publics lorsqu'ils seront prêts.

* * *

● (1450)

LE BOIS D'OEUVRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, depuis plus de trois ans, le gouvernement libéral refuse de défendre l'industrie forestière canadienne. Il vient maintenant de se convertir sur son lit de mort et s'apprête à annoncer un plan d'aide destiné à l'industrie du bois d'oeuvre qui consiste en une série de demi-mesures. Pendant ce temps, le premier ministre tourne le fer dans la plaie en réduisant de 1,5 milliard de dollars la somme exigée en remboursement des droits américains imposés sur le bois d'oeuvre.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'abandonner l'industrie forestière?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, cela est complètement absurde. Le premier ministre a été le premier à affirmer que l'ALENA doit être respecté et que les droits imposés illégalement par les États-Unis doivent être entièrement remboursés.

M. Ted Menzies (Macleod, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sabotent notre relation avec la Maison-Blanche depuis plus de 12 ans et ce sont les forestiers et les agriculteurs qui en paient le prix. Le bilan du premier ministre se résume à des rencontres informelles avec le président des États-Unis qui n'ont rien donné de concret.

Puisqu'il n'arrive pas à faire lui-même le travail, nommera-t-il un envoyé spécial et exigera-t-il une rencontre officielle avec le président Bush en Corée? Je parle au nom de tous les Canadiens lorsque je dis que ce n'est pas la peine qu'il rentre au Canada à moins de ramener un chèque de 5 milliards de dollars.

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a abordé la question du bois d'oeuvre lors de chacune de ses rencontres avec le président. Le premier ministre a fortement insisté pour que l'ALENA soit respecté. Le premier ministre a défendu notre industrie forestière et nos exportateurs qui respectent la primauté du droit, et personne ne me fera dire le contraire. La primauté du droit doit être respectée.

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, suite aux déclarations de Marc-Yvan Côté à la Commission Gomery, les langues commencent à se délier. Après les aveux de Jocelyne Gosselin, ex-candidate libérale dans Lévis, ceux de Patrick Gagnon, ex-candidat libéral de Gaspésie, on apprend aujourd'hui, en cette Chambre, du député de Beauce, qu'il n'a pas reçu d'argent sale des commandites pour sa campagne de 1997. On connaît maintenant les noms des trois candidats qui n'ont pas reçu d'argent sale. On doit donc en déduire qu'Hélène Scherrer, candidate de Louis-Hébert, en a reçu!

Comment le premier ministre peut-il tolérer qu'elle soit conseillère politique dans son propre cabinet alors qu'elle a touché de l'argent sale?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, Hélène Scherrer a été catégorique. Elle a dit qu'elle n'avait pas reçu d'argent de Marc-Yvan Côté. Je voudrais toutefois dire au député que c'est intolérable, dans une société, d'avoir des attitudes empreintes d'hypocrisie et de sous-entendus. Il faut le dire si on a une preuve, mais il ne faut pas laisser courir des rumeurs. Il faut toujours de la rigueur. C'est ce que disait son chef au quotidien *Le Soleil* pour protéger André Boisclair. C'est exactement la même règle qui devrait s'appliquer à ces questions.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il prétendre qu'il a fait le ménage suite au scandale des commandites quand on sait que l'ex-candidate dans Louis-Hébert est conseillère politique à son cabinet?

Le ministre des Transports peut-il nous confirmer que ni Hélène Scherrer, ni l'organisation d'Hélène Scherrer a reçu de l'argent sale des commandites?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on tombe dans le « j'ai entendu dire qu'il a entendu dire ». C'est du oui-dire, ce sont des rumeurs. On n'a pas le droit d'agir ainsi, et pas seulement envers les politiciens, mais envers n'importe qui. Il n'y a rien de plus pernicieux que la rumeur parce qu'elle ne peut pas se vérifier. C'est exactement ce qu'a dit le chef du Bloc. C'est une déclaration qui s'appliquait à André Boisclair. Cela devrait s'appliquer à tous les individus. Qu'il écoute donc son chef qui est assis devant lui!

* * *

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, lundi, la ministre de la Sécurité publique a répondu à ma question au *Feuilleton* sur le manque d'effectifs de la GRC. Elle a dit que toutes les demandes avaient été exécutées. La ministre s'est ensuite contredite, car les tableaux qu'elle a présentés montrent qu'il manque 1 059 agents pour que l'effectif de la GRC soit complet dans l'ensemble du pays. Il manque 281 agents en Colombie-Britannique, 139 en Ontario, 134 au Québec, 85 en Alberta et 30 en Nouvelle-Écosse.

La ministre nie l'évidence. Il manque clairement d'agents de la GRC dans toutes les provinces. Comment peut-elle affirmer que toutes les demandes ont été exécutées?

•(1455)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sans doute, les gouvernements provinciaux fixent le nombre d'agents qu'il faut à leur province. Il existe un processus par lequel les provinces peuvent demander des agents supplémentaires.

Le gouvernement du Canada, et je demande au député de bien écouter, a approuvé toutes les demandes de postes supplémentaires faites par les provinces et les territoires ayant passé un contrat avec le gouvernement. La GRC a rempli toutes les demandes conformément aux ententes existantes.

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, en répondant ainsi, la ministre montre, c'est assez évident, qu'elle nie encore les faits. Les voici, les faits. Trois municipalités de ma circonscription attendent toujours les effectifs qu'elles ont demandés. Selon nos sources à la GRC, la Saskatchewan attend toujours sept gendarmes, 23 caporaux, 14 sergents, deux sergents d'état-major et un officier.

Qui a raison au sujet de ces demandes non remplies? Les municipalités et la GRC en Saskatchewan ou la ministre, qui nie tout?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, le gouvernement du Canada a approuvé toutes les demandes d'effectifs supplémentaires faites par les gouvernements provinciaux et territoriaux ayant conclu un contrat avec le gouvernement.

En fait, le député devrait peut-être demander au procureur général de la Saskatchewan ou au solliciteur général s'il m'a écrit officiellement pour demander ces effectifs. À mon retour de la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Justice et des solliciteurs généraux la semaine dernière, j'ai demandé à mes collaborateurs s'il y avait des demandes officielles de provinces au sujet d'agents supplémentaires qui n'avaient pas encore été remplies. À ma connaissance, il n'y en a pas.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, les immigrants, comme ceux qui vivent dans ma circonscription, Brampton—Springdale, ont toujours joué un rôle vital pour faire du Canada ce qu'il est devenu. Dans un effort pour consolider cette vision, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a proposé une variété d'initiatives pour réduire l'arriéré et pour promouvoir la régionalisation, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants. Le ministre des Finances a fait un investissement additionnel de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour améliorer les services d'établissement et d'intégration. Voilà une autre promesse libérale tenue.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre ce que cet investissement signifiera concrètement pour les Canadiens qui souhaitent la réunification de leur famille?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ces fonds serviront à financer une variété de mesures.

Je rappelle que nous nous sommes engagés à corriger le système, à en augmenter la capacité et à y ajouter la souplesse nécessaire pour faire venir des immigrants qualifiés, ambitieux et intègres, capables

Questions orales

de s'intégrer dans la société canadienne et de devenir immédiatement productifs et compétitifs. Les fonds prévus pour accélérer l'établissement et l'intégration serviront précisément à cela.

Une partie des fonds que le comité a judicieusement accepté de réinvestir servira essentiellement aux parents et aux grand-parents qui assurent la cohésion sociale nécessaire pour que les immigrants soient...

Le Président: Le député de Cypress Hills—Grasslands a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest canadien sont obligés de vendre leur blé par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé à un prix déterminé par le gouvernement.

Au cours des cinq dernières semaines, nous sommes intervenus à la Chambre au nom des agriculteurs de l'Ouest canadien pour exiger que le gouvernement augmente les prix initiaux. Il y a deux semaines, lorsque mon collègue de Souris—Moose Mountain a soulevé la question durant la période des questions, le ministre a dit qu'il allait immédiatement faire le nécessaire. Deux semaines se sont écoulées et aucune suite n'a été donnée.

Le ministre va-t-il enfin se mettre à l'écoute des agriculteurs de l'Ouest canadien et augmenter les prix initiaux, ou serait-ce alors qu'il a induit la Chambre en erreur?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire au député que les agriculteurs de l'Ouest canadien qui sont membres du conseil de la Commission canadienne du blé et qui, à toutes fins utiles, gèrent la commission, ont fait un excellent travail sur tout un train de nouvelles ventes. Les prix initiaux seront ajustés sous peu.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, des milliers d'agriculteurs à court de liquidités réclament cet ajustement. Le gouvernement a fait la sourde oreille tant que les élections n'ont pas été imminentes. Les agriculteurs veulent savoir ce qui se passe.

La Commission canadienne du blé a embauché l'ancien directeur de campagne du ministre responsable de la Commission canadienne du blé. L'ancien directeur de campagne du premier ministre travaille au sein de la commission. Celle-ci investit des fonds dans un projet auquel participe le directeur de campagne du ministre des Finances. Et voilà qu'elle a embauché une firme de relations publiques à prédominance libérale.

Le gouvernement et la Commission canadienne du blé ont beaucoup d'argent à dépenser chez les libéraux. Quand le gouvernement va-t-il augmenter les prix initiaux et rendre leur argent aux agriculteurs?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Travaux de la Chambre

●(1500)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cypress Hills—Grasslands a posé une question et il est impatient d'entendre la réponse du président du Conseil du Trésor, mais le bruit nous empêche de l'entendre. J'invite les collègues du député à contenir leur enthousiasme pour que nous puissions entendre la réponse du ministre.

L'hon. Reg Alcock: Monsieur le Président, je sais que les députés d'en face n'aiment pas la Commission canadienne du blé ou les agriculteurs qui la gèrent. Toutefois, si le député voulait répéter ses allégations à l'extérieur de la Chambre, il pourrait devoir verser 7 000 \$, comme ce fut le cas du député de Regina—Lumsden—Lake Centre pour avoir fait les mêmes allégations à l'extérieur de la Chambre.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

M. Christian Simard (Beauport—Limoulu, BQ): Monsieur le Président, l'attitude du ministre des Finances est plutôt déconcertante. Son énoncé économique ne prévoit rien pour les 1,7 million de ménages mal logés et les 150 000 sans-abri. Il ne confirme même pas sa volonté d'investir les 1,6 milliard de dollars annoncés cet été. Dénonçant le minibudget, le FRAPRU accuse le gouvernement de se servir des problèmes de logement social à des fins partisanes.

Comment le ministre des Finances peut-il expliquer qu'il a manqué une si belle occasion dans son énoncé économique de répondre enfin à la demande des groupes en renouvelant le programme pour les sans-abri?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je trouve absolument incroyable d'entendre le Bloc affirmer une telle chose. Ils ont voté contre le projet de loi C-48, qui aurait accordé un financement de 1,6 milliard de dollars au logement. Nous avons déjà pris l'engagement de renouveler l'initiative IPAC-SCPI et le programme PAREL. En fait, notre gouvernement a déjà annoncé que non seulement nous investissons 2 milliards de dollars chaque année pour aider 636 000 personnes, la moitié allant aux sans-abri et l'autre à la construction de logements abordables, mais nous continuerions à investir dans le logement, au Québec et dans le reste du pays.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, le Canada se prépare à accueillir le monde, à l'occasion de la conférence de l'ONU sur les changements climatiques qui se tiendra à Montréal. Le ministre de l'Environnement peut-il dire à la Chambre quelles mesures supplémentaires il a annoncées ce matin pour garantir que le Canada fasse sa part pour l'avenir de la planète et pour les générations à venir?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'annoncer, de concert avec mes collègues, les ministres de l'ACDI, des Ressources naturelles et des Affaires étrangères, un investissement qui pourra atteindre 260 millions de dollars sur les quatre prochaines années à l'appui des efforts mondiaux renouvelés pour contrer les changements climatiques. Ces investissements nous permettront d'améliorer l'efficacité du Protocole de Kyoto. Nous renouvelerons notre appui

au Fonds canadien de développement pour les changements climatiques. Nous ferons une contribution importante aux initiatives d'observation dans le cadre du SSGOT. Nous établirons deux nouveaux centres d'excellence, l'un pour l'adaptation au changement climatique et l'autre pour...

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Erindale, Ind.): Monsieur le Président, le Québec recrute des immigrants francophones dans le monde entier. Après des formalités qui durent une heure à Montréal, un grand nombre de ces immigrants prennent un vol à destination de la région de Peel, mais leurs frais d'établissement de 3 800 \$ par personne, eux, restent au Québec.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pourrait-il expliquer à la Chambre, et en particulier aux députés de la région du Grand Toronto, pourquoi les frais d'établissement payés par les nouveaux immigrants ne sont pas retenus durant une période de 12 mois, puis versés à la province dans laquelle ces immigrants s'installent et dont ils obtiennent des services, comme par exemple l'Ontario et l'Alberta?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de me donner l'occasion de faire mention d'une annonce qui sera faite très bientôt. En réalité, cette annonce a déjà été faite par le ministre des Finances. Nous sommes sur le point de signer une entente avec l'Ontario sur l'établissement et l'intégration des immigrants. Cette entente permettra à la province de dépenser beaucoup plus pour l'établissement et l'intégration des immigrants, et elle nous permettra aussi de faire en sorte que tous ceux qui arrivent au Canada aient immédiatement une place sur le marché du travail, afin de mettre à profit leurs compétences et leurs talents, dont nous avons réellement besoin.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, je présente sans réserve mes excuses à tous les députés de la Chambre pour les remarques que j'ai faites pendant la période des questions. De toute évidence, j'ai perdu mon sang froid, chose que je ne fais pas normalement à la Chambre. Je présente mes plus sincères excuses à la Chambre.

* * *

●(1505)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai trois questions pour le leader du gouvernement à la Chambre, qui portent toutes sur nos travaux futurs.

Nous connaissons tous ma première question. Le leader du gouvernement à la Chambre aurait-il l'obligeance d'annoncer à la Chambre, et par extension, aux Canadiens, quels sont les travaux à venir pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine?

Deuxièmement, à la réunion annuelle de la Chambre de Commerce du Canada qui a eu lieu le 25 septembre, le premier ministre a dit: « D'aucune façon et en aucune circonstance mon gouvernement tentera, cet automne, de précipiter notre propre défaite pour déclencher des élections hâtives. » J'aimerais poser la question suivante au leader du gouvernement. Cela veut-il donc dire que le premier ministre estime que le projet de loi C-66, la Loi sur les mesures d'aide liées au coût de l'énergie, et la motion de voies et moyens dont la Chambre est actuellement saisie ne sont pas des mesures de défiance?

Enfin, dans une récente lettre signée de sa main, le leader du gouvernement à la Chambre a promis aux partis de l'opposition que les 15, 17, 22, 24 et 29 novembre, ainsi que le 1^{er} et le 8 décembre, seraient des journées de l'opposition. Comme tout le monde le sait, ce sont les journées de l'opposition dont nous avons été privés cet automne. Cet engagement veut-il dire que le gouvernement n'envisage pas de proroger le Parlement, comme le veulent les rumeurs? Si je peux me le permettre, un simple « non » serait suffisant.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous poursuivrons cet après-midi le débat sur la motion de l'opposition.

Le mardi 22 novembre et le jeudi 24 novembre seront des journées de l'opposition. Les leaders des partis de l'opposition à la Chambre étudient actuellement un ordre spécial de la Chambre visant à adopter rapidement les projets de loi C-53, C-54, C-55 et C-66 à toutes les étapes, avec un vote par appel nominal à l'étape de la troisième lecture. J'espère que nous pourrions nous entendre sur cet ordre spécial de la Chambre et que nous procéderons de cette façon.

Si nous ne trouvons pas de terrain d'entente, la journée de demain s'amorcera par le renvoi, avant la deuxième lecture, du projet de loi C-71, sur le développement commercial et industriel des premières nations. Nous étudierons ensuite, à l'étape du rapport, le projet de loi S-37 qui concerne la Convention de La Haye, puis, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi S-36, sur les diamants bruts. Nous terminerons par le renvoi, avant la deuxième lecture, du projet de loi C-72, Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques. Ces travaux, auxquels s'ajoutera l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-57 qui porte sur les institutions financières, se poursuivront la semaine prochaine.

En ce qui a trait au commentaire sur la Chambre de commerce, je le répète, le projet de loi C-66 et la motion de voies et moyens sont clairement des motions de confiance. Bien que je ne sois pas convaincu que je devrais le faire, je prends le député au mot lorsqu'il a dit publiquement que son parti appuyait le projet de loi C-66 et la motion de voies et moyens qui porte sur les impôts. Compte tenu de son commentaire, je crois que je devrais peut-être revenir sur ma décision et m'entretenir de nouveau avec lui, puisque son parti a changé son fusil d'épaule à plus d'une reprise.

Quant à la prorogation, je dois dire que cette rumeur lancée par le Parti conservateur ne visait qu'à s'assurer que le NPD appuiera la motion de défiance que les conservateurs présenteront dans les prochaines semaines.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela concerne la question du jeudi qui vient d'être posée par le leader de l'opposition officielle.

La question qui a été posée au leader du gouvernement vise à savoir si la parole donnée quant aux dates des journées d'opposition sera maintenue et si le gouvernement, par le fait même, s'engage à ne

Décision de la présidence

pas proroger la Chambre avant que la dernière journée des subsides n'ait lieu, ainsi que prévu dans l'entente signée par le leader.

J'aimerais avoir une réponse claire. Je n'ai pas saisi le sens de sa réponse.

• (1510)

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri: Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, les journées de l'opposition sont celles que j'ai indiquées en octobre. Le député m'avait écrit une lettre, à laquelle j'ai répondu par un message écrit de ma main. Le 4 octobre, j'ai présenté un programme complet menant jusqu'au 15 décembre, et toutes les journées de l'opposition étaient indiquées.

Nous allons assurément nous en tenir à ce programme et le respecter. Il faut prévoir sept journées de l'opposition avant de voter les crédits. Nous avons bien l'intention de faire approuver les crédits.

En ce qui a trait à la prorogation, les seuls qui en parlent sont les conservateurs et les néodémocrates. Et maintenant les bloquistes, j'imagine. La prorogation n'est pas une option que nous examinons en ce moment.

* * *

VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion de voies et moyens portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

Conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que des notes explicatives. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

Conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Je dépose aussi des propositions législatives, des avant-projets de règlement et des notes explicatives sur le même sujet. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION— DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée, le 3 novembre 2005, par l'honorable député d'Edmonton—Strathcona au sujet des commentaires formulés par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration lors d'une réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration ainsi que dans un article de journal.

J'aimerais remercier l'honorable député d'avoir soulevé cette question ainsi que l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour sa réponse. J'apprécie également les contributions à la discussion de l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, de l'honorable député de Niagara Falls et de l'honorable député de Vegreville—Wainwright.

Les crédits

Permettez-moi de résumer brièvement les faits qui ont mené à cette question de privilège. Le ministre avait été invité à comparaître devant le comité permanent le 1^{er} novembre afin de discuter du Budget supplémentaire des dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le député d'Edmonton—Strathcona a soutenu que, pendant la réunion, le ministre a traité avec mépris les députés de l'opposition siégeant au comité, en refusant de donner des réponses claires et concises aux questions qui lui étaient posées. Le comité a par la suite rejeté le Budget supplémentaire des dépenses du ministère.

Le lendemain, le ministre a rencontré des représentants des médias pour discuter du rejet du Budget supplémentaire des dépenses et les propos qu'il a tenus ont été rapportés dans l'édition du 3 novembre de *Toronto Star*.

Le député d'Edmonton—Strathcona a affirmé que ces déclarations ont porté atteinte à la réputation des membres conservateurs du comité permanent. En outre, il a appris que le directeur des communications du ministre avait envoyé un courriel à un groupe d'intérêt public au sujet du rôle qu'avaient joué les députés conservateurs du comité dans le rejet du Budget supplémentaire des dépenses du ministère. Il a soutenu que le courriel a terni davantage la réputation des députés conservateurs et constituait une tentative de la part du ministre d'intimider et de menacer les députés du Parti conservateur.

Dans sa réponse, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a affirmé qu'il avait répondu de façon exhaustive et courtoise à chacune des questions qui lui avaient été posées pendant la réunion du comité. De plus, il a reconnu que les déclarations publiées dans l'article de journal correspondaient fidèlement à son opinion sur les événements ayant mené au rejet du Budget supplémentaire des dépenses par le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

[Français]

En premier lieu, j'aimerais parler brièvement de la question des déclarations faites par le ministre pendant la réunion du comité. Comme je l'ai déjà indiqué dans de nombreuses décisions antérieures, les comités sont maîtres de leurs travaux. Si l'honorable député a des préoccupations à l'égard des réponses du ministre aux questions posées par les membres du comité, il doit les soulever devant le comité. Le comité peut alors, s'il le juge indiqué, faire rapport de ces préoccupations à la Chambre.

[Traduction]

Quant aux déclarations faites en dehors de la Chambre, j'ai mentionné, au moment où la question de privilège a été soulevée, que je ne suis aucunement habilité à me prononcer sur ces déclarations. Cela est dit clairement à la page 522 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, où il est expliqué que le rôle du Président est d'agir comme gardien des droits et privilèges des députés et de faire en sorte que les députés puissent parler librement à la Chambre et dans les comités. Comme l'autorité du Président ne s'étend pas au-delà de la Chambre, celui-ci ne peut se prononcer sur le bien-fondé des commentaires formulés dans les communiqués de presse, les entrevues à la télévision ou à la radio, les courriels ou les documents diffusés sur l'Internet.

Cela dit, je tiens à assurer l'honorable député d'Edmonton—Strathcona que la présidence prend ces questions très au sérieux. J'ai bien examiné les commentaires de l'honorable ministre ainsi que le courriel envoyé par son directeur des communications et je ne peux y trouver aucune preuve manifeste d'obstruction ou d'ingérence dans

l'exercice des fonctions du député. Par conséquent, je conclus, dans le cas présent, qu'il n'y a pas matière à question de privilège.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1515)

[Traduction]

LES CRÉDITS

MOTION DE L'OPPOSITION — LE PARLEMENT DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je vais commencer par répéter le texte de la motion qui a été présentée à la Chambre par le chef du Nouveau Parti démocratique. Voici ce qui est écrit:

Que, de l'avis de la Chambre, le premier ministre devrait, durant la semaine du 2 janvier 2006, demander à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada de dissoudre la 38^e législature et d'établir la date du scrutin de la 39^e élection générale au lundi 13 février 2006;

Que le Président transmette cette résolution à Son Excellence la Gouverneure générale.

J'aimerais dire clairement au départ que notre parti est d'avis depuis la mi-avril que le gouvernement ne devrait pas avoir la confiance de la Chambre, compte tenu de la corruption dont nous avons été témoins de la part du Parti libéral et du gouvernement libéral. J'aimerais citer en particulier un passage se trouvant dans le synopsis du rapport du juge Gomery. Il y est écrit ce qui suit:

L'institution qu'est le PLCQ est forcément responsable des fautes de ses dirigeants et représentants. Deux directeurs généraux successifs ont directement trempé dans des opérations illégales de financement électoral, et de nombreux travailleurs du Parti ont accepté d'être payés en liquide pour leurs services alors qu'ils auraient dû savoir que cela était contraire aux dispositions de la Loi électorale du Canada.

Je reviendrai plus tard à ce rapport.

En raison de la corruption et des actes illégaux commis par le gouvernement, le Parti conservateur a perdu confiance en lui il y a déjà quelque temps. Nous avons réclaté des élections depuis ce moment et nous continuons à le faire.

La motion de compromis présentée par le Nouveau Parti démocratique est appuyée par la majorité des députés et certainement par le Parti conservateur. Il s'agit d'un compromis nécessaire parce que le gouvernement a été incapable de faire face ne serait-ce qu'à la perspective de motions de défiance avant aujourd'hui. Les libéraux ont soigneusement manipulé le calendrier démocratique de la Chambre pour éviter de voir la réalité telle qu'elle est, à savoir qu'ils n'ont pas la confiance de la Chambre des communes.

Cela nous amène à parler de la culture du gouvernement libéral, qui croit que tout lui est dû, ainsi que de l'arrogance qu'il manifeste. Malgré la tradition démocratique et le fait évident que les libéraux n'ont la confiance d'aucun des partis de l'opposition à la Chambre, ils s'accrochent obstinément au pouvoir, faisant ainsi preuve d'un manque complet de respect pour la Chambre des communes et pour les gens qui nous ont élus.

Les crédits

J'aimerais m'attarder pendant un instant à ce que cela signifie dans le contexte du Canada. Je reviendrai ensuite à la question de la culture du « tout m'est dû » du gouvernement. Depuis le tout début du régime de gouvernement parlementaire, à l'époque de la Grande Charte du roi Jean, le tout premier document constitutionnel, adoptée en 1215, il est clair que le gouvernement, le nôtre tout comme celui de nos prédécesseurs britanniques, doit bénéficier de la confiance de la Chambre des communes. Depuis lors, sans la confiance de la Chambre des communes, le gouvernement n'a pas le droit de gouverner et n'est pas légitime.

C'est ce qui ressort de la tradition parlementaire anglo-canadienne qui remonte à 1264. C'est certainement le cas au Canada depuis 1841, lorsque le premier Parlement uni du Haut et du Bas-Canada s'est réuni à Kingston, dans la circonscription du Président. Aucun gouvernement n'a jamais manifesté autant de mépris envers le Parlement que le gouvernement actuel.

On décrit parfois le Canada comme un pays jeune, ce qui n'est peut-être pas faux. Cependant, nous sommes une très ancienne démocratie parlementaire. La première assemblée législative a été établie dans notre pays en 1758, il y a 227 ans. Depuis, nous avons su maintenir un grand respect pour le Parlement et les assemblées législatives du Canada. Or, par tout le mépris dont il fait preuve, le gouvernement libéral actuel a mis fin à cette tradition de respect.

●(1520)

Franchement, il me semble que cette question n'avait pas à aboutir à la Chambre des communes et prendre une telle ampleur. La motion de compromis aurait pu être réglée en-dehors du cadre d'une motion de confiance. Elle aurait pu l'être tout simplement par le truchement d'un accord du premier ministre, agissant de concert avec les chefs des partis d'opposition. Ces derniers ont offert un compromis et ont signifié clairement que le gouvernement n'avait pas la confiance de la Chambre des communes et que des élections devaient donc être convoquées. Ils ont à cet effet proposé une date convenable.

Sans égard à la notion de confiance, dont je vais parler plus avant, il aurait été très facile pour le premier ministre d'être d'accord avec cette résolution. Il lui aurait été très facile d'éviter des élections à Noël. Cette question est devant la Chambre pour la seule raison que le gouvernement libéral manque de respect envers tous les députés de la Chambre et envers les Canadiens que nous représentons ici. Les libéraux tentent d'imposer à la population canadienne des élections durant le temps des Fêtes.

Aujourd'hui, les libéraux ont finassé pour tenter de vendre aux partis d'opposition l'idée que la confiance est indivisible et que ceux qui n'ont pas confiance au gouvernement n'ont qu'à voter contre et vivre avec les résultats: des élections à Noël. Ils n'auront pas si fière allure lorsqu'ils auront à faire face à la musique, et cela risque d'arriver bientôt. Ils auront devant eux une motion de confiance bien claire. Les libéraux ne pourront plus à ce moment-là se réfugier derrière de vaines paroles. Ils devront assumer leur veulerie et leur corruption et ils devront composer avec les électeurs du Canada.

Ce qui me frappe par-dessus tout, c'est l'hypocrisie du premier ministre et du gouvernement. Il s'agit de ce même premier ministre qui nous parlait du déficit démocratique et promettait de respecter la Chambre des communes.

Permettez-moi d'inviter les députés à revenir au discours du Trône de 2004. Voici ce que disait alors le gouvernement:

Le point de départ de la réussite consiste à veiller à ce que les Canadiens croient en leur gouvernement, de telle sorte qu'ils puissent mettre leur confiance dans l'État...

Nous devons amener les citoyens à s'engager davantage dans la vie politique de leur pays. Un tel mouvement doit s'amorcer là où il doit avoir la portée la plus

profonde, soit au Parlement, en veillant à améliorer son fonctionnement. Cela sous-entend qu'il faut rétablir le contact entre les citoyens et leurs députés...

Le gouvernement du Canada est déterminé à remplacer le Parlement au centre du débat national et du processus décisionnel et à rétablir la confiance de la population dans l'intégrité et la saine gestion des affaires de l'État. À cette fin, dans une première étape, le gouvernement déposera sans tarder devant le Parlement un plan d'action pour la réforme démocratique.

C'est ce que le gouvernement a dit au sujet du Parlement. Il n'a rien fait de cela. Les libéraux ne respectent pas le Parlement. Comment peut-on croire un gouvernement qui, dans son discours du Trône, se propose de replacer le Parlement au centre de la démocratie nationale, mais qui, devant une motion claire de trois partis de l'opposition de la Chambre des communes qui n'ont plus confiance en lui et qui veulent des élections, tourne la tête et fait fi de son propre discours du Trône? L'hypocrisie, la sournoiserie et la déloyauté derrière tout cela sont incroyables.

Le discours du Trône dit encore:

En rehaussant sensiblement le rôle de tous les députés, le Parlement retrouvera sa vocation première de tribune où les Canadiens et Canadiennes puissent constater que leurs opinions sont examinées et que l'on fait valoir leurs intérêts. En bref, une tribune où ils puissent infléchir les politiques qui ont une incidence sur leur vie.

C'est de l'hypocrisie. Imaginez, le gouvernement promet de replacer la Chambre au centre de notre démocratie, mais refuse d'accepter cette motion et refuse de déclencher des élections selon l'échéancier proposé par les partis d'opposition, soit par la majorité de la Chambre des communes.

L'hypocrisie dont je parle, cette fausse piété, ne s'arrête pas là. Un message du premier ministre lui-même a été publié. En effet, le gouvernement a déposé un document sur l'éthique, la responsabilité et l'imputabilité qui contenait un message du premier ministre daté du 4 février 2004. À ce moment, le premier ministre a déclaré:

Le Parlement doit être le pivot du débat national sur les programmes d'action. À cette fin, nous devons rétablir le lien entre le Parlement et la population [...]

●(1525)

Il y croyait, jusqu'à ce que son gouvernement décide d'avoir recours à la clôture lors du débat sur le projet de loi C-48. Soudainement, il n'y avait plus de lien entre le Parlement et la population. Le Parlement n'était plus le pivot du débat national. On imposait le bâillon et on faisait preuve de mépris envers le Parlement. Il a changé son fusil d'épaule et les libéraux ont fait adopter à la hâte le projet de loi C-48, le projet de loi budgétaire.

Le premier ministre et le gouvernement ne croient qu'en une chose: court-circuiter le processus démocratique à la Chambre à leur convenance et, lorsqu'ils le peuvent, s'accrocher au pouvoir à tout prix. En fin de compte, c'est tout ce qui leur importe.

En dépit de la saleté et de la corruption révélées par le rapport Gomery, qui associe directement les libéraux à des activités criminelles et à l'abus des fonds publics, ceux-ci s'entêtent à refuser de reconnaître le choix démocratique des Canadiens à la Chambre des communes et à répondre de leurs actes devant les Canadiens, aux urnes.

Permettez-moi de poursuivre la lecture du message transmis par le premier ministre le 4 février 2004. Il dit ceci:

Les crédits

La réforme démocratique a une incidence sur tous les partis et sur l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens. J'invite les chefs des autres partis à appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action afin de permettre aux parlementaires et aux Canadiens de renouer leur lien avec le processus démocratique.

Le premier ministre du Canada a invité les partis de l'opposition à appuyer le renouveau du processus démocratique à la Chambre des communes. Or, aujourd'hui, nous sommes saisis d'une simple motion qui reflète clairement le désir de tous les partis de l'opposition à la Chambre. Les leaders de l'opposition demandent à leur tour au premier ministre de respecter la Chambre des communes. Le silence envahit la Chambre.

Les astuces du gouvernement, la tromperie, la fourberie et les mensonges des libéraux sont remarquables. Les libéraux ne se présenteront pas devant les Canadiens, parce qu'ils savent ce qui les attend.

Le premier ministre n'est pas le seul à avoir livré un message. Le leader du gouvernement à la Chambre en a livré un aussi. Le 4 février 2004, il a dit, « nous devons rétablir le rôle des parlementaires afin de susciter des débats véritables, sérieux et constructifs ». Pourtant, les libéraux ne veulent pas de débat lorsqu'il est temps de déterminer si nous devrions avoir des élections et quand celles-ci devraient être tenues.

Le leader du gouvernement à la Chambre termine son message du 4 février 2004 sur la note suivante:

C'est pourquoi j'invite tous mes collègues parlementaires, ainsi que la population canadienne, à me faire part de leurs idées et à m'inspirer de leurs expériences. Cet effort collectif est une condition impérative de la réussite de cette réforme démocratique.

Personnellement, cela ne m'inspire guère. On ne me permet pas de faire valoir le point de vue de mes électeurs, selon qui des élections devraient avoir lieu conformément au calendrier proposé, à titre de compromis, par le chef du Nouveau Parti Démocratique pour que les Canadiens puissent se prononcer sur cette question.

Les raisons pour lesquelles des élections s'imposent sont on ne peut plus claires. En effet, j'invoquerais le rapport Gomery et son étonnante condamnation du gouvernement dans ses principales constatations. Pourquoi le gouvernement libéral ne bénéficie-t-il pas de la confiance de la Chambre des communes? La réponse est simple, et tous les Canadiens la trouveront aux pages 5, 6 et 7 du synopsis du rapport Gomery.

La commission d'enquête a constaté la preuve incontestable d'une ingérence politique dans l'administration du Programme de commandites.

Deuxièmement, elle a constaté un manque de supervision de la part des échelons les plus élevés de la fonction publique, ce qui a permis aux gestionnaires du programme de contourner les procédures normales des marchés publics et de court-circuiter les voies hiérarchiques.

Troisièmement, elle a constaté un voile de secret entourant la gestion du Programme de commandites et une absence de transparence dans le processus contractuel.

Quatrièmement, elle a constaté une réticence, par crainte de représailles, de la quasi-totalité des fonctionnaires à contester la volonté d'un gestionnaire qui court-circuitait les politiques établies et avait accès à des responsables politiques de haut niveau.

Cinquièmement, elle a constaté une surfacturation flagrante des agences de communication pour les heures travaillées et les biens et services fournis; un gonflement des commissions, des frais de production et des autres dépenses facturés par les agences de communication et leurs sous-traitants, dont beaucoup étaient des

entreprises reliées; l'utilisation du Programme de commandites à des fins autres que l'unité nationale ou la visibilité fédérale, à cause de l'absence d'objectifs, de critères et de lignes directrices; des actions délibérées pour échapper aux dispositions des lois et politiques fédérales, incluant notamment la Loi électorale du Canada, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la gestion des finances publiques, ainsi que la politique fédérale sur les marchés et la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert.

• (1530)

On est sûr d'entendre beaucoup parler, au cours de la prochaine campagne électorale, de l'écheveau complexe de transactions financières au sein de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada comprenant des pots-de-vin et des contributions illégales à un parti politique, dans le contexte du Programme de commandites. Malheureusement, le parti politique en question est le Parti libéral du Canada, le gouvernement du jour, un gouvernement qui professe sa foi dans le renouveau démocratique de la Chambre des communes et qui, pourtant, à la lumière des constatations selon lesquelles on a agi de façon criminelle, est incapable de comprendre pourquoi il ne jouit pas de la confiance de la Chambre et demeure disposé, par la ruse et par la trahison, à s'accrocher le plus longtemps possible avant de s'avouer vaincu par la démocratie.

Le juge Gomery a parlé d'une culture du « tout m'est dû » au sein des représentants politiques et des fonctionnaires impliqués dans le Programme de commandites, culture caractérisée en partie par l'obtention d'avantages pécuniaires et non pécuniaires et le refus des collaborateurs du premier ministre et des fonctionnaires de reconnaître leur responsabilité pour la mauvaise gestion qui a eu lieu. Une accusation accablante.

Si les membres corrompus, arrogants et fourbes du gouvernement libéral n'ont pas la confiance de la Chambre, si le chef du Nouveau Parti démocratique a présenté sa motion et si celle-ci jouit de l'appui de la majorité des députés de la Chambre, c'est parce que nous n'avons aucunement confiance en ceux qui volent des deniers publics. Nous ne faisons pas confiance à ceux qui donnent des pots-de-vin, financés par les deniers publics, à leur parti politique. Les libéraux ne devraient pas être à la tête du pays. Ils ne le méritent pas. Plus tôt nous tiendrons des élections afin qu'ils puissent sentir la pleine colère des électeurs canadiens, mieux notre pays s'en portera.

N'étant pas parlementaire depuis bien longtemps, je dois dire que ce qui me dérange le plus dans le refus du gouvernement d'accepter la volonté démocratique de la Chambre des communes, c'est qu'il va à contre-courant de l'histoire de notre démocratie. Il nie la primauté du droit. Il est contraire à l'idée que nous nous faisons de notre démocratie. Notre Constitution est plus qu'un document écrit. Elle vit dans nos traditions et dans le respect que nous avons les uns pour les autres.

Je vous citerai un passage de l'ouvrage qu'a écrit Blackstone, il y a quelques siècles de cela:

Il est impératif, pour le maintien de l'équilibre constitutionnel, que le pouvoir exécutif forme un organe, et non la totalité, de l'assemblée législative.

On peut également lire, à la 150 que:

— par ailleurs, les deux chambres font contrepoids à l'exécutif en lui imposant des limites raisonnables par l'exercice du privilège [...].

Les crédits

Voici à quoi je veux en venir. Le gouvernement semble appliquer un juridisme étroit et soumettre à une interprétation stricte le concept de motion de confiance. Il ne donne pas l'impression de croire en la nécessité d'un système démocratique efficace et florissant.

L'organe exécutif ne peut traiter la Chambre des communes avec le mépris, la fourberie et la déloyauté dont a fait preuve le gouvernement libéral depuis le jour où j'ai été élu député. Il faut que cela cesse, et cela cessera lorsque nous aurons réussi à faire admettre au gouvernement qu'il n'a pas la confiance de la Chambre des communes et que nous devons envoyer les Canadiens aux urnes de sorte que ceux-ci aient la chance, l'un après l'autre, de débarrasser le pays de la veulerie et de la corruption libérales.

• (1535)

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député parler de l'importance des processus démocratiques. Il a parlé de la Constitution, cité Blackstone et attiré l'attention sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre les organes législatif et exécutif, ce qui est très bien. Il a aussi fréquemment fait référence à différents principes démocratiques, mais il semble en avoir oublié un, et c'est que nous, à la Chambre, avons des règles à respecter. Nous avons des règles de procédure à suivre et une façon de faire.

Il n'a pas arrêté de parler de la nécessité de défaire le gouvernement. Je ne suis pas d'accord avec lui, mais il n'en demeure pas moins qu'il est tout à fait libre d'exposer ses opinions. Il a ensuite reproché au gouvernement d'avoir de la difficulté à demeurer cohérent. Le fait est que son propre parti, depuis des mois, depuis que le Président a fait pencher le vote aux Communes, soutient que le gouvernement devrait être défait sur le champ. Fort bien. C'est le rôle de l'opposition officielle. Toutefois, ce qu'il ne veut pas admettre, en toute logique et suivant les principes démocratiques, c'est que le gouvernement ne peut accepter une motion du NDP inadmissible sur ces deux plans, une motion qui dit que le parti ne fait plus confiance au gouvernement, mais pas encore tout à fait. C'est comme s'il décidait d'aller dans une direction, puis qu'il refusait d'avancer.

Le député sait parfaitement bien que la Chambre, comme tout autre organe législatif semblable, repose sur un ensemble de règles relativement claires. Ainsi, s'il doit y avoir un vote de défiance comme celui qui a eu lieu en mai dernier, un vote que les conservateurs peuvent proposer ou auraient pu proposer à d'autres moments, la Chambre devra se prononcer. Si le gouvernement perdait ce vote et démissionnait, il devrait y avoir des élections. Cependant, le cas qui nous occupe dispose pour l'avenir, ce qui est complètement inédit. L'opposition a été incapable de fournir un seul exemple, dans tout le système constitutionnel britannique, d'un pays qui aurait connu une telle motion. Elle se présente avec ses inepties en disant qu'il ne serait pas démocratique de ne pas respecter sa motion, puisque trois partis de la Chambre croient que nous devons nous y plier. Je pense plutôt que la démocratie c'est la démocratie et la démocratie c'est le respect des règles. Ce n'est pas seulement la volonté de la majorité.

Pourquoi le député s'est-il métamorphosé? Pourquoi s'est-il transformé en bretzel pour essayer d'accepter cette motion, au lieu d'accepter la position claire et constitutionnelle qui était celle du Parti conservateur jusqu'à tout récemment?

M. Jim Prentice: Monsieur le Président, je ne suis pas un bretzel. La motion demande et confirme l'opinion de la Chambre. Mon collègue a dit qu'elle serait défaite en raison de son caractère inédit. Je ne suis pas d'accord avec lui. C'est vraiment une motion de

compromis, qui présente l'opinion de la majorité des députés qui ne font plus confiance au gouvernement, une motion qui précise la meilleure date possible dans l'intérêt général. Rien ne pourrait être plus rationnel.

Mon collègue a reconnu l'importance de Blackstone, qui est l'un des plus grands juristes parlementaires. Le passage que je m'approprie à mentionner a été écrit il y a environ 231 ans, un peu avant la création de la toute première démocratie de l'Amérique du Nord britannique, en 1758, en Nouvelle-Écosse. Je pense que la logique de ce qui a été dit à cette époque s'applique encore aujourd'hui parce que nous ne sommes pas en train de parler de légalité. Nous ne parlons pas de règles et de procédures détaillées. Nous parlons de la notion de respect entre les divers ordres de gouvernement, la branche exécutive et la branche législative. Nous parlons des traditions constitutionnelles qui assurent la vitalité de notre système de gouvernement, qui sont abrogées en ce moment même par un gouvernement qui ne bénéficie pas de la confiance de la Chambre.

Blackstone a déclaré:

Ainsi, chacune des branches de notre système civil soutient et est soutenue, régleme et est réglementée, par les autres; les deux Chambres voyant naturellement leurs intérêts dans deux directions opposées et la prérogative allant dans une troisième direction, elles s'empêchent mutuellement de dépasser leurs justes limites...

Et c'est exactement ce que fait le gouvernement: dépasser ses justes limites.

... tandis que l'on empêche le tout de se diviser et qu'il reste artificiellement lié par la nature mixte de la Couronne, qui fait partie du pouvoir législatif tout en étant le seul magistrat du pouvoir exécutif. Comme en mécanique, trois moteurs distincts, les trois pouvoirs imprimant à la machine du gouvernement un mouvement dans une direction différente de celle que chacun de ces pouvoirs prendrait par lui-même; mais en même temps, dans une direction que peut prendre chacun et qui est la somme des trois; une direction qui constitue la véritable voie de la liberté et du bonheur pour la collectivité.

La formulation de ce passage est peut-être difficile à comprendre, mais, au bout du compte, ce texte dit que la liberté et le bonheur de notre système de gouvernement ne fonctionnent que si le pouvoir exécutif respecte le Parlement, ce que nous ne voyons pas de la part des libéraux.

• (1540)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, il y a eu bien des négociations et des discussions à la Chambre, mais il semble que, dans un certain nombre de dossiers importants, le Parti libéral se livre à ce que l'on pourrait assimiler à des prises d'otages. Notre parti sait certainement que les conditions épouvantables dans lesquelles vivent beaucoup d'Autochtones au Canada constituent une honte nationale et une tache sur la réputation du Canada depuis beaucoup trop longtemps.

Le député néo-démocrate de Timmins s'est battu très fort pour attirer l'attention sur ce que les habitants de Kashechewan doivent endurer depuis trop longtemps. Le gouvernement a finalement pris des mesures pour améliorer la qualité de vie de ces gens, si on peut vraiment parler dans leur cas de qualité de vie.

Les crédits

Le gouvernement dit maintenant que le compromis proposé par le NPD retarderait jusqu'après les élections l'important sommet qui doit se tenir à Kelowna, en Colombie-Britannique, avec les chefs des premières nations. Tout à coup, après 12 années au pouvoir, le gouvernement fait valoir que la tenue de cette rencontre et la possibilité d'enfin changer les choses sont importantes. Les libéraux viennent d'avoir une autre révélation de toute dernière minute, puisqu'ils disent maintenant que cette rencontre est importante. Le gouvernement était censé tenir cette rencontre il y a six mois, mais il a préféré en fixer la date à un moment très risqué sur le plan politique. Ce choix était celui du gouvernement et de personne d'autre.

Le gouvernement dit maintenant que cette rencontre est tellement importante que toutes les mesures et options proposées à la Chambre compromettent sa tenue. Le gouvernement ne tient pas compte du fait que le compromis proposé par le NPD et appuyé par tous les partis d'opposition permettrait la tenue de cette rencontre, puisque la campagne électorale fédérale se tiendrait en janvier et en février. Ceci permettrait au gouvernement et à toutes les parties intéressées de collaborer pour enfin améliorer, après plus d'une décennie de négligence, la qualité de vie des premières nations au Canada. Le député pourrait-il nous faire part de son point de vue là-dessus?

M. Jim Prentice: Monsieur le Président, je tiens à souligner l'engagement du député et de plusieurs de ses collègues conservateurs relativement aux questions qui touchent les Autochtones. Il semble y avoir une certaine communauté d'intérêt à la Chambre en ce qui a trait à ce dossier, sauf du côté du gouvernement.

Le député a raison. Une très importante rencontre des premiers ministres a été fixée à la fin du mois de novembre pour discuter de ce qui, à mon avis, est le dossier de justice sociale le plus épineux pour notre nation, à savoir la pauvreté chez les Autochtones. Cela dit, il y a unanimité au sein de tous les partis d'opposition en faveur de la tenue de cette rencontre. Il n'y a rien dans la motion proposée qui compromette de quelque façon que ce soit la rencontre des premiers ministres. J'ai l'intention d'être présent à cette rencontre, et je sais que le chef du NPD compte aussi y assister. Des députés des deux côtés de la Chambre seront à cette rencontre. Il n'y a aucune raison pour que celle-ci n'ait pas lieu, et il n'y a aucune raison non plus pour qu'elle ne soit pas fructueuse. Les Canadiens autochtones attendent cette rencontre depuis une génération.

Comme le dit mon collègue, c'est absolument insensé que le gouvernement prenne en otage les Canadiens autochtones — qui vivent dans la pauvreté depuis que les libéraux sont au pouvoir, c'est-à-dire depuis près de 13 ans — et qu'il laisse entendre que cette rencontre ne pourra pas avoir lieu en raison de la motion dont nous sommes saisis.

Le gouvernement fait croire que cette rencontre est la raison pour laquelle il ne faut pas adopter cette motion et qu'il faut ainsi priver les Canadiens de la chance d'élire un nouveau gouvernement. C'est un manque de respect de sa part.

Un nouveau gouvernement conservateur sera pour les Canadiens autochtones, pour la première fois en une génération, et pour la première fois dans la vie de beaucoup de jeunes Autochtones, un gouvernement qui traitera honnêtement avec eux. Ce sera un gouvernement conservateur qui se fondera sur l'histoire du conservatisme, sur l'histoire du Parti conservateur qui a donné le droit de vote aux Autochtones du Canada et qui a défini la politique moderne concernant les Autochtones. Les Autochtones seront traités avec respect, dignité et honnêteté. Pour les Canadiens autochtones, ce sera une expérience nouvelle.

●(1545)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Skeena—Bulkley Valley.

Je suis très heureuse de prendre la parole sur cette motion. Je dois dire que je n'aurais jamais cru, il y a quelques années, que je prendrais un jour la parole sur une motion comme celle-ci. Je reconnais que le NPD présente aujourd'hui une motion hors de l'ordinaire, mais reconnaissons que nous vivons actuellement une situation qui sort de l'ordinaire. D'abord, le gouvernement est minoritaire, ensuite, les circonstances sont particulières et assez étranges. J'aimerais concentrer mon intervention sur la raison pour laquelle je pense que cette motion est si importante à ce moment-ci.

La motion n'a rien d'ambigu. Elle demande que la Chambre émette l'opinion que le premier ministre devrait demander à la Gouverneure générale de dissoudre la 38^e législature et d'établir la date du scrutin des 39^e élections générales au 16 février 2006. C'est assez concret.

Toutefois, en suivant le débat aujourd'hui, j'ai entendu le leader du gouvernement à la Chambre invoquer les règles et prétendre que cette motion soulevait des problèmes constitutionnels. Il a notamment affirmé qu'il s'agissait d'une tentative pour changer des pratiques établies depuis longtemps, que cela relevait de jeux politiques et que cela ne correspondait pas aux exigences constitutionnelles du Parlement. J'ai ensuite entendu le député de Victoria dire qu'il s'agissait d'une motion de défiance à retardement.

En fait, cette motion n'est rien de tout cela. Ce n'est pas une motion de défiance. C'est une motion devant dénouer une impasse dans un environnement qui a été créé à la Chambre de telle sorte que les priorités des Canadiens ne soient pas respectées. En écoutant le débat et l'intervention du député de Toronto—Danforth et chef du NPD, j'étais très fière que le NPD propose ce compromis.

Regardons les choses en face. Quelle est la réalité? Les conservateurs disent clairement depuis plusieurs mois, soit depuis le printemps, qu'ils veulent précipiter des élections. Ce n'était pas la position du NPD. Nous avons un autre point de vue. Les députés néo-démocrates voulaient vraiment faire tout en leur mesure pour que ce Parlement minoritaire fonctionne. C'est pourquoi nous nous sommes attelés à la tâche avec diligence. Nous avons maintenu le cap sur les priorités et les besoins des Canadiens et en avons fait notre raison d'être ici.

Nous avons accompli beaucoup à la Chambre, entre autres, le projet de loi C-48, le budget du NPD. Nous avons amené les libéraux à faire dans ce budget des choses qu'ils n'auraient jamais faites autrement. Nous leur avons fait investir de l'argent dans le logement, l'infrastructure et la réhabilitation thermique de maisons de Canadiens à faible revenu. Nous les avons incités à tenir leurs engagements en matière d'aide étrangère. C'était une réalisation de taille. Nous avons fait notre travail avec détermination et diligence parce que nous savions pourquoi nous étions ici.

De plus, nous avons dit très clairement que ce Parlement devait fonctionner. Il va de soi que le Parti libéral lui-même a créé la crise de la corruption. Comme l'a fait remarquer le juge Gomery, seuls les libéraux ont créé cette crise par la manière dont ils se sont conduits, en faisant régner une culture du « tout m'est dû » pendant tant d'années. Quand la crise a éclaté, il est apparu clairement qu'il fallait y avoir diligence raisonnable pour que ce Parlement fonctionne et que nous puissions aller de l'avant, ou alors que tout allait s'arrêter.

Les crédits

Comme on le sait fort bien, le NPD a tenté une deuxième fois de présenter des propositions importantes afin de mettre un frein à la privatisation des soins de santé. Cette question préoccupe grandement les Canadiens. Le problème couve depuis des années et faut-il rappeler qu'il a été créé par ce même gouvernement libéral qui est maintenant responsable de tant de corruption. C'est lui qui a créé le problème de la privatisation en ne voyant pas au respect de la Loi canadienne sur la santé. Les libéraux ont permis aux provinces de laisser la privatisation s'installer.

C'est le NPD qui a soulevé la question et qui a présenté des propositions au ministre de la Santé pour mettre un terme à la privatisation de notre système de santé. Nous voulons préserver l'assurance-maladie et l'accessibilité pour tous les Canadiens, et faire en sorte qu'il n'y ait pas de système à deux vitesses qui permette à ceux qui ont de l'argent de resquiller et d'être les premiers à recevoir des soins.

• (1550)

Malheureusement, le gouvernement libéral a choisi de ne pas tenir compte de ces propositions. Essentiellement, il a dit que, dans dix ans peut-être, il serait prêt à envisager des moyens pour garantir que les deniers publics seront affectés uniquement au système public, une fois réglée la question des 41 milliards de dollars. C'est comme admettre qu'il y a une crise, mais qu'on s'en occupera seulement dans dix ans. Cette approche est tout à fait insatisfaisante pour résoudre la crise qui afflige actuellement notre système public de soins de santé. Nous avons tenu de nombreuses discussions au sein de notre caucus. Nous sommes d'avis que la réponse du gouvernement libéral à ce sujet est complètement inacceptable.

Nous sommes maintenant dans une situation où le gouvernement a épuisé toute sa crédibilité. Le problème existe depuis longtemps, mais nous en sommes maintenant au point où le gouvernement n'est plus capable d'être productif dans aucun dossier. La mauvaise humeur règne au Parlement. Malgré tout, le chef du NPD a proposé un compromis reposant sur le bon sens, de manière à ce que la session puisse se poursuivre jusqu'à Noël, comme le gouvernement le souhaite.

Nous avons conçu la proposition contenue dans cette motion pour que des élections puissent se tenir sans qu'il y ait de conflit avec la période des Fêtes, une période très spéciale pendant laquelle les gens ont besoin de retourner dans leur milieu pour être avec leur famille. Nous avons conçu une proposition qui permettrait à la Chambre de continuer à travailler et d'adopter des lois. En fait, c'est ce qui se produirait, et mieux encore, ce serait parce que les trois partis de l'opposition ont accepté de faire un compromis et de présenter cette motion.

Voilà pourquoi nous étudions cette motion aujourd'hui. Je dis catégoriquement qu'il ne s'agit pas d'une motion de confiance. Il s'agit plutôt d'une proposition pour répondre aux besoins des Canadiens et pour que la campagne électorale se tienne à une période qui leur convient mieux et qui permettrait à la Chambre des communes de continuer à faire son travail. En outre, la conférence des premiers ministres et la conférence sur les questions autochtones pourraient avoir lieu sans que rien ne les empêche de se dérouler normalement.

La proposition a été élaborée très soigneusement après mûre réflexion. Je dois dire que, même si ce n'est pas surprenant, il est quand même décevant de voir la réponse des députés libéraux à la Chambre aujourd'hui. Fondamentalement, ils rejettent la proposition sans y avoir réfléchi et se cachent derrière des termes très techniques.

J'ai entendu le leader du gouvernement à la Chambre dire plus tôt aujourd'hui que cette motion visait à torpiller la Chambre. C'est absurde. C'est tout à fait le contraire. Cette motion vise plutôt à faire les choses de façon ordonnée, pour maintenir le Parlement et lui permettre de régler les dossiers qu'il doit régler dans les semaines à venir. Elle permettrait au gouvernement de régler les questions budgétaires qui doivent être étudiées le 8 décembre, d'éviter la tenue d'élections pendant la période des Fêtes et d'assurer que les Canadiens auront le temps de prendre connaissance du deuxième rapport du juge Gomery, qui sera un facteur très important pour les Canadiens au moment de décider à qui ils accorderont leur vote.

Nous avons répondu à tous ces critères. Tous les points que les libéraux ont soulevés pour empêcher la tenue d'élections ont été pris en compte dans cette motion et dans les propositions présentées par les trois partis d'opposition.

Ceci dit, et après avoir entendu les libéraux nous dire, les uns après les autres, pourquoi ils ne peuvent accepter notre proposition, nous ne pouvons faire autrement que de conclure qu'ils tiennent à aller jusqu'au bout, à passer la période des Fêtes et à profiter d'une période pendant laquelle ils pourront mener un campagne préélectorale opportuniste et gratuite, sans avoir de comptes à rendre à la Chambre. Voilà la situation.

À la défense de cette motion, je dirais qu'il s'agit d'une motion de principe qui est fondée sur une volonté d'intégrité.

Le gouvernement préfère prendre des mesures qui ne favorisent que son propre programme politique. Les libéraux ne font tout cela que pour manipuler le programme politique afin de pouvoir survivre jusqu'au printemps, espérant être alors en meilleure position pour déclencher des élections.

• (1555)

Une telle attitude de leur part n'a rien pour nous étonner. Nous nous y attendions, compte tenu de la façon dont les libéraux ont agi au cours des douze dernières années. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous trouvons dans cette situation incroyable où la corruption règne sur la scène politique canadienne et au Parti libéral. Tout cela a à voir avec leur façon de faire les choses.

Nous sommes saisis de cette motion. Le premier ministre a un choix à faire. Il peut accepter ce compromis et travailler en collaboration avec les autres partis afin de prendre des mesures raisonnables pour les Canadiens, ou les libéraux peuvent continuer de s'en tenir à leur programme partisan et l'organiser comme ils le veulent, mais tous les Canadiens s'en rendent compte et voient bien ce qui se passe.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis tout à fait d'accord avec ce que la députée a dit au début de son discours à propos de la motion. Il s'agit effectivement d'une motion hors de l'ordinaire. Malheureusement, je ne peux pas en dire autant du reste de son discours.

Par exemple, elle a fait valoir, pour illustrer son propos, que le gouvernement aime prendre des engagements en matière de soins de santé, mais qu'il temporise quand il s'agit de passer à l'action. Que dire de la motion alors? Le NPD n'a plus confiance dans le gouvernement et demande par conséquent que la législature soit dissoute, pas immédiatement, mais plus tard. Cela manque complètement de logique. J'ai toujours pensé que le Nouveau Parti Démocratique était complètement illogique, mais j'en ai maintenant la preuve irréfutable.

Les crédits

Ma question a trait à une autre observation de la députée, qui a mentionné la possibilité de prendre connaissance du deuxième rapport Gomery. Le premier ministre a promis de déclencher des élections dans les 30 jours suivant le dépôt de ce rapport. Pourquoi ne pas attendre? La députée devrait suivre ses propres conseils et en prendre connaissance en prévision d'élections au printemps.

Cette motion est complètement dénuée de logique et elle n'est pas claire du tout.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, si le député lit la motion, il verra qu'elle est très claire et très logique.

La motion ne parle pas de confiance. Ce n'est pas une motion de défiance. Elle propose simplement des dates pour le déclenchement et la tenue des élections, compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvons, de sorte que des mesures législatives puissent être adoptées et que les élections n'aient pas lieu durant les fêtes.

Je signale au député qu'aucune personne sensée n'accepterait que les libéraux continuent à étirer les choses et se lancent dans une campagne préélectorale aux frais des contribuables alors que la Chambre ne siègera même pas. Ils ne seraient pas tenus de rendre des comptes, il n'y aurait pas de période des questions et aucun projet de loi ne serait étudié pendant ce temps. Pourquoi un parti devrait-il avoir le droit de procéder de cette façon en pareilles circonstances?

Je dis au député que, effectivement, le second rapport Gomery est très important. D'après les dates prévues dans la motion, les Canadiens pourront prendre connaissance du rapport. Ils seront alors en mesure de porter un jugement. C'est peut-être cela que craignent les libéraux. Ils veulent avoir tout le temps pour dorer leur image et prévoir ce qu'ils vont dire avant de se lancer en campagne. Nous leur disons de laisser les Canadiens prendre connaissance de ce rapport; déclenchons des élections pour que les citoyens puissent porter un jugement.

• (1600)

[Français]

M. Sébastien Gagnon (Jonquière—Alma, BQ): Monsieur le Président, je viens d'une région très peu peuplée, une belle région dont je suis très fier. Un jour, j'ai fait le choix de m'y établir, d'essayer de développer son économie et d'y contribuer. Or, cette belle région est aux prises avec de graves problèmes économiques, notamment en raison du conflit du bois d'oeuvre, mais aussi des problèmes en agriculture, en raison de la vache de réforme, sans parler des fermetures d'usines.

Plusieurs moyens sont à la disposition de ce gouvernement, mais, au cours des trois dernières années, aucune mesure n'a été efficace ou, du moins, n'a été prise, notamment pour régler ce conflit du bois d'oeuvre.

Lorsque les gens paient 50 p. 100 de leur impôt à Ottawa, ils sont en droit de s'attendre du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités. Or, au cours de la dernière année, ils ont été témoins de l'un des pires scandales de l'histoire du Canada.

Lorsque je prends part à des activités ou à des rencontres et que je discute dans la rue avec ces gens, je me rends compte qu'ils sont dégoûtés de ce qui se passe ici. À leur avis, ce gouvernement ne doit plus être au pouvoir, parce qu'il n'a plus l'autorité morale pour gouverner.

J'aimerais que ma collègue m'explique ce que les gens de son coin de pays ressentent par rapport à ce scandale. Comment ce parti, dont on appuie la motion aujourd'hui, est-il justifié de demander au gouvernement de déclencher des élections? À mon avis, l'offre du

NPD est une porte de sortie pour ce gouvernement. Pourquoi ne saisit-il pas cette occasion?

J'aimerais savoir ce que pensent les citoyens du comté de ma collègue au regard du scandale des commandites.

[Traduction]

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je partage l'avis du député. Il y a beaucoup de problèmes, notamment le conflit du bois d'oeuvre, qui a un effet dévastateur sur les collectivités locales. Je viens de Colombie-Britannique et un grand nombre de collectivités de cette province ont été durement touchées. Des gens sont au chômage à cause de la crise, de l'immobilisme du gouvernement et de l'incapacité du premier ministre à tenir tête à George W. Bush en ce qui a trait aux droits compensatoires sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement libéral n'a rien fait pour résoudre ces problèmes et les libéraux seront tenus responsables de ces échecs.

En ce qui a trait à la date du déclenchement des élections, je répète que le chef du parti du député et celui du Parti conservateur ont appuyé la motion présentée par le chef du NPD. Cette motion a été présentée dans un esprit de collaboration et de compromis. La date des élections permettrait aux Canadiens de faire un choix relativement au rapport Gomery. Cette motion vise également à garantir que les élections n'aient pas lieu pendant la période des Fêtes, une situation que la majorité de nos électeurs ne considèrent pas souhaitable.

Ceci dit, la motion constitue un compromis qui répond aux préoccupations de mon collègue bloquiste et des autres députés. Elle garantit que les élections ne viendront pas perturber la période des Fêtes.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue, la députée de Vancouver-Est, qui apporte une sensibilité et un sens du compromis dans ce débat et dans son travail de leader parlementaire.

J'aimerais retourner dans le temps un instant et rappeler le contexte dans lequel l'actuel premier ministre a fait certaines déclarations au cours de la dernière campagne électorale, en désespoir de cause, j'imagine, en voyant que ses appuis diminuaient et qu'il risquait de perdre son gouvernement majoritaire qu'il voulait depuis si longtemps.

Dans ces jours désespérés de juin, le premier ministre a déclaré que le Parti libéral partageait les mêmes valeurs que le Nouveau Parti démocratique du Canada. Il a dit que nous nous abreuvions au même puits. Jusque où le gouvernement s'est-il éloigné de la vérité? Jusque où s'est-il éloigné de cette déclaration?

Dès les premiers jours de la législature si vous vous souvenez bien, certains usaient de manoeuvres politiques pour défaire le gouvernement même au moment du débat sur le discours du Trône. Les néo-démocrates ont alors déclaré qu'ils ne joueraient pas à ces jeux. Nous voulions que la Chambre fonctionne. Nous voulions que le Parlement fonctionne pour les Canadiens.

Les crédits

Permettez-moi de rappeler aux députés libéraux ici présents, à ceux qui nous regardent et à ceux qui ont eu le malheur de voter pour le Parti libéral aux dernières élections les valeurs des néo-démocrates que le gouvernement ne partage pas, d'après ce que nous avons observé au cours de la dernière année et demie environ. Les soins de santé publics nous tiennent à coeur. Nous devons notre régime à Tommy Douglas qui a persévéré alors que tous croyaient qu'un tel régime était impossible. C'est le Nouveau Parti démocratique qui a déclaré que nous devons établir un tel régime pour qu'il règne un sentiment de justice dans notre pays.

Nous avons institué le système public de soins de santé sous un gouvernement minoritaire. Nous avons maintenu, de notre mieux, le système public de soins de santé. Lorsque nous avons soumis des propositions très claires et succinctes au gouvernement libéral dans le but de freiner la privatisation des soins de santé et de réduire les temps d'attente, qui sont en hausse, on nous a répondu que cela était très intéressant. On nous a dit que ce serait possible dans 10 ans peut-être, quand les dépenses actuelles auraient été effectuées. C'est incroyable. Cela n'est pas conforme aux valeurs qui tiennent à coeur aux néo-démocrates.

Pour ce qui est de l'environnement, j'ai la chance d'être le porte-parole de mon parti dans ce domaine. J'ai entendu pendant cette période toutes les belles paroles qui avaient cours à la Chambre en matière de protection de l'environnement et de promotion de politiques environnementales durables. Le gouvernement a présenté en tout un grand total remarquable de deux projets de loi à caractère environnemental. Le premier est un projet de loi d'ordre administratif et le second contient des éléments d'une certaine substance empruntés à divers projets de loi que l'opposition avait présentés au cours des années précédentes.

Voilà toute l'ambition que l'environnement inspire au gouvernement. Lorsqu'il est question de changements climatiques et de Kyoto, presque 4 milliards de dollars avaient été mis de côté, mais seulement 1 milliard a été investi.

Nous devrions prendre un moment pour remercier nos bonnes étoiles qui nous ont fait don de la vérificatrice générale, dont la persévérance et la diligence, alimentées par la curiosité des médias et la possibilité tant attendue d'avoir accès à l'information, ont permis de faire toute la lumière sur le scandale des commandites. Cette enquête a révélé ce que nombre d'entre nous soupçonnaient déjà. Les députés d'en face, selon moi, éprouvent en leur for intérieur un sentiment de tout m'est dû et de corruption qui a eu cours au sein du parti depuis si longtemps qu'il a précipité les dernières élections fédérales et qui persiste encore aujourd'hui.

Lorsque le premier ministre a pris la parole à la Chambre pour répondre à la question de notre député d'Ottawa-Centre au sujet des cas de « tout m'est dû » qui se sont produits depuis ce moment-là, sur l'ordre et selon la volonté du premier ministre, au cours de la législature actuelle, beaucoup d'entre nous avaient espéré secrètement que le premier ministre ferait preuve de détermination et d'humilité après une telle condamnation de la part du juge Gomery, de la vérificatrice générale et de nombreux membres du parti, et qu'il dirait que les cas à la David Dingwall et les cas de favoritisme flagrant cesseraient. Nous mettrions fin à cela. Nous avons rendu public le plan en sept points en matière d'éthique. Le gouvernement a feint de l'ignorer. Il a continué de s'adonner à la culture du « tout m'est dû ».

Lorsque nous avons présenté nos propositions en matière de santé, lorsque nous avons présenté un plan raisonnable sur Kyoto, avec des échéanciers et des objectifs visant à répondre aux préoccupations

croissantes sur les changements climatiques, avec de vrais chiffres et de vrais objectifs, le gouvernement l'a écarté. Au lieu de cela, il a présenté ce qu'on pourrait appeler, au mieux, un document de travail sur l'environnement, sur les changements climatiques, en n'accordant aucun sentiment d'urgence au dossier et en donnant à penser que rien ne changerait. C'est le legs que le gouvernement laissera lorsqu'il quittera le pouvoir.

• (1605)

Une autre valeur que nous, les néo-démocrates, prenons beaucoup à coeur, c'est la défense des intérêts des Canadiens, de notre souveraineté et du sentiment d'unité, et la défense de nos intérêts lorsque nous faisons affaire avec nos partenaires commerciaux dans des dossiers comme le détournement de cours d'eau et le bois d'oeuvre.

Lorsque notre ministre du Commerce international se trouvait à Vancouver, il y a quelques semaines, c'est avec beaucoup de chagrin et de tristesse que j'ai appris que le différend concernant le bois d'oeuvre durerait encore au moins deux ans, et peut-être plus. Quel est le plan d'action? Nous avons perdu plus de 5 milliards de dollars au cours de quelques années, et ce différend persiste depuis plus d'une décennie.

Ce conflit cause du tort aux collectivités de tout le pays. Il entraîne la fermeture d'usines. Il détruit la vie et l'âme de nos collectivités. Le gouvernement dit qu'elles devront attendre encore quelques années parce qu'il n'a aucune solution à offrir. Il n'a pas la volonté nécessaire pour mettre fin au différend. Il crie constamment victoire, et les avocats dont nous retenons les services s'enrichissent de plus en plus.

La dernière valeur que nous prônons, bien qu'il y en ait d'autres et que la liste soit exhaustive, est celle de la démocratie. Nous défendons le fait que les représentants à la Chambre, qui sont élus dans une société libre et démocratique, puissent prendre une décision à la fois légale et sensée.

La motion dont nous sommes saisis, présentée par le chef du Nouveau Parti démocratique, vise cet objectif. Elle propose d'éviter une campagne durant les Fêtes, de permettre aux familles de se réunir, et aux Canadiens de se concentrer sur ce qui est important, de réfléchir, de festoyer et d'être avec les leurs. Après, aux urnes, ils pourront réagir à la culture du « tout m'est dû » et à la corruption du gouvernement.

Je sais que, dans leur for intérieur, bon nombre de députés, y compris des ministériels d'arrière-ban, estiment que c'est un compromis raisonnable. Malgré tout, le gouvernement fera fi de la volonté de la Chambre, non pas pour la première fois, mais pour la cinquième fois de la courte histoire de ce gouvernement minoritaire.

Les valeurs mises en évidence par le gouvernement libéral et les valeurs que nous, néo-démocrates, chérissons n'ont pratiquement rien en commun. Le premier ministre prétend qu'il tire de l'eau au puits commun des libéraux et des néo-démocrates. L'eau du puits des libéraux est contaminée. Ce n'est pas un puits où je m'abreuverais. Lorsqu'ils se rendront aux urnes, les Canadiens devront faire comme s'ils avaient reçu un avertissement de faire bouillir l'eau, car le puits des libéraux ne contient pas des valeurs et des principes moraux que quiconque voudrait chérir. Les Canadiens ne voient pas d'un bon oeil la culture du « tout m'est dû » et la corruption. Cela ne fait pas partie de leur système de valeurs, et encore moins du système de valeurs du NPD. Ce ne sont pas nos valeurs.

Les crédits

Je viens du nord-ouest de la Colombie-Britannique. Dans cette région, les gens abordent les problèmes avec bon sens. Nous réagissons aux problèmes qui se présentent avec des opinions tranchées et divergentes. Je vais mentionner quelques cas. Or, même ici, dans cet endroit où les opinions sont très différentes et peuvent aller d'un extrême à l'autre, nous avons souvent eu la volonté et le désir de dégager un consensus. Cette approche sensée doit triompher. Nous sommes prêts à faire des compromis.

Un exemple fascinant de cela nous est donné par le gouvernement libéral, qui fait la promotion depuis pas mal de temps — et je n'arrive pas à comprendre pourquoi — de l'élevage du saumon dans nos collectivités. Celles-ci ont dit à maintes reprises que cela ne les intéressait pas et qu'elles n'en voulaient pas. Le gouvernement libéral, par le truchement du ministère des Pêches et des Océans, se dit en même temps protecteur du saumon sauvage et promoteur du saumon d'élevage, ce qui a suscité un certain nombre de questions litigieuses.

Dans ma circonscription du nord-ouest de la Colombie-Britannique, Skeena—Bulkley Valley, les pêcheurs sportifs et commerciaux, les premières nations et le public sont unis sur cette question. Tous ces gens-là, qui ne sont guère portés à faire des compromis entre eux, ont fait front commun pour s'opposer à la décision malavisée du ministère des Pêches et des Océans et du gouvernement de promouvoir une activité aussi dangereuse.

Nous devons en finir avec cette culture du « tout m'est dû ». Nous devons avoir l'occasion d'en décider. Nous avons négocié un compromis avec les autres partis d'opposition, une option qui nous permettrait de faire des choses importantes, d'adopter des projets de loi importants avant la période des fêtes. Les Canadiens pourraient ensuite porter un jugement sur cette culture et condamner le peu de moralité dont le gouvernement fait preuve de façon répétée quand il s'agit de ses amis et de ses partisans. Les Canadiens pourraient en juger au moment choisi par la Chambre, comme cela doit être dans un pays vraiment démocratique.

● (1610)

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les arguments présentés par les députés d'en face pour expliquer pourquoi nous devrions tenir des élections. Je souhaite exprimer très clairement que, de ce côté-ci, nous souhaitons continuer d'administrer les affaires publiques. Nous n'avons aucunement l'intention de déclencher les élections pendant les vacances de Noël. Les Canadiens ne veulent pas d'élections à Noël.

En effet, d'éminents Canadiens comme Elizabeth May, directrice exécutive du Sierra Club du Canada, a parlé du moment que les partis d'opposition ont choisi pour déclencher la succession d'événements qui entraîneront la défaite du gouvernement. D'après elle, ce choix met en grave péril le succès des négociations relatives aux changements climatiques.

Buzz Hargrove, président du Syndicat national des travailleurs et travailleuses de l'automobile, affirme que nous devrions nous efforcer de faire fonctionner le gouvernement et qu'il y a simplement trop à faire pour précipiter des élections. Même d'autres Canadiens éminents comme Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières Nations, est très préoccupé par la motion de l'opposition.

Soyons clairs. Plus que toute autre chose, il s'agit de savoir si nous respectons, ou non, la procédure parlementaire à la Chambre. Il n'y a clairement que deux situations dans lesquelles nous pouvons déclencher des élections au Canada. Soit le premier ministre demande à la Gouverneure générale de dissoudre le Parlement, soit

le gouvernement perd la confiance de la Chambre, entraînant ainsi des élections. Le Règlement ne nous donne que ces deux choix. Nous devons respecter le processus dans sa totalité.

Dans une déclaration conjointe, les chefs des trois partis, y compris le chef du Nouveau Parti démocratique, ont dit que seul le vote final sur le discours du Trône, le vote final sur le budget, le vote sur le Budget principal des dépenses et les votes clairement définis comme étant des questions de confiance, sont en soi des questions de confiance. C'est ce qu'ils ont fait valoir à l'époque, à raison. Leur argument devrait toujours être valable aujourd'hui.

● (1615)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, on a déjà fait cette tentative aujourd'hui lorsque la motion a été présentée à la Chambre. Les libéraux ont tenté de contourner le droit démocratique du Parlement, qui consiste à faire exactement ce que nous faisons aujourd'hui: débattre de cette motion tout à fait légale. On a invoqué le Règlement et on a présenté divers arguments, qui ont été rejetés. Nous respectons la procédure parlementaire.

Pour ce qui est de l'environnement, je ne peux que louer mon collègue qui a cité des extraits de la presse. Je trouve incroyable que le nombre de jours de smog ait doublé au Canada. La pollution a augmenté de façon monumentale au cours des 12 dernières années. Je trouve incroyable que ce gouvernement à l'agonie n'ait même pas de remords sérieux par rapport à des dossiers comme l'environnement et les premières nations. Ce n'est pourtant pas le temps qui lui a manqué pour agir. Tous ces arguments faux et vides suscitent de la grogne aux quatre coins du Canada. Les Canadiens n'en peuvent plus.

Pour ce qui est d'élections à Noël, la motion est précise. Évitions la saison des Fêtes, faisons preuve de bon sens, faisons un compromis et choisissons cette option. C'est leur arrogance et leurs fanfaronnades qui empêchent le premier ministre et le gouvernement de comprendre le bon sens.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt le débat d'aujourd'hui, et j'ai écouté les arguments spécieux, au mieux, invoqués par le gouvernement pour s'opposer à ce compromis fondé sur le bon sens.

Un bon nombre de ces arguments portaient que les personnes âgées n'obtiendraient pas leur augmentation en janvier et que les villes ne recevraient pas les fonds d'infrastructure. Si ma mémoire est fidèle, toutes ces initiatives ont été adoptées dans la mesure budgétaire du printemps dernier, soit le projet de loi C-43, mais il y a un problème au niveau de l'exécution. Les gens d'en face sont très bons pour promettre toutes sortes de programmes. Nous avons voté en faveur de ces initiatives afin d'assurer une saine gestion publique. Nous avons collaboré. Nous avons fait des compromis. Nous avons travaillé à l'élaboration de ces programmes et nous les avons proposés pour le bénéfice des Canadiens. Toutefois, les libéraux ne les ont pas encore mis en oeuvre. Et voilà qu'ils disent maintenant qu'ils vont devoir en reporter la mise en oeuvre s'il y a des élections. C'est ridicule.

Nous avons entendu quelqu'un dire que le processus budgétaire serait compromis. Je fais allusion au Budget supplémentaire des dépenses (A). Généralement, un Budget supplémentaire des dépenses (B) est aussi déposé en mars, et celui-ci est aussi important que le (A). En vertu de la stratégie du premier ministre relativement à la tenue d'élections, ces deux budgets seraient compromis.

Les crédits

Un grand nombre d'arguments invoqués sont spécieux et n'ont rien à voir avec la réalité. Un budget a été présenté en vertu d'une motion de voies et moyens. C'est une façon inédite de faire les choses. Nous sommes saisis d'un nouveau type de motion qui mérite un examen approfondi.

Nous entendons des voix qui disent qu'un montant d'argent énorme destiné aux agriculteurs pourrait ne pas être disponible si des élections sont déclenchées. Les agriculteurs ne sont pas dupes. Ils savent bien que les libéraux font des annonces depuis 12 ans, mais qu'ils ne livrent jamais la marchandise.

L'argument que je fais valoir c'est que la motion mérite un examen sérieux. Les partis d'opposition se sont entendus pour élaborer cette motion et j'aimerais...

Le vice-président: Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, c'était là d'excellentes observations et une excellente question. Les gens doivent se souvenir du moment où le premier ministre a demandé, à la télévision, de pardonner au gouvernement et de lui donner du temps. Il avait promis de déclencher des élections. La première partie de cette promesse nous aurait amenés à avoir des élections exactement au moment que nous proposons maintenant. Le juge Gomery avait dit qu'il publierait la deuxième partie de son rapport le 1^{er} décembre. C'est indéniable. Le premier ministre a choisi la deuxième partie de sa promesse.

Il y a deux mois, le Bureau du vérificateur général a déclaré que le gouvernement était incroyablement enclin à faire des annonces. Si c'était possible, il annoncerait six ou sept fois la même chose. La vérificatrice générale a dit qu'il oubliait souvent ses promesses aussitôt que le coup d'envoi était donné, qu'il ne donnait pas suite à ses annonces.

Après 12 ans, les Canadiens ne se laissent plus prendre par ce chantage et ces prises d'otage. C'est un manque de respect envers toutes les circonscriptions.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole sur cette motion présentée par le NPD.

L'an dernier, je me suis présenté en tant que candidat libéral. Depuis mon élection, l'an dernier, j'ai essayé de me conduire, avant tout, de manière à faire honneur à mes électeurs et à les aider à régler leurs problèmes, dans la mesure du possible, au meilleur de ma compétence. J'ai aussi tenté de faire ce que je crois être dans l'intérêt supérieur de notre pays.

J'ai été élu en juin dernier et je suis arrivé à Ottawa en espérant fortement accomplir des choses, avec la collaboration de mes collègues de tous les partis.

On me demande souvent à quoi ressemble le travail d'un député à Ottawa. Je réponds que, lors de mon arrivée ici, j'ai été frappé par le climat de collégialité qui régnait entre les députés. Les députés de tous les partis semblent s'entendre. Nous arrivons à obtenir des résultats dans les comités et même à la Chambre, mais dès que nous sommes sous les feux des projecteurs, que les caméras fonctionnent ou que des élections se dessinent à l'horizon, c'est autre chose. Tout à coup, nous nous conduisons d'une manière que la plupart des Canadiens considèrent puérile. Il arrive trop souvent alors que les affaires du pays cèdent la place à des affaires de division et d'esprit de parti et que le débat véritable est remplacé par les entourloupettes parlementaires et les fanfaronnades politiques. Il est bien évident que nous en sommes rendus là aujourd'hui.

Je ne suis ni un constitutionnaliste ni un expert du domaine parlementaire. Je suis toutefois de ceux qui estiment que les Canadiens s'attendent à ce que nous travaillions à leur avantage et à l'amélioration du Canada. Ils espèrent que nous allons abattre de la besogne durant notre séjour ici à Ottawa.

La motion dont nous discutons, même les partis d'opposition sont d'accord là-dessus, n'est pas une question de confiance. Cette motion contient trois éléments qui sont là pour induire les Canadiens en erreur. Tout d'abord, le premier ministre doit demander à la Gouverneure générale de dissoudre la législature durant la semaine du 2 janvier 2006. Deuxièmement, le premier ministre doit demander à la Gouverneure générale d'établir la date du scrutin au 13 février 2006. Enfin, le Président doit transmettre cette résolution à la Gouverneure générale.

Les partis d'opposition ont dit de cette motion d'aujourd'hui qu'elle constituait un compromis fondé sur le bon sens. Selon moi, cette motion n'a aucun sens et ne constitue certainement pas un compromis.

Si compromis il y a, il s'agit d'un compromis sans précédent dans l'histoire du Canada, à savoir que le premier ministre du Canada a renoncé à l'un des grands avantages que confère le pouvoir, c'est-à-dire l'occasion de déclencher des élections lorsqu'il le juge opportun. En effet, il y a de cela six ou sept mois, il a dit quand les élections auraient lieu, et il a maintenu le cap à cet égard depuis ce moment-là. Aujourd'hui, nous sommes devant cette motion.

Qui donc tente de profiter de la motion proposée par le NPD? Ce ne sont pas les néo-démocrates qui vont en profiter, eux qui semblent ne pas pouvoir faire la différence entre leurs propres intérêts et ceux des Canadiens. Ce sont certainement les députés conservateurs et bloquistes qui ont le plus à gagner et qui ont été en mesure de se servir du NPD à leurs propres fins. Ils ont toujours voulu des élections. Malheureusement, le NPD est tombé dans le panneau. Le NPD est devenu le faire-valoir des conservateurs et du bloc québécois.

Mise à part la nature étrange de la motion d'aujourd'hui, j'ai de la difficulté à comprendre l'approche qu'adopte l'opposition en général. L'opposition affirme que le gouvernement n'a plus l'autorité morale nécessaire pour gouverner. Si c'est bien le cas, pourquoi n'a-t-elle pas tout simplement présenté une motion de défiance dès aujourd'hui? Au lieu de cela, elle propose une motion qui ferait dire à tout étudiant en première année de sciences politiques que ce n'est pas ainsi que notre système parlementaire fonctionne.

On lit ceci dans Marleau-Montpetit:

Ce qui constitue une question engageant la confiance à l'endroit du gouvernement varie selon les circonstances. [...] Cependant, on reconnaît habituellement que les motions de confiance peuvent être:

des motions explicites qui énoncent de manière expresse que le gouvernement a ou n'a pas la confiance de la Chambre;

des motions que le gouvernement désigne de manière expresse comme des questions de confiance;

des motions de confiance implicites, c'est-à-dire des motions qui sont traditionnellement considérées comme des questions de confiance telles que les motions octroyant des crédits [...], les motions au sujet de la politique budgétaire du gouvernement et les motions concernant l'Adresse en réponse au discours du Trône.

L'opposition estime que le gouvernement n'a plus l'autorité nécessaire pour gouverner et, pourtant, dans la motion d'aujourd'hui elle dit qu'elle veut que le gouvernement continue de gouverner encore un mois et demi, ce qui constitue une forme de motion de défiance à effet différé.

Les crédits

Comment les citoyens ordinaires ne peuvent-ils pas conclure que la motion du NPD, qu'appuient les autres partis d'opposition, vise à sacrifier des centaines d'années de tradition parlementaire sur l'autel de l'opportunisme politique?

L'opposition ne peut pas miser sur tous les tableaux. Elle ne peut pas affirmer vouloir adopter des mesures gouvernementales pour mettre en oeuvre des réductions d'impôt et verser des indemnités pour compenser le coût élevé de l'énergie, et aussi adopter un budget supplémentaire, soit des mesures qui témoignent de la confiance envers le gouvernement, et dire aux Canadiens que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre des communes.

● (1620)

La convention sur la confiance est au coeur même de notre système de gouvernement responsable. En fait, c'est la base de la légitimité de tout gouvernement dans notre système.

Le chef de l'opposition officielle a déclaré, le 10 mai, que la confiance de la Chambre constitue le seul mandat démocratique que détient le gouvernement. Si les députés de l'opposition croient vraiment que le gouvernement a perdu l'autorité morale pour gouverner, ils devraient assumer leurs responsabilités, agir en fonction de leurs principes et renverser le gouvernement. L'opposition ne devrait pas se livrer à des manoeuvres et faire fi des principes constitutionnels.

Le gouvernement actuel continuera d'avoir la confiance de la Chambre jusqu'à ce qu'il la perde lors d'un vote en bonne et due forme sur une question claire. D'ici là, le gouvernement continue d'avoir le droit de gouverner et de mettre en oeuvre le programme qu'il s'est fixé.

Il y a beaucoup trop de fanfaronnades, de manoeuvres politiques et un excès de testostérone dans cette enceinte. Je n'ai pas l'intention d'aggraver la situation, mais je dois dire ce qui suit. Le premier ministre s'est directement engagé envers les Canadiens à déclencher des élections dans les 30 jours suivant la publication du dernier rapport de la Commission Gomery. Tous les députés ici présents le savent depuis des mois. Je pense que c'est une position que la plupart des Canadiens appuient et, bien franchement, je crois que c'est ce à quoi ils s'attendent.

Par sa motion d'aujourd'hui, l'opposition demande au premier ministre de faire fi de sa promesse aux Canadiens. Le premier ministre a récemment confirmé qu'il respecterait son engagement. Les Canadiens ont le droit de connaître les conclusions détaillées du juge Gomery avant de retourner aux urnes. Comme le juge Gomery présentera son dernier rapport le 1^{er} février, cela signifie que des élections auront lieu en mars ou en avril. Il n'y aura peut-être qu'une différence d'un mois par rapport à la date proposée dans la motion.

En outre, nous savons que les Canadiens ne veulent pas d'élections hâtives. Or, la motion d'aujourd'hui propose que les élections aient lieu en plein coeur de l'hiver. Dans leur précipitation pour tenir des élections, les députés de l'opposition ne semblent pas se soucier du fait que, pendant l'hiver, le taux de participation risque d'être nettement plus faible, particulièrement chez les aînés, les handicapés physiques et ceux qui passent l'hiver à l'étranger.

Les dernières élections en février remontent à 1980 et la participation au vote avait baissé considérablement. De 75,7 p. 100 qu'elle était en mai 1979, la participation a baissé à 69 p. 100 en février 1980, puis a remonté à 75 p. 100 en septembre 1984.

Ce qui n'aide pas, c'est ce que les Canadiens voient chaque jour à la Chambre des communes les jeux, les insultes et les exécutions sur

la place publique. Rien de cela n'incite les Canadiens à aller voter. Chacun d'entre nous doit accepter sa part de responsabilité pour cet état de choses.

Le premier ministre a promis qu'une campagne électorale serait déclenchée dans environ trois mois. Nous savons qu'une majorité de Canadiens approuvent cet engagement et ne veulent pas que les élections se tiennent plus tôt. Tout ce dont il est question actuellement, c'est de tenir des élections quatre à huit semaines avant le moment promis par le premier ministre, qui s'en tient toujours à sa promesse.

La vraie question est de savoir quels intérêts sont les mieux servis. La réponse évidente est que les députés de l'opposition veulent des élections prématurées pour servir leurs petits intérêts partisans. Cette motion n'a donc rien d'un compromis.

Le gouvernement a déjà déclaré qu'il ne pouvait appuyer la motion. S'il le faisait, le premier ministre romprait sa promesse aux Canadiens. Notre gouvernement va donc continuer de mettre en oeuvre son programme de réduction budgétaire et d'aide financière pour atténuer la hausse du coût de l'énergie, le projet de loi sur les excédents imprévus, les mesures de protection des salariés, d'amélioration des soins de santé, et ainsi de suite. C'est un programme dont je ne cesserai d'être fier.

Je sais que l'opposition pourrait renverser le gouvernement dans les semaines à venir et qu'elle le fera probablement lors d'un vote de défiance. Voilà qui est tout à fait légitime dans une démocratie parlementaire telle que la nôtre, particulièrement dans une situation de gouvernement minoritaire, mais si les députés de l'opposition décident de renverser le gouvernement, ils devront porter l'odieux de leur décision. C'est à eux qu'incombera la responsabilité d'expliquer aux Canadiens pourquoi des élections ont lieu alors que personne n'en veut, surtout lorsqu'on sait que le premier ministre s'est engagé à en tenir au printemps.

L'opposition devra également expliquer aux Canadiens pourquoi d'importantes mesures n'auront pu être adoptées.

Le 9 septembre 2004, avant la reprise des travaux parlementaires suivant les élections de 2004, le chef de l'opposition, le chef du Bloc québécois et le chef du NPD ont proposé une série de changements aux règles de la Chambre des communes. Selon eux, ces changements devaient être adoptés dès la reprise des travaux de la Chambre. L'une de leurs propositions visait une interprétation stricte de la notion de vote de confiance. Je cite l'énoncé sur lequel s'étaient entendus les trois chefs de l'opposition:

● (1625)

Seuls le vote final sur le Discours du Trône, le vote final sur le budget, les votes globaux sur les budgets de dépenses et les votes explicitement identifiés comme des questions de confiance [peuvent être] considérés comme tels.

Le 10 septembre 2004, le chef de l'opposition a ajouté ceci:

Je ne voudrais pas que le premier ministre s'imagine qu'il peut simplement accumuler les échecs à la Chambre des communes comme moyen de déclencher les élections. Ce n'est pas ainsi que fonctionne notre système.

Les crédits

Je crois que la plupart des Canadiens ne seront pas dupes: cette motion et cette colère feinte ne sont que les manifestations d'un opportunisme politique dissimulé derrière des paroles moralisatrices. Il n'y a pas que les députés du parti ministériel qui sont de cet avis. Permettez-moi de citer quelques articles du journal de mon coin de pays, le *Chronicle Herald* d'Halifax. Voici ce qui était écrit dans un récent éditorial:

La motion digne de la Fée des étoiles [du chef du NPD] a toute la valeur constitutionnelle d'une lettre au Père Noël. [...] [Le chef du NPD] ne veut pas subir les contrecoups d'un véritable vote de défiance en novembre. Par contre, il voudrait capitaliser sur l'illusion de grandeur morale qu'il se créerait en faisant tomber le [...] gouvernement dans la foulée du rapport Gomery.

Il veut avoir les atocas et l'argent des atocas. Il affirme donc que les libéraux n'ont plus sa confiance, mais sa motion ne fait qu'exprimer le souhait qu'ils s'en aillent.

Le 9 novembre, dans le *Chronicle Herald*, un excellent journal qui n'est pas particulièrement pro-libéral, il était écrit ce qui suit au sujet de cette motion, tout de suite après qu'elle eut été rendue publique pendant la semaine de relâche:

Entre-temps, [le chef du NPD] doit s'expliquer. La raison officielle pour laquelle il veut déclencher des élections cet hiver, par opposition aux élections printanières déjà promises par les libéraux, est pour le moins fallacieuse. Les libéraux ne sont pas plus corrompus maintenant qu'en mai dernier, lorsque [le chef du NPD] a retardé leur exécution en échange de 4,6 milliards de dépenses supplémentaires dans les programmes sociaux. En fait, depuis que le juge John Gomery a publié ses conclusions sur le scandale des commandites, il y a moins de raison de renverser le gouvernement pour cause de corruption, [parce que] les [...] libéraux ont été [complètement] exonérés de tout blâme.

Le *Globe and Mail* a récemment fait référence à cela dans un article, dont voici un extrait:

Le juge Gomery exonère [le premier ministre], qui était ministre des Finances quand le Programme de commandites battait son plein, de « de tout blâme pour imprudence ou négligence », et c'est raisonnable. [...] Une fois devenu premier ministre, il y a deux ans, il a rapidement trouvé la voie honorable à suivre. Il a immédiatement mis un terme au Programme de commandites. Quand le rapport de la vérificatrice générale a été rendu public, il a mis sur pied la commission d'enquête Gomery et a déclaré que ceux qui avaient enfreint des règles, contrevenu à la loi ou trompé la confiance du public paieraient pour leurs actes.

L'article se poursuit ainsi:

[Le premier ministre] mérite des félicitations pour avoir laissé autant de liberté au juge Gomery dans cette [...] affaire.

Il y a beaucoup trop de bravades à la Chambre, sur le plan politique. Je ne suis pas ici aujourd'hui pour mettre l'opposition au défi de faire tomber le gouvernement. Je préfère passer Noël avec ma famille, et la plupart des députés doivent penser la même chose. Je crois que la plupart des Canadiens approuvent le moment qu'avait proposé le premier ministre en mai, proposition qui n'a jamais été modifiée depuis. La décision du premier ministre de renoncer à son droit et à son pouvoir constitutionnel de décider du moment des élections pour s'engager plutôt à ce que les élections soient déclenchées dans les 30 jours suivant la publication du rapport final du juge Gomery est, selon moi, le plus grand compromis de l'histoire politique du Canada.

Cette motion est une supercherie, elle ne vise qu'à cacher la véritable intention de l'opposition, la prise de contrôle. Les partis d'opposition sont sur un pied de guerre. Je sais que certains députés du NPD en sont conscients et qu'ils n'aiment pas particulièrement la direction qu'ils sont en train de prendre, mais le train est lancé pour nous tous maintenant. Encore une fois, la politique partisane a pris le pas sur les politiques gouvernementales, et les travaux utiles qui auraient pu être réalisés seront sacrifiés. C'est l'aspect déplorable de la situation.

Je termine en citant un grand Canadien dont la sagesse ne fait plus de doute, le Terre-Neuvien Rex Murphy, qui a dit: « Le chef du NPD appelle cela un compromis plein de bon sens. En fait, c'est le bon sens qui est compromis. »

● (1630)

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Monsieur le Président, j'aurais une question pour mon collègue d'en face.

Lors de la période des questions orales, cet après-midi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'est emporté en disant que ce serait le Bloc québécois qui empêcherait une délégation de députés d'aller à la réunion de l'OMC du 28 novembre au 5 décembre, à Hong-Kong. En effet, il paraîtrait que nous voulons avoir des élections. Je pense que ce sont les Québécois et les Canadiens qui veulent avoir des élections. C'est le premier point.

Deuxièmement, cela fait trois ans que je suis ici et cela fait trois ans que j'entends dire que le gouvernement va régler le dossier du bois d'oeuvre. Cela fait trois ans que le Bloc québécois et l'opposition donnent des conseils au gouvernement pour que cela avance et se règle. Cependant, encore aujourd'hui, le ministre a répondu que cela se ferait bientôt. Troisièmement, les 27 et 28 novembre, la réunion avec les Amérindiens ne serait pas compromise et, quatrièmement, les crédits seraient approuvés.

Donc, je crois que le gouvernement a une bonne alternative pour régler tous ces dossiers avant d'aller en élections, si l'on se réfère à la motion présentée par Nouveau Parti démocratique à l'occasion de cette journée d'opposition. Cette motion se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, le Premier ministre devrait, durant la semaine du 2 janvier 2006, demander à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada de dissoudre la 38^e législature et d'établir la date du scrutin de la 39^e élection générale au lundi 13 février 2006;

Que le Président transmette cette résolution à Son Excellence la Gouverneure générale.

Donc, mon collègue pourrait passer Noël et le jour de l'An avec sa famille. J'aimerais avoir son opinion là-dessus. Je crois que c'est une bonne alternative pour tout le monde.

● (1635)

[Traduction]

M. Michael Savage: Monsieur le Président, cette option n'en est pas une.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a pour but d'éloigner le spectre d'élections pendant le temps des fêtes. La Chambre pourrait simplement atteindre le même objectif en adoptant une motion disant que, cette année, Noël serait le 13 mai plutôt que le 25 décembre. Ce serait aussi irréaliste. Cela ne change pas le fait que Noël approche. Si les élections étaient déclenchées la première semaine de janvier, les gens feraient campagne à Noël de toute façon.

Je suis très impressionné par l'une des observations faites par mon collègue. Il a dit qu'il pensait que les Canadiens insistaient sur la tenue immédiate d'élections. C'est faux. S'il y a des élections, c'est parfait. Nous mènerons tous notre campagne électorale. Finalement, cette question n'est peut-être pas aussi urgente pour les Canadiens que ce que veulent bien faire croire ces députés. En fait, les Canadiens préféreraient aller voter au printemps. Je sais que les électeurs de Dartmouth—Cole Harbour sont d'avis que des élections printanières, telles que proposées par le premier ministre, sont beaucoup plus logiques.

Il s'agit seulement d'attendre quatre à huit semaines pour donner ce qu'ils veulent aux Canadiens. Ils veulent attendre la publication du rapport du juge Gomery et évaluer son travail. Ils seront alors à même de prendre une décision et d'aller voter. Je pense que c'est logique.

Les crédits

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, il n'y a pas grand chose dans le discours du député de Dartmouth—Cole Harbour que j'approuve, mais j'ai beaucoup aimé sa façon de le présenter.

Le député en question et d'autres libéraux ont dit qu'il est dans l'intérêt des Canadiens d'attendre la publication du deuxième rapport du juge Gomery parce que le premier ministre a promis de révéler tous les détails des constatations du juge Gomery. C'est assez fourbe de leur part étant donné que le deuxième rapport du juge Gomery ne contiendra aucuns nouveaux détails, aucuns nouveaux faits et aucunes nouvelles constatations.

Le second rapport contiendra des recommandations pour que les agissements du Parti libéral ne se reproduisent pas. Le premier rapport portait sur ce que les libéraux ont fait, comment ils l'ont fait et ce qu'ils ont fait avec l'argent. Croyez-moi, les électeurs l'auront bien en tête au moment des élections. Il est inexact de dire que les Canadiens ont besoin du deuxième rapport du juge Gomery afin de comprendre toute la question. Ce n'est pas vrai.

Ma question pour le député concerne les journées de l'opposition. Le député et d'autres se sont donnés beaucoup de mal pour dire qu'en vertu de la Constitution, l'opposition a les moyens de poser la question de confiance en présentant une motion de défiance pendant les journées de l'opposition. Soit, mais il faut souligner — et les gens doivent s'en rappeler — que c'est le gouvernement qui décide de la date des journées de l'opposition. Le gouvernement a choisi de les reporter plus tard dans la session. Pourquoi? Parce que, si nous essayons de demander un vote de défiance, ça nous mènera jusqu'à Noël.

Comment le député peut-il dire que l'opposition a entièrement le droit de défaire le gouvernement en présentant des motions de défiance alors que le gouvernement fixe les journées de l'opposition de manière à ce que nous n'ayons pas le temps de passer au vote avant Noël? Comment le député...

Le vice-président: Le député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole.

M. Michael Savage: Monsieur le Président, je dois attribuer à mon collègue une note de 9.8 pour la présentation. Il n'aurait même pas eu besoin de microphone pour poser sa question.

Il a soulevé plusieurs points. Je n'aurai pas le temps de les aborder tous, mais j'en aborderai au moins un.

Il nous demande pourquoi on devrait attendre le second rapport Gomery. Il aurait pu poser la même question l'an dernier. Pourtant, je n'ai entendu personne soulever d'objection, en mai ou en juin, lorsque le premier ministre a laissé entendre que l'on devrait avoir les deux rapports en main. Le juge Gomery travaille d'arrache-pied en ce moment-même. Son travail n'a-t-il plus de valeur? Ses recommandations sont-elles sans intérêt pour les Canadiens? Je pense que les Canadiens ne sont pas de cet avis. Ils veulent savoir ce que le juge Gomery a à dire. Ils ont foi dans le juge Gomery. Il a fait ce qu'il devait faire quand il a présenté son rapport d'enquête qui exonérait le premier ministre de tout blâme pour imprudence ou négligence.

Les Canadiens veulent savoir quelle est l'étape suivante et comment remédier à la situation. Je soupçonne ces députés de vouloir aller en élections maintenant parce que notre gouvernement a déjà donné suite à certaines des recommandations.

• (1640)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon

collègue avec intérêt. Effectivement, il a le même esprit que celui qui prévaut depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Celui-ci n'a jamais accepté d'être minoritaire.

Un gouvernement minoritaire doit tenir compte de l'avis de la Chambre, donc des autres partis qui la constituent. Aujourd'hui, on a proposé une solution pratique de sorte qu'il n'y ait pas d'élections pendant la période de Noël. Les seuls qui s'y opposent aujourd'hui, ce sont les libéraux. C'est le seul parti qui s'affiche contre cette proposition, alors que tous les autres partis sont en faveur.

On sent que les gens ont besoin de voir changer le gouvernement. Ils veulent, particulièrement au Québec, qu'une sanction soit portée vis-à-vis du comportement du Parti libéral du Canada. Cette volonté s'exprimera dans des élections qui auront lieu avant ou après la période des Fêtes, selon le sens du compromis du gouvernement libéral. Ce dernier, et particulièrement le premier ministre, fonctionne comme s'il avait toujours été majoritaire et comme s'il devait absolument aller se frapper la tête contre les murs, plutôt que d'écouter les différents points de vue qui sont exposés.

Finalement, n'est-ce pas la peur ou la hantise de perdre le pouvoir qui anime le premier ministre et le Parti libéral du Canada? Effectivement, l'opinion publique, particulièrement au Québec, exprime sa volonté profonde et réelle de retourner le Parti libéral du Canada dans l'opposition.

[Traduction]

M. Michael Savage: Monsieur le Président, je n'ai pas détecté de question dans les observations de mon collègue. Cela me donne l'occasion de parler du choix du moment. Je pense que le moment des élections importe aux Canadiens. Comme je l'ai dit, cet aspect est peut-être plus important que leur degré de participation aux élections. La plupart des Canadiens ne s'intéressent pas tant que cela aux élections. Je ne crois qu'ils apprécieraient qu'on frappe à leur porte la veille de Noël. Ils ne veulent pas qu'on pollue les ondes avec le genre d'attaques utilisées par les partis d'opposition lors de campagnes électorales récentes. Je pense que cet aspect importe aux Canadiens.

Et si nous n'avions pas eu de proposition? Et si le premier ministre n'avait pas dit aux Canadiens quand les élections seraient déclenchées? S'il n'avait pas dit qu'il savait qu'il avait le droit de déclencher des élections quand bon lui semble, mais qu'il renonçait à ce droit parce qu'il trouvait important que nous sachions que nous irions aux urnes dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport de John Gomery? Il nous a donné cette option.

Les gens ne comprennent pas la raison de toutes ces politacalleries à la Chambre pour gagner quatre ou six semaines. Les Canadiens font confiance au juge Gomery. Ils veulent connaître la vérité. Ils veulent connaître le fin fond de l'histoire, et le Parti libéral aussi.

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Charleswood—St. James—Assiniboia, L'usage de la marijuana à des fins médicales; la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, La défense nationale; le député de Langley, L'environnement.

Les crédits

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur l'importante motion à l'étude aujourd'hui. Je tiens à signaler à la Chambre que je partagerai mon temps de parole avec ma collègue de Nanaimo—Cowichan.

Il s'agit d'une des questions les plus importantes dont nous débattons durant ce gouvernement minoritaire, pour la simple raison que nous tentons de nous entendre sur le moment où se tiendront les prochaines élections. Rien n'est plus important dans une législature que le moment où elle prend fin, car c'est alors, bien sûr, que tout s'arrête.

Voilà le coeur de la question. Nous tentons de prévenir le ralentissement des travaux de la Chambre au point où cette dernière serait complètement paralysée. Nous arriverons rapidement à ce point si nous ne nous entendons pas. Nous y sommes presque. Les conservateurs, les bloquistes et les néo-démocrates se sont entendus sur un compromis. Des députés des deux autres caucus et de notre caucus ont déclaré que tous avaient fait des concessions. C'est la nature même d'un compromis. C'est en grande partie ce qui permet au Canada de fonctionner.

Dans la plus pure tradition canadienne, nous avons fait les trois-quarts du chemin pour parvenir à un compromis qui répond aux exigences de tout le monde, du moins une mesure acceptable pour chacun. Tous obtiennent ce qu'ils veulent le plus et tous font des concessions sur certains autres points.

Le député précédent a parlé du rapport Gomery. Notre compromis d'aujourd'hui n'empêche pas la publication du rapport. Les gens auront le rapport Gomery, partie deux, mais je ne peux m'imaginer, en tout respect, que les membres d'un caucus pourraient s'opposer à l'une ou l'autre des recommandations que le juge Gomery formulera dans la deuxième partie de son rapport. Quoi qu'il en soit, le rapport sera publié avant le jour des élections. Le premier ministre a dit que cela était important. Nous n'étions pas d'accord avec lui sur ce point, mais le compromis permet aux électeurs de prendre connaissance du rapport Gomery avant qu'ils ne se rendent aux urnes. Cela répond à l'une des exigences du gouvernement.

Plus important encore, ce compromis nous permettrait d'examiner nombre de projets de loi que nous estimons tous devoir être adoptés à la Chambre. Je mentionne par exemple le projet de loi C-55. Je réitère que ce n'est pas une mesure législative parfaite, mais grâce au travail de mon collègue de Winnipeg-Centre, certains éléments vont sûrement servir les intérêts des travailleurs. Nous sommes disposés à ce que ce projet de loi soit adopté.

Un amendement y a été apporté et j'espère que nous n'allons pas nous enliser dans les procédures entourant le vote, mais je me suis laissé dire que c'est possible. Ce serait honteux. C'est une mesure législative importante. Grâce à un amendement mineur, que le gouvernement a accepté, nous avons vraiment fait avancer les choses, en théorie à tout le moins.

Cela ne règle pas toutefois les questions soulevées dans le projet de loi C-281, la première mesure législative sur les travailleurs. Encore une fois, c'est mon collègue de Winnipeg-Centre qui l'a présentée. Ce projet de loi prévoit que, advenant une faillite, les pensions doivent figurer en tête de liste de sorte que les travailleurs ne perdent pas les dizaines d'années de services accumulées et qu'ils soient les premiers à recevoir de l'argent s'il s'en dégage éventuellement. À l'heure actuelle, les banques, les fournisseurs et le gouvernement ont priorité sur les travailleurs. Le projet de loi C-55 ne fait pas la même chose que le projet de loi C-281, mais il

apportera certaines améliorations s'il est adopté grâce au compromis raisonnable que propose l'opposition.

Le projet de loi C-66 sur les mesures d'aide liées au coût de l'énergie est un autre exemple. Il n'y a sûrement personne à la Chambre qui s'oppose à l'idée d'aider les particuliers et les familles qui en ont le plus besoin compte tenu de la flambée des prix des produits pétroliers et du fait que nous nous dirigeons vers un autre hiver canadien. Si ce compromis est accepté, le projet de loi peut être adopté. Deux autres mesures législatives sont tout aussi importantes pour d'autres Canadiens. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je souligne qu'elles seront adoptées si on parvient au compromis proposé.

●(1645)

Nous pourrions nous demander pourquoi cela n'arrive pas. Je dois dire que c'est pour la même raison que celle qui fait que nous avons eu le rapport Gomery et qu'un vent d'indignation balaie le pays. C'est à cause de l'arrogance du parti ministériel libéral actuel. C'est purement et simplement à cause de son arrogance.

Le premier ministre ne jouit pas de l'appui de presque les deux tiers des Canadiens et des députés, mais son parti et lui continuent de croire, en vertu de leur culture du « tout m'est dû », qu'ils sont investis du droit divin de gouverner. Ils y sont, ils y resteront, voilà ce qu'ils pensent.

Tout ce que nous demandons, c'est qu'ils fassent preuve d'un peu d'humilité, qu'ils acceptent un compromis et qu'ils reconnaissent que, même s'ils se déplacent en limousines depuis douze ans sans interruption, ils n'ont pas obtenu la majorité des voix la dernière fois. La population du Canada leur a envoyé un message. Le problème, c'est que le premier ministre n'a pas entendu ce message. Il n'écoute pas les Canadiens. Il n'écoute pas les autres parlementaires. Il n'écoute que d'autres libéraux et ses stratèges qui, soit dit en passant, font toujours de bonnes affaires au Canada merci.

Sous réserve du rapport Gomery, et je ne dis pas qu'il y a eu malversation, nous avons été estomaqués de nouveau aujourd'hui lorsque nous avons lu dans le journal qu'un autre contrat avait été accordé à M. David Herle, de Decima Research, pour travailler sur le récent mini-budget.

Ce qui est intéressant dans tout cela, soit dit en passant, c'est que 25 000 \$ est le montant au-delà duquel il faut faire un appel d'offres. En dessous de ce montant, le gouvernement n'est pas tenu de faire un appel d'offres. N'est-ce pas intéressant? C'est une pure coïncidence, je n'en doute pas.

Je suis absolument certain que c'est une simple coïncidence que, même si la limite est de 25 000 \$, M. Herle a pu présenter une offre de 23 112 \$, soit tout juste en dessous de la limite. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de demander à personne d'autre pour faire le travail. Le gouvernement peut continuer d'attribuer les contrats à qui il veut, c'est-à-dire au stratège favori du Parti libéral du Canada. Cela n'arrêtera jamais.

Le premier ministre et le Parti libéral demandent quelle différence cela fait. Huit semaines, disent-ils, et ils se demandent pourquoi l'opposition s'énervé. Nous sommes très préoccupés par l'idée de laisser ce parti continuer à profiter des appareils Challenger, des limousines et de tous les autres avantages et outils du gouvernement, compte tenu que celui-ci est de toute évidence prêt à utiliser l'argent des contribuables canadiens pour ses propres fins partisans. Nous voulons mettre un frein à tout cela. Nous pensons que les Canadiens veulent qu'on mette un terme à tout cela, mais nous laisserons les électeurs trancher cette question.

Les crédits

Certains ont dit que, pour une raison ou une autre, cela était inconstitutionnel, que nous causions un tort épouvantable à la tradition parlementaire, que c'était terrible d'ainsi rompre avec la tradition, et que c'était presque illégal d'agir de la sorte.

Premièrement, soyons clairs. On a déjà mentionné que cette motion avait été contestée ce matin. Par qui? Qui pourrait bien la contester. Ah oui, les libéraux, évidemment. Ils ont contesté cette motion et ont essayé d'empêcher que celle-ci soit déposée à la Chambre. Le Président a jugé la motion tout à fait recevable. Rien de ce que nous disons relativement à cette motion n'est irrecevable.

En ce qui a trait à la validité constitutionnelle de ce que nous tentons de faire, je peux dire que, bien que je ne sois pas un expert en procédure parlementaire, j'ai été vice-président à l'Assemblée législative de l'Ontario et j'ai une petite idée du fonctionnement du Parlement. Je sais que lorsque le premier ministre prend publiquement l'engagement de déclencher des élections à une certaine date, cela ne l'engage à rien. Il n'est pas tenu de s'en tenir à cela. Le premier ministre peut changer d'idée comme bon lui semble. Rien ne l'oblige à respecter son engagement. Il n'y a aucune disposition constitutionnelle ni aucune mesure juridique pour l'obliger à tenir parole. Tout ce que le premier ministre a dit, c'est qu'il déclencherait les élections vers le début du printemps.

Nous voulons simplement ajuster le tir. Nous voulons que le premier ministre déclare que dans l'intérêt du Parlement, par respect pour les Canadiens qui ont élu un gouvernement minoritaire, par respect pour la nécessité d'adopter ces projets de loi, par respect pour la conférence des premiers ministres avec les chefs autochtones, par respect pour tout cela, il est prêt à revoir la date à laquelle il voulait déclencher les élections. Il pourra alors faire usage de son pouvoir constitutionnel et demander à la Gouverneure générale de dissoudre le Parlement et d'émettre les brefs pour les élections. C'est tout.

● (1650)

Ce n'est pas la mer à boire sur le plan parlementaire, mais le premier ministre semble avoir beaucoup de difficultés à l'accepter. Nous voulons, nous demandons et nous exigeons que le premier ministre respecte la majorité de la Chambre et la majorité du pays. Nous exigeons que le premier ministre déclenche les élections à une date qui nous satisfasse tous, qui soit juste pour tous et qui permette aux importants travaux de la Chambre d'être menés à bien. C'est un compromis qui tombe sous le sens.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, j'écoutais avec attention le discours plus que passionné et enflammé de mon collègue. En fait, on l'entendait sans micro même dans le lobby. Quand il dit: « *It's not a big deal, we plead with* » cela me porte au contraire à poser une question à mon collègue.

On traite les gens de manquer d'autorité morale. Je suis une nouvelle députée et j'entends de la bouche de certains collègues des mots absolument extrêmes en cette Chambre. Quand on dit qu'un gouvernement a perdu l'autorité morale, cela est sérieux. En même temps, on nous dit: « Pas tout de suite, on veut simplement vous mettre sur la route de *Dead man walking* ». Tel est le contexte qui existe. Cependant, on n'a pas le courage de mettre le fusil sur la table pour de vrai afin de mettre un terme à ce Parlement dysfonctionnel.

À mon avis, les discours sont un peu hypocrites. On dit que c'est une belle entente ici et là, mais qu'on est assez bon, par contre, pour faire adopter certains projets de loi qui ne doivent pas être si mauvais que ça, venant d'un Parlement et d'un gouvernement qui manque

d'autorité morale. Je trouve donc que le discours est à la fois hypocrite et contradictoire.

J'aimerais entendre le collègue à ce sujet. Comment peut-on être prêt à donner son appui sur des projets de loi à un gouvernement qui perdu l'autorité morale? Comment peut-on être prêt à mettre tout simplement cela en suspens? Je serais un peu curieuse d'entendre le député à cet effet.

● (1655)

[Traduction]

M. David Christopherson: Monsieur le Président, je me réjouis que la députée ait pris le temps d'écouter. Elle a dit qu'elle m'entendait depuis le couloir. Ce que je me demande, c'est si d'autres députés ont écouté. Voilà la question. Ils peuvent entendre, mais écoutent-ils?

Essentiellement, la députée me demande si je suis hypocrite en raison de la nature de mes propos. À mon avis, s'il y a hypocrisie, elle vient d'un premier ministre qui affirme que l'une de ses priorités, l'une des seules raisons qui l'ont poussé à vouloir exercer cette fonction, c'est la volonté de régler le déficit démocratique. Parallèlement, en situation minoritaire, ce premier ministre refuse de donner à tous les caucus la possibilité de collaborer dans l'intérêt des Canadiens. Selon moi, c'est là la vraie définition de l'hypocrisie.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Elles sont tout à fait pertinentes.

Le premier ministre dit vouloir gouverner le pays. Ma circonscription se heurte à trois problèmes d'envergure: l'industrie forestière est en grande difficulté, les agriculteurs sont dans une situation alarmante, et la Saskatchewan est perdante, et pas à peu près, sur le plan de la péréquation.

Je suggère au ministre des Finances de parler à un avocat spécialisé en immobilier et d'obtenir un simple état des rajustements pour comprendre à quel point ses calculs pour la province sont bidons.

Où est le premier ministre? Que fait-il? Il affirme vouloir gouverner le pays, mais il est en Corée du Sud. C'est, je crois, son 14^e voyage à l'étranger en l'espace de 12 mois. Il veut gouverner et je souhaiterais qu'il le fasse. Il y a des problèmes urgents à régler dans ma circonscription, des problèmes graves auxquels le gouvernement doit s'attaquer. Mais que fait le premier ministre? Sa priorité est de se rendre en Corée du Sud.

Le député d'en face pourrait-il formuler des commentaires sur l'intérêt du premier ministre à s'occuper des problèmes qui importent aux Canadiens et à résoudre réellement...

Le vice-président: Le député de Hamilton-Centre a la parole.

M. David Christopherson: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir pris le temps de poser sa question.

Les crédits

Nous accueillons tous avec une perplexité totale les messages qui nous sont adressés. D'une part, le leader parlementaire du gouvernement et le premier ministre continuent de dire qu'ils veulent que des choses soient faites. Ils disent vouloir travailler avec le Parlement. Comme le député l'a souligné, ils veulent continuer de gouverner. La situation de gouvernement minoritaire n'est-elle pas l'occasion rêvée pour les députés ministériels de s'asseoir avec les partis de l'opposition et de tenter de s'entendre avec eux?

L'histoire montre que les ministres avec lesquels nous avons tous eu à travailler nous tiennent en général assez bien informés sur ce qu'ils font. Toutefois, les libéraux, le gouvernement libéral, n'ont jamais vraiment compris qu'ils ne peuvent plus agir de manière impériale comme s'ils formaient un gouvernement majoritaire. Ils n'ont jamais vraiment compris qu'un gouvernement minoritaire doit travailler avec l'opposition. Ils doivent s'entendre avec les autres partis.

Le gouvernement n'a jamais manifesté le souhait de travailler avec l'opposition. Faut-il s'en étonner? Ce qui me préoccupe dans tout cela, c'est que les libéraux auraient pu se montrer plus agréables et changer d'avis, mais du haut de leur arrogance ils ne peuvent s'y résoudre.

• (1700)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je souhaite remercier le député de Hamilton-Centre de partager son temps de parole avec moi et, pour commencer, j'aimerais renforcer ce qu'a dit le député.

L'un des anciens des tribus Cowichan de ma circonscription a manifesté, au fil des années, son inquiétude au sujet du fait que nous parlons souvent mais que nous n'écouterons pas. « Je sais que vous m'entendez, a-t-il dit, mais êtes-vous bien à l'écoute? » En nous inspirant de la grande tradition du Parlement, nous nous sommes souvent dit que cet endroit était propice au débat, à la discussion, à l'échange d'idées, et parfois aux compromis.

Lorsque je parle de compromis, je veux parler d'une notion que les parlementaires auraient avantage à intégrer à la présente discussion. Selon le dictionnaire anglais Oxford, le compromis est le fait d'aboutir à une entente concernant un différend au moyen de concessions de part et d'autre. Il s'agit de renoncer en partie à son point de vue dans l'intérêt d'une entente. Il s'agit aussi des concessions ou des conditions proposées par l'une ou l'autre des parties.

C'est bien de cela qu'il est question lorsque nous parlons aujourd'hui de compromis. Nous envisageons le fait que divers partis se concerteront et aboutiront à une solution valable pour l'ensemble des Canadiens, et non pas tout simplement pour un groupe en particulier qui s'agrippe désespérément au pouvoir pour autant de jours additionnels que possible.

Fidèle à la tradition d'autres grands parlementaires, je voudrais m'inspirer d'une citation qui provient du discours prononcé par Lester B. Pearson lorsqu'il a accepté le prix Nobel. Voilà qui nous rappelle le genre de tradition dont nous pouvons nous inspirer ici et qui nous suggère l'esprit que pourraient avoir nos discussions et nos débats. Voici ce qu'a déclaré M. Pearson:

Devant ces situations, une personne doit accepter le fait qu'à elle seule elle ne peut supplanter le groupe ou la société au sein desquels elle évolue. Si elle tente d'aller à l'encontre de la volonté collective, la personne aura des problèmes. Elle fait donc des compromis en acceptant et en tolérant ce fait.

Il me semble que 37 p. 100 des députés de la Chambre ne sont pas disposés au compromis. Cette proportion des députés n'est pas disposée à tolérer une discussion qui permet que d'autres points de

vue soient avancés et qui propose que la Chambre doit régler dès maintenant certaines questions importantes. Parmi ces questions importantes, pensons au projet de loi C-55, au projet de loi C-66, et à la réunion des premiers ministres et des autochtones prévue la semaine prochaine.

Nous sommes disposés à tenir des discussions qui feront en sorte que ces questions importantes seront considérées à la satisfaction des Canadiens. La Chambre a ainsi l'occasion de montrer sa bonne volonté pour ce qui est de répondre aux besoins des Canadiens.

Je veux parler brièvement du projet de loi C-66. L'hiver s'en vient. Il neige sur Ottawa en ce moment même. C'est un projet de loi important pour veiller à ce que les Canadiens les plus défavorisés et les plus à risque dans notre monde aient accès à certains avantages. J'exhorte tous les députés à examiner cette très bonne solution de compromis qui nous est offerte par le NPD et à travailler fort, ensemble, pour que nous adoptions cette importante mesure législative.

Au cours des derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler du déficit démocratique. Nous avons entendu le premier ministre parler de l'importance, pour le gouvernement et pour tous les partis, d'envisager une réforme électorale. Le député d'Ottawa-Centre a présenté une très bonne proposition à la Chambre. Nous avons cru que nous avions un engagement à adopter une réforme électorale qui modifierait le comportement de chacun de nous à la Chambre, et qui changerait la façon dont tous les citoyens y sont représentés. S'est-il passé quelque chose? Rien. Nous attendons toujours de voir s'amorcer le processus.

Si je voulais parler de réforme électorale, c'est que le fondement même de cette réforme, l'établissement d'un système de représentation proportionnelle à la Chambre, signifie que nous devrions tous, ici, faire preuve de tolérance et d'ouverture aux compromis. Ce serait le début d'un travail de collaboration à la recherche d'un consensus. Ce serait le début d'une ère où l'on serait sûr que tous les Canadiens seraient représentés lors des votes à la Chambre.

• (1705)

Ce serait le fondement même de la collaboration et de la recherche du consensus. On s'assurerait ainsi que la voix de chaque Canadien serait entendue lorsqu'il y aurait un vote.

Nous avons un premier ministre qui se moque de la réforme électorale. Il se moque aussi du déficit démocratique et on dirait qu'il a l'intention de se moquer de ce compromis très raisonnable proposé par la Chambre, un compromis qui nous permettrait de poursuivre nos travaux, d'éviter une campagne électorale pendant les Fêtes, d'empêcher les libéraux de faire campagne aux dépens des contribuables en janvier ainsi que de tenir le vote en février. Voilà qui semble être un excellent compromis.

Je voudrais parler un peu plus de la réforme électorale et de l'importance, pour la Chambre, de résoudre le problème du déficit démocratique. Nombre d'entre nous sommes bien conscients que seulement 65 sièges de la Chambre, qui en compte à peu près 300, sont détenus par des femmes. Des études réalisées partout dans le monde nous montrent que, grâce aux réformes électorales, on peut obtenir une représentation plus égale dans nos démocraties. Alors que nous avons la possibilité d'agir dans ce dossier, qu'avons-nous fait? Absolument rien. Le premier ministre n'a manifesté aucune intention d'agir dans aucun de ces dossiers.

Les crédits

Au cours des derniers jours, nous avons souvent entendu dire que le ciel allait nous tomber sur la tête, peu importe que d'autres gestes décisifs soient posés au cours des deux prochaines semaines ou que nous poursuivions nos travaux jusqu'à la mi-décembre tel que prévu. Nous avons entendu le gouvernement, sur les banquettes libérales, nous dire que ce sera la fin du monde si nous ne faisons pas ceci ou cela. Les libéraux sont au pouvoir depuis 12 ans et tout d'un coup, alors que la Chambre n'en a que pour quelques semaines à siéger, toutes ces affaires doivent être réglées à la toute dernière minute. Je suis choquée.

Les libéraux ont eu 12 ans pour s'occuper de ces affaires. Nous avons accordé 18 mois aux libéraux pour agir, et nous attendons encore.

Aujourd'hui, j'ai eu une réunion avec le Syndicat national des cultivateurs et nous avons parlé du genre de problèmes dont il faudra s'occuper au cours des dix prochains jours. Je leur ai demandé depuis combien de temps la discussion avait lieu à ce sujet. Or, cela fait huit ans que nous parlons de ces problèmes très importants pour les agriculteurs et ce n'est que depuis une semaine que nous nous approchons sérieusement du but.

Que s'est-il passé depuis 7 ans et 51 semaines? Soudainement, on conclut enfin une entente. Quel miracle! Je sais que Noël approche et que c'est une période propice aux miracles, mais il me semble qu'on assiste à beaucoup de miracles tout d'un coup.

C'est incroyable que tout le travail qui aurait pu être accompli au cours des 12 dernières années n'a pas été accompli. Il n'y a toujours pas suffisamment de logements abordables au Canada. Il y a encore des femmes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Il y a encore des femmes qui doivent se contenter de maigres prestations parce que le Régime de pensions du Canada ne reconnaît pas leurs besoins. Il y a encore des agriculteurs qui ne gagnent presque rien. La question du bois d'oeuvre, comme beaucoup d'autres questions, par exemple celle de l'ESB, n'a toujours pas été résolue. Je pourrais continuer encore longtemps sur le sujet des engagements que le gouvernement a pris auprès de la population canadienne, mais qu'il n'a pas tenus.

Pourquoi ne pas accepter cette solution de compromis, qui nous permettrait de terminer l'étude des mesures dont la Chambre est saisie, de tenir des élections après Noël et de donner aux Canadiens la chance de discuter du type de gouvernement qu'ils veulent. Ce que le NPD propose, c'est un gouvernement qui ferait passer les intérêts des Canadiens avant toute autre chose.

Il s'agit d'un compromis sensé, qui suppose une volonté de discuter, d'écouter véritablement ce que les gens ont à dire et de mettre nos intérêts de côté pour trouver des solutions qui profiteront à l'ensemble des Canadiens.

• (1710)

Cependant, nous pouvons constater que ce n'est pas de cela dont nous avons été saisis. Je prie instamment tous les députés d'appuyer la motion dont la Chambre est vraiment saisie aujourd'hui. De cette façon, les travaux seront menés à bonne fin et les Canadiens pourront profiter de Noël avec leurs familles et s'attendre au déclenchement d'élections en janvier.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours. La députée est l'une des personnes avec qui j'ai eu ma première entrevue lorsque je suis arrivée ici, au Parlement. En effet, nous venions toutes les deux de nous faire élire lors de la dernière élection, le 28 juin 2004.

Je me souviens de propos qu'elle tenait, tout comme moi d'ailleurs. Puisqu'il y avait déjà un quart de siècle qu'on n'avait pas eu un gouvernement minoritaire, nous pensions que s'offrait alors à ce Parlement une belle possibilité de travailler en collaboration.

De la collaboration, on en a vu. Je suis un peu surprise de la teneur de son discours. Elle semble dire et indiquer à toute la population canadienne — erronément —, que le gouvernement refuse un compromis parce qu'il refuse d'embarquer dans ce jeu proposé par la motion du NPD. D'après ce que je sais, c'est avec le gouvernement que le NPD a réussi, au printemps, à faire valoir certains principes budgétaires. Des compromis ont été faits dans ce Parlement. Par contre, il y a eu des moments moins forts. On a parfois échangé certains propos, qu'on peut regretter, j'espère.

J'aurais une question à poser à ma collègue. N'est-il pas exact que le compromis que l'on veut voir ici ne repose pas tant sur la substance que strictement sur une question de procédure?

Il est surprenant que cela provienne du NPD, le Nouveau Parti démocratique. En effet, on semble vouloir nous imposer de nouvelles règles en matière de démocratie concernant, justement, la façon dont une législature se termine. D'après ce que j'ai toujours compris — et peut-être pourra-t-elle me corriger —, il y avait deux façons de faire. D'abord, le gouvernement pouvait décréter quand les élections seraient déclenchées. Ensuite, si, dans le contexte d'un gouvernement minoritaire, les partis d'opposition perdaient confiance, ils déclaraient simplement qu'ils avaient perdu confiance et qu'ils partaient.

Cette nouvelle façon de faire, que de sembler vouloir inventer une nouvelle procédure, n'est-ce pas plutôt pour masquer le fait que le NPD veut procéder à une élection, sans avoir le courage de le faire tout de suite?

[Traduction]

Mme Jean Crowder: Monsieur le Président, je dois dire que le compromis n'est pas un événement isolé. Au contraire, le compromis est un processus soutenu selon lequel les parties peuvent apprendre à collaborer à mesure que les problèmes se posent.

Pour ce qui est de l'opposition entre contenu et procédure, le premier ministre parlait déjà d'élections au printemps. Les circonstances sont maintenant un peu différentes. Nous pouvons revoir la situation et proposer un compromis lorsque de nouveaux renseignements seront fournis à la Chambre, soit au moment du dépôt du second rapport Gomery. Cela nous donnera l'occasion d'étudier cette nouvelle information. Si la situation a changé, le Parlement pourra suggérer une nouvelle date pour la tenue des élections dans une esprit de compromis.

Nous avons parlé de soins de santé au cours des dernières semaines. Nous avons proposé un compromis, mais les libéraux ont refusé de négocier sérieusement pour sauver les soins de santé. Nous voulons mettre un terme à la privatisation sournoise des soins de santé. C'est simplement une autre façon d'empêcher ce genre de choses.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

Pour qu'un gouvernement minoritaire puisse fonctionner et fonctionner différemment, tous les partis doivent s'asseoir ensemble pour discuter. Nous devons être prêts à discuter d'une façon différente, mais cela ne s'est pas encore produit. C'est pourquoi nous sommes dans cette situation aujourd'hui.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à ma collègue d'en face.

C'est incroyable de voir l'inquiétude des ministres libéraux fédéraux depuis quelques jours. D'une part, j'ai vu le ministre des Affaires étrangères avoir peur de ne pas participer à la rencontre de l'OMC. D'autre part, le ministre de l'Environnement a peur de ne pas aller à la conférence sur l'environnement à Montréal. Le premier ministre a encore peur — le grand premier ministre qui voyage. La dernière fois qu'un premier ministre a voyagé de cette façon — il s'appelait Brian Mulroney —, c'était en 1984, et l'on connaît le résultat. Au rythme où le premier ministre voyage, il pourrait y avoir du changement dans l'air.

Je demande tout simplement à ma collègue: si ces ministres sont si inquiets et si nerveux, ne serait-il pas normal qu'ils acceptent la proposition du NPD pour qu'ils puissent respecter leur programme, faire leur travail et permettre aux Québécois et Canadiens de passer un bon temps des Fêtes. Nous les attendrons après coup, pour les battre.

• (1715)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 17 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives aux crédits.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Convoquez les députés.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je demanderais que le vote soit reporté au lundi 21 novembre, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote est reporté au lundi 21 novembre, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour considérer qu'il est 17 h 30.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle d'accord pour considérer qu'il est 17 h 30?

Des voix: D'accord.

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion portant que le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais), soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de parler au sujet du projet de loi S-3.

Alors que le gouvernement a tergiversé et hésité à propos des mesures à prendre pour aider les communautés francophones et acadienne à s'épanouir, nous, du Bloc québécois, appuyons depuis longtemps les communautés francophones hors Québec. À titre d'exemple, c'est le Bloc québécois qui a exhorté le gouvernement fédéral à reconnaître la situation particulière à laquelle sont confrontés les francophones en milieu minoritaire et à prendre des mesures d'urgence pour contrer l'assimilation et favoriser l'épanouissement des communautés francophones et acadienne.

Au fil des ans, le Bloc québécois a aussi déposé des plaintes à la commissaire aux langues officielles à propos du traitement des francophones dans l'armée canadienne, de l'absence de volonté du Conseil du Trésor de faire respecter la Loi sur les langues officielles dans plusieurs institutions fédérales, du droit des athlètes amateurs de pratiquer leur sport dans leur langue et, enfin, de l'obligation d'Air Canada d'offrir un service en français à l'extérieur du Québec.

Dans tous ces dossiers, la commissaire a exigé des institutions visées qu'elles prennent des mesures afin de remplir leurs obligations de servir la population canadienne dans les deux langues officielles. Il me semble que ces obligations vont de soi.

Le Bloc québécois est intervenu et a pris position en faveur des francophones du Canada dans de très nombreux dossiers. Notamment, nous avons fait pression pour que le fédéral augmente le financement des organismes francophones, pour que des nouvelles régionales en français ou RDI soient diffusés dans les provinces de l'Ouest et pour que le gouvernement se dote d'une véritable politique de développement des communautés francophones et acadienne.

Lorsque le Bloc s'est engagé, en 1994, à défendre les intérêts des communautés francophones et acadienne à Ottawa, il a aussi exprimé la volonté du Québec de poursuivre cette mission quand il sera souverain. Il a fait cela en proposant un mécanisme de réciprocité au Canada, de façon que chacun puisse vérifier le respect des droits des minorités francophones au Canada et anglophones au Québec.

Initiatives parlementaires

À notre avis, la Loi sur les langues officielles, dans sa forme actuelle, comportait déjà tous les instruments nécessaires au gouvernement fédéral pour assurer l'épanouissement des communautés de langues officielles en milieu minoritaire. Toutefois, après des années de compressions dans le financement des communautés de langues officielles et des reculs parmi la population francophone dans l'usage du français au Canada, le gouvernement fédéral a finalement reconnu que des mesures s'imposaient pour favoriser le développement des communautés francophones et acadienne.

Le Plan d'action pour les langues officielles déposé par le gouvernement en mars 2003 est doté d'une enveloppe de 750 millions de dollars sur cinq ans. Il devrait permettre à terme, nous l'espérons, de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et acadienne. Toutefois, le plan d'action n'est pas une panacée, comme le faisait remarquer la commissaire aux langues officielles dans son rapport publié le 19 octobre 2004, surtout que le gouvernement libéral ne fait pas suffisamment d'efforts à l'égard du plan d'action. D'ailleurs, l'application du plan est toujours menée au ralenti. Malheureusement, c'est plutôt le manque de volonté politique du gouvernement libéral qui a pénalisé les communautés francophones en milieu minoritaire.

Nos collègues libéraux ont soulevé à maintes reprises l'argument selon lequel le projet de loi S-3, qui vise à modifier la Loi sur les langues officielles, ne touche que les institutions d'ordre fédéral. Malheureusement, je me vois dans l'obligation de leur dire que nous ne faisons pas la même lecture du projet de loi S-3.

Même si nous sommes conscients de l'importance de ce projet de loi pour les communautés francophones en milieu minoritaire, nous avons proposé une série d'amendements, lors de l'étude en comité. Ce que nous voulions, au Bloc québécois, c'était de préserver le projet de loi S-3 dans sa forme actuelle pour les communautés francophones canadiennes, mais en limiter la portée territoriale, de manière que les nouvelles obligations ne trouvent pas application au Québec.

Au Bloc québécois, nous estimions raisonnable cette modification au projet de loi S-3, puisque cela aurait permis de préserver la paix linguistique que les Québécoises et les Québécois ont su instaurer et ainsi d'empêcher que les nouvelles obligations introduites par ce projet de loi ne plongent le Québec dans un nouveau conflit linguistique. Malheureusement, comme c'est parfois le cas, à notre grande peine, les amendements du Bloc québécois ont été jugés irrecevables par le greffier du comité.

Quelles étaient ces inquiétudes? Nous avions une certaine crainte quant à la portée judiciaire qui pourrait être implantée par l'adoption du projet de loi S-3. J'aimerais en parler brièvement.

● (1720)

Entre autres, l'article 43 de l'actuelle loi dit:

Le ministre du Patrimoine canadien prend des mesures pour assurer la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure : [...]

On remarquera que les termes « la société canadienne », comme on le dit ici, couvrent davantage que « les institutions de type fédéral ».

Voici quelques exemples, à l'alinéa d):

[...] pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;

On pense tout de suite à un exemple où l'on croit avoir certaines raisons de craindre une ingérence dans les champs de compétence du

Québec et des provinces. En effet, on sait que cela ne fait pas toujours l'affaire du gouvernement en place, mais quand on parle de services municipaux, on parle de champs de compétence qui relèvent clairement du Québec. Ainsi, lorsqu'on parle d'instruction, on parle d'éducation, et cela aussi relève toujours, à ce que je sache, des champs de compétence du Québec.

Voici ce qui est un peu plus grave. Le gouvernement fédéral est tenu d'obtenir des résultats au regard de l'application des différents règlements qui font partie de la loi. Il est question d'encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais, et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins.

Notre crainte serait qu'ultérieurement un groupe poursuive, à titre d'exemple, le gouvernement fédéral parce qu'il n'inciterait pas assez les entreprises à offrir des services dans les deux langues, ou encore que ce groupe poursuive une organisation patronale ou syndicale parce qu'elle n'offre pas nécessairement les services dans les deux langues. À mon avis, ces questions relèvent beaucoup plus d'un aspect privé.

De façon générale, par exemple lorsqu'on parle d'organisations syndicales, naturellement la traduction est déjà faite là où sont offerts des services dans les deux langues.

Il existait donc cette crainte, au Québec, que la paix linguistique qui s'est instaurée au cours des dernières décennies soit chamboulée. Naturellement, nous n'interprétons pas cela de la même façon que le gouvernement.

Toutefois, nous reconnaissons que la protection des minorités francophones hors Québec est essentielle. Le gouvernement fédéral, à de nombreuses occasions, a failli à sa tâche.

Je peux comprendre les différentes associations de défense des droits et les communautés francophones, qu'elles soient en Ontario, en Alberta ou dans les autres provinces, d'exiger et de trouver nécessaire l'adoption du projet de loi S-3. Effectivement, comme je l'indiquais plus tôt, le gouvernement fédéral a trop souvent failli à sa tâche dans la défense des droits de nos concitoyens francophones hors Québec.

En outre, ainsi que je le mentionnais plus tôt, nous continuons à avoir un certain nombre d'inquiétudes concernant l'application du projet de loi S-3 advenant son adoption. Cependant, soyez assuré, monsieur le Président, que le Bloc québécois, tout comme la société québécoise, souhaite se tromper. À la suite de la lecture que nous faisons du projet de loi S-3, nous essaierons de nous assurer que nous nous trompons. D'ailleurs, nous espérons nous tromper. Nous souhaitons que l'adoption du projet de loi S-3 n'entraînera effectivement pas un renversement de cette paix linguistique qui existe actuellement au Québec et qu'elle ne s'appliquera uniquement qu'aux institutions fédérales.

Je conclurai en ajoutant que, pour les francophones hors Québec, nous comprenons très bien que le projet de loi S-3 est une nécessité. Toutefois, nous trouvons malheureux de n'avoir pas pu faire adopter en comité la nécessité de la restriction territoriale qui n'aurait pas soumis le Québec à l'application du projet de loi S-3.

Initiatives parlementaires

•(1725)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur le projet de loi S-3. C'est un projet de loi qui va donner du mordant à la loi, comme on le dit parfois. Finalement, les communautés minoritaires au Canada vont pouvoir s'appuyer sur la Partie VII de la Loi sur les langues officielles pour être capables d'argumenter, maintenant que la loi a certains pouvoirs.

Premièrement, j'aimerais commencer en remerciant sincèrement le sénateur Jean-Robert Gauthier. C'est une personne qui a défendu la cause des minorités au Canada. J'ai eu la chance de travailler avec lui au Comité des langues officielles. C'est une personne qui était respectée ici, au Parlement. Pour la bataille qu'il a menée pour les minorités, Jean-Robert Gauthier doit être remercié ouvertement, comme je prends la peine de le faire ce soir, en toute sincérité. Jean-Robert, merci! Au nom des minorités, au nom des Acadiens et des Acadiennes, au nom des minorités anglophones dans certaines régions, de même qu'au nom des minorités francophones au Canada, Jean-Robert, merci!

Tu as été tenace, Jean-Robert. J'utilise ton prénom car je pense que je peux le faire en raison de l'amitié que nous avons pu développer à force de nous battre pour les minorités. Tu as été tenace. En 10 ans, quatre projets de loi ont été proposés à la Chambre des communes et ils ont tous été refusés. C'était regrettable de voir le gouvernement dire qu'il respectait les minorités, qu'il respectait la Loi sur les langues officielles, une loi qui a été acceptée il y a 35 ans, et faire cela.

À la partie VII de la Loi sur les langues officielles, aux articles 41, 42 et 43, on parle de promouvoir les langues officielles dans notre pays. Pourtant, chaque fois que les communautés minoritaires ont été en cour pour faire respecter leurs droits, le gouvernement a choisi d'aller en appel.

Dans une cause très récente, Mme Marie-Claire Paulin a été en cour avec la Société des Acadiens et des Acadiennes parce qu'elle n'avait pas pu être servie en français au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue du Canada. L'autre partie en cause était un détachement policier fédéral de la GRC. La Société des Acadiens et des Acadiennes a été en cour et a gagné le procès. J'étais très déçu de voir que le ministère de la Justice, qui est là pour s'assurer que la justice soit respectée dans notre pays, et la GRC, qui a la responsabilité de respecter nos lois nationales, nos lois canadiennes, aient décidé de porter la cause en Cour d'appel.

Il est à souhaiter que le projet de loi S-3 mettra fin à la dépense du gouvernement fédéral qui amène nos communautés en Cour d'appel alors qu'elles ont gagné des causes aussi importantes que celle-là. Ce sont des causes importantes. L'excuse du gouvernement consiste à dire que si le ministère fédéral de la Justice va aller en cour, c'est parce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick loue les services de la GRC. Donc, elle n'a pas besoin de respecter la loi canadienne.

Vous pouvez imaginer le précédent que cela va créer. Plutôt que de faire la promotion de nos deux langues officielles, le gouvernement change d'avis.

Imaginez-vous ceci. On a été obligés de se plaindre à la commissaire aux langues officielles pour défendre nos deux langues officielles au Canada, soit l'anglais et le français.

•(1730)

Si le gouvernement veut afficher une offre d'emploi au Canada sur le site Internet, il se sert d'un service automatisé pour en faire la traduction de l'anglais au français. Au bout du compte, c'est un

scandale. On ne peut même pas lire ce qui est écrit, cela ne reflète en rien l'offre d'emploi d'origine.

Aujourd'hui, on veut offrir un service dans 12 langues au Canada. Je n'ai pas hâte de voir la traduction automatisée. Quoi qu'il en soit, on est prêt à le faire, et je souhaite qu'on puisse le faire.

En attendant, la partie VII de la Loi sur les langues officielles ne se rapporte qu'à deux langues officielles, et chaque fois que les communautés portent une cause devant la cour, ce gouvernement interjette appel et dépense ainsi l'argent des contribuables. En réalité, c'est ce qui se passe.

Cette semaine, j'ai vu notre collègue, le parrain de ce projet de loi. Il était très ému de voir que le projet de loi S-3 allait finalement être adopté par la Chambre des communes. Je veux remercier tous les partis politiques qui ont uni leurs efforts pour convenir d'adopter ce projet de loi. On ne peut même pas imaginer tout le bien que cela fera aux communautés.

Des gens craignent qu'un plus grand nombre de personnes se présentent en cour. Ce n'est pas vrai. En réalité, on aura une loi solide qui a du pouvoir. Finalement, le gouvernement devra respecter cette loi. Il ne pourra plus dire que l'article 41, à la partie VII, est seulement déclaratoire et non pas exécutoire. Il ne pourra plus se présenter en cour et indiquer au juge qu'il ne peut rendre une telle décision parce que la partie VII ou l'article 41 est seulement déclaratoire, ce qui ne l'autorise pas à rendre cette décision. C'est ce que fait le gouvernement en ce moment.

Si le gouvernement respectait les deux langues officielles du pays, il respecterait les décisions des juges et n'irait pas en cour d'appel. Il est à souhaiter que le projet de loi S-3 renforce la loi pour qu'ainsi on cesse les recours devant la cour et respecte les deux langues officielles du pays que sont l'anglais et le français. C'est l'objectif du projet de loi S-3.

Il est à souhaiter que le Sénat aussi se penche au plus vite sur le projet de loi S-3, puisque c'est lui-même qui l'a soumis à la Chambre.

Quant aux inquiétudes du Québec soulevées par le député de Portneuf—Jacques-Cartier, le projet de loi proposait des amendements aux articles 41, 42 et 43. Par contre, on a supprimé ces amendements, pour ne conserver que celui visant l'article 41, qui concerne les institutions fédérales. On vise ainsi à offrir à la population des services dans les deux langues officielles. Si l'on croit vraiment qu'il y a deux langues officielles au pays et qu'il est ici question des institutions fédérales, il n'y a aucune raison aujourd'hui que nous soyons encore obligés de nous battre pour les faire respecter. C'est exactement ce que permettra le projet de loi S-3 grâce à l'article 41.

Mon collègue de Portneuf—Jacques-Cartier a dit qu'on pourrait tenter des poursuites judiciaires contre les associations et les syndicats. Ce n'était pas l'idée. On voulait faire en sorte que le gouvernement aide les syndicats s'ils avaient besoin d'argent du fédéral et que ce dernier puisse faire la promotion des langues officielles. Telle était l'idée.

Par exemple, chez nous, la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Nouveau-Brunswick avait demandé de l'argent au fédéral pour aider à embaucher des traducteurs pour faire la traduction de documents et ainsi aider les organismes. Le projet de loi S-3 maintenant soumis à la Chambre des communes assujettit les institutions fédérales, mais il n'en est pas question à l'article 43. Ce serait seulement l'article 41 qui serait exécutoire.

Initiatives parlementaires

Encore une fois, je veux remercier tous les partis politiques ainsi que Jean-Robert Gauthier. Il a fait un superbe travail et nous a légué, avant de partir, quelque chose qui aidera les communautés minoritaires. Je remercie également le parrain du projet de loi, qui sera le dernier à prendre la parole pendant cinq minutes pour clore le débat, d'avoir présenté le projet de loi S-3 à la Chambre des communes. C'est un bon projet de loi pour toutes les communautés, tant anglophones que francophones.

• (1735)

Il faut donner le service à nos citoyens une fois pour toutes dans la langue de leur choix.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur de m'adresser à mes collègues de la Chambre des communes au sujet du projet de loi S-3 dont le Comité permanent des langues officielles a fait rapport. J'ai aussi le plaisir et l'immense privilège de siéger à ce comité. S'il y a quelque chose que je veux me rappeler de cette législature, c'est effectivement l'adoption des recommandations du comité concernant le projet de loi S-3.

La Loi sur les langues officielles de 1988 énonce, dans sa partie VII, l'engagement du gouvernement fédéral « à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ». Le projet de loi S-3 vise à modifier la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) et à accroître l'imputabilité des institutions fédérales relativement à la mise en oeuvre de cet engagement.

Qu'on me permette d'abord de faire état de l'engagement non équivoque du gouvernement du Canada à promouvoir la dualité linguistique du pays. Les langues française et anglaise et les populations qui les parlent ont façonné le Canada et contribué à définir son identité. La dualité linguistique canadienne s'inscrit donc dans la nature même de notre pays. Au cours des dernières années, le gouvernement a clairement signifié qu'il souscrit entièrement aux valeurs et aux principes de notre politique des langues officielles.

En effet, comme l'indiquent les récents discours du Trône, le gouvernement a réaffirmé la valeur de la dualité linguistique du Canada et s'est engagé à promouvoir la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire, notamment en appliquant son plan d'action en matière de langues officielles. Ce plan manifeste combien l'engagement politique contenu dans la Loi sur les langues officielles est pris au sérieux par ce gouvernement.

• (1740)

[Traduction]

Ce plan d'action représente le nouveau guide en matière de dualité linguistique au Canada. Le gouvernement tient résolument à le mettre en oeuvre intégralement et à réaliser les objectifs ambitieux qui y sont établis.

Le cadre d'imputabilité et de coordination constitue l'un des principaux éléments de ce plan d'action. Ses objectifs sont larges et sa portée est vaste afin d'assurer le respect du principe des langues officielles dans la conception et la mise en oeuvre des politiques et programmes gouvernementaux. Le cadre d'imputabilité et de coordination définit les responsabilités de chacune des institutions fédérales aux termes des parties I et V de la Loi sur les langues officielles et les modalités de mise en oeuvre relatives à la Partie VII dont traite le projet de loi S-3.

On y précise par exemple que les institutions fédérales doivent sensibiliser leurs employés aux engagements du gouvernement et

aux préoccupations des communautés, déterminer les politiques et les programmes qui ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des communautés, consulter les représentants des communautés et tenir compte de leurs besoins, et ainsi de suite.

[Français]

Bref, l'engagement et les actions du gouvernement rejoignent directement les visées du projet de loi S-3, à savoir amener les institutions fédérales à faire davantage en vue d'appuyer la dualité linguistique du pays et, à cette fin, accroître leur imputabilité. Ce gouvernement a donc appuyé le projet de loi S-3 en deuxième lecture. Il s'est également montré favorable à son renvoi en comité afin que soient examinées de plus près les conséquences que pouvaient entraîner les modifications à une loi aussi fondamentale que la Loi sur les langues officielles.

Le Comité permanent des langues officielles a terminé sa tâche et a fait rapport à la Chambre des communes des conclusions auxquelles il est arrivé. Comme on le sait, il juge que le libellé du projet de loi peut être amélioré et propose en conséquence d'apporter un certain nombre d'amendements au projet de loi S-3. Avec les amendements qu'il propose, je crois que le comité a réussi à trouver un juste équilibre entre les risques d'un langage axé sur des obligations de résultat, d'une part, et la volonté très légitime de voir l'engagement du gouvernement se traduire en des actions concrètes, d'autre part. Je m'explique. Si le projet de loi devait être adopté non modifié dans la forme originale qu'il revêtait lorsque introduit au Sénat, certains, tel le Bloc, craignaient qu'il puisse avoir d'importantes conséquences sur les relations fédérales-provinciales-territoriales.

Le langage proposé par le comité évite cet écueil. Malgré tout, malheureusement, le Bloc québécois s'oppose toujours au projet de loi S-3 amendé.

[Traduction]

Le comité recommande également de prévoir une disposition précisant que la mise en oeuvre de l'engagement du gouvernement fédéral respecte la compétence et les pouvoirs des provinces. Il n'y a aucune raison de s'opposer à cet amendement, mais il ne faut pas oublier qu'un tel amendement ne fait que reprendre un principe déjà bien établi.

En réalité, aux termes de la Loi constitutionnelle du Canada, le Parlement ne peut adopter des lois que pour les activités qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. Les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales sont toujours exercés conformément au respect des compétences fédérales et provinciales. Toutefois, selon leur habitude, les conservateurs, continuent de répéter toujours les mêmes choses.

[Français]

Malgré la redondance conservatrice, j'appuierai le projet de loi S-3 amendé pour une seule raison, parce que cela va protéger nos minorités anglophones et francophones.

Dans ce même esprit, j'aimerais rassurer ceux et celles qui, dans cette Chambre, craignent que l'adoption du projet de loi puisse affaiblir le statut de la langue française au Québec. À cet égard, la jurisprudence et notamment celle de la Cour suprême du Canada dans des dossiers concernant le Québec est sans équivoque. Les droits linguistiques doivent être interprétés en regard du contexte et de la dynamique linguistiques propres à chaque province.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Le projet de loi S-3, tel que modifié par le Comité permanent des langues officielles, donne plus de poids à la Loi sur les langues officielles. Si le Parlement l'adopte, les responsabilités des institutions fédérales auront désormais force obligatoire, ce qui signifie qu'elles pourront faire l'objet d'un recours judiciaire. Le gouverneur en conseil aura le pouvoir de déterminer, par voie de règlement, la façon dont ces obligations devront être exercées.

[Français]

De nombreuses communautés francophones et anglophones du Canada attendent depuis longtemps un engagement accru du gouvernement fédéral à leur endroit. Je convie les députés de cette Chambre à les appuyer sans équivoque et à voter en faveur du projet de loi S-3.

En terminant, je veux aussi remercier du plus profond de mon cœur le sénateur Jean-Robert Gauthier de sa ténacité — ici, Dieu sait qu'il en faut —, le député de Glengarry—Prescott—Russell de ses convictions, les communautés francophones de partout au Canada et la communauté anglophone du Québec, et plus particulièrement celle de mon comté de Gatineau, qui auront su me guider tout au long du processus d'adoption du projet de loi S-3.

Je les remercie de leur conviction de faire du Canada le pays extraordinaire qu'il est déjà.

● (1745)

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi S-3. Je tiens, d'entrée de jeu, à rappeler l'un des principes fondateurs du Parti conservateur du Canada, à savoir « la croyance à l'égalité du statut de la langue française et la langue anglaise, de même qu'aux droits et privilèges égaux qu'elles confèrent au chapitre de leur utilisation dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. »

En outre, l'article 91 de notre Énoncé de principe mentionne que

le Parti conservateur du Canada croit que les langues officielles du Canada constituent un avantage unique et important sur le plan social et économique qui profite à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

On y lit aussi que:

(i) un gouvernement conservateur appuiera la Loi sur les langues officielles, garantissant que l'anglais et le français ont égalité de statut, ainsi que des droits et privilèges égaux en ce qui a trait à leur usage dans l'ensemble des établissements du Parlement et du gouvernement du Canada.

On y lit aussi que:

(ii) le Parti conservateur du Canada travaillera en collaboration avec les provinces et les territoires en vue d'accroître les possibilités pour les Canadiens et Canadiennes d'apprendre les deux langues officielles.

Le projet de loi S-3 modifie la Loi sur les langues officielles de manière qu'il soit plus facile de voir à l'exécution des obligations du gouvernement du Canada aux termes de la partie VII de la loi. Autrement dit, le projet de loi force le gouvernement à respecter les engagements énoncés à la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

La partie VII de la loi porte sur ce qui suit:

Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le projet de loi S-3 ajoute une disposition portant qu'il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour assurer la mise en oeuvre de cet engagement

et que le Cabinet peut, « par règlement [...] fixer les modalités d'exécution des obligations que la présente partie leur impose. »

En 2004, la Cour d'appel fédérale avait statué que:

[...] l'article 41 est déclaratoire d'un engagement et [...] il ne crée pas de droit ou d'obligation susceptible en ce moment d'être sanctionné par les tribunaux, par quelque procédure que ce soit.

La cour avait conclu: « C'est au Parlement que le débat relatif à l'article 41 doit se faire, pas devant les tribunaux. »

Le projet de loi donne suite à cette décision en conférant à la partie VII de la Loi sur les langues officielles un caractère justiciable.

Il y avait au départ des préoccupations sur le fait que le projet de loi allait enfreindre les champs de compétence des provinces. Par contre, je suis content de pouvoir dire que le Parti conservateur s'est battu pour que dans la section 41, on ajoute « dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces ».

Cet amendement clarifie le fait que le projet de loi S-3 n'enfreindra pas les juridictions provinciales, et cela démontre la volonté profonde du Parti conservateur du Canada de respecter la Constitution et notre respect face aux juridictions provinciales. Cet amendement a été adopté durant l'étude article par article au Comité permanent des langues officielle. Je voudrais souligner l'excellent travail fait par mon collègue de Stormont—Dundas—South Glengarry et tous les députés conservateurs membres du comité pour leurs efforts à faire adopter cet amendement.

Il y a un sentiment grandissant que le plan d'action sur les langues officielles des libéraux a très peu d'effet. En fait, lors du dépôt du rapport de mise à jour à la Chambre des communes le 27 octobre 2005, il a indiqué que plus de 75 p. 100 des répondants croyaient que le plan d'action n'avait pas eu d'impacts significatifs. Il est intéressant de noter que la commissaire aux langues officielles, Mme Dyane Adam, dans son rapport annuel, a indiqué que deux ans et demi après le dépôt du plan, seulement 20 p. 100 des 720 millions de dollars ont été versés aux communautés linguistiques en milieu minoritaire, malgré les besoins criants dans ces régions.

● (1750)

Le Parti conservateur croit que l'échec du plan d'action démontre la nécessité du projet de loi S-3, qui obligera le gouvernement à s'acquitter de ses obligations en ce qui a trait aux langues officielles.

En conclusion, notre parti est fier d'avoir déposé des amendements qui protégeront les champs de compétences provinciale et territoriale, et le Parti conservateur croit que ce projet de loi aidera à clarifier les responsabilités du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux communautés linguistiques minoritaires du Canada.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, c'est quasiment un honneur qui m'est accordé de prendre la parole au sujet du projet de loi S-3. En effet, mon nom est acadien. Les Bourgeois viennent de Caraquet. Il y a aussi des Bourgeois à Tracadie au Nouveau-Brunswick. Mon collègue d'Acadie—Bathurst parlait plus tôt des Paulin. Je ne sais pas si l'on parlait des Paulin de Caraquet, mais il reste quand même qu'il en existe dans ma famille aussi. Il y a également, dans ma famille, des M. et Mme Paul au Manitoba.

Initiatives parlementaires

On comprendra alors que je ne suis pas sans connaître les difficultés que ces familles et amis ont affrontées au regard de la protection de leur langue, le français. D'ailleurs, les Paul, au Manitoba, s'expriment beaucoup plus en anglais qu'en français, alors que les Paulin sont plutôt francophones.

C'est pourquoi, d'une part, il est important pour moi de m'exprimer aujourd'hui. D'autre part, je tiens à remercier le sénateur Gauthier de son travail et du combat qu'il mène depuis plusieurs années afin d'en arriver à une égalité des langues au Canada. Malheureusement, cela ne s'est pas produit. Actuellement, on sait que la commissaire aux langues officielles semble faire des efforts. Elle a bénéficié d'une augmentation assez substantielle de son budget qui est maintenant de quelque 750 millions de dollars. On présume alors qu'elle pourra aller plus loin, de sorte que les communautés francophones hors Québec puissent être respectées.

Le Bloc québécois a examiné rigoureusement le projet de loi S-3. Nous sommes conscients que la position que nous adoptons peut laisser supposer que nous laissons tomber les communautés francophones hors Québec. Or, il n'en est rien. On comprendra que ce projet de loi est dangereux pour le Québec puisqu'il précise bien sûr — comme le mentionnait notre collègue de Gatineau —, l'obligation des institutions fédérales d'appliquer la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Il donne la possibilité d'adopter des règlements pour des modalités d'exécution des obligations prévues à ladite partie VII de cette loi.

Toutefois, la députée n'a pas tout à fait mentionné — à moins que je ne me trompe — qu'il oblige aussi le gouvernement à prendre des mesures « pour assurer la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne », tout en permettant un droit de recours devant les tribunaux, une permission de contester une violation supposée de la partie VII.

Je constate que là où le bât blesse, c'est lorsque l'on dit qu'il oblige le gouvernement à « assurer la progression vers l'égalité du statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ».

Le Bloc québécois a très bien étudié le projet de loi. Nous nous sommes rendu compte que les domaines de la société canadienne consistent en une liste de domaines dans lesquels la ministre du Patrimoine canadien devrait prendre des mesures sur les plans de l'apprentissage et de l'éducation, des services provinciaux, de la santé, des services sociaux et des services municipaux. Ce sont donc des domaines relevant des compétences exclusives du Québec. Or, au Québec, nous avons déjà une loi qui assure le respect de notre minorité anglophone. En voici un exemple.

Il y a quelques années, j'étais présidente d'un CLSC, centre local de services communautaires, et la loi québécoise en matière de santé oblige tout centre local de services communautaires ou tout hôpital, à conserver un certain pourcentage de sa masse budgétaire afin d'assurer des services en langue anglaise à des personnes anglophones.

● (1755)

C'est dans la loi. Nous avons déjà pensé à notre minorité anglophone. Par contre, c'est dommage qu'on n'ait pas fait la même chose dans les autres provinces. On n'a pas tenté d'aider les minorités francophones plus qu'il ne le fallait.

Il faut bien comprendre que si le Bloc québécois est contre ce projet de loi, c'est qu'il veut se protéger. C'est nous, au Québec, qui sommes les chefs de file en matière de francophonie canadienne. Les francophones hors Québec sont dans notre sillage. Combien de fois le Bloc québécois les a-t-il aidés et défendus, et combien de fois a-t-il tenu compte de leurs demandes! Et j'en suis fière.

L'un de nos collègues qui a quitté la Chambre, le député de Verchères—Les Patriotes, a ardemment défendu les Acadiens en demandant à la reine d'Angleterre de formuler des excuses pour leur déportation.

L'appui du Bloc québécois aux communautés hors Québec est indéfectible. Par contre, nous ne pouvons les appuyer si nous perdons du même coup notre force à titre de Québécois et de francophones. Par conséquent, nous ne pouvons voter en faveur de ce projet de loi qui nous affaiblira.

Si l'on avait accepté les amendements que le Bloc québécois comme le Parti conservateur avaient proposés pour assurer cette protection, nous aurions pu voter en faveur de ce projet de loi. Malheureusement, ce n'est pas possible.

Bref, nous sommes peinés, compte tenu du travail du sénateur Gauthier et du député de Glengarry—Prescott—Russell, mais le Bloc québécois devra protéger les Québécois et sa langue. Une prochaine fois, peut-être pourrions-nous être favorables à ce projet de loi, si l'on y apporte des amendements qui nous siéent.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais profiter des quelques minutes qui restent pour intervenir dans le cadre du débat sur le projet de loi S-3 présenté au Sénat. Je remarque que mon collègue d'Acadie—Bathurst a consacré une bonne partie de son introduction à féliciter et rendre hommage au parrain de ce projet de loi, le sénateur Jean-Robert Gauthier.

J'aimerais à mon tour souligner la contribution du sénateur Gauthier, mais aussi, du même souffle, celle de mon collègue d'Acadie—Bathurst. Je tiens à souligner, sans crainte d'être contredit, que les droits des membres de la minorité francophone hors Québec n'ont pas de meilleur défenseur que mon collègue d'Acadie—Bathurst, qui a travaillé sans relâche depuis son arrivée à la Chambre pour promouvoir la Loi sur les langues officielles et en faire reconnaître l'importance. Même des anglophones comme moi en sont venus à reconnaître, grâce à ses efforts, l'importance de la langue pour la culture et celle de la culture pour le tissu social du Canada, de même que le rôle que cette loi a à jouer à cet égard.

En reconnaissant la contribution de mon collègue d'Acadie—Bathurst, je me permets de signaler que ce ne sont pas que ses collègues du NPD qui reconnaissent sa contribution. Il jouit d'une reconnaissance internationale. En effet, il a été décoré du grade de Chevalier de l'Ordre de la Francophonie, un honneur insigne. C'est à Vienne qu'il a récemment reçu cette décoration qu'il arborera fièrement durant toute sa vie.

Pour poursuivre dans la veine de la reconnaissance de la contribution de ceux et celles qui se font les champions de la langue française, au Manitoba, ma province, le gouvernement néo-démocrate a fait un pas audacieux dans les années 1980. Certes, il n'est pas allé aussi loin que le Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue au Canada. Lorsqu'il était procureur général du gouvernement néo-démocrate dans les années 1980, Roland Penner a très courageusement exigé la reconnaissance des deux langues officielles du Canada dans toutes les affaires liées à la justice au Manitoba. Ainsi, la minorité francophone au Manitoba doit avoir accès à toutes les lois, ainsi qu'aux tribunaux, particulièrement le système de justice criminelle, dans les deux langues officielles. Si je dis que le gouvernement néo-démocrate a fait un pas audacieux, c'est que son courage lui a valu de perdre le pouvoir.

Initiatives parlementaires

Selon moi, Roland Penner était un visionnaire, car le Manitoba est une meilleure province aujourd'hui. Plus jamais nous ne verrons un cas comme celui de Marie-Claire Paulin, qui s'est vu refuser des services en français de la part de la GRC, au Nouveau-Brunswick, sa province natale, une province officiellement bilingue. Personne ne devrait être obligé de s'adresser aux tribunaux pour être servi dans sa langue maternelle, une des deux langues officielles du Canada, assurément pas au Nouveau-Brunswick et, je suis fier de le dire, assurément pas au Manitoba non plus, en raison du courage de visionnaires.

En tant qu'anglophone du Manitoba, je suis ravi d'appuyer sans réserves aujourd'hui le projet de loi S-3, qui musclera les lois relatives aux langues officielles au Canada. Je reconnais l'importance des droits des minorités francophones à l'extérieur du Québec. Je suis fier qu'un consensus et un esprit de coopération ce dégagent à la Chambre des communes pour que ce projet de loi soit adopté au cours de la 38^e législature.

● (1800)

[Français]

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole à la Chambre concernant ce projet de loi et d'y donner mon appui. Je suis heureux de voir que nous avons autant d'appuis à la Chambre. Il est dommage que cela ne puisse pas être unanime. Malgré tout, c'est bien de voir cela progresser. C'est une bonne manière de rendre hommage au sénateur Jean-Robert Gauthier, qui a été un chef pour les francophones hors Québec au Canada, pour les minorités linguistiques, de même que pour les anglophones au Québec.

Il y a eu un temps où on n'aurait pas pu s'imaginer cela. On n'aurait pas pu imaginer une Loi sur les langues officielles dans ce pays. Certainement qu'en Nouvelle-Écosse, on a vécu des moments difficiles.

Je rends hommage également à un autre sénateur d'un temps assez lointain, mon grand-père. Il a commencé en politique en 1907. À cette époque, en Nouvelle-Écosse, il était interdit d'enseigner en français et les communautés françaises ne pouvaient pas faire instruire leur enfants en français.

Un curé de ce temps, je pense que c'était le Père Blanc, ou peut-être le père Daignault — si je fais erreur, corrigez-moi —, avait écrit un texte intitulé: *Voyage à travers le Canada*. Il n'avait pas pu signer ce texte en ce temps-là. On l'avait reproduit en plusieurs copies et on l'avait distribué dans toutes les provinces de l'Atlantique, même si c'était interdit, de même qu'aux États-Unis, dans les écoles francophones. On se servait de cela pour s'instruire. En ce temps-là, la loi interdisait cela. Si l'inspecteur des écoles arrivait, on devait ranger le livre et prendre un livre anglais. Ce même texte servait pour six années. Les gens le connaissaient par coeur.

Les temps avancent, les temps changent. Maintenant, grâce à la Loi sur les langues officielles, grâce à la Charte des droits et libertés, on a l'éducation en français dans nos communautés. On a le Conseil scolaire acadien en Nouvelle-Écosse, comme dans les autres provinces. Bien d'autres choses s'ajoutent à cela. Le père Léger Comeau, de la Nouvelle-Écosse, — malheureusement, il est décédé lui aussi — aurait aimé être là pour voir cela. Il a fait partie de toutes ces discussions sur la Loi sur les langues officielles, quand on parlait des poursuites judiciaires pour faire avancer les causes. Il a consacré sa vie à cela. Il serait très content de voir cela.

Il y a aussi des gens comme Denise Samson, avec qui j'ai travaillé. Elle est décédée également. Elle a travaillé toute sa vie dans les communautés acadiennes pour faire avancer ces causes.

C'était bien. On avait la Loi sur les langues officielles avec les articles 41 et 42. Je me rappelle qu'à l'époque, j'étais bénévole avec la Fédération acadienne de Nouvelle-Écosse. Je participais aux travaux de la FCFA avec le député d'Ottawa—Orléans. On voyait quelles seraient les retombées de cette loi. C'était bien. Elle était là, elle était déclaratoire. On pouvait y lire que les institutions fédérales devront servir les communautés linguistiques, devront voir à l'épanouissement social, culturel, économique. La volonté était là, mais il n'y avait de pouvoirs. Si un ministère n'avancait pas, il n'y avait moyen de l'obliger à en rendre compte.

Je pense que c'est la quatrième tentative du sénateur Gauthier. Il a été d'une ténacité incroyable. Nous l'en remercions et nous sommes contents qu'il soit là pour voir cette réussite. Grâce à son travail, nous en sommes finalement rendus à cela. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a fait un travail acharné, comme tous les membres du comité d'ailleurs, et je les en remercie. Nous en sommes rendus maintenant au point où le Cabinet devra adopter une réglementation pour voir à l'application de cette loi. Tous ces ministères devront répondre aux Canadiens d'une manière réelle car cela est justiciable et exécutoire. Les Canadiens pourront s'assurer que la Loi sur les langues officielles soit appliquée à travers le pays.

Pour moi, cela est important. C'est important pour les francophones en Acadie, par exemple, mais aussi pour les anglophones au Québec, qui ont droit à des services et qui peuvent poursuivre en cours si ceux-ci ne sont pas fournis. Tout cela dépend tout le temps de la bonne volonté. Je ne sais pas si cela arrive, mais on a donné l'exemple de Mme Paulin, au Nouveau-Brunswick. Dans mon comté, j'ai vu un centre d'appels de la GRC être déplacé d'une communauté bilingue à une communauté unilingue. Est-ce qu'on va pouvoir maintenir ces services-là? Il me semble que si on avait voulu suivre peut-être pas la lettre mais l'intention de la Loi sur les langues officielles, aux articles 41 et 42, on aurait maintenu ce centre dans la communauté acadienne bilingue pour voir à l'épanouissement de cette communauté. Cela ne coûtait pas plus cher. Cependant, c'était plus facile du côté administratif. Les gens préféraient rester dans un plus grand centre. On l'a donc déplacé.

Je ne suis pas certain et les avocats vont nous le dire, mais si on avait pu appliquer le projet de loi S-3, peut-être aurait-on eu un recours. On l'aura certainement dans d'autres instances.

● (1805)

J'ai vu des cas où, dans nos centres de développement des ressources humaines, maintenant appelés Service Canada, plusieurs emplois qui nécessitaient de desservir directement les gens de ces communautés ont été transférés dans des plus grands centres, plutôt que de les garder dans les communautés.

En Acadie, surtout en Nouvelle-Écosse, les communautés acadiennes habitent dans les régions rurales éloignées des grands centres. Nous livrons toujours une grande bataille contre l'assimilation. On sait que si la communauté veut garder sa vitalité linguistique, il est important qu'elle ait une vitalité culturelle, économique, éducative et ainsi de suite.

Ajournement

Je suis ravi d'appuyer ce projet de loi. Je suis très heureux de constater toute la coopération qu'on a obtenue pour le porter à cette étape. Même s'il a fallu s'y prendre à quatre reprises, nous y sommes enfin parvenus. J'aimerais voir les députés du Bloc québécois reconsidérer leur position et donner leur appui au projet de loi. Quand même, c'est bien qu'ils le laissent être adopté en Chambre. C'est bien dans l'esprit du Parlement, si l'on peut arriver à l'adoption de ce projet de loi.

Encore une fois, je voudrais remercier le sénateur Gauthier et le député de Glengarry—Prescott—Russell de tout leur travail.

• (1810)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Nous poursuivons le débat. Le parrain de la motion a un droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a donc la parole.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, c'est un peu ironique. Le sénateur Jean-Robert Gauthier, pour qui nous avons tous manifesté un grand respect, avait comme dernier projet de loi, avant de quitter le Parlement canadien, le projet de loi S-3, qui vise à bonifier la Loi sur les langues officielles. Si les choses se déroulent comme on peut l'espérer, il est fort possible que ce soit également le dernier projet de loi sur lequel j'aurai moi-même l'occasion de travailler avant de quitter ce Parlement.

Le sénateur Jean-Robert Gauthier et moi-même sommes tous deux des francophones hors Québec, notamment des Franco-Ontariens. Quant à moi, je suis de souche québécoise, puisque je suis né au Québec d'un parent franco-ontarien et d'un autre québécois. Je suis quand même bel et bien un Franco-Ontarien.

J'ai grandi dans cette période de l'après-règlement 17 en Ontario. Le député, mon collègue de la Nouvelle-Écosse, faisait mention d'une période où il était interdit d'enseigner le français dans sa province. C'était également le cas dans la mienne. Bien sûr, je n'ai pas fréquenté l'école à cette époque, mais j'ai pu en constater les vestiges. Il était pratiquement impossible de faire ses études secondaires en français, sauf en milieu religieux, à la période où j'ai fréquenté l'école. Pourtant, mes enfants, eux, ont pu faire leurs études primaires, secondaires et universitaires, même une maîtrise, en Ontario et entièrement en français, grâce à l'article 23 et aux instruments dont nous sommes dotés. Aujourd'hui, nous sommes en train de nous doter d'un nouvel instrument pour que les enfants de mes enfants puissent avoir un avenir encore meilleur. En effet, comme je le souligne souvent, je suis grand-papa.

En terminant, en plus de remercier moi aussi l'honorable sénateur Jean-Robert Gauthier, j'aimerais remercier tous mes collègues. Parfois, nous avons été d'accord, parfois cela n'a pas été le cas. Somme toute, je pense que tous ceux à qui j'ai parlé souhaitent quand même une amélioration du sort de ceux qui vivent en milieu minoritaire.

J'aimerais clarifier que la partie VII, qui devient exécutoire, est justiciable. Non seulement l'article 41, mais également les articles 42 et 43 pourront faire l'objet d'un recours devant les tribunaux. Ce sont des instruments dont nous sommes en train de nous doter aujourd'hui. Je n'ai pas peur que cela ait pour conséquence de porter des millions de cas devant les cours. Ce n'est pas mauvais s'il y en a un de temps en temps, comme ce fut le cas en vertu de l'article 23. Souvenons-nous de la gestion scolaire. Ce n'est pas mal en soi, si cela arrive de temps en temps, mais pas souvent.

D'un autre côté, le gouvernement du Canada, lui, devra tout faire pour ne pas être cité en justice. Cela rehausse l'imputabilité dans tout le système et le rend meilleur. Ce faisant, ce sont les communautés en milieu minoritaire qui en ressortiront gagnantes, j'en suis convaincu.

[Traduction]

Je tiens encore une fois à remercier mes collègues, car il pourrait bien s'agir du dernier projet de loi dont je m'occuperai avant ma retraite. J'ai du mal à prononcer ce mot, mais je devrai m'y faire un jour, je suppose.

Je remercie mes collègues de tous les partis de leur appui concernant ce projet de loi, appui qu'ils m'accorderont, avec un peu de chance, dans une minute ou deux. Je les remercie à l'avance de leur générosité, non pas à mon égard, bien que ce soit apprécié, mais envers tous ceux que nous sommes appelés à servir.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu une troisième fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1815)

[Traduction]

L'USAGE DE LA MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je suis ici ce soir pour faire suite à des questions que j'ai posées au ministre, plus tôt cette année, au sujet de la culture de marijuana gérée par le gouvernement, à Flin Flon, au Manitoba.

Cette installation est située dans une partie abandonnée et très profonde d'une mine de métaux communs, à Flin Flon. Nous avouons que la nature de l'opération suscite de graves préoccupations. En outre, de récents progrès ont été réalisés dans l'usage à des fins médicales de substances semblables à la marijuana, mais ne présentant aucun danger.

La question que je pose au ministre comporte deux volets.

D'abord, si nous devons cultiver ce produit, ne serait-il pas moins coûteux de le faire à la surface, dans un endroit sans danger? Il existe bien d'autres endroits à part les mines souterraines. J'ai travaillé dans une mine. Avant mon accident, j'étais ingénieur-géologue, et je peux dire aux députés que la logistique n'est pas simple dans une mine souterraine. Si le gouvernement se sent obligé de cultiver ce produit, ne serait-il pas plus efficace et meilleur marché de le faire à la surface?

Ajournement

Ensuite, la science a réalisé des progrès. Il existe sur le marché une nouvelle substance appelée Sativex, qui offre tous les bienfaits médicaux, sans les dangers causés par l'inhalation de la fumée. Il est prouvé que la fumée de la marijuana est plus toxique que celle de la cigarette. D'une part, le gouvernement tente de réduire le tabagisme, mais, d'autre part, il permet à des personnes qui ont besoin de soins médicaux de fumer, ce qui est carrément contradictoire. La Société canadienne du cancer, tout comme de nombreux autres organismes, a de sérieuses préoccupations au sujet de la marijuana qu'elles fument. En fait, la marijuana renferme environ 50 p. 100 de plus de carcinogènes que le goudron contenu dans les cigarettes sans filtre.

Si le gouvernement doit faire pousser la marijuana, n'y a-t-il pas des endroits moins coûteux où le faire et a-t-il songé à des solutions de rechange comme le Sativex?

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la culture de la marijuana à des fins médicales, je sais que les médias ont mentionné, il y a un certain temps, que les coûts étaient d'environ 24 millions de dollars, mais en réalité ceux-ci sont de l'ordre de 5 millions de dollars ou de 5,7 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cette étape est une étude. Il était important d'avoir un endroit sûr. Celui-ci a été choisi par voie de concours, et c'est cet endroit qui a été retenu.

Peut-être y aurait-il des façons meilleures et moins coûteuses de cultiver ce produit à des endroits plus propices. En attendant, l'important c'est que nous apprenons des choses. Le produit cultivé à cet endroit fait l'objet d'un grand nombre de tests. Il est cultivé sans utiliser de produits chimiques. Il est testé afin de s'assurer que son niveau de THC est stable. Il est distribué à un prix très bas aux personnes qui, de l'avis de leur médecin, peuvent s'en servir, mais qui n'ont pas la capacité de cultiver elles-mêmes ce produit.

Ces personnes évitent ainsi de se faire prendre et d'avoir à s'approvisionner sur le marché noir, auprès de bandits qui en font la culture. La GRC rapporte que l'on utilise souvent des pesticides dans la culture de la marijuana. Ces produits sont très dangereux, car la teneur en THC varie. Il est très important que celle-ci soit standardisée, grâce à tous les tests et travaux de laboratoire qui sont effectués.

Le député a posé une question au sujet de Sativex. Je suis très heureux que ce produit ait été commercialisé et homologué. Il faut bien comprendre que l'utilisation du Sativex n'a pas encore été approuvée pour toutes les fins auxquelles la marijuana à usage médical peut servir. Le Sativex et d'autres produits pourraient cependant l'être éventuellement. Le Sativex est d'un grand secours pour les personnes atteintes de sclérose en plaques, afin de soulager la douleur causée par les lésions nerveuses. Ce groupe ne représente cependant que 20 p. 100 environ des personnes qui ont été autorisées par leur médecin à consommer de la marijuana pour usage médical.

Je conviens avec le député que, si de tels produits pouvaient remplacer à l'avenir la marijuana à usage médical sur le marché, beaucoup d'autres préoccupations et problèmes disparaîtraient. Certaines personnes pourraient en effet abuser du privilège de faire pousser la substance, ce qui suscite des préoccupations en ce qui concerne la qualité du produit mis à la disposition des consommateurs de marijuana à usage médical. Le mieux serait de maintenir cette pratique en attendant que soient approuvés et soumis à des tests le Sativex et d'autres produits qui pourraient faire leur apparition sur le marché pour traiter d'autres maux ou maladies, ou dont le 80 p. 100 restant des personnes autorisées pourrait avoir besoin.

● (1820)

M. Steven Fletcher: Monsieur le Président, je me réjouis qu'on n'écarte aucune solution de rechange. Il importe de faire valoir qu'on abuse de cette substance et que fumer de la marijuana, surtout sur une longue période, a des effets très néfastes sur la santé. L'utilisation de la marijuana à des fins médicales pourrait envoyer des messages contradictoires aux autres membres de la société, en particulier aux plus jeunes, qui sont plus influençables.

Le député a parlé de coûts de production qui variaient de 5 à 24 millions de dollars. Les députés de la Colombie-Britannique sont peut-être mieux en mesure de répondre à cette question, mais il semble qu'on peut cultiver la marijuana d'une façon beaucoup moins coûteuse et à un endroit plus sûr.

Le député aurait-il quelque chose à dire au sujet des réductions de prix?

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, encore une fois, je veux clarifier mes propos. J'ai dit que les médias avaient rapporté que le coût était d'environ 24 millions de dollars, alors que le contrat s'établissait en fait, si je ne me trompe, à 5,7 millions de dollars.

À l'avenir, si nous décidons que le gouvernement doit financer la culture de cette marijuana, nous pourrions envisager des solutions plus avantageuses. Ce marché a été accordé après un appel d'offres afin de déterminer la meilleure façon de procéder sur une base expérimentale.

Je tiens à préciser que je suis entièrement d'accord avec le député. Nous devons être très prudents et faire en sorte que les gens soient toujours mis en garde contre la surutilisation ou la consommation abusive de médicaments, qu'il s'agisse de médicaments délivrés sur ordonnance, de médicaments en vente libre ou, dans le cas qui nous intéresse, de marijuana médicale. Tous ces médicaments comportent des risques importants. Ils doivent être utilisés de façon appropriée et conformément aux instructions du médecin et ils doivent être gardés hors de la portée des enfants.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, s'il y a une chose qui explique pourquoi les Canadiens ne peuvent pas faire confiance au gouvernement, c'est bien le bilan de ce dernier en matière d'achats de matériel militaire et, plus précisément, d'hélicoptères.

Lorsqu'il était le ministre de premier plan de Jean Chrétien et son ministre des Finances, le premier ministre était étroitement associé à toutes les actions, à tous les programmes et à toutes les annonces de l'ancien premier ministre libéral, maintenant tombé dans le discrédit. Lorsqu'il était le ministre des Finances de Jean Chrétien, le premier ministre a fait tous les chèques et sabré tous les budgets.

Aujourd'hui, le premier ministre dit aux Canadiens qu'il avait les yeux fermés lorsqu'on lui a demandé de signer les chèques adressés aux agents de publicité du Parti libéral, dans la fraude des commandites, pour du travail inexistant, ou qu'on a contrefait sa signature sur les chèques remis à ses copains du Parti libéral. En réalité, le premier ministre avait les yeux ouverts et il savait exactement ce qu'il signait lorsque les chèques ont été préparés.

Si le Parti libéral défendait vraiment le Parlement, la démocratie et la responsabilité ministérielle et politique, tous les députés libéraux qui faisaient partie du gouvernement Chrétien, particulièrement s'ils étaient membres de son Cabinet, auraient démissionné dès que le juge Gomery a présenté son rapport, le 1^{er} novembre.

Ajournement

C'est à titre de membre de la garde rapprochée de Chrétien que l'actuel premier ministre a rédigé le livre rouge des libéraux, en prévision des élections fédérales de 1993.

Ce n'est pas un hasard si la seule promesse de la campagne électorale de 1993 qui ait été honorée a été l'annulation de l'achat de nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage en remplacement des Sea King, âgés de 40 ans.

Ce qui n'était pas dans le livre rouge du Parti libéral, à savoir les intentions cachées dont nous sommes maintenant au fait, c'était le plan de sabrer des milliards de dollars dans le budget de la défense.

En revanche, les Canadiens continuent de payer la TPS et le libre-échange continue de faire prospérer les Canadiens.

Il est impossible que le premier ministre n'ait pas été au courant des conséquences qu'entraînerait l'annulation du contrat d'achat des hélicoptères de recherche et de sauvetage. Il en a coûté plus de 800 millions de dollars aux contribuables, sans parler des pertes de vie qui se transposent en coûts énormes que nous assumons encore.

Cela est très important pour tous les Canadiens, car à cause de l'ingérence politique du Parti libéral dans le processus d'acquisition de la défense, les hélicoptères qui sont utilisés aujourd'hui ne répondent pas aux besoins. Depuis la décision du gouvernement Chrétien et de son ministre des Finances de se faire du capital politique avec l'achat d'hélicoptères, des pilotes ont perdu la vie. Pis encore, tant que le gouvernement ne cessera pas de faire de la petite politique avec les enjeux militaires et qu'il n'appliquera pas un processus d'appel d'offres équitable et concurrentiel qui soit ouvert et transparent, d'autres pilotes perdront la vie.

Lorsque j'ai interrogé le ministre de la Défense, ici à la Chambre, au sujet de sa décision de laisser tomber le processus d'appel d'offres, de s'adresser à un fournisseur unique et d'acquérir des hélicoptères Chinook, celui-ci a nié avoir pris une telle décision. Si le Parti libéral n'a pas décidé de s'adresser à un fournisseur unique et d'acquérir des hélicoptères Chinook, alors pourquoi y a-t-il une photo de cet hélicoptère dans la section « Défense » du site web du Parti libéral?

Cela faisait plus de dix ans que les Chinook avaient été retirés de la flotte canadienne lorsque les derniers appareils ont été vendus au gouvernement hollandais. En affichant la photo d'un Chinook sur son site web, le Parti libéral manifeste une préférence pour ces hélicoptères.

Je suis tentée de faire remarquer que la politique de défense du gouvernement est toujours dix ans en retard et que cela lui permet de réutiliser ses vieilles photos. Cependant, depuis le scandale impliquant la firme de lobbying Earnscliffe, et compte tenu des liens personnels que le premier ministre entretient avec cette compagnie, les Canadiens ont raison d'être sceptiques lorsque le Parti libéral soutient que la présence de la photo d'un Chinook sur son site web n'est qu'une coïncidence. Cette photo envoie le message politique qu'une décision a été prise.

Le ministre de la Défense a préféré pécher d'abord ou, en termes simples, se faire surprendre à mentir, que d'être critiqué.

• (1825)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je rétablis les faits, à l'intention de ma collègue d'en face qui sait très bien ce qui s'est passé au niveau de l'acquisition du matériel militaire et qui connaît nos objectifs à l'égard des besoins des hommes et des femmes qui servent si noblement et courageusement notre pays.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler certaines de nos grandes priorités. Notre première priorité est de veiller à ce que les membres de nos forces armées disposent du matériel dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin. Notre deuxième priorité est de nous assurer que les coûts sont raisonnables et que les contribuables obtiennent les meilleurs produits possibles pour l'argent qu'ils nous ont confié.

L'énoncé politique en matière de défense définit clairement nos objectifs dans ces secteurs. Je suis heureux que la députée ait soulevé la question des hélicoptères et du matériel de transport lourd que nous voulons acquérir. Cela fait partie d'un programme plus vaste d'acquisition d'appareils à voilure fixe et d'équipement de transport aérien lourd qui s'inscrit dans le cadre du budget de 13 milliards de dollars que nous avons prévu pour les cinq prochaines années. C'est la plus grosse augmentation au chapitre de nos dépenses militaires au cours des vingt dernières années.

Je rappelle aussi au député que le Budget supplémentaire des dépenses de cette année comprend la somme additionnelle de 1,3 milliard de dollars pour nos forces armées, ce qui porte l'augmentation de cette année à 1,8 milliard de dollars. Comment cette somme sera-t-elle employée? Elle servira à l'achat d'équipement, à la maintenance, aux opérations, à la formation ainsi qu'à la rémunération et aux avantages destinés à notre personnel militaire. Il s'agit d'une utilisation responsable de l'argent des contribuables.

En ce qui concerne l'acquisition d'aéronefs à voilure fixe, nous avons l'intention de procéder de manière transparente. Nous voulons nous assurer que tout sera fait de manière claire et ouverte. Est-ce que cela signifie que nous n'aurons jamais recours à un fournisseur unique? Non. Nous le ferons parfois, lorsqu'un tel choix sera nécessaire pour que nos forces armées obtiennent l'équipement dont elles ont besoin.

Aurons-nous recours au processus d'invitation ouverte à soumissionner, simplement par principe, lorsque nos forces armées auront besoin d'une seule pièce d'équipement en particulier? Non. Nous allons en outre tâcher d'acheter de l'équipement vendu ou fabriqué au Canada, mais ce ne sera pas toujours le cas. Il s'agira encore une fois d'appliquer le principe fondamental selon lequel nos forces armées doivent obtenir l'équipement dont elles ont besoin au moment où elles en ont besoin.

Mais notre plan, tel que décrit dans l'énoncé de politique internationale, est beaucoup plus vaste. Nos investissements ne se limitent pas à l'équipement, mais comprennent également la formation ainsi que la rémunération et les avantages destinés au personnel de nos forces armées.

J'incite tous les gens qui nous regardent ce soir à jeter un coup d'oeil à notre énoncé de politique internationale. Je leur suggère de prendre connaissance des sections qui portent sur nos capacités de défense et sur nos projets pour l'avenir. Je les invite à nous transmettre leurs commentaires pour que nous puissions faire encore mieux. Cependant, même si nous avons franchi une étape, ce n'est pas la fin. Nous venons simplement de verser un acompte en vue d'assurer l'avenir de nos forces armées et de nous donner les moyens d'atteindre les buts et les objectifs que nous nous sommes fixés pour notre pays et pour les Canadiens.

Ajournement

●(1830)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, les faits sont là au vu des Canadiens. Il est temps d'être honnêtes envers les Canadiens. En particulier, il est grand temps, dans l'esprit de la Commission d'enquête Gomery sur la corruption au sein du Parti libéral et considérant que, la semaine dernière, les Canadiens ont été témoins des cérémonies marquant le jour du Souvenir, que le ministre soit honnête envers les Canadiens au sujet de l'achat des hélicoptères.

Dans le passé, on a fait des mises en garde au gouvernement concernant les problèmes liés au non-respect du processus d'appel d'offres concurrentiel, ouvert et transparent. Dans son rapport de 1998 sur l'acquisition de biens d'équipement pour le secteur militaire canadien, le vérificateur général a particulièrement critiqué certains projets traités à la hâte ou confiés à un fournisseur unique, notamment l'acquisition des hélicoptères Griffon et des véhicules Coyote. Le vérificateur a noté que lorsque le processus d'acquisition est accéléré ou que l'on a recours à un fournisseur unique, il arrive souvent que des essais et des étapes d'évaluation importantes soient omis et que les problèmes ne soient détectés qu'une fois l'équipement mis en service.

La découverte, en cours d'utilisation, des limites d'un équipement donné met des vies en péril. Suite à des années de négligence en ce qui concerne l'équipement militaire, il est certain que le découragement explique en partie le fait que le secteur militaire contourne le processus normal d'acquisition d'immobilisations. Toutefois, la sécurité ne devrait pas être compromise pour fournir de l'équipement qui aurait dû être remplacé il y a déjà longtemps.

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, permettez-moi de répéter que nous devons respecter certains principes fondamentaux. D'abord, le processus d'achat est ouvert, équitable et transparent et nous sommes fiers de son intégrité. Ensuite, nous préférons un processus d'appel d'offres concurrentiel, mais, comme je l'ai dit, cela ne signifie pas que nous ne nous approvisionnerons pas auprès d'un seul fournisseur à l'occasion. Nous le ferons lorsque cela sera nécessaire pour que nos forces armées reçoivent l'équipement dont elles ont besoin.

Les hommes et les femmes qui servent notre pays se trouvent à l'étranger dans des situations dangereuses. Allons-nous nous lancer dans un processus tortueux qui retarderait la date de livraison de l'équipement à nos soldats? Non, nous ne prolongerons pas les délais indûment. Nous ne mettrons pas leur vie en danger. Nous nous procurons l'équipement dont ils ont besoin quand ils en ont besoin.

Je ne permettrai pas que la bureaucratie retarde le processus d'achat de l'équipement dont nos soldats ont besoin. Leur vie et leur travail comptent plus que tout pour eux. Il nous incombe de tant que le gouvernement de faire tout en notre pouvoir pour protéger leur vie, et c'est ce que nous continuerons de faire. C'est la responsabilité et le devoir du gouvernement du Canada.

L'ENVIRONNEMENT

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je veux ce soir poser au gouvernement une question concernant l'environnement, que certaines personnes jugeront importante et d'autres pas. Pour notre santé et celle de nos familles, enfants, parents et grands-parents, l'environnement est un sujet des plus importants. C'est un des sujets brûlants d'actualité dont je me suis occupé au cours de l'année écoulée.

Je voudrais que l'on m'explique pourquoi le gouvernement ne s'est pas occupé des nombreuses questions d'environnement qui sont importantes aux yeux des Canadiens.

Pendant six ans, j'ai lutté activement contre la centrale SE2. L'administration locale et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont lutté contre cette centrale. Le gouvernement fédéral, que ce soit sous l'ancien ministre de l'environnement ou sous le ministre actuel, ne s'est jamais occupé du dossier. Le gouvernement fédéral a été totalement absent de la lutte contre la centrale SE2.

La centrale SE2 est une centrale électrique située à Seattle, dans l'État de Washington, aux États-Unis. Cette centrale aurait rejeté des tonnes de polluants dans l'air de la vallée du Fraser, mais le gouvernement fédéral n'a rien fait. On lui a pourtant demandé à maintes reprises au cours des six dernières années de nous aider dans notre lutte. La bonne nouvelle c'est que, grâce aux efforts de l'administration locale, du gouvernement de la Colombie-Britannique et des députés conservateurs, la centrale SE2 ne verra pas le jour, mais ce n'est certainement pas grâce au gouvernement fédéral. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas lutté contre cette centrale? C'était pourtant sa responsabilité.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas combattu contre le projet du lac Devils? Pourquoi le Canada a-t-il le pire bilan environnemental des pays du G-8? Pourquoi a-t-on enregistré des taux de pollution à la hausse pendant les 12 années de gouvernement libéral? Pourquoi a-t-on des sites contaminés qui n'ont pas encore été décontaminés? Pourquoi des eaux d'égout non traitées sont-elles encore déversées dans la mer? J'ai posé cette dernière question à l'ancien ministre de l'Environnement hier et il a déclaré que c'était la politique libérale. Il a déclaré que le rejet d'eaux d'égout non traitées dans la mer était une saine pratique environnementale.

Pourquoi n'a-t-on pas d'entente avec les États-Unis sur la qualité de l'air dans l'Ouest du Canada? Nous avons pourtant de telles ententes pour le Centre et l'Est du Canada. Est-ce que cela fait partie de la politique libérale d'aliénation de l'Ouest?

Le gouvernement aurait-il l'obligation de nous expliquer pourquoi il ne défend pas l'environnement?

●(1835)

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les observations du député vont bien au-delà de la question posée au départ. Tout d'abord, il est tout de même bon de voir que le député de l'alliance conservatrice se rend enfin compte de l'importance de l'environnement. Mieux vaut, je suppose, une conversion de dernière heure que rien du tout. Il faut dire que le parti du député ne reconnaît même pas les preuves scientifiques en matière de changements climatiques.

Notre gouvernement est celui qui a introduit le Projet vert, l'enveloppe budgétaire de 10 milliards de dollars la plus écologique de l'histoire du Canada, et qui a aussi mis de l'avant le plan le plus dynamique du G7 en matière de changements climatiques. Le parti d'en face nie l'existence de l'accord de Kyoto et le rôle international que doit jouer le Canada. En réalité, c'est le ministre actuel de l'Environnement qui a consenti beaucoup d'efforts pour faire en sorte que nous soyons des chefs de file à l'approche de la MoP 1 et de la CdP 11 qui auront lieu à Montréal. Nous allons montrer au monde non seulement ce que fait le Canada mais comment on peut travailler de concert avec d'autres pour assumer une responsabilité d'envergure planétaire.

Ajournement

En ce qui concerne Sumas energy 2, je tiens à signaler également que le gouvernement du Canada, par le truchement du ministère de l'Environnement, a fourni les renseignements et les données scientifiques nécessaires. Le député a raison de dire que, en bout de ligne, l'Office national de l'énergie a rejeté la demande. La société Sumas energy 2 est allée en appel, selon son droit, et elle a été déboutée. Je ne sais donc pas trop ce que l'on conteste au sujet de Sumas energy 2, étant donné que nous avons fourni l'information. On peut supposer que cette information a été utile pour la décision de rejeter la demande.

Je connais le député. Je suis certain qu'il favorisait son rejet et que les choses se sont donc passées comme il le souhaitait. Toujours est-il que nous n'avons certainement pas de leçon à apprendre de l'alliance conservatrice en matière d'environnement.

Nous nous intéressons, par exemple, à l'énergie éolienne. Nous sommes maintenant presque sur le point de nous occuper de la commercialisation de l'énergie éolienne au pays. L'élimination de plus de 90 p. 100 du soufre dans l'essence est mieux que ce qui se fait aux États-Unis. Les mesures visant à avoir des sources d'énergie renouvelables au pays sont extrêmement importantes.

Je suis très fier que le ministre de l'Environnement, le gouvernement et le premier ministre aient assumé des rôles de chef de file, tant chez nous qu'au niveau international. Nous avons un fonds d'investissement technologique pour faire la promotion des technologies vertes au Canada. Nous avons un fonds pour le partenariat afin de travailler de concert avec les provinces et les territoires, parce que, malheureusement, l'environnement ne relève pas exclusivement du fédéral, mais aussi des gouvernements municipaux et provinciaux.

À titre d'ancien président de la Fédération des municipalités, je peux dire au député que je suis bien au courant de la situation dans la vallée du Fraser. Je connais bien les dossiers à cet endroit. Au fil des ans, j'ai traité avec les politiciens municipaux dans cette région. Je tiens à dire au député que je félicite les villes de la vallée du Fraser pour le travail qu'elles ont accompli.

Si c'est le projet sumas energy 2 qui intéresse le député, nous avons fourni l'information. La réponse était « non » la première fois. Un appel a été interjeté et la réponse a encore été « non » la deuxième fois. Laisser entendre que le gouvernement fédéral n'a pas participé et n'est pas intervenu ne reflète absolument pas la réalité.

Cela dit, en ce qui a trait à l'environnement, je félicite le député de souligner les questions de santé liées à l'environnement. C'est un aspect que les députés de son parti et les membres du comité ne reconnaissent pas toujours. Le député devrait peut-être se joindre à notre comité, parce qu'il est plus sensibilisé, du moins en ce qui a

trait à ce point, que certains autres députés que j'ai entendus, et je dois admettre que cela est décevant.

● (1840)

M. Mark Warawa: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de tout ce qu'il vient de nous dire, mais, en vérité, les audiences sur la centrale SE2 ont d'abord eu lieu devant l'Energy Facility Site Evaluation Council. Le gouvernement du Canada brillait par son absence. Ce fut la première étape de la lutte contre la centrale SE2. Puis, l'Office national de l'énergie a étudié le dossier. Le gouvernement fédéral était toujours absent.

Nous avons un problème avec notre environnement. La pollution de l'air pose problème, de même que le dioxyde de carbone. Il faut se pencher sur ce problème, mais les libéraux ferment les yeux sur l'état considérablement pollué de notre air. Seul le Parti conservateur se bat pour que l'air soit pur. Nous préconisons un plan bien canadien d'assainissement de l'environnement. L'héritage des libéraux représentera 12 années honteuses d'inaction au chapitre de l'environnement. Pourquoi pas notre solution?

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, c'est grâce aux politiques que j'ai annoncées qu'en 2003, les districts régionaux du Grand Vancouver et de la vallée du Fraser ont pu prévoir des émissions à la baisse. C'est grâce aux politiques du gouvernement du Canada qu'elles sont en baisse.

On ne peut pas laisser entendre que nous appuyons le rejet d'eaux d'égout non traitées. Je vous donne un exemple de ce que le gouvernement a fait. C'est notre gouvernement qui a utilisé le programme national d'infrastructure pour aider des villes comme Halifax à cesser de déverser leurs eaux d'égout non traitées dans la mer.

C'est le gouvernement formé par le Parti conservateur qui s'est opposé pendant dix ans à un programme national d'infrastructure. Ce programme est resté dans les cartons pendant dix ans. C'est le gouvernement libéral qui a mis sur pied le Programme national d'infrastructure et qui a aidé Halifax à régler son problème d'eaux d'égout. C'est la ville de Victoria qui pollue la mer. Cette ville pourrait profiter du programme. Nous avons un programme et ce n'est certainement pas grâce au Parti conservateur.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 43.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 17 novembre 2005

AFFAIRES COURANTES

Certificats de nomination	
M. LeBlanc.....	9779
La Loi sur la citoyenneté	
M. Volpe.....	9779
Projet de loi C-76. Présentation et première lecture.....	9779
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9779
La Loi sur la citoyenneté	
M. Volpe.....	9779
Projet de loi C-77. Présentation et première lecture.....	9779
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9779
Loi sur la gestion des urgences	
M. Saada.....	9779
Projet de loi C-78. Présentation et première lecture.....	9779
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9779
Les comités de la Chambre	
Citoyenneté et immigration	
M. Telegdi.....	9779
La Loi sur la taxe d'accise	
M. Bezan.....	9779
Projet de loi C-448. Présentation et première lecture.....	9779
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9779
La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
M. Siksay.....	9779
Projet de loi C-449. Présentation et première lecture.....	9779
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	9780
Pétitions	
Les arts martiaux	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	9780
La liberté d'expression en Tunisie	
Mme Faille.....	9780
La fiscalité	
M. Warawa.....	9780
L'autisme	
M. Telegdi.....	9780
La Société canadienne des postes	
M. Komarnicki.....	9780
Les terminaux de GNL	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	9780
L'autisme	
M. Powers.....	9781
Amnistie internationale	
Mme Faille.....	9781
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc.....	9781

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les crédits	
Motion de l'opposition—Le Parlement du Canada	
M. Layton.....	9781
Motion.....	9781
M. Gallaway.....	9781
Mme Davies.....	9782
M. Gauthier.....	9782
M. Hill.....	9782
M. Szabo.....	9783
Le Président.....	9783
M. Layton.....	9783
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	9785
M. Hill.....	9786
M. Valeri.....	9787
M. Hill.....	9790
M. Angus.....	9790
M. Szabo.....	9791
M. Lunn.....	9791
M. Anderson (Victoria).....	9794
Mme Davies.....	9795
M. Guimond.....	9795
M. Drouin (Beauce).....	9797
M. Angus.....	9798
M. Drouin (Beauce).....	9798
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	9799
M. Anderson (Victoria).....	9800
M. Szabo.....	9800
M. Angus.....	9800
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	9800
M. Hearn.....	9802
M. Telegdi.....	9802
M. LeBlanc.....	9802
M. Rajotte.....	9805
M. Angus.....	9805
M. Goldring.....	9806
M. Thibault (Nova-Ouest).....	9806
M. Blaikie.....	9806
M. Szabo.....	9808
M. Goodyear.....	9808
Mme Wasylcia-Leis.....	9809

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le ramadan	
M. Szabo.....	9810
La santé	
M. Goodyear.....	9810
La station radiophonique CKTB	
M. Maloney.....	9810
Reporters sans frontières	
Mme Faille.....	9811
Les arts et la culture	
M. Rota.....	9811

Les affaires indiennes	
M. Pallister	9811
La Cité des Jeunes A.-M.-Sormany	
M. D'Amours	9811
Les Journées québécoises de la solidarité internationale	
M. André	9811
La campagne de charité en milieu de travail	
M. Proulx	9812
Les fonctionnaires	
M. Poilievre	9812
Le musée de St. Catharines	
M. Lastewka	9812
La Commission canadienne du blé	
M. Blaikie	9812
Les Forces canadiennes	
M. Devolin	9813
Louise Laurin	
Mme Lalonde	9813
Les Nations Unies	
M. Day	9813
L'organisme de bienfaisance All India Pingalwara Charitable Society	
M. Bains	9813
L'établissement Montée Saint-François	
M. Carrier	9813
L'industrie forestière	
M. Martin (Sault Ste. Marie)	9814

QUESTIONS ORALES

Le Programme de commandites	
M. MacKay	9814
M. Brison	9814
M. MacKay	9814
M. Brison	9814
Le prix de l'essence	
M. Kenney	9815
M. Alcock	9815
M. Kenney	9815
M. Alcock	9815
Le bois d'oeuvre	
M. Duceppe	9815
M. McCallum (Markham—Unionville)	9815
M. Duceppe	9815
M. McCallum (Markham—Unionville)	9815
M. Paquette	9815
M. McCallum (Markham—Unionville)	9815
M. Paquette	9815
M. McCallum (Markham—Unionville)	9815
L'environnement	
M. Layton	9816
M. Dion	9816
La péréquation	
M. Layton	9816
M. Goodale	9816

Les marchés publics	
M. Solberg	9816
M. Goodale	9816
Les fiducies de revenu	
M. Solberg	9816
M. Goodale	9816
Les aéroports	
M. Van Loan	9816
M. Lapierre (Outremont)	9817
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9817
M. Lapierre (Outremont)	9817
L'industrie laitière	
M. Bellavance	9817
M. Mitchell	9817
M. Bellavance	9817
M. Pettigrew	9817
Les affaires autochtones	
M. Cleary	9817
M. Scott	9818
M. Lévesque	9818
M. Scott	9818
Les services de garderie	
Mme Ambrose	9818
M. Dryden	9818
Les affaires autochtones	
Mme Ambrose	9818
Mme Frulla	9818
La première nation de Keeseekoose	
M. Prentice	9818
M. Scott	9818
M. Lukiwski	9818
Les langues officielles	
M. Godbout	9819
M. Bélanger	9819
La société Terasen Inc.	
M. Julian	9819
M. Emerson	9819
Le secteur minier	
M. Angus	9819
M. McCallum (Markham—Unionville)	9819
Les Jeux mondiaux aquatiques	
M. Poilievre	9819
M. Owen (Vancouver Quadra)	9819
M. Poilievre	9819
M. Owen (Vancouver Quadra)	9820
Le bois d'oeuvre	
M. Duncan	9820
M. Peterson	9820
M. Menzies	9820
M. Peterson	9820
Le Programme de commandites	
M. Guimond	9820
M. Lapierre (Outremont)	9820
M. Guimond	9820
M. Lapierre (Outremont)	9820

La Gendarmerie royale du Canada	
M. Breitzkreuz	9820
Mme McLellan	9821
M. Breitzkreuz	9821
Mme McLellan	9821
L'immigration	
Mme Dhalla	9821
M. Volpe	9821
L'agriculture	
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	9821
M. Alcock	9821
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	9821
M. Alcock	9821
Le logement	
M. Simard (Beauport—Limoilou)	9822
M. Fontana	9822
L'environnement	
M. Powers	9822
M. Dion	9822
L'immigration	
Mme Parrish	9822
M. Volpe	9822
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Lukiwski	9822
Travaux de la Chambre	
M. Hill	9822
M. Valeri	9823
M. Gauthier	9823
Voies et moyens	
Avis de motion	
M. Goodale	9823
Privilège	
Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration—Décision de la présidence	
Le Président	9823
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Les crédits	
Motion de l'opposition — Le Parlement du Canada	
Motion	9824
M. Prentice	9824

M. Anderson (Victoria)	9827
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	9827
Mme Davies	9828
M. Simms	9829
M. Gagnon (Jonquière—Alma)	9830
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	9830
M. Silva	9832
M. Ritz	9832
M. Savage	9833
M. Gaudet	9835
M. Christopherson	9836
M. Crête	9836
M. Christopherson	9837
Mme Boivin	9838
M. Fitzpatrick	9838
Mme Crowder	9839
Mme Boivin	9840
M. Desrochers	9841
Report du vote sur la motion	9841

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur les langues officielles	
Projet de loi S-3. Troisième lecture	9841
M. Côté	9841
M. Godin	9843
Mme Boivin	9844
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	9845
Mme Bourgeois	9845
M. Martin (Winnipeg—Centre)	9846
M. Thibault (Nova-Ouest)	9847
M. Boudria	9848
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	9848

MOTION D'AJOURNEMENT

L'usage de la marijuana à des fins médicales	
M. Fletcher	9848
M. Thibault (Nova-Ouest)	9849
La défense nationale	
Mme Gallant	9849
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	9850
L'environnement	
M. Warawa	9851
M. Wilfert	9851

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**